

Courrier hebdomadaire
n° 2617-2618 • 2024

La préparation des élections provinciales et communales du 13 octobre 2024

II. Élections communales

**Benjamin Biard
Pierre Blaise
Jean Faniel
Cédric Istasse
Vincent Lefebve
Caroline Sägesser**

CRISP

Courrier hebdomadaire

Rédacteur en chef : Cédric Istasse

Assistante éditoriale : Fanny Giltaire

Le *Courrier hebdomadaire* est soutenu par l'Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique de la Fédération Wallonie-Bruxelles, par le Service public de Wallonie – Économie Emploi Recherche et par le Ministère de la Communauté germanophone. Il est également publié avec le concours du Fonds de la recherche scientifique–FNRS et de la Fondation universitaire de Belgique.



Une version numérique du *Courrier hebdomadaire* est disponible en *pay per view* (au numéro) et en accès gratuit pour les abonnés sur le site portail de CAIRN (<http://www.cairn.info>).

Le numéro simple : 7,90 euros – le numéro double : 13,90 euros

Abonnement : 260,00 euros

Souscription, commandes et informations :

CRISP – Place Quetelet, 1A – 1210 Bruxelles

Tél : 32 (0)2 211 01 80 – Fax : 32 (0)2 219 79 34

<http://www.crisp.be> – info@crisp.be

IBAN BE51 3100 2715 7662 – BIC BBRUBEBB

TVA 0408 141 158

Éditeur responsable : Jean Faniel – Place Quetelet, 1A – 1210 Bruxelles

Tous droits de traduction, d'adaptation ou de reproduction par tous procédés, y compris la photographie et le microfilm, réservés pour tous pays.

ISSN 0008 9664

TABLE DES MATIÈRES

4. LES ÉLECTIONS COMMUNALES EN WALLONIE FRANCOPHONE	5
4.1. Règles électorales propres	5
4.2. Synthèse des résultats du scrutin du 14 octobre 2018	6
4.2.1. Les principaux enseignements	6
4.2.2. Le poids relatif des principaux partis	7
4.2.3. L'appartenance politique des élus	9
4.2.4. La situation dans les grandes villes	11
4.2.5. La situation dans les villes moyennes	14
4.2.6. La proportion de femmes dans les conseils communaux et dans les collèges	15
4.3. Listes en présence et principaux candidats en lice pour le scrutin du 13 octobre 2024	17
4.3.1. Tour d'horizon des listes déposées dans les communes	17
4.3.2. La situation dans les grandes villes	20
5. LES ÉLECTIONS COMMUNALES EN RÉGION BRUXELLOISE	40
5.1. Règles électorales propres	40
5.2. Synthèse des résultats du scrutin du 14 octobre 2018	41
5.2.1. Les listes arrivées en tête	41
5.2.2. Le score des listes menées ou soutenues par le bourgmestre sortant	44
5.2.3. L'évolution du score des principaux partis francophones	45
5.2.4. Les résultats des listes néerlandophones	48
5.2.5. Les bourgmestres sortants et leurs successeurs	49
5.2.6. Les coalitions installées	51
5.2.7. La proportion de femmes dans les conseils communaux et dans les collèges	52
5.3. Listes en présence et principaux candidats en lice pour le scrutin du 13 octobre 2024	52
5.3.1. La croissance du nombre d'inscrits au scrutin communal	53
5.3.2. Les listes emmenées ou poussées par le bourgmestre sortant	56
5.3.3. Les listes de tendance PS (et/ou Vooruit)	57
5.3.4. Les listes de tendance Écolo (et/ou Groen)	60
5.3.5. Les listes de tendance MR (et/ou Open VLD)	63
5.3.6. Les listes de tendance Défi	65
5.3.7. Les listes de tendance Les Engagés (et/ou CD&V)	67
5.3.8. Les listes PTB-PVDA	69
5.3.9. Les listes de la Team Fouad Ahidar	71
5.3.10. Les listes N-VA	72
5.3.11. Les listes VB	72
5.3.12. Les autres listes de droite sécuritaire ou d'extrême droite	73
5.3.13. Récapitulatif des listes sur lesquelles se présentent les principaux partis francophones	73
5.3.14. La stratégie des partis néerlandophones	75
5.3.15. Les autres tendances et les listes locales concourant au scrutin	75

6. LA SITUATION DANS LES COMMUNES DE LA PÉRIPHÉRIE BRUXELLOISE ET DE LA FRONTIÈRE LINGUISTIQUE	77
6.1. Règles électorales propres	77
6.2. Communes à facilités de la périphérie bruxelloise	78
6.2.1. Le poids relatif des listes à l'issue du scrutin du 14 octobre 2018	78
6.2.2. Les listes en présence pour le scrutin du 13 octobre 2024	80
6.3. Communes de la grande périphérie bruxelloise	84
6.4. Communes à facilités de la frontière linguistique	86
7. LES ÉLECTIONS COMMUNALES EN FLANDRE	88
7.1. Règles électorales propres	88
7.2. Synthèse des résultats du scrutin du 14 octobre 2018	89
7.2.1. Les principaux enseignements	90
7.2.2. Le poids relatif des principaux partis	92
7.2.3. L'appartenance politique des élus	94
7.2.4. La situation dans les communes les plus peuplées	95
7.2.5. La situation dans les communes moyennes	98
7.2.6. La proportion de femmes dans les conseils communaux et dans les collèges	100
7.2.7. L'élection des conseils de district à Anvers	100
7.3. Listes en présence et principaux candidats en lice pour le scrutin du 13 octobre 2024	102
7.3.1. Tour d'horizon des listes déposées dans les communes	102
7.3.2. La situation dans les communes les plus peuplées	106
7.3.3. L'élection des conseils de district à Anvers	133
8. LES ÉLECTIONS COMMUNALES EN COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE	136
8.1. Règles électorales propres	137
8.2. Synthèse des résultats du scrutin du 14 octobre 2018	137
8.3. Listes en présence et principaux candidats en lice pour le scrutin du 13 octobre 2024	140
ANNEXE	149

4. LES ÉLECTIONS COMMUNALES EN WALLONIE FRANCOPHONE

Dans ce chapitre, nous procédons en trois temps. *Primo*, nous exposons les principales règles qui président aux élections communales en Wallonie francophone ¹. *Secundo*, nous rappelons les points saillants des résultats et des lendemains du scrutin communal du 14 octobre 2018 ². *Tertio*, nous présentons les listes déposées en vue des élections communales du 13 octobre 2024, ainsi que les principaux candidats en lice.

Soulignons bien qu'il est question ici des 253 communes francophones de Wallonie ³ (qui seront au nombre de 252 à partir du 2 décembre 2024, date de la fusion de Bastogne et de Bertogne). Pour leur part, les 9 communes germanophones font l'objet du chapitre 8.

4.1. RÈGLES ÉLECTORALES PROPRES

En Wallonie francophone, l'obligation de vote est de vigueur pour les élections communales (comme elle l'est également pour tous les autres scrutins).

Les listes présentées à l'élection communale ne comportent pas de candidats suppléants. Aussi, en cas de désistement ou d'empêchement d'un élu, c'est le candidat classé immédiatement derrière le dernier élu de la liste, en tenant compte des voix de préférence exprimées, qui occupe le siège. Pour être complète, une liste doit compter un nombre de candidats correspondant au nombre total de sièges à pourvoir dans le conseil communal.

Sur chaque liste, l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. En outre, une alternance entre candidats des deux sexes est de mise sur toute la liste (système dit de la « tirette »), à l'exception éventuelle de la dernière place dans le cas d'une liste comportant un nombre impair de candidats.

Lors de la dévolution des sièges, il n'y a pas d'attribution des votes émis en case de tête (ni pour la désignation des effectifs ni pour celle des suppléants). Les votes portés en case

¹ Pour une présentation plus complète, nous renvoyons au chapitre 1 du premier volume de ce *Courrier hebdomadaire*, ainsi qu'au tableau reproduit en annexe du présent volume.

² Pour une présentation plus complète, cf. B. BIARD, V. DEMERTZIS, J. FANIEL, « Les résultats des élections communales du 14 octobre 2018 en Wallonie », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 2615-2616, 2024.

³ Hormis dans le point 4.2, qui prend en considération l'ensemble des communes wallonnes, qu'elles soient francophones ou germanophones.

de tête sont donc comptabilisés uniquement dans la phase de répartition des sièges entre les différentes listes en présence.

4.2. SYNTHÈSE DES RÉSULTATS DU SCRUTIN DU 14 OCTOBRE 2018

Par souci de comparabilité avec les scrutins précédents, la présente section analyse les résultats des élections de 2018 à l'échelle wallonne dans son ensemble (c'est-à-dire en ce compris les neuf communes germanophones).

4.2.1. Les principaux enseignements

À l'issue du scrutin du 14 octobre 2018, le PS est resté, et de loin, le parti totalisant le plus grand nombre de conseillers communaux élus sur une liste portant son numéro régional. C'est aussi ce parti qui a décroché le plus de majorités absolues ou qui est arrivé en tête dans le plus grand nombre de communes. Néanmoins, sur ces deux indicateurs, les résultats du PS sont apparus en baisse par rapport au scrutin du 14 octobre 2012. En 2018, une liste PS a occupé la première position dans 50 communes, dont 35 avec une majorité absolue. Parmi ces majorités absolues, 17 se sont exprimées en suffrages (plus de 50 % des voix) et non uniquement en sièges, contre 35 en 2012. Cet affaiblissement s'est ressenti notamment dans les villes de plus de 50 000 habitants puisque le PS n'a plus remporté la majorité absolue des suffrages dans aucune d'entre elles, alors qu'elles avaient été 3 dans ce cas en 2012. Néanmoins, il a conservé la majorité absolue des sièges dans 4 villes et est arrivé en tête dans 3 autres, comme en 2012. De plus, revenu au pouvoir à Verviers, il a de nouveau participé à un exécutif dans 7 de ces grandes cités, contre 6 après les élections de 2012.

Le MR a conservé la deuxième position. Les résultats des listes déposées sous son numéro régional ont été relativement mitigés et le nombre de conseillers communaux élus sur ces listes a reculé. Relevons cependant que l'écart avec le nombre d'élus du PS s'est trouvé quelque peu réduit et que le MR a lui aussi déposé moins de listes sous son numéro régional en 2018 que six ans auparavant. En termes de majorités absolues et de positions dominantes, les résultats du MR sont restés assez stables par rapport au scrutin du 14 octobre 2012.

Lors du scrutin communal du 14 octobre 2018, un changement dans la hiérarchie des partis s'est produit. C'est désormais Écolo qui a totalisé le troisième meilleur résultat en nombre de sièges remportés. Dans la plupart des communes où la comparaison est possible entre les scrutins de 2012 et de 2018, elle a montré une progression d'Écolo.

Tant proportionnellement qu'en chiffres absolus, le CDH est le parti qui a le plus réduit le nombre de listes déposées sous son numéro régional. L'impact sur le nombre de conseillers élus sur ces listes s'en est ressenti. Plus largement, le CDH a reculé dans bon nombre des communes où la comparaison est possible. Mais pas dans toutes. De ce point de vue, on peut considérer que ce parti a bien souvent maintenu une liste sous ses couleurs propres dans les communes où son ancrage paraissait le plus assuré. Le résultat n'a toutefois pas nécessairement été concluant dans tous les cas. À l'inverse, des candidats du CDH,

notamment des bourgmestres sortants, ont réalisé de bons scores sur des listes ne portant pas le numéro régional de leur parti. Dans les plus grandes villes, le CDH a maintenu ses deux majorités : absolue en sièges à Mouscron, relative à Namur. Dans les deux cas, l'écharpe mayorale lui est restée acquise.

Pour la première fois, le PTB a pu déposer des listes sous un numéro régional. Le résultat en nombre de sièges a marqué une forte progression. Ce parti n'est arrivé nulle part en tête, mais il s'est classé deuxième dans des communes de moyenne importance (Flémalle, Grâce-Hollogne et Herstal) ou des villes de plus de 50 000 habitants (Charleroi, La Louvière et Seraing).

Ce sont toutefois, plus encore que lors des scrutins précédents, des listes aux appellations locales et ne portant pas de numéro régional qui ont enlevé la majeure partie des sièges à pourvoir, et ce dans chaque province. Parmi ces élus, bon nombre ont ensuite fait déclaration d'appartenance à l'un des partis représentés au Parlement wallon, mais ils ne sont pas comptabilisés parmi les élus obtenus par des listes se présentant sous un numéro régional. En 2012, 2 774 élus sur 5 306 (soit 52,3 %) étaient dans ce cas en Wallonie. En 2018, ils ont été 3 341 sur 5 370 (soit 62,2 %). La baisse sensible du nombre de listes déposées sous un numéro régional n'a pas été pour rien dans cette évolution.

4.2.2. Le poids relatif des principaux partis

L'ensemble des majorités absolues – en voix et en sièges ou en sièges seulement – et des majorités relatives (soit l'ensemble des positions de premier parti qui ne sont pas doublées d'une majorité absolue) recueillies en Wallonie par les principaux partis francophones sur des listes à numéro régional en 2018 est présenté par province dans le tableau 38.

En 2018, le PS a continué à devancer les autres partis en nombre de majorités absolues et de majorités relatives obtenues sur des listes à numéro régional. Cependant, du point de vue du nombre de positions majoritaires, il a reculé considérablement, en particulier en majorités en voix, passant dans ce cas de 35 en 2012 à 17 en 2018. Sur le long terme, la tendance est plutôt caractérisée par une réduction du nombre de positions dominantes détenues par le PS (parallèlement à une réduction – nettement plus marquée – du nombre de listes déposées par ce parti sous son numéro régional).

Quoiqu'il ait déposé 14 listes de moins qu'en 2012, le MR a consolidé son implantation puisque le nombre de ses positions dominantes est demeuré identique en 2018 par rapport à 2012. Mieux, il a remporté au total 1 majorité absolue en voix de plus qu'en 2012 (10 en 2018), tandis qu'il a cependant perdu 1 majorité absolue en sièges (4 en 2018). Le parti libéral a maintenu son nombre de positions de premier parti de 2012, avec 5 majorités relatives.

Ayant déposé sous son numéro régional 45 listes de moins qu'en 2012, le CDH n'a cependant perdu que 1 majorité absolue en voix et 2 majorités relatives par rapport au scrutin précédent. Il a donc maintenu 2 majorités absolues en voix et 2 majorités absolues en sièges, ainsi que 4 positions majoritaires relatives.

En 2006, Écolo était, pour la première fois de son histoire, arrivé en première position dans une commune wallonne : celle d'Amay, en province de Liège. Douze ans plus tard, cette

position, qui s'était transformée en une majorité absolue en voix en 2012, s'est maintenue et a même été renforcée par 3 majorités relatives, alors même qu'Écolo a déposé 28 listes de moins sous son numéro régional qu'en 2012.

Tableau 38. Élections communales (Wallonie, 2018)
Majorités absolues et relatives, par province et par liste

	Nb. com.	PS					MR				
		(1)	Maj. absolues		Maj. rel.	Total	(1)	Maj. absolues		Maj. rel.	Total
			(2)	(3)				(2)	(3)		
Brabant wallon	27	3	0	0	0	0	7	3	1	0	4
Hainaut	69	48	11	8	12	31	34	3	2	1	6
Liège	84	34	4	7	5	16	21	2	1	3	6
Luxembourg	44	2	0	0	0	0	2	0	0	0	0
Namur	38	12	2	0	1	3	11	2	0	1	3
Total	262	99	17	15	18	50	75	10	4	5	19

	Nb. com.	Écolo					CDH				
		(1)	Maj. absolues		Maj. rel.	Total	(1)	Maj. absolues		Maj. rel.	Total
			(2)	(3)				(2)	(3)		
Brabant wallon	27	21	0	0	1	1	1	0	0	0	0
Hainaut	69	38	0	0	2	2	9	1	1	0	2
Liège	84	35	1	0	0	1	8	0	0	2	2
Luxembourg	44	10	0	0	0	0	4	1	1	1	3
Namur	38	25	0	0	0	0	2	0	0	1	1
Total	262	129	1	0	3	4	24	2	2	4	8

	Nb. com.	PTB					Autres				
		(1)	Maj. absolues		Maj. rel.	Total	Maj. absolues		Maj. rel.	Total	
			(2)	(3)			(2)	(3)			
Brabant wallon	27	0	0	0	0	0	10	4	8	22	
Hainaut	69	5	0	0	0	0	14	9	5	28	
Liège	84	10	0	0	0	0	37	12	10	59	
Luxembourg	44	0	0	0	0	0	30	4	7	41	
Namur	38	1	0	0	0	0	15	3	13	31	
Total	262	16	0	0	0	0	106	32	43	181	

(1) Nombre de communes où le parti se présente sous son numéro régional.

(2) Majorités absolues en voix (et donc également en sièges).

(3) Majorités absolues en sièges uniquement.

4.2.3. L'appartenance politique des élus

Le poids relatif des différents partis politiques s'étant présentés au scrutin du 14 octobre 2018 sous un numéro régional en Wallonie peut également s'appréhender en nombre de sièges de conseiller communal ⁴ (Tableau 39).

Comme en 2012 et en 2006, mais à la différence du résultat qui avait été observé en 1994 et en 2000, il faut noter que, lors des élections communales du 14 octobre 2018, moins de la moitié des conseillers communaux wallons ont été élus sur une liste portant un numéro régional.

Le PS est demeuré le parti comptant le plus grand nombre de conseillers communaux élus sur des listes à numéro régional. Cependant, c'est aussi celui qui a perdu le plus de conseillers communaux lors de ce scrutin (- 357 par rapport à 2012). En un peu plus de trente ans, le PS a ainsi perdu près de la moitié de ses sièges (906 en 2018, contre 1 263 en 2012, 1 291 en 2006, 1 400 en 2000 et 1 491 en 1994). Alors que le nombre de conseillers communaux socialistes n'avait diminué quasiment que dans la province de Liège en 2012, c'est dans toutes les provinces que le PS a vu baisser le nombre de ses élus en 2018. Cette baisse a résulté notamment, mais seulement partiellement, de la réduction du nombre de listes déposées sous numéro régional.

S'il est resté le deuxième parti wallon en termes de nombre d'élus communaux, le MR a néanmoins perdu lui aussi un nombre significatif de conseillers communaux (- 114). Il a totalisé 473 sièges en 2018, contre 587 en 2012, 541 en 2006, 536 en 2000 pour la Fédération PRL FDF MCC et 361 en 1994 pour le PRL.

Pour la seconde fois consécutive, Écolo a quant à lui été le parti accroissant le plus le nombre de ses élus obtenus sur une liste portant un numéro régional (+ 97). Il s'est désormais classé troisième parti en nombre d'élus communaux. Le parti écologiste avait cependant déposé cinq fois plus de listes que le CDH, qu'il a désormais devancé.

Le CDH est donc devenu le quatrième parti en nombre d'élus, derrière Écolo. Le parti humaniste a subi un recul marqué du nombre de sièges décrochés en Wallonie par les listes déposées sous son numéro régional (- 207). Rappelons toutefois qu'il avait déposé 45 listes de moins qu'en 2012.

Enfin, le PTB a décroché 78 élus locaux (+ 63 par rapport à 2012), principalement dans les provinces de Liège (52) et de Hainaut (23).

Les zones d'implantation majoritaire du **PS** sont restées situées dans l'axe industriel des deux provinces wallonnes les plus peuplées : les provinces de Hainaut et de Liège. Le PS a recueilli plus de 50 % des suffrages dans 16 communes de ces deux provinces (contre 34 en 2012), ainsi que dans 2 communes de la province de Namur. Dans 6 de ces communes, toutes situées dans le Hainaut, il a même remporté plus de 60 % des suffrages (contre 11 en 2012). Cependant, le PS a perdu des majorités absolues en voix dans les deux provinces :

⁴ Pour rappel, les formations qui bénéficient en Wallonie de l'usage d'un numéro régional peuvent choisir d'attribuer ce numéro à une liste incluant, outre leur sigle, d'autres caractères. Le tableau présenté ci-après est basé sur les résultats de la totalité des listes utilisant un numéro régional, incluant donc les communes où une liste se présente sous une étiquette quelque peu différente du parti dont elle porte le numéro régional.

13 dans le Hainaut et 6 en province de Liège. Ce mouvement n'a pas été pleinement compensé par la légère augmentation du nombre de majorités en sièges (+ 1 en Hainaut et + 3 à Liège). En province de Namur, le PS a conservé 2 majorités absolues, mais elles ont désormais été toutes deux en voix, et plus uniquement en sièges pour l'une d'entre elles, comme c'était le cas en 2012. Le PS est en outre arrivé en tête, sans toutefois remporter la majorité absolue des sièges, dans 18 communes (contre 20 en 2012, dont 1 dans le Brabant wallon), elles aussi inégalement réparties : 12 dans le Hainaut (+ 5), 5 en province de Liège (- 4) et 1 en province de Namur (- 2).

Le PS a réalisé de 40 % à moins de 50 % des suffrages dans 22 communes (contre 21 en 2012, 27 en 2006 et 33 en 2000), toutes situées dans les provinces de Hainaut et de Liège, et de 25 % à moins de 40 % dans 18 communes (contre 35 en 2012, 38 en 2006 et 50 en 2000). Sur 35 communes où il a réalisé entre 10 % et moins de 25 % des suffrages (1 de plus qu'en 2012, qui en comptait déjà 1 supplémentaire par rapport à 2006 et 2000), 2 se trouvent dans le Brabant wallon, 12 dans le Hainaut, 13 en province de Liège, 1 dans celle de Luxembourg et 7 en province de Namur. Enfin, on compte 6 communes où le PS a récolté moins de 10 % des voix (contre 6 en 2012 et 2006 et 4 en 2000).

Parmi les listes portant le numéro régional du **MR**, 10 ont obtenu la majorité absolue des suffrages (contre 9 en 2012) : 3 en Brabant wallon, autant dans le Hainaut, 2 en province de Liège et autant dans celle de Namur. Le MR a recueilli entre 40 % et moins de 50 % des voix dans 5 communes (autant qu'en 2012) : 1 en Brabant wallon, 2 dans le Hainaut et 2 également en province de Liège. Il a attiré entre 25 % et moins de 40 % des suffrages dans 13 communes (contre 27 en 2012 et 20 en 2006), réparties entre 1 dans le Brabant wallon, 6 dans le Hainaut, et 3 en provinces de Liège et de Namur. Il a remporté entre 10 % et moins de 25 % des voix dans 38 communes (contre 46 en 2012 et 64 en 2006), réparties dans les cinq provinces, et moins de 10 % dans 9 communes, toutes situées sur l'ancien sillon industriel wallon.

Comme en 2012, **Écolo** a obtenu un résultat dépassant 50 % dans une commune : Amay, avec 54,4 % (soit un *statu quo* par rapport à 2012). Il a recueilli entre 25 % et moins de 40 % des voix dans 12 communes (contre 4 en 2012 et 3 en 2006) : 5 en Brabant wallon, 4 en province de Liège, 2 dans le Hainaut, 1 en province de Luxembourg et 1 en province de Namur. Le parti vert a obtenu entre 10 % et moins de 25 % des voix dans 96 communes (contre 90 en 2012 et 68 en 2006). Dans 20 communes (contre 62 en 2012 et 77 en 2006), son résultat n'a pas atteint 10 %.

Le **CDH** a déposé peu de listes sous son numéro régional en vue du scrutin du 14 octobre 2018. Il a obtenu plus de 50 % des suffrages dans 2 communes (au lieu de 3 en 2012) : Bastogne et Gerpinnes. Il a engrangé de 40 % à moins de 50 % des voix dans les communes de Mouscron et de Marche-en-Famenne ; tel était le cas dans 3 communes six ans auparavant. Dans 5 communes (contre 10 en 2012 et 23 en 2006), le CDH a recueilli de 25 % à moins de 40 % des suffrages : 2 sont des communes germanophones où s'est présenté le CSP, les autres se situant dans le Hainaut, dans la province de Luxembourg et dans celle de Namur. Dans 5 autres communes (contre 46 en 2012 et 48 en 2006), le parti a réalisé des scores compris entre 10 % et moins de 25 % des suffrages (3 d'entre elles sont situées en province de Liège). Il a obtenu moins de 10 % dans 10 communes (contre 7 en 2012), localisées principalement dans les provinces de Hainaut et de Liège.

Le **PTB** était devenu, à l'occasion du scrutin communal de 2012, la cinquième formation en Wallonie en nombre de sièges, avec 15 élus. Lors du scrutin de 2018, il a renforcé cette position en remportant 78 sièges, décrochés, pour les deux tiers d'entre eux, en province de Liège (essentiellement dans l'arrondissement de Liège), dans le Hainaut pour le tiers restant et, de manière marginale, dans la province de Namur. En nombre d'élus communaux, il est néanmoins resté à bonne distance des quatre autres partis disposant d'une représentation au Parlement wallon. Le PTB a dépassé 10 % dans 11 communes (contre 2 en 2012) et obtenu plus de 5 % dans 5 communes (contre 4 en 2012).

En 2012, les FDF ne dépassaient 5 % des voix que dans 8 communes wallonnes. En 2018, tel a été le cas pour **Défi** dans pas moins de 29 communes, dont 8 où il a franchi les 10 %. Le parti amarante a obtenu son meilleur score à Floreffe, où, avec 20,3 % des suffrages, il a remporté 4 sièges. Tel est aussi le nombre de mandats qu'il a décrochés à Namur (8,7 %). Au total, Défi a fait élire 41 conseillers répartis sur 26 communes. Ses meilleurs scores ont été réalisés dans les provinces de Brabant wallon, de Hainaut, de Namur et de Liège.

Outre les cinq partis représentés au Parlement wallon et Défi, on relève aussi l'élection de 11 candidats du **Parti populaire (PP)** et de 9 conseillers communaux figurant sur une liste **Oxygène**.

Tableau 39. Élections communales (Wallonie, 2018)
Nombre de conseillers communaux élus, par province et par parti

	PS	MR	Écolo	CDH	PTB	Autres ¹	Total
Brabant wallon	6	84	105	2	0	412	609
Hainaut	517	186	106	48	23	711	1 591
Liège	301	122	122	35	52	1 040	1 672
Luxembourg	5	12	23	44	0	630	714
Namur	77	69	70	17	3	548	784
<i>Total</i>	906	473	426	146	78	3 341	5 370

¹ Y compris des élus appartenant aux partis précités, élus sur des listes à numéro local.

4.2.4. La situation dans les grandes villes

La Wallonie compte neuf villes de plus de 50 000 habitants (qui sont toutes situées en région de langue française) : Charleroi, La Louvière, Liège, Mons, Mouscron, Namur, Seraing, Tournai et Verviers.

En 2018, le PS a obtenu la majorité absolue en sièges dans quatre de ces neuf villes : Charleroi, La Louvière, Mons et Seraing. Néanmoins, ces résultats ont tous caché des reculs électoraux, parfois marqués. D'ailleurs, le PS n'a dépassé plus de 50 % des voix valablement exprimées dans aucune de ces villes – alors qu'il avait encore franchi ce seuil dans 3 d'entre elles six ans plus tôt – et la majorité absolue en sièges y a à chaque fois été sauvée de justesse. Plus largement, le PS a reculé dans chacune des grandes villes de façon significative, à l'exception de Verviers, où il a légèrement progressé. Comme en 2012, le PS a occupé la première position

dans 7 communes, le CDH le devançant une fois de plus à Mouscron et à Namur. Il a pris part au pouvoir dans 7 communes (toutes, à l'exception de Mouscron et de Namur).

En 2018, le MR a augmenté son score dans une seule des grandes villes, à Mons. Relevons que c'est sous l'appellation Mons en Mieux! que les libéraux s'y étaient alors présentés, sous l'impulsion de Georges-Louis Bouchez. Partout ailleurs, le MR a été en recul, parfois significativement. À l'issue du scrutin, le MR est devenu la deuxième formation politique dans 4 villes (Liège, Mons, Tournai et Verviers), la troisième dans 3 villes (Charleroi, La Louvière et Seraing) et la quatrième dans 2 villes (Mouscron et Namur, soit les deux villes où le CDH arrive en tête). Il a rejoint 4 majorités (à Liège, à Mouscron, à Namur et à Verviers).

À l'exception de Charleroi, où il a enregistré un *statu quo*, et de La Louvière et Seraing, où il a légèrement reculé, Écolo a progressé – parfois de façon significative – dans toutes les villes wallonnes de plus de 50 000 habitants en 2018. Le parti écologiste est arrivé en troisième place à Mons, à Mouscron, à Namur et à Tournai, à la quatrième place à Liège et à Seraing, et en cinquième position à Charleroi, à La Louvière et à Verviers. Écolo a été associé au pouvoir dans 5 villes (Charleroi, La Louvière, Mons, Namur et Tournai).

En 2018, le CDH a progressé dans une seule commune, à Mouscron, où il a conservé la majorité absolue en sièges. Partout ailleurs où la comparaison est possible, il a reculé, parfois de manière prononcée. Ces scores ont confirmé la tendance à la baisse déjà enregistrée dans la plupart des communes en 2012. Au terme du scrutin, le CDH a occupé la première place à Mouscron et à Namur, la troisième à Verviers, la quatrième à Charleroi, à La Louvière et à Tournai, et la cinquième à Liège, à Mons et à Seraing. Il a pris part à la gestion de 3 des 9 villes (Charleroi, Mouscron et Namur).

Le PTB a amélioré ses scores de façon marquée dans chacune des villes de plus de 50 000 habitants où la comparaison avec 2012 est possible. Alors qu'il avait obtenu 10 sièges de conseillers communaux répartis sur 5 villes en 2012, il a désormais disposé de 46 élus, répartis sur 8 villes (la seule exception étant Mouscron, où il n'avait pas déposé de liste). Le PTB est arrivé en deuxième position à Charleroi, à La Louvière et à Seraing, en troisième position à Liège, en quatrième position à Mons, et à la sixième position ailleurs. Pas plus que par le passé, le PTB n'a rejoint une majorité communale en Wallonie.

Au terme du scrutin de 2018, pas moins de 10 formations différentes ont disposé d'une représentation dans le conseil communal d'au moins 1 des 9 grandes villes wallonnes. Parmi ces formations, 3 n'ont été présentes que dans une seule ville ; il s'agit de listes qui n'avaient été déposées que dans la commune où elles ont obtenu une représentation (VEGA à Liège, Ensemble ! à Tournai et Nouveau Verviers à Verviers). Pour leur part, Défi et le PP ont chacun été représentés dans trois villes : Charleroi, Liège et Namur pour le premier, et Charleroi, Mouscron et Verviers pour le second. Le CDH n'a été représenté ni à Seraing (où il a perdu son unique élu) ni en tant que tel à Tournai (où il n'avait pas déposé de liste propre), tandis que le PTB a été absent du conseil communal de Mouscron (où il ne s'était pas présenté). Pour leur part, le PS, le MR et Écolo ont été représentés partout.

Depuis 2006, seule la ville de Seraing reste administrée par un seul parti, le PS en l'occurrence.

À la veille des élections du 13 octobre 2024, le PS détient le poste de bourgmestre dans 7 des grandes villes wallonnes, et le CDH dans celles de Mouscron et de Namur.

Tableau 40. Élections communales (Wallonie, 2018)
Villes de plus de 50 000 habitants : résultats des listes disposant d'un élu ou plus dans au moins une ville, en % des votes valables

	PS		MR ¹		Écolo ²		CDH ³		PTB	
Charleroi	41,3	(- 6,4)	11,2	(- 5,1)	7,4	(=)	7,6	(- 3,0)	15,7	(+ 12,3)
La Louvière	43,4	(- 6,7)	13,1	(- 2,0)	6,9	(- 0,7)	9,0	(- 3,2)	15,5	(+ 10,7)
Liège	30,7	(- 7,3)	18,0	(- 3,2)	14,8	(+ 2,6)	6,8	(- 7,2)	16,3	(+ 9,9)
Mons	44,1	(- 10,9)	21,5	(+ 3,6)	12,8	(+ 4,0)	6,3	(- 2,4)	8,5	(+ 4,9)
Mouscron	17,4	(- 9,2)	13,6	(- 0,8)	16,6	(+ 6,2)	47,4	(+ 1,9)	-	-
Namur	18,5	(- 9,9)	13,5	(- 6,0)	17,0	(+ 2,9)	29,3	(- 2,5)	7,8	(+ 5,0)
Seraing	42,8	(- 7,6)	10,9	(- 2,3)	10,0	(- 1,1)	2,1	(- 3,7)	24,2	(+ 10,1)
Tournai	35,9	(- 6,3)	22,7	(- 7,4)	17,8	(+ 7,6)	-	(- 11,1)	5,6	(+ 5,6)
Verviers	29,4	(+ 0,5)	15,0	(- 8,8)	10,7	(+ 0,8)	13,7	(- 13,7)	9,2	(+ 7,1)

	Défi		PP		VEGA		Ensemble !		Nouveau Verviers	
Charleroi	5,2	(+ 3,4)	4,5	(+ 4,5)	-	-	-	-	-	-
La Louvière	3,0	(+ 3,0)	2,4	(+ 2,4)	-	-	-	-	-	-
Liège	3,6	(+ 3,6)	3,1	(+ 3,1)	4,5	(+ 0,9)	-	-	-	-
Mons	1,9	(+ 1,9)	2,0	(+ 2,0)	-	-	-	-	-	-
Mouscron	-	-	5,0	(+ 5,0)	-	-	-	-	-	-
Namur	8,7	(+ 8,7)	1,7	(+ 1,7)	-	-	-	-	-	-
Seraing	3,4	(+ 3,4)	3,4	(+ 3,4)	-	-	-	-	-	-
Tournai	1,1	(+ 1,1)	-	-	-	-	14,0	(+ 14,0)	-	-
Verviers	1,4	(+ 1,4)	7,0	(+ 1,0)	-	-	-	-	11,8	(+ 11,8)

En italiques : résultats dans une ville où le parti n'a pas obtenu d'élus. En romaines : résultats dans une ville où le parti a obtenu au moins un élu.

¹ Listes MR-IC à Charleroi et à La Louvière, MR pour Liège à Liège, et Mons en Mieux! à Mons.

² Liste Vert Ardent à Liège.

³ Listes C+ à Charleroi, PLUS & CDH à La Louvière, et AGORA-CDH à Mons.

Le PS participait au pouvoir dans chacune des neuf villes wallonnes de plus de 50 000 habitants avant le scrutin de 2006 ; après celui-ci, il avait été rejeté dans l'opposition à Namur. À la suite du scrutin de 2012, il était resté dans l'opposition à Namur, et y avait été rejeté à Mouscron et à Verviers (notons toutefois que, en 2015, le PS avait rejoint l'exécutif verviétois à la faveur d'un changement d'alliance opéré par le CDH). À l'issue du scrutin de 2018, le PS a été au pouvoir dans 7 communes (c'est-à-dire toutes à l'exception de Mouscron et de Namur). Quant à eux, Écolo a été associé au pouvoir dans 5 villes (Charleroi, La Louvière, Mons, Namur et Tournai), le MR a fait partie de 4 majorités (Liège, Mouscron, Namur et Verviers) et le CDH a participé à la gestion de 3 des 9 villes (Charleroi, Mouscron et Namur). En dépit de ses bonnes performances et des négociations engagées avec le PS à Charleroi, à La Louvière, à Liège et à Seraing, le PTB n'a rejoint aucune majorité communale en Wallonie. Enfin, comme en 2018, Seraing est demeurée l'unique grande ville dans laquelle un seul parti gouverne (en l'occurrence, le PS).

Après le scrutin du 8 octobre 2000, le mayorat revenait dans chacune des neuf grandes villes wallonnes au parti arrivé en tête. Il n'en était plus allé de même après les élections du 8 octobre 2006 : bien qu'il était alors demeuré premier à Namur, le PS y avait été rejeté dans l'opposition. Le CDH avait ainsi conquis un second poste de bourgmestre, en plus de celui qu'il détenait déjà à Mouscron. Cette proportion avait été la même que celle observée en 1994, lorsque le PS comptait 7 bourgmestres et le PSC 2 (à Mouscron et à Verviers). À la suite du scrutin du 14 octobre 2012, le CDH avait occupé la fonction mayorale dans 3 villes : Mouscron, Namur et Verviers. Quant à lui, le PS n'avait alors plus compté que 6 bourgmestres parmi les neuf villes les plus peuplées de Wallonie. Le scrutin du 14 octobre 2018 a marqué un retour à la situation antérieure puisque le PS a remporté 7 postes de bourgmestre, tandis que les 2 autres (Mouscron et Namur) sont revenus au CDH ; cette situation a reflété la position des différentes listes puisque le mayorat a été à nouveau occupé par le parti arrivé en tête dans chaque commune.

Tableau 41. Élections communales (Wallonie, 2018)

Villes de plus de 50 000 habitants : coalitions et bourgmestres installés à l'issue du scrutin

	Coalition	Bourgmestre
Charleroi	PS-C+–Écolo	Paul Magnette
La Louvière	PS–Écolo	Jacques Gobert
Liège	PS–MR	Willy Demeyer
Mons	PS–Écolo	Nicolas Martin
Mouscron	CDH–MR	Brigitte Aubert
Namur	CDH–Écolo–MR	Maxime Prévot
Seraing	PS	Francis Bekaert
Tournai	PS–Écolo	Paul-Olivier Delannois
Verviers	PS–MR–Nouveau Verviers	Muriel Targnion

4.2.5. La situation dans les villes moyennes

En 2018, le nombre de communes wallonnes où vivent de 20 000 à 49 999 habitants est de 30, comme en 2012. Par ordre décroissant, il s'agit des communes de Herstal, Braine-l'Alleud, Châtelet, Wavre, Binche, Ottignies-Louvain-la-Neuve, Courcelles, Waterloo, Arlon, Ath, Nivelles, Ans, Sambreville, Soignies, Andenne, Flémalle, Gembloux, Tubize, Oupeye, Saint-Nicolas (Liège), Saint-Ghislain, Manage, Fleurus, Grâce-Hollogne, Rixensart, Frameries, Braine-le-Comte, Huy, Chaudfontaine et Colfontaine. Toutes sont des communes francophones.

Dans ces communes de moyenne dimension, c'est, comme auparavant, le PS qui a détenu la plus grosse part de positions majoritaires à l'issue du scrutin du 14 octobre 2018. Celles-ci ont cependant été significativement affaiblies. En 2018, le PS a obtenu la majorité absolue des suffrages dans 6 communes de moins qu'en 2012 et cette perte n'a été que partiellement compensée par le gain de + 3 majorités absolues en sièges ; il a en outre perdu 1 majorité relative. Au total, le PS a donc réduit de 4 unités le nombre de communes d'entre 20 000 et 49 999 habitants dans lesquelles il représente la première formation. De ce point de vue, la

situation du MR n'a pas changé par rapport à 2012 : il a conservé la majorité absolue des voix à Waterloo et la majorité absolue des sièges à Rixensart. Écolo a fait son apparition dans ce classement puisque la liste de ce parti est arrivée en tête à Ottignies-Louvain-la-Neuve. À l'inverse, plus aucune liste déposée par le CDH n'est arrivée en tête dans une commune wallonne en 2018 (il y en avait eu 1 en 2012).

Après avoir quelque peu reculé de 2006 à 2012 (passant de 9 à 7), le nombre de communes comptant entre 20 000 et 49 999 habitants dans lesquelles arrive en tête une liste ne portant pas de numéro régional a cette fois été en progression : elles ont été au nombre de 11 en 2018. Dans 5 d'entre elles, dirigées pour la plupart par un bourgmestre membre du MR qui a été réélu, cela a été en disposant en outre d'une majorité absolue, soit en voix, soit seulement en sièges : Chaudfontaine (liste UP! du bourgmestre Daniel Bacquelaine (MR) : 55,1 %, soit + 2,3 % par rapport à la liste MR.IC en 2012), Courcelles (liste BOURGMESTRE emmenée par Caroline Taquin (MR) : 50,6 %, soit + 20,6 % par rapport à la liste MR en 2012), Herstal (liste PS-H du bourgmestre Frédéric Daerden (PS) : 49,0 %), Braine-l'Alleud (Liste du bourgmestre emmenée par Vincent Scourneau (MR) : 45,8 %, soit – 8,6 %) et Wavre (Liste de la bourgmestre emmenée par Françoise Pigeolet (MR) : 40,6 %, soit – 14,5 %). Dans les 6 autres, la liste arrivée en tête n'a pas remporté la majorité absolue des sièges : Braine-le-Comte (liste BRAINE du bourgmestre sortant Maxime Daye (MR) : 45,4 %, soit – 7,0 %), Gembloux (liste BAILLI du bourgmestre Benoît Dispa (CDH) : 40,4 %, soit + 4,6 %), Fleurus (liste FLEUR"U" : 39,9 %), Arlon (liste ARLON 2030 du bourgmestre Vincent Magnus (CDH) : 39,1 %, soit + 1,9 % par rapport à la liste CDH en 2012), Nivelles (Liste du bourgmestre emmenée par Pierre Huart (MR) : 37,2 %, soit – 0,7 %) et Tubize (liste ÉB du bourgmestre Michel Januth (PS) : 28,6 %, soit – 2,4 % par rapport à la liste PS en 2012).

**Tableau 42. Élections communales (Wallonie, 2018)
Communes de 20 000 à 49 999 habitants : positions majoritaires**

	Majorités absolues		Majorités relatives	Total
	Voix	Sièges		
PS	5	6	5	16
MR	1	1	0	2
Écolo	0	0	1	1
CDH	0	0	0	0
Autres	2	3	6	11
Total	8	10	12	30

4.2.6. La proportion de femmes dans les conseils communaux et dans les collèges

À partir de 1994, des quotas ont été imposés à la confection des listes de candidats afin de favoriser une représentation plus équilibrée des femmes et des hommes dans les conseils

communaux ⁵. Prévoyant au maximum la présence de trois quarts de personnes du même sexe sur une liste en 1994 et de deux tiers en 2000, le quota a été porté à la parité (chaque liste pouvant cependant comporter un écart maximal d'une personne afin de permettre le dépôt de listes complètes ⁶) pour les élections de 2006. Depuis ce scrutin-là, la mixité doit en outre être respectée au sein des deux premières places de la liste. Lors des élections communales du 14 octobre 2018, la Région wallonne a en outre instauré, pour les communes de la région de langue française, le système dit de la « tirette », soit l'alternance stricte de femmes et d'hommes (à l'exception des deux dernières places de la liste). Cette disposition – qui ne s'applique pas dans les communes de la région de langue allemande – n'a pas été étrangère à l'accroissement de la présence de femmes que l'on a pu observer dans les conseils communaux à l'issue du scrutin du 14 octobre 2018 ⁷.

La présence de femmes s'est trouvée améliorée par l'imposition de ces dispositions puisque les élues représentaient 12,0 % des élus communaux wallons en 1988, avant la mise en place de tels quotas, puis 18,2 % en 1994, 25,9 % en 2000, 32,0 % en 2006 et 34,9 % en 2012. Le chiffre est monté à 38,8 % en 2018, soit 2 085 femmes sur 5 370 conseillers communaux ; il s'est alors agi de la première fois que plus de 2 000 candidates ont été élues à travers la Wallonie (elles étaient moins de 1 000 en 1994). Pour la première fois, la présence des femmes dans les conseils communaux de Wallonie a même été légèrement supérieure à celle enregistrée en Flandre (38,4 % en 2018) ; cependant, la Région bruxelloise a continué à se situer bien loin devant (48,8 % en 2018).

Au sein des collèges communaux wallons également (qui incluent de plein droit le président du conseil de l'action sociale), la proportion de femmes s'est accrue. Elle a été de 35,6 % dans les majorités mises en place en Wallonie après le scrutin du 14 octobre 2018 (contre 28,3 % après le scrutin de 2 012 et de 25,6 % après celui de 2006). L'obligation constitutionnelle de rendre le collège mixte, entrée en vigueur pour la première fois en 2006, et la disposition wallonne prévoyant, en principe, la présence minimale d'un tiers de personnes de chaque sexe au sein du collège communal en région de langue française, entrée en vigueur dans la foulée du scrutin de 2018, n'ont pas été étrangères à ces accroissements. Quant à elle, la proportion de femmes bourgmestres a de nouveau progressé de manière nette en 2018, mais elle est restée faible, s'élevant seulement à 18,7 % en Wallonie (soit 49 femmes bourgmestres, contre 34 (13,0 %) en 2012 et 21 (8,0 %) en 2006). Enfin, 114 CPAS sur 262 ont désormais été présidés par une femme (43,5 %).

⁵ Sur l'évolution des règles en la matière et sur leurs effets en termes quantitatifs à tous les niveaux de pouvoir, cf. C. ISTASSE, « Les législations visant à favoriser la participation politique des femmes : évolutions et effets (1994-2022) », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 2557-2558-2559, 2022.

⁶ Au niveau communal, chaque conseil compte en effet un nombre impair de membres.

⁷ Cf. C. ISTASSE, D. VAN DEN ABBEEL, « Les facteurs déterminant la proportion de femmes parmi les élus. L'exemple du scrutin local du 14 octobre 2018 », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 2410-2411, 2019 ; G. GRANDJEAN, « La présence équilibrée de femmes et d'hommes dans les collèges communaux et provinciaux de Wallonie », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 2461-2462, 2020.

4.3. LISTES EN PRÉSENCE ET PRINCIPAUX CANDIDATS EN LICE POUR LE SCRUTIN DU 13 OCTOBRE 2024

Après avoir examiné de manière générale les listes déposées dans les communes de Wallonie francophone, nous analysons ici de façon détaillée les stratégies électorales mises en place dans les neuf villes de Wallonie comptant plus de 50 000 habitants, à savoir Charleroi, La Louvière, Liège, Namur, Mons, Mouscron, Seraing, Tournai et Verviers.

Signalons que, le 12 mars 2022, le CDH est devenu Les Engagés.

Et rappelons que, pour leur part, les listes déposées dans les neuf communes wallonnes germanophones sont présentées séparément, dans le chapitre 8.

4.3.1. Tour d’horizon des listes déposées dans les communes

En 2024, le nombre de listes déposées en Wallonie francophone a drastiquement baissé, passant de 1 043 listes en 2018 à 867 (– 176, soit – 16,9 %). Cela tient potentiellement à la complexité des formalités administratives à accomplir pour déposer une liste ⁸.

Les listes issues des formations représentées au Parlement wallon, disposant d’un numéro régional – à savoir Écolo, Les Engagés, le PS, le PTB et le MR –, ne représentent pas la majorité des listes (cf. Tableau 43).

Ces cinq partis disposant d’un numéro régional se présentent tous sous celui-ci dans 7 communes (contre 4 en 2012) : à Ath, à Charleroi, à Liège, à Mouscron, à Namur, à Oupeye et à Tournai. À l’inverse, aucune de ces cinq formations ne se présente sous son numéro régional dans 109 communes.

Le plus grand nombre de listes est déposé à Liège et à Tubize, où concourent à chaque fois 9 listes.

Dans 8 communes (de moins de 8 000 habitants chacune), une seule liste a été déposée : à Anhée (canton de Dinant, province de Namur), à Bièvre (canton de Gedinne, province de Namur), à Herbeumont (canton de Paliseul, province de Luxembourg), à Houffalize (canton de Houffalize, province de Luxembourg), à Limbourg (canton de Limbourg, province de Liège), à Rouvroy (canton de Virton, province de Luxembourg), à Verlainne (canton de Verlainne, province de Liège) et à Vresse-sur-Semois (canton de Gedinne, province de Namur). Cette situation s’était produite dans 6 communes wallonnes francophones en 2018. Néanmoins, le scrutin s’y déroulera comme ailleurs. La procédure de désignation automatique du bourgmestre qui prévaut en région de langue française dépend en effet des voix de préférence obtenues par les candidats en lice, ce qui rend indispensable la tenue d’une élection.

⁸ À ce propos, cf. B. BIARD, P. BLAISE, J. FANIEL, C. ISTASSE, V. LEFEBVE, C. SÄGESSER, « La préparation des élections provinciales et communales du 13 octobre 2024. I. Cadre juridique du scrutin et élections provinciales », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 2615-2616, 2024, p. 30.

Pas moins de 61 autres communes de Wallonie francophone connaissent une situation de « duel », c'est-à-dire qu'y sont déposées deux listes, qui s'affrontent. Ces communes sont réparties comme suit : 5 dans le Brabant wallon, 5 dans le Hainaut, 22 en province de Liège, 21 en province de Luxembourg et 8 en province de Namur.

Par ailleurs, on dénombre 18 listes à candidat unique.

Tableau 43. Élections communales (Wallonie, 2000-2024)
Nombre de listes présentées sous un numéro national ou régional

	2000	2006	2012	2018	2024
Écolo	186	147	157	125	86
PS	154	133	128	97	80
MR ¹	88	81	89	73	73
Les Engagés ²	59	82	69	22	49
PTB ³	–	–	–	16	19

¹ PRL, PRL FDF ou PRL MCC en 2000.

² PSC en 2000 ; CDH en 2006, 2012 et 2018.

³ Avant le scrutin de 2018, les listes que déposait le PTB ne bénéficiaient pas d'un numéro régional ou, en 2000, national.

Remarque : En 2018 et 2024, seules les communes francophones sont prises en compte tandis que les communes germanophones sont aussi comprises pour les scrutins précédents.

Écolo se présente sous son numéro régional (n° 1) dans 86 communes. Il en avait déposé bien davantage en 2018 (125). Quatorze listes utilisent le numéro régional d'Écolo avec une dénomination différente : ECOLO+ à Floreffe, à Jodoigne, à Mont-Saint-Guibert et à Virton ; ECOLO + à Arlon et à Oupeye ; Ecolo - Groen à Beauvechain ; ENSEMBLE-ECOLO-MCI à Comines-Warneton ; ECOLO-GIC à Couvin ; Union Ecolo Citoyens à Crisnée ; LB ECOLO à Enghien ; Alternative Ecolo à Ferrières ; Vert Ardent - Ecolo à Liège ; ECOLO & Citoyens Ohey à Ohey.

Les Engagés sont présents sous leur numéro régional (n° 2) dans 49 communes ; en 2018, le CDH en avait déposé 27 de moins. Dix-sept de ces listes utilisent le numéro régional du CDH avec une dénomination différente : LES ENGAGÉS-BHIC à Beyne-Heusay ; LES ENGAGÉS-CITOYENS à Cerfontaine ; LES ENGAGÉS+ à Colfontaine ; Audacité-Les Engagés à Flobecq ; LES ENGAGÉS-CONTACT à Florennes ; FLORENVILLE LES ENGAGÉS à Florenville ; LES ENGAGÉS POUR HANNUT à Hannut ; LES ENGAGÉS & ALTERNATIVES à La Louvière ; OSER-LES ENGAGÉS à Lessines ; AGIR ENSEMBLE LES ENGAGÉS à Libin ; LES ENGAGÉS & UPManage à Manage ; LES ENGAGÉS - MAYEUR à Marche-en-Famenne ; LES ENGAGÉS POUR MERBES à Merbes-le-Château ; ANDERS et Les Engagés à Mont-de-l'Enclus ; LES ENGAGÉS - AC à Péruwelz ; LES ENGAGÉS PAC à Pont-à-Celles ; IC THUIN - LES ENGAGÉS à Thuin. Dans 3 communes, le sigle Les Engagés figure en outre dans une liste de cartel n'utilisant pas le numéro régional de ce parti : MR-LES ENGAGÉS-UNIS à Flémalle, MR-LE à Genappe et MR ENGAGÉS DEFI ENSEMBLE à Seraing.

Le **Parti socialiste (PS)** dépose des listes sous son numéro régional (n° 3) dans 80 communes (contre 97 en 2018). Quinze listes utilisent le numéro régional du PS avec une dénomination

différente : PS+ à Brugelette, à Crisnée, à Huy et à Liège ; PS-LB à Quévy et à Soignies ; PSD@ à Andenne ; PS-Citoyens à Arlon ; PS - Progrès à Dalhem ; PS IC à Marchin ; PS + à Montigny-le-Tilleul ; ActionS-PS à Pecq ; PS THUIN par CCEUR à Thuin ; PS - IC à Verviers ; PS Virton à Virton. Dans 2 communes, la section locale du PS a déposé une liste de cartel ou d'ouverture, sans numéro régional : PS-IC à Anthisnes et PS-H à Herstal.

Le **Parti du travail de Belgique (PTB)** est présent sous son numéro régional (n° 4) dans 19 communes, soit 3 de plus qu'en 2018. Pour ce scrutin, le nombre de listes déposées par ce parti est de 9 dans le Hainaut, 7 en province de Liège, 2 en province de Namur et 1 en province de Brabant wallon ; il est totalement absent de la province de Luxembourg⁹. Il est présent dans chacune des 9 villes wallonnes de plus de 50 000 habitants.

Comme en 2018, le **Mouvement réformateur (MR)** est présent sous son numéro régional (n° 5) dans 73 communes. Trente-quatre listes utilisent le numéro régional du MR avec une dénomination différente : MR-IC à Cerfontaine, à Charleroi, aux Bons Villers, à Péruwelz, à Philippeville et à Rochefort ; MR+ à Beloeil et à Châtelet ; IC-MR à Brunehaut et à Sombrefte ; MRMC à Arlon ; MR.@th à Ath ; ENSEMBLE POUR AWANS à Awans ; MR 6tem-ic à Bernissart ; MR-CI à Binche ; MR - BRUGELETTE EN MIEUX à Brugelette ; MR Durbuy à Durbuy ; MRGens à Estinnes ; MR Fleur'U' à Fleurus ; MR&Vous à Frameries ; Liste du MayeuR à Hannut ; MR-IC-EJS à Jalhay ; MR - EPV7 à La Bruyère ; MR-Ensemble à Lessines ; MR Pour L aveniR à Lincent ; MR - Lobbes à Lobbes ; MR en Marche à Marche-en-Famenne ; M-R à Marchin ; MR-Ci à Merbes-le-Château ; MR-EPIC à Mettet ; AP-MR à Rixensart ; MRuc à Spa ; MR - Bleus de Thuin à Thuin ; MR EC à Walcourt. Dans 4 communes, le sigle MR figure en outre dans une liste de cartel ou d'ouverture n'utilisant pas le numéro régional de ce parti : MR-LES ENGAGES-UNIS à Flémalle, MR-LE à Genappe, MR+ à Quévy et MR ENGAGES DEFI ENSEMBLE à Seraing.

Représenté à la Chambre des représentants, au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et au Parlement de la Communauté française, le parti **Démocrate fédéraliste indépendant (Défi)** ne dispose pas de numéro régional en Wallonie, faute de représentation au Parlement wallon. Héritier des FDF, ce parti présente une liste dans 9 communes wallonnes sous le sigle DÉFI, auxquelles il faut ajouter la liste DÉFI + déposée à Genappe, ainsi que la liste DÉFI à Fontaine-l'Évêque. Parmi toutes ces listes, 5 ont été déposées dans le Hainaut, 3 en Brabant wallon, 2 en province de Liège et 1 en province de Namur. À l'exception de Liège, Défi n'est présent dans aucune des villes wallonnes de plus de 50 000 habitants ; en 2018, ce parti déposait pourtant une liste dans chacune d'entre elles, à l'exception de Mouscron.

L'extrême droite wallonne est particulièrement affaiblie à la veille du scrutin communal du 13 octobre 2024. Le parti **Chez Nous** – qui est confronté à des tensions internes particulièrement vives depuis l'été 2024 – dépose des listes dans 6 communes : 3 dans le Hainaut (à Fleurus, à Momignies et à Mouscron), 2 dans la province de Liège (à Amay et à Liège) et 1 dans la province de Namur (à Couvin). Seules 2 d'entre elles sont complètes

⁹ De même qu'il l'est pour les élections provinciales. Il est à noter que le parti n'avait déposé aucune liste non plus dans cette province lors des élections du Parlement wallon et de la Chambre des représentants du 9 juin 2024. Il a pourtant récolté 15 599 voix dans cette province lors du scrutin européen tenu le même jour (soit 9,0 % du total des votes valablement émis dans cette province pour ce niveau de pouvoir, contre 9,6 % et 160 voix de plus en 2019).

(Fleurus et Mouscron). De son côté, le parti Nation ne dépose aucune liste ; il était présent dans 12 communes (dont, à Charleroi, à travers une liste NWA-NATION) six ans plus tôt.

Le **Collectif Citoyen** – qui se présente comme un mouvement créé par et pour les citoyens qui entend dépasser les clivages traditionnels et combattre la partitocratie – présente des listes sous cette appellation dans 5 communes : à Ans, à Anthisnes, à Liège, à Namur et à Verviers. À Oreye, c'est sous l'appellation C.C. qu'il se présente. Aucune de ces listes n'est complète.

Par ailleurs, des listes sont déposées sous l'appellation **CC** à Antoing, à Charleroi, à Chimay, à Erquelinnes, à La Louvière, à Lobbes, à Merbes-le-Château, à Pont-à-Celles et à Thuin.

Une liste **LUTTE OUVRIERE** est déposée dans 2 communes : à Mons (4 candidats) et à La Louvière (3 candidats).

Comme en 2018, une seule liste **Pirate** est déposée : à Tubize (en province de Brabant wallon), avec un seul candidat (Patrick Installé).

4.3.2. La situation dans les grandes villes

Pour chacune des villes wallonnes de plus de 50 000 habitants, nous présentons succinctement les résultats obtenus par les différentes listes en présence lors du scrutin du 14 octobre 2018, la composition des majorités communales et les principaux faits qui ont marqué la législature écoulée, ainsi que les listes déposées en vue des élections du 13 octobre 2024.

À **Charleroi**, malgré un recul relativement prononcé par rapport au scrutin de 2012 (– 6,4 %), le PS conserve – de justesse, en raison de la perte de 4 sièges – sa majorité absolue au conseil communal en 2018 (26 sièges sur 51). Paul Magnette, qui était tête de liste, remporte 22 475 voix de préférence, soit à nouveau le meilleur score personnel de la commune mais aussi de Wallonie. Figurant en 4^e position sur la liste, Julie Patte – qui avait été très brièvement députée wallonne et de la Communauté française en 2014 – obtient 3 775 votes de préférence, dépassant les échevins sortants Françoise Daspremont, 2^e sur la liste (2 392 voix), et Philippe Van Cauwenberghe, 3^e sur la liste (3 236 voix). La liste PTB réalise une performance historique puisqu'elle obtient 15,7 % des suffrages (soit + 12,3 % par rapport à la liste PTB+ déposée en 2012) et, en multipliant par 9 son nombre de sièges au conseil communal, se hisse au rang de deuxième formation politique de la ville. La tête de liste, Sofie Merckx, seule conseillère communale carolorégienne du parti élue en 2012 et fille de Kris Merckx, co-fondateur en 1970 de TPO-AMADA (Tout le pouvoir aux ouvriers – Alle macht aan de arbeiders) et de Médecine pour le peuple, recueille 4 163 voix de préférence. Le MR connaît un revers marqué (– 5,1 %). Il conserve 6 mandats de conseiller communal, soit 3 de moins qu'en 2012. L'échevin sortant Cyprien Devillers, qui emmène la liste, obtient 2 709 voix de préférence. Le deuxième meilleur score est obtenu par Olivier Chastel, président du MR et ancien ministre fédéral, qui pousse la liste (1 542 voix). Ornella Cencig, échevine sortante, et Nicolas Tzanetatos, député wallon et de la Communauté française, obtiennent respectivement les troisième (1 153 voix) et quatrième (910 voix) meilleurs scores de la liste libérale. La liste C+, de tendance humaniste, enregistre également un recul (– 3,0 % par rapport à la liste CDH déposée en 2012) et remporte 4 sièges (soit – 2). Le meilleur score de la liste est réalisé par

l'échevin sortant Éric Goffart (2 786 voix de préférence). Écolo connaît une situation stable et conserve ses 3 sièges ; Xavier Desgain, qui emmène la liste, obtient 1 481 voix. La liste Défi recueille 5,2 % (soit + 3,4 % par rapport à la liste FDF déposée en 2012) et le parti amarante décroche ainsi ses 2 premiers sièges au conseil communal de Charleroi. Enfin, la liste d'extrême droite PP remporte 4,5 % des voix et un unique siège.

Rapidement après le scrutin, P. Magnette (PS) prend contact avec S. Merckx (PTB) afin d'entamer des discussions avec le parti de gauche radicale compte tenu des bonnes performances électorales de celui-ci. Mais celles-ci font long feu. Un accord entre le PS, Écolo et C+ est finalement conclu. Qualifié par les chefs de file de « progressiste, qualitatif et équilibré »¹⁰, il rassemble une majorité de 33 élus. Alors qu'il avait été aux commandes de la ville avec le PS et le CDH depuis les élections de 2006, le MR est renvoyé dans l'opposition. Conformément aux dispositions du Code de la démocratie locale et de la décentralisation (CDLD), P. Magnette est automatiquement reconduit au mayorat de la ville. Le PS dispose en outre de 7 échevinats et de la présidence du CPAS, tandis qu'Écolo et le CDH détiennent chacun un échevinat.

Le collège communal est modifié à deux reprises durant la mandature. Le 5 juillet 2021, conformément à un accord interne au PS, F. Daspremont (PS) cède son fauteuil scabinal à Alicia Monard (PS). Élu secrétaire de la Fédération PS de Charleroi le 15 mai 2023, Thomas Parmentier (PS) cède quant à lui son mandat d'échevin à Maxime Hardy (PS) – jusqu'alors député wallon et de la Communauté française – le 22 mai 2023.

P. Magnette – qui, par ailleurs, est devenu président du PS le 20 octobre 2019 – est élu à la Chambre des représentants lors des élections du 9 juin 2024. Alors qu'il prête serment en tant que député fédéral le 10 juillet, il se met en congé de son mandat de bourgmestre, comme il le fait chaque été pendant les vacances, et est remplacé par J. Patte dans sa fonction. L'article 71, § 2 des statuts du PS interdit le cumul d'un mandat parlementaire et d'un mandat exécutif dans une commune de plus de 50 000 habitants. Le 29 août 2024, P. Magnette annonce ne plus être candidat-bourgmestre à Charleroi et choisit de siéger de manière effective à la Chambre des représentants.

Au conseil communal de Charleroi, 51 sièges sont à pourvoir en 2024 (*statu quo*). Huit listes sont en présence pour l'élection du 13 octobre 2024. C'est quatre de moins qu'en 2018.

La liste du PS est emmenée par Thomas Dermine, secrétaire d'État pour la Relance et les Investissements stratégiques (chargé de la Politique scientifique, adjoint au ministre de l'Économie et du Travail) dans le gouvernement fédéral sortant De Croo et élu député wallon et de la Communauté française le 9 juin 2024. Il est suivi par l'échevine et bourgmestre faisant fonction sortante, J. Patte (2^e). Le bourgmestre en titre sortant, P. Magnette, occupe quant à lui la 3^e position. Derrière lui, d'autres membres sortants du collège communal figurent sur la liste : Babette Jandrain (4^e), P. Van Cauwenberghe (président du CPAS, 5^e), A. Monard (6^e), Mahmut Dogru (7^e), Laurence Leclercq (8^e) et Karim Chaïbaï (9^e). Ils sont notamment suivis par Serge Beghin (11^e), conseiller communal et ancien échevin, par Latifa Gahouchi (12^e), conseillère communale et ancienne échevine, ancienne députée wallonne et de la Communauté française et ancienne sénatrice (ex-chef de groupe PS au Sénat), et

¹⁰ RTBF Info, 7 novembre 2018, www.rtbf.be.

par M. Hardy (13^e), échevin sortant et ancien député wallon et de la Communauté française. La conseillère communale, ancienne échevine et ancienne bourgmestre faisant fonction, F. Daspremont, figure en 48^e place. La liste est poussée par un novice en politique, Pippo Dolore (51^e). Sur les 26 conseillers communaux socialistes sortants, 20 se représentent en 2024.

Alors que le député fédéral et ancien ministre fédéral Denis Ducarme (MR) était pressenti pour tirer la liste libérale (MR-IC) à Charleroi, c'est finalement Anthony Dufrane qui occupe cette place. Élu à la Chambre des représentants sur la liste MR le 9 juin 2024, A. Dufrane est surtout connu dans la région pour avoir été député fédéral, député wallon et de la Communauté française et échevin de Montigny-le-Tilleul sous l'étiquette PS ¹¹. Sur la liste communale carolorégienne, il est notamment suivi par Laetitia Dehan (2^e), conseillère communale sortante, Nicolas Tzanetatos (3^e), conseiller communal sortant et député wallon et de la Communauté française, Fabienne Devillers (4^e), députée provinciale sortante, Jean-Noël Gillard (5^e), conseiller communal sortant élu sur une liste Défi en 2018, et Audrey François (10^e), conseillère communale sortante. Novice en politique, Juliette Thevenin occupe quant à elle la 12^e place ; elle est connue du grand public en tant que volleyeuse professionnelle (Tchalou Volley Club). La 49^e place est occupée par Olivier Chastel, député européen, conseiller communal sortant, ancien secrétaire d'État puis ministre fédéral, ancien ministre de la Communauté française, ancien député wallon et de la Communauté française, ancien échevin à Charleroi et ancien président du MR. Quant à lui, D. Ducarme pousse la liste libérale (51^e). En tout, quatre des cinq conseillers communaux libéraux sortants se représentent en 2024 ¹².

La liste LES ENGAGÉS est tirée par l'échevin sortant É. Goffart. En 2^e position, figure Manon Choël, conseillère communale sortante élue sur la liste MR en 2018 et ayant rejoint Les Engagés au printemps 2024. Conseiller communal sortant élu sur la liste PTB en 2018 et ayant lui aussi rejoint Les Engagés au printemps 2024, Brahim Ziane occupe quant à lui la 5^e position. Parmi les quatre conseillers communaux élus sur la liste C+ le 14 octobre 2018, seul É. Goffart se représente en 2024.

Sur la liste ECOLO, les trois conseillers communaux sortants se représentent. Comme en 2018, la liste écologiste est tirée par X. Desgain, échevin sortant et ancien député wallon et de la Communauté française. Il est suivi par Zaïna Ihirrou, cheffe du groupe Écolo au conseil communal de Charleroi. Conseiller provincial sortant et ancien conseiller communal carolorégien, Luc Parmentier figure quant à lui à la 5^e position. Conseillère communale et présidente du conseil communal depuis le départ de Benjamin Debroux, Marie-Anne Gailly est la 16^e candidate. La liste est poussée par Julien Lechat (51^e), vice-président de la société de logement de service public La Sambrienne.

La liste PTB est emmenée par la conseillère communale sortante Pauline Boninsegna. Celle-ci est suivie par Mathieu Marchal (2^e), ancien ouvrier dans le secteur de la construction et ancien délégué syndical (FGTB). Figurent aussi sur cette liste Roberto D'Amico (4^e), conseiller communal sortant et député fédéral, et Sofie Merckx (5^e), conseillère communale sortante

¹¹ Il a rejoint le MR le 6 avril 2024.

¹² Manon Choël, élue au conseil communal en tant que candidate sur la liste MR en 2018, a entre-temps rejoint la liste C+.

et députée fédérale (cheffe du groupe PTB à la Chambre des représentants). La liste est poussée par Germain Mugemangango (51^e), conseiller communal sortant et député wallon et de la Communauté française (chef du groupe PTB au Parlement wallon).

La liste du Mouvement citoyen wallon (MCW) est tirée par Carole Mertens, novice en politique et libraire. Elle est suivie par Nicolas Kramvoussanos (2^e), conseiller communal sortant élu sur la liste Défi en 2018 et co-fondateur du MCW. Geneviève Baldewyns occupe quant à elle la 7^e place ; conseillère communale sortante, elle figurait en 2^e position sur la liste PP en 2018.

Deux listes sont incomplètes : Le Bien Commun (13 candidats, dont la conseillère communale sortante Anne-Sophie Deffense, élue en 2018 sur la liste C+) et CC (2 candidats).

À **La Louvière**, c'est une coalition PS–Écolo qui est au pouvoir depuis 2018.

À l'issue du scrutin communal du 14 octobre 2018, le PS conserve la majorité absolue des sièges au conseil communal (24 sur 43), et ce malgré un recul électoral notable (– 6,7 %) qui n'occasionne toutefois la perte que d'un seul siège. Avec 6 850 voix de préférence, soit légèrement plus qu'en 2012, Jacques Gobert remporte à nouveau le meilleur score de la commune. Avec 15,4 % des voix (soit + 10,7 %), le PTB se hisse au rang de deuxième formation politique et décroche 7 sièges au conseil communal (+ 6). Derrière le PS et le PTB, se classent le MR (13,1 %), le CDH (9,0 %) et Écolo (6,9 %), tous en recul, quoique dans des proportions variables.

Bien qu'il soit en mesure de gouverner seul, le PS choisit d'emblée d'ouvrir sa majorité à un partenaire. Après des négociations entamées avec le PTB, c'est finalement une alliance rouge-verte qui est mise en place, pour la première fois, dans la Cité des loups. J. Gobert demeure bourgmestre. Les écologistes obtiennent un mandat d'échevin dans le nouveau collège.

Le scrutin multiple du 26 mai 2019 affecte partiellement la composition de l'exécutif louviérois. Élu député wallon et de la Communauté française, Michele Di Mattia (PS) cède son mandat d'échevin à Leslie Léoni (PS), qui prête serment devant le conseil communal le 2 juillet 2019. Elle-même appelée à rejoindre la Chambre des représentants lorsque Ludivine Dedonder (PS) est désignée ministre de la Défense dans le gouvernement De Croo le 1^{er} octobre 2020, elle est remplacée le 26 janvier 2021 par Noémie Nanni (PS). À l'issue de cette modification dans la composition du collège communal, certains changements sont apportés dans l'attribution des compétences.

Alors qu'il est visé depuis plusieurs jours par des accusations de harcèlement sexuel (qu'il réfute fermement), l'échevin socialiste Laurent Wimlot (PS) annonce démissionner du collège communal louviérois le 9 novembre 2023. Il est toutefois décidé de ne pas le remplacer ; ses compétences sont redistribuées au sein de l'équipe en place.

Au conseil communal de La Louvière, 43 sièges sont à pourvoir en 2024 (*statu quo*). Six listes ont été déposées en vue du scrutin communal. Remarquons qu'Écolo n'a déposé aucune liste, et ce en dépit de sa participation à la majorité louviéroise sortante.

La liste du PS est emmenée par J. Gobert, bourgmestre sortant. Il est suivi par Laurence Zanchetta (2^e), ancienne députée fédérale, par M. Di Mattia (3^e), conseiller communal sortant, ancien échevin et ancien député wallon et de la Communauté française, et par Leslie

Leoni (4^e), conseillère communale sortante, ancienne échevine et ancienne députée fédérale. Il est à noter que ces trois candidats ont tous perdu leur mandat parlementaire à l'issue du scrutin du 9 juin 2024. Cinq des six membres socialistes du collège communal sortant figurent aussi sur la liste PS : Nicolas Godin (5^e), Emmanuelle Lelong (6^e), Antonio Gava (7^e), Noémie Nanni (8^e) et Pascal Leroy (9^e). Seule l'échevine sortante Françoise Ghiot ne figure pas sur la liste ; élue au conseil communal depuis 2000, elle avait déjà annoncé son intention de ne pas briguer un nouveau mandat. La liste est close par Jean-Marie Huet (43^e), conseiller CPAS.

La liste MR est conduite par Olivier Destrebecq, conseiller communal sortant et ancien échevin, ancien député fédéral, ancien sénateur et ancien député wallon et de la Communauté française. Il est suivi par les conseillers communaux sortants Pauline Trémerie (2^e), Merveille Siassia-Bula (3^e) et Christian Baise (5^e). Pour leur part, les conseillers CPAS sortants Marie-France Colinet (4^e) et Bernard Donfut (7^e) figurent également sur la liste. La liste est poussée par Thierry Bernard (43^e), directeur général d'une entreprise médicale (Dimequip).

La liste LES ENGAGÉS & ALTERNATIVES – à laquelle participent des candidats issus des Engagés et de Défi¹³ – est emmenée par Xavier Papier, conseiller communal sortant (Les Engagés). Il est suivi par Emma Itoua, enseignante (Défi). Les quatre conseillers communaux sortants de la liste Plus & CDH figurent sur la liste, à savoir X. Papier (1^{er}), Michaël Van Hooland (5^e), Bernard Thomas (11^e) et Loris Resinelli (43^e, par ailleurs fraîchement élu député wallon et de la Communauté française).

Comme en 2018, le conseiller communal sortant, ancien député wallon et de la Communauté française et ancien chef de groupe au Sénat Antoine Hermant tire la liste du PTB à La Louvière. Il est suivi par Livia Lumia (2^e), conseillère communale sortante et journaliste pour *Solidaire*, le magazine digital du PTB. La liste est poussée par Anne Lecocq (43^e), conseillère communale sortante.

Deux autres listes – incomplètes – se présentent devant les électeurs. La liste LUTTE OUVRIERE (3 candidats) est tirée par Beniamino Sirianni, et la liste CC (2 candidats) est emmenée par Laurence Kayser.

À Liège, à l'issue des élections du 14 octobre 2018, les partenaires de la coalition sortante que sont le PS et le CDH subissent chacun un recul électoral marqué (à savoir – 7,3 % des voix pour le premier et – 7,2 % pour le second), la perte de plusieurs sièges (respectivement 5 et 4) et, par conséquent, celle de leur majorité. Willy Demeyer, bourgmestre sortant, reste toutefois le candidat le plus populaire, avec 13 067 voix de préférence. Le MR (liste MR pour Liège) est également en baisse, mais de manière moins prononcée (– 3,2 %), et il ne cède qu'un siège, en conservant donc 10. En progression de près de 10 %, le PTB passe de 2 à 9 sièges et se classe troisième. La liste déposée par Vert Ardent, qui regroupe les représentants locaux d'Écolo ainsi que ceux du Mouvement Demain, remporte 2,6 % des suffrages de plus qu'Écolo, seul, en 2012 et décroche ainsi 2 sièges supplémentaires (pour un total désormais de 8). L'unique conseiller communal VEGA conserve son siège grâce à une légère hausse, tandis que Défi fait son entrée dans l'assemblée liégeoise.

¹³ X. Papier aurait pris contact avec Écolo pour lui proposer de rejoindre la liste LES ENGAGÉS & ALTERNATIVES, sans succès. Cf. Antenne Centre, 3 septembre 2024, www.antennecentre.tv.

Le PS et le MR concluent ensemble un pacte de majorité. Les socialistes obtiennent 7 postes au sein du nouvel exécutif tandis que les libéraux en reçoivent 3. W. Demeyer conserve l'écharpe mayorale.

Le scrutin multiple du 26 mai 2019 n'affecte pas la composition du collège communal liégeois. Alors qu'elle est réélue à la Chambre des représentants à cette occasion, l'échevine Julie Fernandez Fernandez (PS) renonce en effet à prêter serment en tant que parlementaire, afin de privilégier son mandat au sein de l'exécutif local et afin de respecter les règles internes au PS en matière de non-cumul.

Comme cela avait été convenu à l'issue du scrutin du 14 octobre 2018, Marie-France Mahy (PS) cède la présidence du CPAS liégeois à Jean-Paul Bonjean (PS) le 17 décembre 2019.

Le collège communal de Liège est mis sous tension dès la fin de l'année 2021. En effet, le 14 décembre 2021, l'échevin Pierre Stassart (PS) est condamné par le tribunal correctionnel de Liège à une peine d'un an de prison avec sursis et à une amende de 16 000 euros avec sursis pour la moitié pour prise illégale d'intérêt au profit de son ancienne compagne. Alors que P. Stassart annonce d'emblée vouloir interjeter appel du jugement, le bourgmestre publie le jour même un communiqué de presse dans lequel il rappelle que « la présomption d'innocence est un principe essentiel de notre État de droit ». W. Demeyer affirme en complément que, « en cas de condamnation définitive, l'échevin ne pourra rester membre du collège ». Quelques jours plus tard, toutefois, sous d'importantes pressions, W. Demeyer réclame auprès de P. Stassart sa démission en tant qu'échevin ; à défaut de quoi, il demandera l'adoption d'une motion de méfiance individuelle à son encontre lors de la séance du conseil communal du 31 janvier. N'ayant pas enregistré la démission dudit échevin, W. Demeyer annonce le 23 janvier solliciter officiellement les deux groupes de la majorité communale (PS et MR pour Liège). La section PS de Liège-Centre peine toutefois à s'accorder sur le nom d'un remplaçant ; par conséquent, la mise au vote de la motion de méfiance est retardée. Mais, le 18 février 2022, le collège communal annonce avoir reçu la démission de P. Stassart. Cette démission est actée par le conseil communal réuni le 7 mars. Mehmet Aydogdu (PS) prête serment le même jour et succède à P. Stassart au sein de l'exécutif. Deux ans plus tard, après avoir épuisé les différentes voies de recours ¹⁴, P. Stassart est définitivement condamné et démissionne de son mandat au sein du conseil communal et de ses mandats dérivés.

Les élections multiples du 9 juin 2024 – auxquelles prennent part plusieurs membres du collège communal, à des niveaux de pouvoir variés – n'affectent aucunement, elles non plus, la composition de l'exécutif liégeois. Alors que Gilles Foret est élu à la Chambre des représentants, il cumule désormais sa fonction de parlementaire avec celle d'échevin, et ce en dépit de l'article 19 des statuts du MR, qui proscrit un tel cumul dans une commune de plus 50 000 habitants.

Au conseil communal de Liège, 49 sièges sont à pourvoir lors du scrutin du 13 octobre 2024 (*statu quo*). Neuf listes sont présentées (contre douze en 2018) ; cinq sont complètes.

La liste du PS+ est menée pour la cinquième fois par W. Demeyer, bourgmestre depuis 1999 et ancien parlementaire fédéral. La quasi-totalité des membres socialistes du collège communal

¹⁴ Il est condamné le 15 février 2023 par la cour d'appel de Liège ; le 14 février 2024, la Cour de cassation rejette quant à elle le pourvoi introduit par P. Stassart un an plus tôt.

sortant figurent également sur la liste, à savoir Maggy Yerna (2^e), par ailleurs ancienne députée wallonne et de la Communauté française, Roland Léonard (3^e), J. Fernandez Fernandez (4^e), par ailleurs ancienne secrétaire d'État fédérale, ancienne députée fédérale et ancienne députée wallonne et de la Communauté française, Jean-Paul Bonjean (5^e) et Mehmet Aydogdu (9^e). Seul l'échevin sortant Jean-Pierre Hupkens n'est pas candidat. La liste PS+ comprend plusieurs candidats issus de la « coopérative politique » Verts et à gauche (VEGA), dont le conseiller communal sortant François Schreuer (41^e). La liste est poussée par Christie Morreale (49^e), députée wallonne et de la Communauté française (cheffe du groupe PS au Parlement wallon), ancienne vice-ministre-présidente du gouvernement wallon, ancienne conseillère communale à Esneux et ancienne échevine de cette commune, ancienne sénatrice et ancienne vice-présidente du PS. Remarquons l'absence de Jean-Claude Marcourt, ancien député wallon et de la Communauté française, ancien président du Parlement wallon, ancien vice-ministre-président du gouvernement wallon et de celui de la Communauté française et ancien chef de groupe au conseil communal de Liège ; il poussait la liste socialiste en 2018.

La liste MR est emmenée par l'échevin sortant et député fédéral Gilles Foret. Celui-ci est suivi par Diana Nikolić (2^e), conseillère communale sortante et députée wallonne et de la Communauté française (cheffe du groupe MR au Parlement de la Communauté française), et par Fabrice Drèze (3^e), conseiller communal sortant. L'échevine sortante Élisabeth Fraipont figure quant à elle en 4^e position. Les conseillers communaux sortants Cécile Firket, Pascal Rodeyns et Jean-Paul Tasset figurent respectivement aux 6^e, 7^e et 9^e places. La liste est poussée par Clara Reynders (48^e), fille du commissaire européen sortant, ancien vice-Premier ministre et ancien président du MR Didier Reynders, et par Olivier Hamal (49^e), ancien conseiller communal et ancien député fédéral. Notons l'absence de Christine Defraigne, échevine sortante, ancienne présidente du Sénat, ancienne députée régionale et communautaire ; dès octobre 2022, elle avait annoncé son intention de mettre un terme à sa carrière politique à la fin de son mandat.

La liste LES ENGAGÉS est tirée par la conseillère communale sortante Carine Clotuche et est poussée par le député wallon et de la Communauté française fraîchement élu Olivier de Wasseige (49^e)¹⁵. Ancien conseiller communal, ancien député wallon et de la Communauté française et ancien député fédéral, Michel de Lamotte figure quant à lui à la 48^e place.

La liste Vert Ardent - Ecolo est emmenée par la conseillère communale et cheffe de groupe sortante Caroline Saal. En 2^e position, figure Pierre Eyben, du Mouvement Demain, également conseiller communal. L'ensemble des six autres conseillers communaux sortants issus de la liste Vert Ardent prend part à cette liste, respectivement aux 3^e, 5^e, 17^e, 41^e, 43^e et 48^e places. Quentin le Bussy, qui avait été élu conseiller communal en 2012 puis réélu en 2018 – mais qui a démissionné en décembre 2022¹⁶ –, occupe quant à lui la 44^e place. La liste est poussée par Sarah Schlitz (49^e), députée fédérale, ancienne secrétaire d'État fédérale et ancienne conseillère communale.

Comme en 2018, c'est la conseillère communale sortante et cheffe de groupe Sophie Lecron qui conduit la liste PTB. La plupart des neuf conseillers communaux sortants sont candidats, respectivement aux 4^e, 7^e, 8^e, 47^e, 48^e et 49^e places. Laura León Fanjul, présidente provinciale

¹⁵ O. de Wasseige est en outre l'ancien administrateur délégué de l'Union wallonne des entreprises (UWE).

¹⁶ Il a alors cédé sa place à Virginie Godet, du Mouvement Demain.

du PTB Liège et compagne de Raoul Hedebouw, occupe quant à elle la 5^e place. Ce dernier, député fédéral, conseiller communal sortant et président national du PTB, clôt la liste (49^e).

Les quatre autres listes présentées aux suffrages des électeurs de la ville de Liège sont incomplètes. La liste Collectif Citoyen (13 candidats) est portée par Kadri Kizar. La liste DÉFI (7 candidats) est tirée par Aurélie Dupont (1^{re}), déléguée au service communication au Centre d'action laïque (CAL) de la province de Liège. La liste d'extrême droite CHEZ NOUS compte 7 candidats et est menée par l'avocat Marc Levaux. Enfin, la liste PUSSC (« Pour une société sans capital ») est composée d'un unique candidat, Patrick Dessart, qui se présente comme « cycliste pratiquant, économiste marxien et petit paysan urbain »¹⁷ ; d'emblée, il a indiqué que s'il se présente au scrutin, « c'est pour faire connaître les idées de l'économie mutuelle aux Liégeois et Liégeoises, pas pour exercer un mandat politicien »¹⁸.

À **Mons**, le PS recule sévèrement (– 10,9 %) en 2018 et perd 6 sièges par rapport à 2012. Avec 23 sièges (sur 45), il conserve toutefois, mais de justesse, la majorité absolue au conseil communal. Nicolas Martin, qui tirait la liste, attire sur son nom 10 681 votes de préférence. Le bourgmestre sortant, Elio Di Rupo, qui figurait à la dernière place, réalise quant à lui le deuxième meilleur résultat montois, avec 7 664 suffrages. La liste Mons en Mieux! progresse par rapport à la liste MR déposée en 2012 : + 3,6 % des suffrages et + 3 sièges. À titre personnel, le leader de la liste, Georges-Louis Bouchez, obtient 4 976 voix de préférence. Richard Miller (3^e candidat) et Opaline Meunier (2^e candidate, alors membre du CDH) obtiennent respectivement 1 823 et 1 727 voix. Comme le CDH en 2012, la liste AGORA-CDH subit un recul marqué (– 2,4 %) et perd 1 de ses 3 élus. Elle est devancée par Écolo, qui obtient 4,0 % en plus qu'en 2012 et remporte 3 nouveaux sièges, ainsi que par le PTB, qui gagne 4,9 % supplémentaires et décroche 2 mandats de plus (pour un total de 3).

Dès le soir du scrutin, N. Martin indique vouloir ouvrir sa majorité à une voire à deux autres formations politiques. Il écarte toutefois d'emblée la piste d'une ouverture à Mons en Mieux! et au PTB. Après trois semaines de négociations, le 6 novembre, un accord de majorité est finalement conclu entre le PS et Écolo. Deux échevinats échoient aux écologistes. N. Martin succède à E. Di Rupo au mayorat montois.

Ainsi qu'il l'avait déjà annoncé, Marc Darville (PS) cède son fauteuil scabinal en cours de mandature ; Stéphane Bernard (PS) lui succède le 21 janvier 2020. Amer de ne pas avoir été désigné pour rejoindre le collège communal et critique quant au mode de désignation des membres de l'exécutif, John Joos – issu du mouvement Citoyen et élu sur la liste du PS en 2018 – crie au déni de démocratie. Plus généralement, les relations entretenues entre J. Joos et le groupe PS auquel il appartient sont mauvaises. Le 19 septembre 2020, J. Joos est même exclu du groupe socialiste. Par conséquent, le PS perd la majorité absolue dont il jouissait au sein du conseil communal montois depuis 2000. Le PS la récupère toutefois en janvier 2024, à la suite de la démission de J. Joos du conseil communal et de son remplacement par Angela Anzalone.

Les élections multiples du 9 juin 2024 ont des conséquences sur la composition du collège communal montois. N. Martin est élu député wallon et de la Communauté française. Si son

¹⁷ *Sudinfo*, 23 septembre 2024.

¹⁸ PUSSC, tract électoral, octobre 2024.

taux de pénétration élevé¹⁹ l'autorise légalement à cumuler son mandat de bourgmestre et ses nouvelles fonctions de député, les statuts du PS l'en empêchent (cf. *supra*). En effet, ceux-ci prohibent le cumul entre de telles fonctions dans les villes de plus de 50 000 habitants. Par conséquent, N. Martin décide de se mettre en retrait du mayorat montois jusqu'aux élections communales ; Catherine Houdart (PS) le remplace en tant que bourgmestre faisant fonction (par le passé, elle avait déjà exercé ces fonctions en remplacement d'E. Di Rupo). De son côté, Marie Meunier (PS), élue députée fédérale, se met en congé de la présidence du CPAS et est remplacée dans cette fonction par Chantal Bouchez (PS).

Au conseil communal de Mons, 45 sièges sont à pourvoir en 2024 (*statu quo*). Sept listes ont été déposées en vue du scrutin du 13 octobre 2024.

Contrairement aux scrutins précédents, il n'y a pas de liste PS déposée sous numéro régional à Mons. En revanche, le bourgmestre en titre sortant, N. Martin, tire la Liste du Bourgmestre, de tendance socialiste. Les 2^e et 3^e places reviennent à des candidats d'ouverture, à savoir respectivement Natacha Vandenberghe, directrice du département Culture et Tourisme de Mons, et Massimo Falasca (3^e), figure locale bien connue dans le monde de l'horeca notamment. M. Meunier, députée fédérale récemment élue et présidente en titre sortante du CPAS de Mons, occupe la 4^e place. L'ensemble des autres membres sortants du collège communal occupent une place sur la Liste du Bourgmestre : Achile Sakas (5^e), C. Houdart (6^e), Stéphane Bernard (7^e), Maxime Pourtois (9^e) et Mélanie Ouali (44^e). Le conseiller communal sortant, ancien président du conseil de l'action sociale, ancien bourgmestre faisant fonction et ancien député wallon et de la Communauté française Marc Barvais occupe quant à lui la 11^e place. Jonathan Darville, fils du conseiller communal sortant et ancien échevin Marc Darville, occupe la 43^e position. La liste est poussée par le député provincial sortant et ancien échevin Pascal Lafosse (45^e). La plupart des conseillers communaux PS sortants sont aussi candidats sur la Liste du Bourgmestre. Soulignons l'absence de Joëlle Kapompole, ancienne conseillère communale et ancienne échevine, ancienne députée régionale et communautaire et ancienne sénatrice, et d'E. Di Rupo, conseiller communal sortant et ancien bourgmestre de Mons, député européen, ministre d'État, ancien ministre-président wallon, ancien Premier ministre, ancien ministre de la Communauté française, ancien sénateur, ancien député fédéral, ancien député wallon et de la Communauté française, et ancien président du PS.

Comme en 2018, il n'y a pas non plus de liste MR déposée sous un numéro régional à Mons. G.-L. Bouchez, conseiller communal et ancien échevin, député fédéral, ancien sénateur, ancien député wallon et de la Communauté française et président du MR, emmène la liste Mons en Mieux, qui associe les membres du MR et des candidats sans appartenance politique. La 2^e place – que G.-L. Bouchez souhaitait initialement confier à la députée fédérale récemment élue Julie Taton²⁰ – revient à Nora Arras, candidate d'ouverture qui est par ailleurs animatrice sur la chaîne de télévision locale, Télé MB. Gillian Hermand, porte-parole de la ministre wallonne et communautaire Jacqueline Galant (MR) et responsable communication

¹⁹ Avec 20 492 voix de préférence et un taux de pénétration de 14,8 %, il obtient le meilleur taux de pénétration obtenu par un candidat en Wallonie.

²⁰ Alors que l'ancienne Miss Belgique souhaitait se porter candidate lors des élections du 13 octobre 2024, l'administration communale montoise a déclaré que, si l'intéressée avait bien introduit une déclaration de résidence le 14 juillet, l'enquête réalisée par les services de police n'avait pas permis de démontrer qu'elle habitait effectivement à Mons. Par conséquent, J. Taton n'a pas été inscrite au registre des électeurs et n'a pas pu être candidate en vue du scrutin. Plusieurs recours ont été introduits, en vain.

du club de football RAEC Mons, occupe quant à lui la 3^e place. Il est suivi par O. Meunier (4^e), conseillère communale sortante. Élu sur la liste Mons en Mieux! en 2018, elle arborait alors les couleurs du CDH ; elle a rejoint le MR en février 2023. L'ensemble des autres conseillers communaux libéraux sortants sont également candidats sur la liste Mons en Mieux. Mentionnons, entre autres, les conseillers communaux sortants et nouvellement élus députés wallons et de la Communauté française Guillaume Soupart (43^e) et Chris Massaki MBaki (45^e), qui closent la liste accompagnés de Maria D. Sallustio (44^e), infirmière à la retraite qui fut autrefois candidate socialiste (en 2006 et 2012). Remarquons aussi la présence de Gerald Vanderlin (23^e), candidat PP lors des élections communales et provinciales du 14 octobre 2018, et de Sébastien Lebeau (25^e), candidat PS lors des élections fédérales du 26 mai 2019. R. Miller, ancien conseiller communal et ancien échevin, ancien député fédéral, ancien député wallon et sénateur de Communauté, ancien président du Parlement wallon et du Parlement de la Communauté française et ancien ministre de la Communauté française, ne participe plus au scrutin communal en 2024.

La liste LES ENGAGÉS est emmenée par deux candidats d'ouverture, à savoir Pascale Grandjean, cheffe de service gynécologie-obstétrique au sein du réseau hospitalier Helora à Mons, et Gil Depreter, qui a travaillé pendant de nombreuses années pour la chaîne de télévision locale, Télé MB. Remarquons la présence de deux anciens membres du PS sur la liste turquoise : Larbi Kasmi (16) et Lucas De Doncker (20^e). Alors que Kossi Attigossou devait occuper la 44^e place sur la liste, il a finalement cédé cette place, après avoir été radié de son domicile, à Michael Fries, ancien candidat sur une liste CDH lors des élections communales de 2006 et de 2012. Seul conseiller communal humaniste sortant à se représenter, Yves André pousse la liste turquoise (45^e).

La liste ECOLO est emmenée par l'échevine sortante Charlotte de Jaer et est poussée par la seconde échevine écologiste sortante, Catherine Marneffe. Les quatre conseillers communaux écologistes sortants figurent quant à eux aux 2^e, 4^e, 6^e et 41^e places.

Les trois autres listes déposées sont incomplètes. La liste PTB (25 candidats) est tirée par Céline De Bruyn, conseillère CPAS à Mons. Elle-même est suivie par John Beugnies (2^e), conseiller communal sortant et ancien député wallon et de la Communauté française. Le conseiller communal sortant Julien Delplanque occupe quant à lui la 22^e place.

La liste LUTTE OUVRIERE (4 candidats) est emmenée par Michel Woodbury, employé au Service public de Wallonie (SPW).

Enfin, la liste CCD est composée d'une unique candidate, Élisabeth Befumo ; infirmière à domicile, elle est aussi l'épouse du docteur David Bouillon, élu au conseil communal en 2018 sur la liste Mons en Mieux! ²¹. Le 26 mai 2019, elle avait en outre tiré les Listes Destexhe dans la circonscription de Mons en vue de l'élection régionale wallonne.

À **Mouscron**, le CDH est en progression dans les urnes (+ 1,9 %) et demeure la première formation politique à l'issue des élections communales du 14 octobre 2018 ; il conserve sa majorité absolue, avec 19 sièges (sur 37). Brigitte Aubert obtient le meilleur score de la commune, avec 4 507 voix de préférence. De son côté, le MR – avec qui le CDH est en

²¹ Il a quitté le conseil communal montois en mars 2021.

coalition depuis 2012 – se stabilise et conserve ses 5 sièges. En revanche, le PS enregistre un important ressac électoral (– 4 sièges), au profit d'Écolo (+ 3 sièges) et du PP, qui fait son entrée au conseil communal avec un unique siège.

Après avoir proposé une alliance à la liste Écolo, c'est finalement avec le MR que le CDH scelle un pacte de majorité. La coalition orange-bleue en place depuis 2012 est ainsi reconduite pour six ans. B. Aubert est reconduite dans les fonctions mayORAles qui sont les siennes depuis 2017. En plus du mayorat, le CDH détient 5 échevinats ainsi que la présidence du CPAS, tandis que le MR obtient, dans un premier temps, 2 échevinats ; il est cependant convenu qu'un de ces deux postes sera cédé au CDH à mi-mandat.

À la suite de tensions avec la bourgmestre, le conseiller communal humaniste Jonathan Michel annonce quitter le groupe CDH et siéger comme indépendant dès le 13 septembre 2021. Ce départ entraîne la perte de sa majorité absolue pour le CDH. Le MR se retrouvant en position de force, cette évolution entraîne une renégociation de l'accord conclu dans la foulée des élections de 2018. En décembre 2021, les partenaires annoncent que le remplacement d'un échevin libéral par un échevin CDH interviendra seulement un an avant le scrutin du 13 octobre 2024. Par conséquent, le 2 octobre 2023, Philippe Bracaval (MR) cède son fauteuil à Pascal Van Gysel (Les Engagés). Quelques semaines plus tard, sur la base d'un arrêté rendu le 20 octobre par le gouvernement wallon, J. Michel est déchu de son mandat de conseiller communal pour manquement administratif ; il est en outre déclaré inéligible aux fonctions de conseiller communal, provincial et de l'action sociale pour une durée de six ans²². Le 6 novembre suivant, Sara Kint (Les Engagés) lui succède au conseil communal, faisant récupérer sa majorité absolue au groupe de la bourgmestre.

Au conseil communal de Mouscron, 37 sièges sont à pourvoir en 2024 (*statu quo*). Six listes ont été déposées en vue du scrutin du 13 octobre 2024 (contre cinq en 2018), dont une seule est incomplète.

La liste LES ENGAGÉS est emmenée par la bourgmestre sortante, B. Aubert. Celle-ci est suivie par Pascal Leloup (2^e), novice en politique, infirmier en chef dans le service chirurgie du Centre hospitalier de Mouscron et pompier volontaire. Figurent aussi sur cette liste plusieurs échevins sortants : Ann Cloet-Faingnaert (3^e), Laurent Harduin (4^e), Kathy Valcke-Piers (7^e), Pascal Van Gysel (8^e) et Didier Mispelaere (10^e). La conseillère communale sortante, députée wallonne et de la Communauté française et ancienne échevine Mathilde Vandorpe occupe quant à elle la 5^e position. Quasiment tous les conseillers communaux humanistes sortants se représentent.

La liste PS est conduite par Fatima Ahallouch, conseillère communale sortante, ancienne députée wallonne et de la Communauté française et ancienne sénatrice. L'ensemble des cinq autres conseillers communaux sortants figurent aussi sur la liste, aux 2^e, 3^e, 4^e, 5^e et 36^e places. La liste est poussée par Christiane Vienne, ancienne conseillère communale, ancienne ministre wallonne, ancienne députée régionale et ancienne sénatrice.

Les six conseillers communaux écologistes sortants se représentent. Comme en 2018, c'est le conseiller communal sortant Simon Varrasse qui emmène la liste ECOLO, suivi par

²² J. Michel introduit un recours auprès du Conseil d'État, mais celui-ci est rejeté quelques mois plus tard.

Rebecca Nuttens (2^e), également conseillère communale sortante. Luc Tiberghien, ancien député wallon et communautaire, occupe la 33^e position.

David Vaccari, échevin sortant, tire la liste MR, qui est par ailleurs poussée par le conseiller communal sortant et ancien échevin Marc Castel (37^e). Les deux autres membres libéraux du conseil communal sortant participent au scrutin, en occupant les 4^e et 36^e positions sur la liste ²³.

La liste d'extrême droite CHEZ NOUS est emmenée par Pascal Loosvelt, conseiller communal sortant élu sur une liste PP en 2018. Frédéric Cerdobbel, délégué pour le Benelux du Rassemblement national (RN) français, occupe quant à lui la 3^e place.

La liste PTB est incomplète (15 candidats). Elle est tirée par Thibault Morel, juriste au Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale.

À **Namur**, aucun parti ne décroche une majorité absolue en 2018. Malgré un léger recul (- 2,5 %, soit 29,3 %), le CDH conserve ses 16 sièges au conseil communal et demeure le premier parti à Namur. Avec 12 825 voix de préférence, Maxime Prévot (bourgmestre sortant et ancien ministre wallon) enregistre le meilleur score de la commune et le deuxième meilleur résultat de Wallonie, derrière P. Magnette à Charleroi. Bien qu'il reste le deuxième parti, le PS connaît un ressac marqué, perdant 9,9 % des suffrages et 6 sièges, pour s'établir à 18,5 % des voix et 8 sièges. Éliane Tillieux, cheffe du groupe PS sortante au conseil communal, députée wallonne et de la Communauté française et ancienne ministre wallonne (aux côtés de M. Prévot dans le gouvernement Magnette), tire la liste socialiste et obtient 6 203 votes de préférence, soit 2 043 voix de moins qu'en 2012. Écolo progresse et se hisse au rang de troisième formation politique namuroise : son score atteint 17,0 % (+ 2,9 %) et lui permet de récupérer 3 des 4 sièges perdus six ans plus tôt. Il a donc désormais 9 élus, à égalité avec le PS. Philippe Noël recueille 2 213 voix de préférence. Quant à lui, le MR connaît un recul significatif (- 6,0 %, soit 13,5 %) et perd 4 mandats de conseiller communal sur les 10 qu'il détenait jusqu'alors. Le score personnel d'Anne Barzin, qui tire la liste, est lui aussi en recul : il passe de 3 349 à 2 853 voix. Enfin, Défi et le PTB font leur entrée au conseil communal grâce à des scores non négligeables (respectivement 8,7 % et 7,8 %) : d'emblée, ils décrochent 4 sièges pour le premier et 3 pour le second.

Le soir même de l'élection, M. Prévot annonce que la tripartite qui rassemble sa formation ainsi qu'Écolo et le MR depuis 2006 va être reconduite, et ce malgré le recul de ce dernier. M. Prévot demeure bourgmestre, poste qu'il occupe depuis mars 2012. Le CDH obtient en outre 3 échevinats, tout comme le MR. Écolo décroche quant à lui 2 échevinats ainsi que la présidence du CPAS. N'étant pas visé par l'incompatibilité portée par le décret spécial du 9 décembre 2010 limitant le cumul de mandats dans le chef des députés du Parlement wallon, le bourgmestre de la capitale wallonne cumule sa fonction mayorale avec son poste de député wallon et de la Communauté française.

Deux remplacements interviennent au sein du collège communal namurois durant la mandature 2018-2024. Le premier a lieu le 18 janvier 2022. Ce jour-là, Baudouin Sohier (CDH)

²³ Relevons que le groupe libéral compte 4 membres à la suite du départ de Kamel Hachmi du MR à l'automne 2023.

démisionne et cède son fauteuil scabinal à Charlotte Bazelaire (CDH). Ayant tous les deux récolté 1 680 voix de préférence lors des élections du 14 octobre 2018, il avait d'emblée été décidé qu'ils se partageraient le mandat. Cette passation de témoin s'effectue sans difficulté. Le second changement a lieu quelques mois plus tard et concerne la famille écologiste. Le 22 avril 2022, la première échevine de Namur, Patricia Grandchamps (Écolo), annonce son intention de quitter le collège communal. Cette décision, qui avait également été exprimée dès 2018, traduit la volonté de son parti de renouveler régulièrement les mandataires politiques. Elle est remplacée par Christine Halut (Écolo) dès le 6 septembre.

Les scrutins multiples du 26 mai 2019 et du 9 juin 2024 n'ont aucun impact sur la composition du collège communal namurois : élu puis réélu député fédéral, M. Prévot – qui, le 26 janvier 2019, est par ailleurs devenu président du CDH (dont il a initié la mutation en Les Engagés) – cumule sa fonction de parlementaire avec son mandat mayoral, tandis que Charlotte Deborsu (MR), élue députée fédérale en 2024, indique conserver son écharpe scabinale jusqu'à la mise en place de la nouvelle majorité communale, *a priori* le 2 décembre 2024.

Au conseil communal de Namur, 47 sièges sont à pourvoir en 2024 (*statu quo*). Sept listes ont été déposées en vue du scrutin du 13 octobre 2024 (contre neuf en 2018), dont cinq sont complètes.

Comme en 2012 puis en 2018, c'est en député-bourgmestre que Maxime Prévot conduit la liste LES ENGAGÉS ; c'est en outre désormais comme président de ce parti. Il est suivi par les trois échevins humanistes sortants : C. Bazelaire (2^e), Tanguy Auspert (3^e) et Stéphanie Scailquin (4^e). La cheffe de groupe sortante, Dorothee Klein, figure à la 6^e place, tandis que le conseiller communal sortant et ancien échevin B. Sohier occupe la 11^e position. La grande majorité des conseillers communaux sortants se représentent, dont Julien Lemoine (9^e) et Pierre-Yves Dupuis (19^e), qui avaient tous deux été élus sur la liste Défi en 2018 et qui ont rejoint Les Engagés en juin 2024²⁴. La liste turquoise est poussée par Geneviève Lazon, fraîchement élue députée wallonne et communautaire, ancienne députée provinciale, ancienne conseillère communale et ancienne échevine.

La liste PS est emmenée par le conseiller communal et chef de groupe sortant Fabian Martin. À deux exceptions près, l'ensemble des conseillers communaux socialistes sortants se représentent. La liste est poussée par Éliane Tillieux, conseillère communale sortante, députée wallonne et communautaire, ancienne présidente de la Chambre des représentants, ancienne députée fédérale et ancienne ministre wallonne.

L'échevine sortante Charlotte Mouget emmène la liste ECOLO. Le président du CPAS sortant, P. Noël, figure quant à lui en 2^e position, tandis que la troisième membre écologiste du collège communal sortant, C. Halut, clôt la liste (47^e). La cheffe de groupe, Carolina Quintero, est la 3^e candidate. Pour sa part, la conseillère communale sortante et ancienne échevine P. Grandchamps occupe la 45^e place. Trois conseillers communaux écologistes sortants ne se représentent pas.

²⁴ Plus largement, l'ensemble des élus restants de la section locale de Défi à Namur a alors décidé de rejoindre Les Engagés en vue du scrutin communal (cf. RTBF Info, 21 juin 2024, www.rtbfb.be). Le parti amarante a donc terminé la mandature 2018-2024 sans plus aucun représentant au sein du conseil communal de la capitale wallonne.

Échevine sortante, ancienne bourgmestre faisant fonction, ancienne députée wallonne et communautaire et ancienne sénatrice cooptée, A. Barzin tire la liste MR, comme en 2012 puis en 2018. Elle est suivie par Loïc Demarteau, conseiller communal sortant élu sur la liste Défi en 2018 et ayant rejoint les rangs du MR en décembre 2022. La cheffe de groupe sortante, Coraline Absil, figure en 3^e position. La liste est close par Vincent Maillen (46^e), conseiller communal sortant élu sur la liste CDH en 2018 et député wallon et de la Communauté française, et par Luc Gennart (47^e), échevin sortant et ancien commandant de la base aérienne de Florennes. Notons l'absence sur la liste de C. Deborsu, échevine sortante et députée fédérale (cf. *supra*).

La liste PTB est conduite par Robin Bruyère, conseiller communal et chef de groupe sortant et ancien député fédéral. Il est suivi par la conseillère communale sortante et députée fédérale Farah Jacquet (2^e). La troisième conseillère communale sortante du parti de gauche radicale, Julie Dielis, figure quant à elle à la 22^e position.

Deux listes sont incomplètes : celle intitulée DÉFI Citoyens+ (13 candidats), emmenée par Marcel Kinet, et celle du Collectif Citoyen (1 candidat), tirée par Emmanuel Martin.

À **Seraing**, le PS connaît un recul plus prononcé encore que six ans auparavant (– 7,6 %, soit 42,8 %). Néanmoins, il conserve de justesse la majorité absolue des sièges : 20 sur 39. Avec 4 635 voix de préférence, Francis Bekaert réalise le meilleur score personnel, devant Déborah Gérardon (4 449 voix) et Laura Crapanzano (2 010 voix), qui étaient respectivement 2^e et 4^e sur la liste. Les sept échevins sortants, tous candidats, sont réélus. Engrangeant 10,1 % de votes en plus qu'en 2012, le PTB assoit confortablement sa deuxième place acquise six ans auparavant. Si le parti de gauche radicale remporte un score légèrement supérieur à Herstal (24,2 % à Seraing, contre 24,5 % et 9 sièges dans cette autre commune de la banlieue liégeoise), c'est à Seraing qu'il compte désormais le plus grand nombre de conseillers communaux, à savoir 11. Damien Robert, qui conduit la liste, recueille 3 186 voix de préférence, soit le troisième score de la ville toutes listes confondues. Le MR essuie un recul similaire à celui déjà subi en 2012 par la liste MR-IC (– 2,3 % en 2018) et perd à nouveau 1 siège ; il reste toutefois troisième, juste devant Écolo, qui connaît une légère perte (– 1,1 %), mais avec le même nombre de sièges (4 chacun). Flirtant avec les 2 %, le CDH perd sa représentation au conseil communal. Celui-ci ne compte désormais plus que quatre groupes en son sein, aucune autre liste n'obtenant d'élu.

Après avoir envisagé d'ouvrir sa majorité, notamment au PTB, F. Bekaert annonce le 10 novembre 2018 que le PS n'élargira pas sa majorité absolue et siègera seul au pouvoir. F. Bekaert prend la succession d'Alain Mathot à la tête de la ville.

Plusieurs mouvements interviennent au sein du collège communal sérésien en cours de mandature.

Sabine Roberty (PS) est élue députée wallonne et de la Communauté française lors du scrutin du 26 mai 2019. Ne pouvant cumuler ces nouvelles fonctions avec l'échevinat qu'elle occupe déjà à Seraing, elle décide de renoncer à son mandat communal. Par conséquent, elle est remplacée dans ses fonctions scabinales par Patricia Stassen (PS) dès le 17 juin 2019. C'est le choix inverse que décide de poser L. Crapanzano (PS), pour sa part élue députée fédérale

le 26 mai : elle renonce à son nouveau mandat de parlementaire afin de continuer à siéger au sein du collège communal en tant qu'échevine.

Ainsi qu'il l'avait annoncé un peu plus tôt, F. Bekaert démissionne de son mandat de bourgmestre pour raisons de santé le 20 mars 2023. Il demeure néanmoins conseiller communal. Le même jour, D. Gérardon lui succède au mayorat. Elle est alors la première femme dans l'histoire politique sérésienne à occuper cette fonction. Elle-même est remplacée dans sa fonction d'échevine par Robert Rouzeeuw, ancien syndicaliste (FGTB) chez Arcelor Mittal. Il prête également serment le 20 mars.

Au conseil communal de Seraing, 39 sièges sont à pourvoir en 2024 (*statu quo*). Quatre listes sont déposées en vue du scrutin du 13 octobre 2024 (contre dix en 2018) ; toutes sont complètes.

La liste PS est emmenée par la bourgmestre sortante, D. Gérardon. Chacun des autres membres socialistes du collège communal sortant figure aussi sur la liste : Philippe Grosjean (2^e), L. Crapanzano (3^e), Alain Decerf (4^e), P. Stassen (5^e), Éric Vanbrabant (6^e), Julie Geldof (9^e), Robert Rouzeeuw (14^e) et Alain Onkelinx (38^e). Ce dernier, qui est aussi ancien député wallon et communautaire, est par ailleurs le fils de feu Gaston Onkelinx, ancien bourgmestre de Seraing, et le frère de l'ancienne vice-Première ministre Laurette Onkelinx. Conseillère communale sortante, députée wallonne et de la Communauté française et ancienne échevine, S. Roberty occupe quant à elle la 37^e place. La plupart des conseillers communaux socialistes sortants sont à nouveau candidats. La liste est poussée par F. Bekaert (39^e), conseiller communal sortant et ancien bourgmestre de la ville.

La liste PTB est une nouvelle fois emmenée par D. Robert, chef de groupe sortant. Il est suivi par Alice Bernard (2^e), conseillère communale sortante, députée wallonne et de la Communauté française et cheffe de groupe au Sénat. Cinq des autres conseillers communaux marxistes sortants sont à nouveau candidats, respectivement aux 11^e, 13^e, 30^e, 38^e et 39^e places.

La liste MR ENGAGÉS DEFI ENSEMBLE réunit notamment, ainsi que son nom l'indique, des candidats issus du MR, des Engagés et de Défi. Elle est emmenée par Fabian Culot, chef de groupe sortant, chef de cabinet du vice-ministre président wallon Pierre-Yves Jeholet (MR) et ancien député wallon et de la Communauté française. Il est suivi par deux candidats libéraux : Mélissa Trevisan (2^e), conseillère communale sortante, et Cédric Nils (3^e), conseiller CPAS sortant. Anne-Marie Duliba (Les Engagés) occupe la 4^e position. Les trois candidats qui ferment la liste sont tous issus du parti Défi.

Paul Ancion, chef de groupe sortant, conduit la liste ECOLO, qui compte aussi les conseillers communaux écologistes sortants Dorothee Kohnen (2^e) et Diana Carbonetti (38^e). Coprésident d'Écolo Seraing, Karadeg Lamberty figure quant à lui à la 3^e place. La liste est poussée par Thierry Hormidas (39^e), conseiller CPAS sortant.

À **Tournai**, le PS connaît un recul marqué (– 6,3 %, soit 35,9 %) et perd 2 sièges au conseil communal lors du scrutin du 14 octobre 2018 ; il dispose désormais de 16 sièges sur 39. Il demeure toutefois le premier parti. Alors qu'il figurait à la 3^e position sur la liste, c'est le bourgmestre faisant fonction sortant, Paul-Olivier Delannois, qui obtient le meilleur score personnel de la liste socialiste et de la ville, avec 5 700 voix de préférence. Il devance ainsi Rudy Demotte, bourgmestre en titre sortant (et par ailleurs ministre-président de la

Communauté française, ancien ministre-président wallon et ancien ministre fédéral), qui tirait pourtant la liste et obtient 4 303 suffrages. Le MR – partenaire du PS depuis 2012 – est lui aussi en recul (– 7,4 %, soit 22,7 %) et perd 2 sièges pour n’en conserver plus que 10 ; il retrouve la situation qui était la sienne en 2006. La ministre fédérale Marie-Christine Marghem, qui tirait la liste libérale, connaît un sévère recul personnel puisqu’elle obtient 4 179 voix de préférence, soit 3 732 de moins qu’en 2012. Le parti Écolo est en revanche en net progrès (+ 7,6 %, soit 17,8 %) et gagne 4 sièges supplémentaires pour en occuper dorénavant 7. Coralie Ladavid, qui figurait en tête de la liste, obtient le meilleur score de celle-ci, soit 2 084 voix. De son côté, la liste Ensemble !, tirée par Benjamin Brotcorne (CDH), remporte 5 sièges, soit 1 de plus que le CDH en 2012. Enfin, la liste PTB remporte son premier siège au conseil communal de la Cité aux cinq clochers.

La formation d’une majorité communale est très rapide à Tournai. Le soir même du scrutin, alors même que les résultats définitifs ne sont pas encore connus, le PS et Écolo font savoir qu’ils ont entamé les discussions dès que « des tendances significatives »²⁵ se sont dégagées et qu’ils ont abouti à un accord de majorité, renvoyant dès lors le MR dans l’opposition. Grâce à son score personnel, P.-O. Delannois devient bourgmestre à part entière. Le PS dispose en outre de 4 échevinats et de la présidence du CPAS, tandis qu’Écolo décroche 3 postes d’échevin. Avec 6 mandats au sein du collège communal, le PS en détient 1 de moins qu’en 2012 ; de son côté, Écolo en détient 1 de plus que le MR en 2012.

S’il cumule son mandat de bourgmestre avec celui de député fédéral (pour lequel il a été élu le 25 mai 2014) jusqu’au terme de ce dernier, P.-O. Delannois fait rapidement savoir – non sans amertume – qu’il ne se présentera pas lors des élections du 26 mai 2019 afin de se concentrer sur sa commune. Regrettant la règle interne au PS interdisant désormais le cumul entre un poste de parlementaire et un poste de bourgmestre ou d’échevin dans les communes de plus de 50 000 habitants, il déclare ainsi : « J’ai dit et je répéterai que ça n’a aucun sens d’interdire à un bourgmestre ou un échevin d’une ville de plus de 50 000 habitants d’être aussi député. C’est se priver d’expérience, de relais. Mais c’est décidé, et donc je respecte. Par contre, qu’on ne vienne pas me demander de figurer sur une liste à la Région ou à la Chambre au prétexte que j’ai fait un bon score aux communales et que ça pourrait aider la liste. Ça, il n’en est pas question. Ils ont voulu le décumul, qu’ils en assument les conséquences. Il ne manquerait plus qu’après cette bêtise, on mente pour de bon aux électeurs en leur présentant des candidats qui de toute façon ne siégeront pas s’ils sont élus. Ce genre de mascarade, ça se fera sans moi »²⁶.

Les élections multiples du 26 mai 2019 ont des conséquences sur la composition du collège communal tournaisien. Élu députée fédérale à cette occasion, l’échevine Ludivine Dedonder (PS), par ailleurs compagne de P.-O. Delannois, quitte le collège communal afin de respecter les règles en matière de non-cumul propres au PS. Elle est remplacée par Laurence Barbaix (PS).

Au conseil communal de Tournai, 39 sièges sont à pourvoir en 2024 (*statu quo*). Cinq listes ont été déposées en vue du scrutin communal du 13 octobre 2024 (contre huit en 2018). Une seule est incomplète.

²⁵ *Le Soir*, 14 octobre 2018.

²⁶ *L’Avenir*, 16 octobre 2018.

La liste PS est emmenée par le bourgmestre sortant, P.-O. Delannois. Celui-ci est suivi par L. Dedonder (2^e), conseillère communale sortante et ancienne échevine, ministre fédérale et ancienne députée fédérale. Tous les membres socialistes du collège communal sortant se représentent : Philippe Robert (3^e), Laetitia Liénard (4^e), Vincent Braeckelaere (5^e), Sylvie Liétar (6^e) et L. Barbaix (8^e). Quatre autres conseillers communaux socialistes sortants se présentent à nouveau sur la liste PS ; ils occupent les 7^e, 9^e, 10^e et 17^e places. La liste est poussée par Dorothée De Rodder, nouvellement élue députée wallonne et de la Communauté française ; c'est la première fois qu'elle prend part à une élection communale.

La liste MR est portée par Vincent Lucas (1^{er}), conseiller communal sortant, et par M.-C. Marghem (2^e), conseillère communale sortante et ancienne échevine, députée fédérale, ancienne ministre fédérale et présidente du Mouvement des citoyens pour le changement (MCC, qui est une composante du MR). Cinq autres conseillers communaux libéraux sortants se représentent également : Emmanuel Vandecaveye (3^e), Robert Delvigne (5^e), Simon Leconte (7^e), Guillaume Sanders (9^e) et Armand Boite (37^e). R. Delvigne et A. Boite ont exercé des fonctions scabinales par le passé. L'ancienne conseillère communale Catherine Guisset-Lemoine (39^e) clôt la liste.

La première échevine sortante, Coralie Ladavid, tire la liste ECOLO. Elle est suivie par les deux autres échevins écologistes sortants, Jean-François Letulle (2^e) et Caroline Mitri (3^e). Tous les conseillers communaux écologistes sortants sont à nouveau candidats, respectivement aux 5^e, 36^e, 38^e et 39^e places. L'ancien député fédéral Louis Mariage occupe quant à lui la 8^e place.

Alors qu'il n'y avait pas de liste CDH à Tournai en 2018, une liste LES ENGAGÉS est aujourd'hui présentée aux électeurs. Elle est emmenée par Benjamin Brotcorne, conseiller communal et chef de groupe (Ensemble !) sortant. Aucun des autres conseillers communaux sortants issus de la liste Ensemble ! ne se représente.

La liste PTB est incomplète et ne compte que 9 candidats. Elle est conduite par Eléonore Van den Bogaert, infirmière en hôpital psychiatrique. La liste est poussée par Dominique Martin, l'unique conseiller communal tournaisien sortant issu du PTB.

Au terme d'une mandature particulièrement agitée à **Verviers**, le CDH – qui y a été au pouvoir durant les six années écoulées – subit un recul important le 14 octobre 2018 et perd 6 de ses 11 mandats de conseiller communal. L'ancien bourgmestre, Marc Elsen (CDH)²⁷, recueille 1 848 voix de préférence, soit 1 647 suffrages de moins qu'en 2012 ; il s'agit néanmoins du troisième meilleur score communal. Le MR est lui aussi en recul et perd 4 sièges sur 10 ; avec 1 386 voix de préférence, Maxime Degey est le plus populaire de la liste libérale. Quant à lui, le PS progresse légèrement et gagne 1 siège, pour en détenir désormais 13. La bourgmestre socialiste sortante, Muriel Targnion, obtient le meilleur score personnel de la ville, avec 2 999 voix. Elle est suivie par Hasan Aydin, lui aussi issu de la liste PS (2^e candidat), qui recueille 2 388 voix et qui l'avait devancée six ans auparavant. La liste Nouveau Verviers, qui présente des candidats pour la première fois et parmi lesquels figurent d'anciens mandataires MR, remporte 11,8 % des voix et décroche 4 sièges au conseil communal. Jean-

²⁷ Il a été mayor de la ville de 2012 à 2015.

François Chefneux, novice en politique et qui tirait la liste, recueille 1 051 voix de préférence. En progression, Écolo obtient lui aussi 4 sièges (soit + 1). Le PTB, qui connaît une ascension remarquable, fait son entrée au conseil communal avec 3 sièges. Quant à lui, le PP double son nombre de conseillers communaux et le porte à 2.

Largement en tête à l'issue du scrutin, le PS entame des négociations dès le soir du 14 octobre. À 4h30 du matin, M. Targnion annonce que, après une longue discussion avec M. Degey, un accord a été trouvé avec le MR. Afin d'assurer la stabilité de la nouvelle majorité (qui, à ce stade, ne dispose que de 19 sièges sur les 37 que compte le conseil communal), les deux élus indiquent aussi vouloir l'élargir à un troisième partenaire. Le 15 octobre, après une rencontre avec le PS et le MR, les représentants de Nouveau Verviers indiquent ne pas être disposés à entrer dans la majorité, considérant que « s'il y [a] moyen de s'arranger avec le PS sur certains points, ce n'[est] pas possible avec le MR »²⁸. Dans la foulée, une rencontre a lieu entre M. Targnion, M. Degey et le leader des écologistes verviétois, Jean-Sébastien Mahu. Si celui-ci ne ferme pas d'emblée la porte à une participation d'Écolo à l'exécutif communal, il ne se montre pas non plus optimiste et indique devoir attendre la décision de l'assemblée générale de sa formation, qui aura lieu le soir même à 20h. Entre-temps, et alors qu'Écolo est confronté à des tensions internes²⁹, les représentants de Nouveau Verviers reprennent contact avec ceux du PS et du MR. Peu de temps après, ils concluent un accord de majorité à trois. C'est donc en moins de 24 heures que la majorité communale aura été formée à Verviers.

Élue la plus populaire de la liste la plus importante participant au pacte de majorité, M. Targnion demeure bourgmestre de la cité lainière. Cinq autres postes reviennent au PS, tandis que deux sont attribués au MR et un seul à Nouveau Verviers.

Rapidement, les relations se détériorent au sein du nouvel exécutif verviétois. Plus particulièrement, il est reproché au président du CPAS, H. Aydin, de faire preuve de pratiques autoritaires, de prendre des décisions unilatérales et de mal gérer les finances publiques. H. Aydin conteste sévèrement les reproches qui lui sont adressés et le groupe socialiste se retrouve divisé en deux clans : l'un autour de M. Targnion, l'autre autour de H. Aydin. Ces tensions atteignent leur paroxysme le 28 juin 2020, lorsqu'est déposée une proposition de motion de méfiance individuelle à l'encontre de H. Aydin³⁰. Celle-ci ne sera finalement pas mise aux votes. En effet, le 7 juillet au matin, le PS réuni en bureau national décide de placer sous tutelle la fédération verviétoise du parti ainsi que l'Union socialiste communale (USC) de Verviers. La direction du PS tente d'apaiser la situation et d'éviter l'adoption d'une quelconque motion. La séance du conseil communal verviétois prévue le même jour afin de décider de l'exclusion de H. Aydin est annulée dans la foulée.

Cependant, la crise se poursuit, particulièrement au sein du PS. M. Targnion est même exclue du PS le 30 juillet 2020. L'échevin Alexandre Loffet, qui en est proche, suspend quant à lui

²⁸ *Sudinfo*, 16 octobre 2018.

²⁹ L'ancien directeur de l'Institut du patrimoine wallon (IPW), Freddy Joris, qui a été élu avec 391 voix sur la liste Écolo, annonce quitter sa formation dans l'après-midi du 15 octobre 2018. Il indique avoir « vécu en interne les deux mois les plus humiliants de sa carrière » (*Vedia*, 15 octobre 2018).

³⁰ Ce document est signé par 20 des 23 élus de la majorité PS-MR-Nouveau Verviers.

son affiliation au PS³¹, tandis que la conseillère communale Laurie Maréchal décide de claquer la porte du parti. Une motion de méfiance constructive « mixte »³² est finalement adoptée le 21 septembre 2020. Elle installe Jean-François Istasse (PS), ancien président du Parlement de la Communauté française, à la tête du collège communal, désormais composé du PS, du MR, de Nouveau Verviers et du CDH. Les « dissidents socialistes » n'en font pas partie.

Le 25 septembre, toutefois, M. Targnion et A. Loffet – qui ont tous les deux perdu leur poste au sein de l'exécutif verviétois à l'issue de l'adoption de la motion de méfiance – introduisent un recours au Conseil d'État. Dans un arrêt rendu le 9 octobre, celui-ci décide de la suspension en extrême urgence de la délibération du conseil communal du 21 septembre 2020 ayant adopté la motion de méfiance mixte. Par conséquent, M. Targnion récupère le mayorat, et l'ancienne majorité associant les dissidents du PS, le PS, le MR et Nouveau Verviers est remise sur les rails.

Le 9 juillet 2021, soit 376 jours après le déclenchement de la crise et après de multiples rebondissements³³, une nouvelle majorité est mise en place. Elle associe désormais les dissidents du PS, le PS et le cartel formé du MR, de Nouveau Verviers et du CDH. M. Targnion reste à la tête de la commune. Gaëlle Denys (PS) devient quant à elle présidente du CPAS, tandis que M. Degey (MR), Sophie Lambert (PS), J.-F. Chefneux (Nouveau Verviers), Cécile Ozer (CDH), A. Loffet (ex-PS), Freddy Breuwer (MR) et Konda Antoine Lukoki (PS) sont élus échevins.

Les tensions restent toutefois vives à Verviers durant les mois qui suivent. Ainsi, au début du mois d'août 2021, H. Aydin introduit un recours au Conseil d'État contre la nouvelle majorité ; celui-ci sera rejeté le 1^{er} décembre 2021. Par ailleurs, le 21 décembre 2021, une motion de méfiance individuelle est adoptée à l'encontre de l'échevin libéral F. Breuwer à la suite de divergences d'opinion ; l'intéressé est remplacé par Amaury Deltour.

Au-delà des tensions extrêmement vives qui secouent la vie politique locale, l'exécutif verviétois doit aussi faire face à des dossiers majeurs durant la mandature 2018-2024, au premier rang desquels la gestion des inondations meurtrières de juillet 2021.

Au conseil communal de Verviers, 37 sièges sont à pourvoir en 2024 (*statu quo*). Sept listes ont été déposées en vue du scrutin communal du 13 octobre 2024 (contre dix en 2018).

La liste PS - IC est emmenée par A. Loffet, échevin sortant et ancien bourgmestre faisant fonction ; il est à noter que, depuis son départ du PS durant l'été 2020 (cf. *supra*), il a été

³¹ Il suspend son affiliation au PS quelques heures avant l'adoption par la commission de vigilance du parti de sanctions à son égard, par lesquelles il allait être privé de tous ses mandats internes et allait se voir interdire de se présenter à quelque fonction que ce soit pendant deux ans.

³² Elle est qualifiée ainsi en ce sens qu'elle porte à la fois sur le remplacement de l'ensemble du collège communal et sur le remplacement de la bourgmestre et est dès lors considérée à la fois comme individuelle et comme collective.

³³ Pour un état des lieux détaillé de cette crise politique, cf. L. GERON, X. MINY, « La cacophonie verviétoise. Chroniques d'une crise juridico-politique », *Journal des tribunaux*, 2021, p. 288-290 ; L. GERON, X. MINY, « La cacophonie verviétoise (II). Chroniques d'une crise juridico-politique », *Journal des tribunaux*, 2021, p. 341-343 ; L. GERON, X. MINY, « La cacophonie verviétoise (III). Chroniques d'une crise juridico-politique », *Journal des tribunaux*, 2021, p. 554-556 ; L. GERON, X. MINY, « La cacophonie verviétoise (4^e chronique). Les derniers échos d'une crise – Quelle confiance politique un an après ? », *Journal des tribunaux*, 2022, p. 860-863.

réintégré par l'USC de Verviers le 11 janvier 2023. Tous les autres membres socialistes du collège communal sortant se représentent également : G. Denys (2^e), Konda Antoine Lukoki (5^e) et Sophie Lambert (8^e). Conseiller communal sortant, ancien échevin, sénateur coopté et ancien député fédéral, Malik Ben Achour occupe quant à lui la 3^e place. Trois autres conseillers communaux socialistes sortants se représentent aussi, respectivement aux 3^e, 12^e et 15^e positions. La liste est poussée par Pierre Demolin, président de l'USC de Verviers. Remarquons l'absence sur cette liste de H. Aydin, désormais candidat sur la liste ECOLO. Exclue du PS en 2020, la bourgmestre sortante, M. Targnion, ne participe plus non plus à la liste socialiste en 2024.

La liste ENSEMBLE VERVIERS est un cartel auquel participent le MR, Les Engagés, Nouveau Verviers et Défi. Elle est emmenée par un trio composé des échevins sortants M. Degey (MR, 1^{er}), C. Ozer (Les Engagés, 2^e) et J.-F. Chefneux (Nouveau Verviers, 3^e). Présidente du conseil communal sortant et députée de la Communauté française, Stéphanie Cortisse (MR) occupe la 4^e position. Échevin sortant (MR), A. Deltour figure quant à lui en 7^e position. L'ancien échevin Didier Nyssen (MR ; ex-PS) ³⁴ figure à la 11^e place. La liste est close par Gaëtan Falzone (37^e), conseiller communal sortant (Nouveau Verviers). Plusieurs autres conseillers communaux sortants se représentent également, respectivement aux 5^e (Les Engagés), 6^e (Nouveau Verviers), 9^e (Nouveau Verviers) et 10^e (MR) places.

C'est un candidat d'ouverture qui tire la liste ECOLO : Joël Privot. Plusieurs conseillers communaux écologistes sortants sont à nouveau candidats, aux 4^e, 9^e et 35^e places. La liste est poussée par H. Aydin, conseiller communal sortant (élu sur la liste PS, cf. *supra*), ancien échevin et ancien président du CPAS.

La liste PTB est portée par László Schonbrodt, conseiller communal et chef de groupe sortant et ancien député wallon et de la Communauté française. Les deux autres conseillers communaux sortants du parti de gauche radicale figurent aussi sur la liste, aux 36^e et 37^e positions.

La liste LRV ³⁵ est tirée par Freddy Breuwer, conseiller communal sortant et ancien échevin élu sur la liste MR en 2018 ³⁶. Michael Conrath, qui figurait sur une liste Blanco lors des élections législatives du 9 juin 2024, occupe la 31^e place. Le trio qui pousse la liste est composé de trois anciens conseillers communaux libéraux : André Lepas (35^e), Nicole Close (36^e) et Alain Léonard (37^e).

Deux listes sont incomplètes : Eau Centre (27 candidats), tirée par le conseiller communal sortant et ancien échevin (ex-Les Engagés) ³⁷ Claude Orban, et la liste COLLECTIF CITOYEN (1 candidat), emmenée par Carlo Bonheur.

³⁴ Disant ne plus se reconnaître dans le PS, D. Nyssen a annoncé quitter le PS et rejoindre le MR en octobre 2023.

³⁵ Cf. le site Internet <https://dev.groupe.lrv.be>.

³⁶ Avec 1 121 voix de préférence, il avait obtenu le 2^e meilleur score de la liste MR. En mars 2024, le bureau de la fédération du MR a décidé de son exclusion, notamment après qu'il s'était publiquement opposé à la volonté de son parti de mettre sur pied un cartel électoral en vue du scrutin communal.

³⁷ En novembre 2023, C. Orban a démissionné de la section locale des Engagés, sur fond de désaccord avec la volonté des Engagés verviétois de former un cartel électoral en vue des élections communales.

5. LES ÉLECTIONS COMMUNALES EN RÉGION BRUXELLOISE

Dans ce chapitre, nous procédons en trois temps. *Primo*, nous exposons les principales règles qui président aux élections communales en Région bruxelloise³⁸. *Secundo*, nous rappelons les points saillants des résultats et des lendemains du scrutin communal du 14 octobre 2018³⁹. *Tertio*, nous présentons les listes déposées en vue des élections communales du 13 octobre 2024, ainsi que les principaux candidats en lice.

5.1. RÈGLES ÉLECTORALES PROPRES

En Région bruxelloise, l'obligation de vote est de vigueur pour les élections communales (comme elle l'est également pour tous les autres scrutins).

Les listes présentées à l'élection communale ne comportent pas de candidats suppléants. Aussi, en cas de désistement ou d'empêchement d'un élu, c'est le candidat classé immédiatement derrière le dernier élu de la liste, en tenant compte des voix de préférence exprimées et après répartition de la moitié des votes émis en case de tête (cf. *infra*), qui occupe le siège. Pour être complète, une liste doit compter un nombre de candidats correspondant au nombre total de sièges à pourvoir dans le conseil communal (avec un nombre minimal de 2).

Sur chaque liste, l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. En outre, une alternance entre candidats des deux sexes est de mise sur toute la liste (système dit de la « tirette »), à l'exception éventuelle de la dernière place dans le cas d'une liste comportant un nombre impair de candidats.

Lors de la dévolution des sièges, il y a attribution de la moitié des votes émis en case de tête, tant pour la désignation des effectifs que pour celle des suppléants.

³⁸ Pour une présentation plus complète, nous renvoyons au chapitre 1 du premier volume de ce *Courrier hebdomadaire*, ainsi qu'au tableau reproduit en annexe du présent volume.

³⁹ Pour une présentation plus complète, cf. J. PITSEYS, C. SÄGESSER, « Les résultats des élections communales du 14 octobre 2018 en Région bruxelloise », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 2388-2389, 2018.

5.2. SYNTHÈSE DES RÉSULTATS DU SCRUTIN DU 14 OCTOBRE 2018

Dans les dix-neuf communes bruxelloises, les élections du 14 octobre 2018 ont été marquées, d'une part, par la poursuite du recul des partis traditionnels et de Défi et, d'autre part, par la progression d'Écolo (presque partout en cartel avec Groen) et du PTB. Ainsi, les listes de tendance PS ont enregistré un recul dans 11 communes, et aucune des hausses enregistrées dans les autres communes n'a excédé 5 % des voix. Le MR a vu son score baisser dans 16 des 18 communes où il s'était présenté en 2012. Les listes du CDH ont reculé dans 13 des 15 communes où une comparaison des résultats est possible avec 2012. Quant à elles, les listes Défi ont connu des résultats très contrastés (de 3,3 % à Saint-Gilles à 59,4 % à Woluwe-Saint-Lambert) mais, dans l'ensemble, en légère baisse. En revanche, les listes écologistes ont largement progressé dans 18 des 19 communes bruxelloises, obtenant plus de 15 % des voix dans 17 communes et dépassant même la barre des 25 % dans 5 d'entre elles.

Après l'installation des nouveaux conseils communaux, avec 166 conseillers, les listes de tendance socialiste (PS et SP.A) ont conservé la première place en termes de présence dans les conseils communaux, devant celles de tendance écologiste (Écolo et Groen : 160) et celles de tendance libérale (MR et Open VLD : 147) ; ont ensuite suivi les listes Défi (102), les listes de tendance ou d'origine sociale-chrétienne (CDH et CD&V : 71) et celles du PTB (36)⁴⁰.

5.2.1. Les listes arrivées en tête

Les élections communales du 14 octobre 2018 ont été marquées par un affaiblissement des positions dominantes en Région bruxelloise. En effet, dans 15 des 19 communes, la liste qui était arrivée en tête en 2012⁴¹ a enregistré une baisse en 2018. Cette tendance a même conduit, dans certaines communes, à un renversement du *leadership*. Par ailleurs, dans 13 communes sur 19, le score obtenu par la liste ayant décroché la première place en 2018 a été, quelle que soit par ailleurs l'identité de cette liste, inférieur au score qui avait été obtenu par la liste arrivée première en 2012. De manière générale, la détention du poste de bourgmestre au cours de la mandature 2012-2018 a généralement été synonyme d'arrivée en tête lors du scrutin du 14 octobre 2018 : tel a été le cas dans 15 communes sur 19 (les exceptions étant Forest, Ganshoren, Ixelles et Molenbeek-Saint-Jean).

Le tableau 44 synthétise la position détenue dans chacune des 19 communes bruxelloises par les listes qui y ont réalisé le meilleur résultat en 2012 et en 2018. Il y a lieu de distinguer les majorités relatives des majorités absolues et, parmi ces dernières, les majorités absolues en sièges des majorités absolues en voix.

⁴⁰ Ces chiffres sont calculés sur la base des élus des listes identifiées comme telles ; ils ne tiennent donc pas compte de certains élus qui l'ont été sur d'autres listes, ni de la présence de candidats indépendants.

⁴¹ On notera que cette section parlera plus volontiers de « listes » que de « partis » car de nombreuses listes accueillent des candidats de plusieurs partis politiques : les listes de cartel ont été majoritaires en Région bruxelloise en 2018, soit qu'elles réunissaient les deux partis, francophone et néerlandophone, issus d'une même tendance politique, soit qu'elles procédaient d'une alliance plus large, entre mouvements ou entre partis de tendances différentes.

Tableau 44. Élections communales (Région bruxelloise, 2012-2018)
Liste arrivée en tête

	2012					2018				
	Liste	Voix	%	Sièges	Nb. total de sièges	Liste	Voix	%	Sièges	Nb. total de sièges
Anderlecht	PS-SP.A-CDH	16 383	36,8	21	47	PS-sp.a-cdH	14 023	29,7	16	47
Auderghem	Liste du bourgmestre	10 141	64,1	23	31	Liste du Bourgmestre	8 001	47,6	19	31
Berchem-Sainte-Agathe	LBR	3 572	30,4	10	27	LBR	3 182	26,0	8	27
Bruxelles	PS-sp.a	18 420	29,1	18	49	PS	19 997	28,4	17	49
Etterbeek	LB-Liste Bourgmestre	7 523	42,0	17	35	LB / Liste du Bourgmestre	7 775	41,5	16	35
Evere	LB Rudi Vervoort	6 624	38,7	16	33	Liste du Bourgmestre	6 812	37,7	16	35 (+ 2)
Forest	PS	7 118	31,2	14	37	Écolo-Groen	5 999	25,3	11	37
Ganshoren	LB-Liste Bourgmestre	4 447	36,0	11	27	ProGanshoren	3 441	28,3	9	27
Ixelles	MR	8 864	29,1	15	43	Écolo-Groen	10 817	33,1	16	43
Jette	LBJ	6 898	28,4	12	35	LBJette	9 283	37,8	16	37 (+ 2)
Koekelberg	LB	4 877	56,3	16	27	LB	3 464	38,8	12	27
Molenbeek-Saint-Jean	LB	10 467	29,2	16	45	PS sp.a	12 122	31,3	17	45
Saint-Gilles	LB (Liste Bourgmestre)	7 613	43,5	19	35	Liste du Bourgmestre	7 369	39,7	17	35
Saint-Josse-ten-Noode	LB Liste Bourgmestre	4 288	44,3	16	29	LB	4 987	47,9	17	29
Schaerbeek	Liste Bourgmestre	16 792	32,7	18	47	Liste Bourgmestre	16 887	32,0	17	47
Uccle	MR	17 822	47,3	21	41	MR	12 472	32,5	16	43 (+ 2)
Watermael-Boitsfort	Liste la Bourgmestre	4 560	33,1	10	27	Écolo-Groen	4 887	34,6	12	29 (+ 2)
Woluwe-Saint-Lambert	Liste du Bourgmestre	13 665	55,7	24	37	Liste du Bourgmestre	14 905	59,4	25	37
Woluwe-Saint-Pierre	Liste du bourgmestre	7 231	36,3	14	33	Liste du Bourgmestre	6 273	31,7	12	35 (+ 2)

Les positions dominantes ont changé dans 5 communes en 2018 : à Forest, à Ganshoren, à Ixelles, à Watermael-Boitsfort et à Woluwe-Saint-Pierre. À Forest, la liste de tendance PS menée par le bourgmestre sortant, Marc-Jean Ghysseels, a subi un recul important (obtenant 24,7 % des voix valablement exprimées, soit – 7,5 % par rapport à la liste PS en 2012) et s'est trouvée devancée désormais par la liste Écolo-Groen (25,3 %, soit + 7,6 %). À Ganshoren, la liste Ensemble-Samen#Carthé de tendance PS menée par l'ancienne bourgmestre Michèle Carthé (2000-2012) a perdu près de 15 % des suffrages (21,3 %, soit – 14,7 % par rapport à la liste LB en 2012) et laissé la première place à la liste de tendance CDH (ProGanshoren : 28,3 %). À Ixelles, la liste de tendance MR menée par la bourgmestre sortante, Dominique Dufourny, a obtenu un score en baisse (25,6 %, soit – 3,5 % par rapport à la liste MR en 2012) et a été désormais devancée par la liste Écolo-Groen (33,1 %, soit + 9,6 %). À Watermael-Boitsfort, la liste Défi menée par l'ancienne bourgmestre Martine Payfa (1994-2012) a marqué le pas (22,2 %, soit – 10,9 % par rapport à la liste LB en 2012) au profit de la liste Écolo-Groen menée par le bourgmestre sortant Olivier Deleuze (34,6 %, soit + 11,0 %). Enfin, à Woluwe-Saint-Pierre, la liste de tendance MR menée par la conseillère communale Alexia Bertrand a perdu la première place (liste OPEN MR : 30,8 %, soit – 5,5 % par rapport à la LB en 2012) au profit de la liste de tendance CDH menée par le bourgmestre sortant Benoit Cerexhe (31,7 %, soit + 6,1 % par rapport à la liste Woluwe + Cerexhe en 2012).

Dans les 14 autres communes, la liste qui avait été dominante en 2012 a conservé la première position en 2018. Dans 10 d'entre elles, cette liste a cependant connu un recul en voix : Anderlecht, Auderghem, Berchem-Sainte-Agathe, Bruxelles, Etterbeek, Evere, Koekelberg, Saint-Gilles, Schaerbeek et Uccle. Le recul a été plus ou moins prononcé selon les cas : il est allé de – 0,5 % des votes valables à Etterbeek (où la liste LB est passée de 42,0 % à 41,5 %) à – 17,5 % à Koekelberg (où la LB a chuté de 56,3 % à 38,8 %). Dans les 4 autres communes, à savoir Jette, Molenbeek-Saint-Jean, Saint-Josse-ten-Noode et Woluwe-Saint-Lambert, la liste dominante a progressé. À Jette, la liste du bourgmestre, Hervé Doyen (CDH), s'est présentée dans une configuration semblable à celle du précédent scrutin et a obtenu 9,4 % de voix en plus qu'en 2012 (37,8 % pour la LB Jette en 2018, contre 28,4 % pour la LB en 2012). À Saint-Josse-ten-Noode, où le PS détient le mayorat depuis plusieurs décennies et où il avait obtenu la majorité absolue des sièges en 2012, la liste du bourgmestre sortant, Emir Kir, a obtenu 47,9 % des voix, contre 44,3 % en 2012 (+ 3,6 %). À Woluwe-Saint-Lambert, la liste de tendance Défi menée par le bourgmestre sortant et président du parti, Olivier Maingain, a conforté sa majorité absolue, en sièges et en voix, déjà décrochée en 2012, obtenant 59,4 % des voix (contre 55,7 % en 2012, soit + 3,7 %). Il est à noter qu'il s'est agi désormais de la seule commune bruxelloise où une liste a remporté la majorité absolue des votes valablement exprimés. À Molenbeek-Saint-Jean, la situation a été un peu différente. Le changement de majorité et de bourgmestre dans la commune, qui a vu Catherine Moureaux (PS, fille de l'ancien bourgmestre) succéder à Françoise Schepmans (MR), a attiré beaucoup d'attention. Cependant, il ne répondait pas à un bouleversement de la hiérarchie des listes dans la commune. La liste arrivée première en 2012 était déjà la liste de tendance socialiste, menée par le bourgmestre sortant, Philippe Moureaux (liste LB, 29,2 %) ; toutefois, elle s'était alors vu ravir le mayorat par la liste MR, arrivée deuxième (27,3 %). En 2018, la liste de tendance socialiste (liste PS sp.a), tirée cette fois par C. Moureaux, a obtenu à nouveau la première place (avec 31,3 % des voix, soit + 2,1 %), et la liste de tendance MR menée par F. Schepmans à nouveau le deuxième score de la commune (liste LB, 24,0 %, en recul de – 3,3 %). Ici donc,

la liste qui détenait le mayorat au cours de la mandature 2012-2018 a échoué à décrocher la position dominante, et la liste qui détenait la position dominante en 2012 mais avait alors perdu le mayorat a conforté son assise.

5.2.2. Le score des listes menées ou soutenues par le bourgmestre sortant

**Tableau 45. Élections communales (Région bruxelloise, 2012 et 2018)
Résultats des listes menées ou soutenues par le bourgmestre sortant en 2018,
comparés aux résultats des listes de nature proche en 2012, en % des votes valables**

	Bourgmestre sortant (et liste) ¹	Résultats		Différence 2012-2018
		2012	2018	
Anderlecht	Éric Tomas (PS-sp.a-cdH)	36,4	29,7	- 6,7 %
Auderghem	Didier Gosuin (LB)	64,1	47,6	- 16,5 %
Berchem-Sainte-Agathe	Joël Riguelle (LBR)	30,4	26,0	- 3,4 %
Bruxelles	Philippe Close (PS) ²	29,1	28,4	- 0,7 %
Etterbeek	Vincent De Wolf (LB)	42,0	41,5	- 0,5 %
Evere	Rudi Vervoort (LB)	38,7	37,7	- 1,0 %
Forest	Marc-Jean Ghysse (LB)	31,2	24,7	- 6,5 %
Ganshoren	Robert Genard (LB) ³	20,4	18,1	- 2,3 %
Ixelles	Dominique Dufourny (LB) ⁴	29,1	25,6	- 5,5 %
Jette	Hervé Doyen (LB) Jette)	28,4	37,8	+ 9,4 %
Koekelberg	Philippe Pivin (LB)	56,3	38,8	- 17,5 %
Molenbeek-Saint-Jean	Françoise Schepmans (LB)	27,3	24,0	- 3,3 %
Saint-Gilles	Charles Picqué (LB)	43,5	39,7	- 3,8 %
Saint-Josse-ten-Noode	Emir Kir (LB)	44,3	47,9	+ 4,6 %
Schaerbeek	Bernard Clerfayt (LB)	32,7	32,0	- 0,7 %
Uccle	Boris Dillière (MR) ⁵	47,3	32,5	- 14,8 %
Watermael-Boitsfort	Oliver Deleuze (Écolo-Groen)	23,6	34,6	+ 11 %
Woluwe-Saint-Lambert	Olivier Maingain (LB)	55,7	59,4	+ 3,7 %
Woluwe-Saint-Pierre	Benoit Cerexhe (LB)	25,6	31,7	+ 6,1 %

¹ Les différentes manières d'écrire la mention « liste (du/de la) bourgmestre » sont remplacées ici par le sigle « LB » ; seules les précisions complémentaires sont ajoutées. Pour les autres listes, nous donnons simplement le sigle du parti qui occupe la tête de liste.

² Élu bourgmestre en 2012, Freddy Thielemans a été remplacé par Yvan Mayeur le 13 décembre 2013. Ce dernier a démissionné à son tour de son poste le 8 juin 2017, au bénéfice de P. Close.

³ La liste MR avait été menée en 2012 par Hervé Gillard ; décédé en cours de mandature, celui-ci a été remplacé au poste de bourgmestre par R. Genard le 30 janvier 2017. Ce dernier a poussé la liste MR en 2018.

⁴ Conformément à l'accord de majorité communale conclu en 2012, le mayorat d'Ixelles a été exercé par Willy Decourty (PS) durant la première moitié de la mandature, et par D. Dufourny durant la seconde moitié de celle-ci, à dater du 31 décembre 2015.

⁵ Élu bourgmestre en 2012, Armand De Decker a démissionné de son poste le 17 juin 2017, avant d'être remplacé le 14 septembre 2017 par B. Dillière.

Le 14 octobre 2018, sur les 19 bourgmestres sortants, 18 se sont présentés à l'élection communale en tête de liste. L'exception a été Robert Genard (MR), devenu bourgmestre de Ganshoren en avril 2017 à la suite du décès de Hervé Gillard. R. Genard avait annoncé son intention de ne pas briguer un nouveau mandat mayoral et a cédé la tête de liste au chef du groupe MR au conseil communal, Stéphane Obeid ; lui-même a figuré à la dernière place.

Comme l'illustre le tableau 45, les résultats obtenus en 2018 par les listes menées par le bourgmestre sortant ont logiquement manifesté la même tendance globale à l'affaiblissement que celle observée à propos des listes dominantes, puisque les deux se sont confondues le plus souvent : on a enregistré 13 reculs pour 5 progressions.

Les cinq situations de progression correspondent à des configurations et des rapports de force politiques très différents. Dans deux des cinq communes concernées (Watermael-Boitsfort et Woluwe-Saint-Pierre), le bourgmestre sortant exerçait en 2012-2018 son premier mandat, qu'il avait par ailleurs décroché lors du scrutin de 2012 sans détenir la position dominante. La mandature écoulée a conduit non seulement à une progression électorale de la liste du bourgmestre mais aussi à la conquête de la position dominante. Il est à noter toutefois que la liste du bourgmestre de Woluwe-Saint-Pierre a bénéficié du renfort de candidats issus de la liste Gestion communale. Dans les trois autres communes (Jette, Saint-Josse-ten-Noode et Woluwe-Saint-Lambert), le bourgmestre sortant détenait déjà la position dominante en 2012. E. Kir (PS) avait déjà une majorité absolue des sièges à Saint-Josse-ten-Noode, et O. Maingain (Défi) bénéficiait déjà d'une majorité absolue des sièges et des voix à Woluwe-Saint-Lambert. Ces trois communes ont en commun d'être dirigées par le même parti depuis plusieurs décennies : le CDH (ex-PSC) depuis 1976 à Jette, Défi (ex-FDF) depuis 1976 également à Woluwe-Saint-Lambert, et le PS depuis 1953 à Saint-Josse-ten-Noode. La succession des mandatures ne semble pas affecter les positions de domination politique existantes – au contraire.

5.2.3. L'évolution du score des principaux partis francophones

Nous proposons ici une évaluation du score global des six principaux partis francophones (CDH, Défi, Écolo, MR, PS et PTB) aux élections du 14 octobre 2018, en tenant compte des limites de l'exercice. En effet, pour les élections communales, il n'est pas possible d'évaluer le score global des principaux partis francophones en totalisant leurs résultats sur l'ensemble des dix-neuf communes ; certains n'ont pas déposé de liste propre dans chaque commune, de nombreuses listes du bourgmestre ont rassemblé des candidats issus de plusieurs partis et, enfin, des candidats néerlandophones apportent la plupart du temps leur soutien à des listes majoritairement francophones.

Le tableau 46 présente les résultats des listes des principaux partis francophones, ou des listes assimilées, aux élections communales du 14 octobre 2018 ⁴².

⁴² Pour une analyse de la composition des différentes listes présentes au scrutin du 14 octobre 2018, cf. P. BLAISE, V. DEMERTZIS, J. FANIEL, C. ISTASSE, J. PITSEYS, « La préparation des élections communales et provinciales du 14 octobre 2018 », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, 2018, n° 2381-2382, p. 71-101.

Tableau 46. Élections communales (Région bruxelloise, 2018)
Résultats et score global des listes des principaux partis francophones, en % des votes valables

	Écolo		PS		MR		Défi		CDH		PTB	
	Liste	en %	Liste	en %	Liste	en %	Liste	en %	Liste	en %	Liste	en %
Anderlecht	Écolo-Groen	15,5	PS-sp.a-cdH	29,7	MR-Open VLD-IC	22,5	DéFI	7,6	–	–	PTB*PVDA	14,6
Auderghem	Écolo-Groen	22,7	PS	6,8	MR-OpenVLD	9,5	Liste du Bourgmestre	47,6	Liste citoyenne 1160	5,3	–	–
Berchem-Sainte-Agathe	Écolo-Groen	14,7	PS-sp.a+	18,3	Open MR	22,6	DéFI	9,7	LBR	26,0	–	–
Bruxelles	Écolo-Groen	16,8	PS	28,4	MR-VLD	13,9	DéFI	7,6	CDH-CD&V+	9,3	PTB*PVDA	11,6
Etterbeek	Écolo-Groen	27,8	PS-sp.a+	12,4	LB/ Liste Bourgmestre	41,5	DéFI	9,1	Alternative CDH	7,7	–	–
Evere	Écolo-Groen	16,9	Liste du Bourgmestre	37,7	MR	16,4	DéFI	12,2	Humanistes Everois	6,1	–	–
Forest	Écolo-Groen	25,3	Liste du Bourgmestre	24,7	MR	15,3	DéFI	11,7	CDH	7,6	PTB*PVDA	10,9
Ganshoren	Écolo-Groen	16,5	Ensemble-Samen#Carthé	21,3	LB- Liste Bourgmestre	18,1	DéFI	9,1	ProGanshoren	28,3	–	–
Ixelles	Écolo-Groen	33,1	PS - sp.a	18,9	Liste La Bourgmestre	25,6	DéFI	7,2	Objectif XL	5,6	PTB*PVDA	6,3
Jette	Écolo-Groen	17,5	PS - sp.a	15,6	MR	13,0	DéFI	6,7	LBjette	37,8	–	–
Koekelberg	Écolo-Groen	16,7	PS	30,6	LB	38,8	–	–	Alternative Humaniste	9,5	–	–
Molenbeek-Saint-Jean	Écolo Samen	8,2	PS sp.a	31,3	Liste Bourgmestre (LB)	24,0	DéFI	4,8	CDH-CD&V+	8,4	PTB*PVDA	13,6
Saint-Gilles	Écolo-Groen	28,1	Liste du Bourgmestre	39,7	MR	9,0	DéFI	3,3	CDH + CD&V	3,7	PTB*PVDA	13,0
Saint-Josse-ten-Noode	Écolo-Groen	25,2	LB	47,9	MR Open Vld	7,5	DéFI	4,4	CDH + Indépendant	7,1	–	–
Schaerbeek	Écolo-Groen	19,4	PS-sp.a	18,1	MR & CITOYENS	6,2	Liste Bourgmestre	32,0	CDH-CD&V+	7,2	PTB*PVDA	12,7
Uccle	Écolo-Groen	26,8	PS	7,8	MR	32,5	DéFI	13,3	CDH	7,5	–	–
Watermael-Boitsfort	Écolo-Groen	34,6	PS-SP.A Cause Commune	10,8	MR-GM	19,9	DéFI	22,2	Génération Humanistes	6,1	–	–
Woluwe-Saint-Lambert	Écolo-Groen	16,8	PS-sp.a	4,4	MR+	11,1	Liste du Bourgmestre	59,4	WolHu	7,6	–	–
Woluwe-Saint-Pierre	Écolo-Groen	20,6	PS+sp.a	5,4	OPEN MR	30,8	DéFI pour Woluwe1150	11,4	Liste du Bourgmestre	31,7	–	–
Score global (moyenne des résultats en voix)	20,3 %	sur 19 communes	20,2 %	sur 19 communes	19,0 %	sur 19 communes	15,1 %	sur 18 communes	11,1 %	sur 18 communes	12,8 %	sur 7 communes

Au niveau de l'ensemble des communes de la Région bruxelloise, les listes de tendance écologiste, socialiste et libérale ont fait jeu à peu près égal, convainquant environ 20 % des électeurs. Quant à elles, les listes Défi ou de tendance Défi ont rassemblé 15,1 % des électeurs (sur 18 communes), celles de tendance CDH ont recueilli 11,1 % des voix (sur 18 communes également) et les listes PTB-PVDA ont attiré 12,8 % des suffrages (sur 7 communes seulement). Ces résultats globaux ont évidemment dissimulé de grandes disparités entre les différentes communes. Les scores des listes de tendance écologiste se sont échelonnés de 8,2 % (Molenbeek-Saint-Jean) à 34,6 % (Watermael-Boitsfort) ; ceux des listes de tendance socialiste ont été de 4,4 % (Woluwe-Saint-Lambert) à 47,9 % (Saint-Josse-ten-Noode) ; ceux des listes de tendance libérale sont allés de 6,2 % (Schaerbeek) à 41,5 % (Etterbeek) ; ceux de tendance Défi ont été de 3,3 % (Saint-Gilles) à 59,4 % (Woluwe-Saint-Lambert) ; ceux de tendance humaniste sont allés de 3,7 % (Saint-Gilles) à 37,8 % (Jette). Les listes PTB-PVDA ont connu de moins grands écarts : entre 6,3 % (Ixelles) et 14,6 % (Anderlecht).

Écolo se présentait avec Groen dans 18 communes, et sans son parti frère à Molenbeek-Saint-Jean, où la liste Écolo Samen était concurrencée par une liste Groen. C'est dans cette commune que la liste Écolo a réalisé son score le plus faible, soit 8,2 %. Et c'est à Watermael-Boitsfort, commune dirigée par Olivier Deleuze, que les écologistes ont obtenu leur meilleur score, avec 34,6 % des voix. Outre Watermael-Boitsfort, ils ont également été en première position à Ixelles (33,1 %) et à Forest (25,3 %). Écolo a aussi dépassé les 25 % à Saint-Gilles (28,1 %), à Uccle (26,8 %) et à Saint-Josse-ten-Noode (25,2 %). Au total, les écologistes ont obtenu plus de 15 % des voix dans 17 des 19 communes bruxelloises (et encore ont-ils été très proches de ce score à Berchem-Sainte-Agathe : 14,7 %). Il n'y a eu qu'à Molenbeek-Saint-Jean (-0,9 %), dans le contexte de la présentation d'une liste Groen séparée, qu'Écolo n'a pas réussi à progresser.

Les listes de tendance PS ont enregistré des résultats plus contrastés. Comme en 2012 déjà, les meilleurs scores de ces listes ont été ceux des listes des bourgmestres de Saint-Gilles (Charles Picqué) et de Saint-Josse-ten-Noode (Emir Kir), même si la première a perdu la majorité absolue en sièges qu'elle détenait jusqu'alors. Les listes de tendance socialiste sont également arrivées en tête à Anderlecht (liste du bourgmestre en alliance avec le CDH), à Bruxelles, à Evere (liste du bourgmestre accueillant également des candidats d'ouverture dont l'ancien ministre Guy Vanhengel, Open VLD) et à Molenbeek-Saint-Jean. Les listes socialistes ont connu un recul de -6,7 % à Uccle, de -6,8 % à Forest et de -7,0 % à Schaerbeek. Les absences de Laurette Onkelinx à Schaerbeek et de Françoise Dupuis à Uccle ont sans doute pesé sur les résultats obtenus dans ces deux communes. En revanche, le PS a obtenu des résultats globalement stables – à l'exception de Schaerbeek – dans les communes où le PTB présentait des listes.

L'éventail des scores des listes de tendance MR est allé de 6,2 % des voix (à Schaerbeek) à 41,5 % (à Etterbeek) ; il n'a plus inclus aucune majorité absolue, contrairement à la situation qui avait prévalu en 2012 dans les communes de Koekelberg (en voix) et d'Uccle (en sièges uniquement). Les trois autres meilleurs scores réalisés par le MR ont été enregistrés à Koekelberg (38,8 %), à Uccle (32,5 %) et à Woluwe-Saint-Pierre (30,8 %). Toutefois, le parti libéral n'a pu conserver le poste de bourgmestre qu'à Uccle ; à Koekelberg, le socialiste Ahmed Laaouej a conclu une alliance avec les écologistes et les humanistes qui a envoyé Philippe Pivin et le MR dans l'opposition, tandis que, à Woluwe-Saint-Pierre, le mayorat est

resté acquis à Benoît Cerexhe (CDH), dont la liste du bourgmestre a devancé celle Open MR de 0,9 % des voix.

Défi a réalisé des scores élevés dans les trois communes dont il détenait le mayorat : Schaerbeek (32,0 % des voix), Auderghem (47,6 %) et surtout Woluwe-Saint-Lambert (59,4 %). Dans les 15 autres communes où le parti avait déposé une liste, son score s'est échelonné entre 3,3 % (à Saint-Gilles) et 22,2 % (à Watermael-Boitsfort, dont Martine Payfa fut bourgmestre pendant 18 ans). Il est à noter que les listes Défi étaient seules à ne compter aucun candidat représentant un parti néerlandophone.

Le CDH est sorti du scrutin communal du 14 octobre 2018 en tant que quatrième force politique. Il se présentait sur des listes propres dans 18 des 19 communes bruxelloises, avec des intitulés variables : Liste citoyenne 1160 (Auderghem), Humaniste Everois (Evere), ProGanshoren (Ganshoren), Objectif XL (Ixelles), Alternative Humaniste (Koekelberg), Générations Humanistes (Watermael-Boitsfort) et WolHu (Woluwe-Saint-Lambert). À Anderlecht, ses candidats se présentaient, comme en 2006 et en 2012, sur une liste PS-sp.a-CDH. L'éventail des scores des listes de tendance CDH est allé de 3,7 % des voix (Saint-Gilles) à 37,8 % (Jette). Dans cette dernière commune, il s'est agi du score obtenu par la liste du bourgmestre ; il en est allé ainsi également des scores obtenus par les listes à Berchem-Sainte-Agathe et à Woluwe-Saint-Pierre. Outre celles-ci, la liste ProGanshoren a recueilli 28,3 % des voix et a décroché la première place de la commune.

Le PTB se présentait dans 7 communes bruxelloises (Anderlecht, Bruxelles, Forest, Ixelles, Molenbeek-Saint-Jean, Saint-Gilles et Schaerbeek). Il y a recueilli entre 6,3 % (à Ixelles) et 14,6 % des voix (à Anderlecht).

5.2.4. Les résultats des listes néerlandophones

La proportion réduite de néerlandophones dans la population de la Région bruxelloise rend incertaine la présence de mandataires des partis flamands dans les conseils communaux et les collègues des bourgmestre et échevins bruxellois. En ce qui concerne les collègues, un mécanisme est prévu pour inciter les communes à compter au moins un échevin néerlandophone : un soutien financier est apporté aux communes dans lesquelles un poste d'échevin ou le poste de président du CPAS est confié à un néerlandophone. En ce qui concerne les conseils, à l'instar de ce que l'on observe au scrutin fédéral, les partis flamands ont progressivement développé une stratégie d'association avec des partis francophones, ou avec des listes comportant une majorité de francophones, qui leur permet, moyennant l'obtention de places en ordre utile sur la liste, d'être représentés au sein du collège communal. Cette stratégie tend à se généraliser : si, en 1994, on comptait plus de listes néerlandophones que de listes bilingues, depuis 2000, les candidats néerlandophones des trois partis traditionnels et les écologistes flamands se sont pour la plupart présentés sur des listes bilingues, majoritairement francophones. Aux élections communales de 2000 et de 2006, dans une majorité de communes bruxelloises, le VB était le seul parti flamand à faire cavalier seul. En 2012, c'est la N-VA qui était devenue le principal parti flamand à se présenter sous son nom aux élections communales : elle avait déposé des listes dans 10 communes, tandis que le VB n'était plus présent que dans 6 communes.

Cette caractéristique du scrutin s’est accentuée en 2018 : la N-VA s’est présentée dans 13 communes, tandis que le VB n’a déposé de liste que dans 5 communes. Le tableau 47 présente les résultats de ces listes. Seule la N-VA a obtenu des élus : le parti nationaliste flamand a décroché un siège à Anderlecht, à Berchem-Sainte-Agathe, à Bruxelles, à Evere, à Ganshoren, à Jette et à Molenbeek-Saint-Jean.

Tableau 47. Élections communales (Région bruxelloise, 2018)
Résultats de la N-VA et du VB, en % des votes valables et en sièges

	N-VA		VB	
	Voix (%)	Sièges	Voix (%)	Sièges
Anderlecht	4,1 (– 1,0)	1 (– 1)	2,1 (– 1,6)	0 (– 1)
Auderghem	2,3	0	–	–
Berchem-Sainte-Agathe	6,7 (– 0,3)	1 (=)	2,0 (– 1,5)	0 (=)
Bruxelles	3,7 (– 0,6)	1 (=)	1,6 (– 0,6)	0 (=)
Etterbeek	–	–	–	–
Evere	4,8	1	–	–
Forest	– (– 2,2)	–	–	–
Ganshoren	6,7 (+ 1,8)	1	–	–
Ixelles	2,9 (+ 0,5)	0 (=)	–	–
Jette	4,3 (+ 0,1)	1 (=)	3,0 (– 0,6)	0 (=)
Koekelberg	3,5	0	–	–
Molenbeek-Saint-Jean	3,4 (– 0,6)	1 (=)	– (– 2,3)	–
Saint-Gilles	–	–	–	–
Saint-Josse-ten-Noode	2,1 (– 1,2)	0 (=)	–	–
Schaerbeek	2,7 (+ 0,5)	0 (=)	1,2 (– 0,3)	0 (=)
Uccle	2,3	0	–	–
Watermael-Boitsfort	–	–	–	–
Woluwe-Saint-Lambert	–	–	–	–
Woluwe-Saint-Pierre	–	–	–	–

Outre les listes N-VA et VB, trois listes unilingues néerlandophones se sont présentées le 14 octobre 2018 : la liste CD&V Plus à Anderlecht, la liste Samen à Auderghem et la liste Groen à Molenbeek-Saint-Jean. Aucune n’a décroché de siège. Il est encore à noter qu’à Bruxelles, le SP.A, qui avait quitté la majorité communale en 2017, avait opté pour une liste propre bilingue, Change.Brussels, qui a obtenu 3,0 % des voix, et 1 siège, pour sa tête de liste et ancienne échevine SP.A, Ans Persoons⁴³.

5.2.5. Les bourgmestres sortants et leurs successeurs

Les élections du 14 octobre 2018 ont débouché sur l’installation de nouveaux bourgmestres dans 5 communes, contre 8 en 2012. Après Watermael-Boitsfort (dont Olivier Deleuze est bourgmestre depuis 2012), 2 autres communes se sont dotées d’un bourgmestre écologiste :

⁴³ A. Persoons succédera à Pascal Smet comme secrétaire d’État régionale en juin 2023.

Ixelles, où Christophe Doulkeridis (Écolo) a succédé à Dominique Dufourny (MR), et Forest, où Stéphane Roberti (Écolo-Groen) a remplacé Marc-Jean Ghysse (PS). Outre Ixelles, 3 autres communes, portant leur nombre total à 4, ont vu le poste de bourgmestre échapper au MR : Ganshoren, où Pierre Kompany (CDH) a remplacé Robert Genard ; Koekelberg, où Ahmed Laaouej (PS) a succédé à Philippe Pivin ; et enfin Molenbeek-Saint-Jean, où Catherine Moureaux (PS) a ravi le mayorat à Françoise Schepmans.

Au terme de la constitution des nouvelles majorités communales, la répartition des postes de bourgmestre après les élections de 2018 s'est opérée comme suit :

- 7 pour des personnalités PS, comme en 2012 (=) : Éric Tomas à Anderlecht, Philippe Close à Bruxelles, Rudy Vervoort à Evere, Ahmed Laaouej à Koekelberg, Catherine Moureau à Molenbeek-Saint-Jean, Charles Picqué à Saint-Gilles et Emir Kir à Saint-Josse-ten-Noode ;
- 4 pour des personnalités CDH, au lieu de 3 en 2012 (+ 1) : Joël Riguelle à Berchem-Sainte-Agathe, Pierre Kompany à Ganshoren, Hervé Doyen à Jette et Benoît Cerexhe à Woluwe-Saint-Pierre ;
- 3 pour des personnalités Écolo, au lieu de 1 en 2012 (+ 2) ; Stéphane Roberti à Forest, Christos Doulkeridis à Ixelles et Olivier Deleuze à Watermael-Boitsfort ;
- 3 pour des personnalités Défi, comme en 2012 (=) : Didier Gosuin à Auderghem, Bernard Clerfayt à Schaerbeek et Olivier Maingain à Woluwe-Saint-Lambert ;
- 2 pour des personnalités MR, au lieu de 5 en 2012 (- 3)⁴⁴ : Vincent De Wolf à Etterbeek et Boris Dilliès à Uccle.

Au cours de la mandature 2018-2024, et parfois dès l'entame de celle-ci, pas moins de 9 de ces personnes ont été remplacées ou ont cédé leur place :

- à Evere, empêché en tant que ministre-président de la Région de Bruxelles-Capitale (poste qu'il occupe depuis le 7 mai 2013), R. Vervoort a été remplacé par Christian Beozières puis, à partir de janvier 2020, par Ridouane Chahid en tant que bourgmestre faisant fonction ;
- à Auderghem, empêché en tant que ministre régional bruxellois (poste qu'il occupait depuis le 20 juillet 2014), D. Gosuin a été remplacé jusqu'en juillet 2019 par Sophie de Vos en tant que bourgmestre faisant fonction ; ensuite, il a cédé la place à S. de Vos en mars 2022 ;
- à Schaerbeek, empêché en tant que ministre régional bruxellois à dater du 18 juillet 2019, B. Clerfayt a été remplacé par Cécile Jodogne en tant que bourgmestre faisant fonction jusqu'en juin 2024, puis, à partir de cette époque, par Frédéric Nimal (C. Jodogne étant devenue députée régionale bruxelloise) ;
- à Anderlecht, É. Tomas a cédé la place à Fabrice Cumps en mai 2020 ;
- à Berchem-Sainte-Agathe, J. Riguelle a cédé la place à Christian Lamouline en septembre 2020 ;

⁴⁴ Après les élections communales de 2012, il y avait 5 bourgmestres libéraux ; à la veille des élections de 2018, il y en avait 6, D. Dufourny ayant remplacé W. Decourty à Ixelles conformément à l'accord conclu en 2012 entre le PS et le MR.

- à Forest, au terme d'une longue absence pour raison médicale, S. Roberti a cédé la place à Mariam El Hamidine en février 2022 ;
- à Jette, H. Doyen a cédé la place à Claire Vandevivere en mars 2022 ;
- à Ganshoren, P. Kompany a cédé la place à Jean-Paul Van Laethem en mai 2022 ;
- à Saint-Gilles, C. Picqué a cédé la place à Jean Spinette en novembre 2022.

5.2.6. Les coalitions installées

À la suite des élections du 14 octobre 2018, les dix-neuf communes de la Région bruxelloise ont été dirigées par les coalitions renseignées dans le tableau 48.

Écolo et Groen sont devenus membres de 14 collèges échevinaux (en étant toujours liés au sein d'une liste commune), le PS de 11, le SP.A de 9 (toujours avec le PS), le CDH de 8, Défi de 8 également, le MR de 6, l'Open VLD de 4 (avec le MR dans un cas mais sans son parti frère dans les trois autres) et le CD&V de 3 (avec le CDH dans deux cas mais sans lui dans le dernier).

**Tableau 48. Élections communales (Région bruxelloise, 2018)
Coalitions installées à l'issue du scrutin**

	Coalition installée
Anderlecht	PS–SP.A–CDH/Écolo–Groen/Défi
Auderghem	LB (Défi, Indépendance libérale)/Écolo–Groen
Berchem-Sainte-Agathe	LBR (CDH, CD&V)/PS–SP.A/Écolo–Groen
Bruxelles	PS/Écolo–Groen/Change.Brussels (SP.A)/Défi
Etterbeek	LB (MR, Open VLD)/Écolo–Groen/PS–SP.A
Evere	LB (PS, SP.A, Open VLD, CD&V)/Défi
Forest	Écolo–Groen/PS
Ganshoren	ProGanshoren (CDH)/MR/Défi
Ixelles	Écolo–Groen/PS–SP.A
Jette	LB (CDH, CD&V)/Écolo–Groen/MR/Open VLD
Koekelberg	PS/Écolo–Groen/Alternative humaniste (CDH)/SP.A
Molenbeek-Saint-Jean	PS–SP.A/MR
Saint-Gilles	PS/Écolo–Groen
Saint-Josse-ten-Noode	LB (PS, SP.A)
Schaerbeek	LB (Défi, Open VLD)/Écolo–Groen
Uccle	MR/Écolo–Groen/CDH
Watermael-Boitsfort	Écolo–Groen/MR–GM
Woluwe-Saint-Lambert	LB (Défi)/WolHu (CDH)
Woluwe-Saint-Pierre	LB (CDH)/Écolo–Groen/Défi

Si neuf bourgmestres ont été remplacés durant la mandature 2018-2024 (cf. *supra*), les coalitions mises en place après les élections communales du 14 octobre 2018 ont en revanche, quant à elles, été parfaitement stables. Mentionnons toutefois qu'à Saint-Josse-ten-Noode,

E. Kir a été exclu du PS en janvier 2020. On peut donc considérer que, à partir de cette date, la commune n'a plus été dirigée par le PS.

5.2.7. La proportion de femmes dans les conseils communaux et dans les collèges

En Région bruxelloise, le scrutin du 14 octobre 2018 a été le premier à appliquer le principe dit de la tirette (deux candidats qui se suivent doivent être de sexe différent, et ce sur l'ensemble de la liste – à l'exception éventuelle des deux dernières places) pour la confection des listes de candidats et de candidates au scrutin communal. En outre, chaque collège a désormais dû compter autant de femmes que d'hommes, à une unité près. Il est cependant permis de déroger à ce principe de parité, à la condition de veiller à ce qu'au minimum un tiers des membres du collège des bourgmestre et échevins (calculé en incluant éventuellement le président du CPAS et en n'incluant éventuellement pas l'échevin de la minorité linguistique désigné en sus du nombre légal d'échevins) soient du sexe différent des autres. Une dérogation est cependant prévue dans le cas où, considérés ensemble, les groupes politiques représentés au sein du collège ne comprennent pas assez de membres du sexe le moins représenté, dérogation qui ne peut alors dépasser le nombre de personnes manquantes.

La proportion de femmes élues pour siéger dans les conseils communaux de la Région bruxelloise a augmenté à l'issue des élections du 14 octobre 2018, passant de 41,5 % à 48,8 %. Si l'on a donc frôlé la parité à l'échelle régionale, les différentes situations au niveau communal sont restées contrastées. C'est à Auderghem que la proportion de femmes a été la plus élevée parmi les personnes élues (64,5 %), et à Saint-Josse-ten-Noode qu'elle a été la plus basse (34,5 %). Au sein des 19 collèges, la proportion de femmes parmi les échevins – hors échevins surnuméraires – a été de 43,2 %, soit 60 femmes pour 79 hommes. De grandes disparités ont toutefois persisté entre les communes en ce qui concerne la répartition genrée des titulaires des échevinats. La proportion de femmes parmi les échevins a varié entre 25,0 % (2 échevines sur 8 postes à Molenbeek-Saint-Jean) et 71,4 % (5 femmes pour 2 hommes à Auderghem).

5.3. LISTES EN PRÉSENCE ET PRINCIPAUX CANDIDATS EN LICE POUR LE SCRUTIN DU 13 OCTOBRE 2024

Au total, 124 listes ont été validées dans les 19 communes bruxelloises, comptant ensemble 3 836 candidats, soit 28 listes de moins qu'au scrutin précédent (152 listes). Le nombre moyen de listes déposées par commune est de 6,5 avec, aux deux extrêmes, 4 listes à Auderghem et à Woluwe-Saint-Pierre, et 10 listes à la Ville de Bruxelles et à Schaerbeek. On assiste donc à un resserrement des forces politiques en Région bruxelloise, à rebours de la tendance constatée en 2018. On observe tant une diminution des listes strictement locales qu'une augmentation des regroupements de plusieurs partis sur une même liste.

Les numéros de liste ont été tirés au sort le 3 septembre. Vooruit a obtenu le n° 1, Défi le n° 2, le CD&V le n° 3, Groen le n° 4, le PS le n° 5, le MR le n° 6, Écolo le n° 7, Les Engagés le n° 8, la N-VA le n° 9, le VB le n° 10, la Team Fouad Ahidar le n° 11, l'Open VLD le n° 12 et le PTB-PVDA le n° 13. Le numéro détermine l'emplacement sur les écrans de vote. Si deux partis s'associent pour former une liste commune, ils peuvent choisir entre leurs numéros respectifs. C'est ainsi que, dans la plupart des communes, une liste commune entre le PS et Vooruit a reçu le n° 1.

5.3.1. La croissance du nombre d'inscrits au scrutin communal

En 2006, 2012 et 2018, le corps électoral avait connu une forte augmentation. En 2024, la croissance est plus mesurée (+ 2,1 %). On observe même une légère diminution du nombre d'inscrits dans les communes de Ganshoren, Koekelberg, Saint-Gilles, Saint-Josse-ten-Noode, Schaerbeek, Watermael-Boitsfort et Woluwe-Saint-Pierre. La commune ayant connu la plus forte croissance du nombre d'inscrits est Bruxelles (+ 7,4 %), et celle ayant perdu le plus d'inscrits est Schaerbeek (- 3,1 %).

Le tableau 49 présente le nombre d'électeurs inscrits en 2018 et en 2024, par commune.

Tableau 49. Élections communales. Région bruxelloise, 2018-2024.
Nombre d'inscrits

	Nombre d'inscrits en 2018	Nombre d'inscrits en 2024	Différence 2018-2024	
			Nombre absolu	%
Anderlecht	60 873	63 116	2 243	+ 3,7
Auderghem	20 098	20 509	411	+ 2,0
Berchem-Sainte-Agathe	15 426	15 638	212	+ 1,4
Bruxelles	90 049	96 694	6 645	+ 7,4
Etterbeek	22 962	23 119	157	+ 0,7
Evere	23 643	24 344	701	+ 3,0
Forest	29 814	31 429	1615	+ 5,4
Ganshoren	15 260	14 995	- 265	- 1,7
Ixelles	41 822	42 567	745	+ 1,8
Jette	30 895	30 927	32	+ 0,1
Koekelberg	11 373	11 308	- 65	- 0,6
Molenbeek-Saint-Jean	49 787	50 934	1 147	+ 2,3
Saint-Gilles	23 673	23 562	- 111	- 0,5
Saint-Josse-ten-Noode	13 027	13 023	- 4	- 0,0
Schaerbeek	67 412	65 352	- 2 060	- 3,1
Uccle	48 177	49 664	+ 1 487	+ 3,1
Watermael-Boitsfort	16 885	16 862	- 23	- 0,1
Woluwe-Saint-Lambert	31 744	32 185	441	+ 1,4
Woluwe-Saint-Pierre	23 418	23 347	- 71	- 0,3
<i>Total</i>	<i>636 338</i>	<i>649 575</i>	<i>13 237</i>	<i>+ 2,1</i>

Compte tenu de l'ouverture du droit de vote aux étrangers aux élections communales – depuis le scrutin de 2000 pour les ressortissants d'un pays de l'Union européenne et depuis le scrutin de 2006 pour les non-Européens –, la modification du nombre d'inscrits pourrait être liée à une variation de la proportion d'habitants de nationalité étrangère qui ont fait la démarche de s'inscrire. C'est ainsi que l'on observe une petite diminution du nombre d'inscrits à Ganshoren, à Koekelberg et à Woluwe-Saint-Pierre, alors que la population y augmente légèrement.

La croissance du corps électoral bruxellois dans son ensemble semble toutefois pouvoir s'expliquer par l'accroissement global de la population bruxelloise, ainsi que l'illustre le tableau 50.

**Tableau 50. Élections communales (Région bruxelloise, 2018-2024).
Population de référence**

	Population juillet 2018	Population 31 décembre 2023 ¹	Différence 2018-2024	
			Nombre absolu	%
Anderlecht	118 382	125 883	7 501	+ 6,3
Auderghem	33 740	35 304	1 564	+ 4,6
Berchem-Sainte-Agathe	24 830	25 747	917	+ 3,7
Bruxelles	179 277	195 546	16 269	+ 9,1
Etterbeek	47 786	49 545	1 759	+ 3,7
Evere	41 131	44 918	3 787	+ 9,2
Forest	56 008	57 845	1 837	+ 3,3
Ganshoren	24 865	25 520	655	+ 2,6
Ixelles	86 513	88 923	2 410	+ 2,8
Jette	52 201	53 929	1 728	+ 3,3
Koekelberg	21 774	22 585	811	+ 3,7
Molenbeek-Saint-Jean	97 005	97 950	945	+ 1,0
Saint-Gilles	50 002	48 950	- 1 052	- 2,1
Saint-Josse-ten-Noode	27 032	26 749	- 283	- 1,0
Schaerbeek	133 010	129 853	- 3 157	- 2,4
Uccle	82 275	86 337	4 062	+ 4,9
Watermael-Boitsfort	25 012	25 281	269	+ 1,1
Woluwe-Saint-Lambert	56 303	60 622	4 319	+ 7,7
Woluwe-Saint-Pierre	41 580	42 528	948	+ 2,8
<i>Total</i>	<i>1 198 726</i>	<i>1 244 015</i>	<i>45 289</i>	<i>+ 4,3</i>

¹ Annexe 2 de l'arrêté ministériel du 8 mars 2024 établissant la classification des communs en exécution de l'article 5, alinéa 1^{er} de la nouvelle loi communale (*Moniteur belge*, 25 avril 2024).

La croissance démographique bruxelloise a un impact sur le nombre de conseillers communaux à élire : ceux-ci seront 703 en 2024 (contre 695 en 2018, soit 8 de plus). En revanche, le nombre d'échevins s'apprête à baisser. Après le gel de leur nombre en 2018, celui-ci va cette fois diminuer, en application de l'ordonnance modifiant la nouvelle loi

communale du 6 juillet 2022 ⁴⁵. Le nombre maximal d'échevins est réduit d'une unité dans chaque commune. En outre, une faculté est laissée à chaque conseil communal de réduire davantage le nombre d'échevins, sans que ce nombre ne puisse toutefois être inférieur à 4. Le détail du nombre de conseillers communaux et d'échevins par commune figure au tableau 51.

**Tableau 51. Élections communales (Région bruxelloise, 2018-2024).
Nombre de conseillers communaux et d'échevins à désigner**

	Conseillers communaux		Échevins	
	2018	2024	2018	2024
Anderlecht	47	47	9	8 (- 1)
Auderghem	31	33 (+ 2)	7	6 (- 1)
Berchem-Sainte-Agathe	27	29 (+ 2)	6	5 (- 1)
Bruxelles	49	49	9	8 (- 1)
Etterbeek	35	35	7	6 (- 1)
Evere	35	35	7	6 (- 1)
Forest	37	37	8	7 (- 1)
Ganshoren	27	29 (+ 2)	6	5 (- 1)
Ixelles	43	43	8	7 (- 1)
Jette	37	37	7	7 (=) ¹
Koekelberg	27	27	6	5 (- 1)
Molenbeek-Saint-Jean	45	45	8	7 (- 1)
Saint-Gilles	35	35	7	6 (- 1)
Saint-Josse-ten-Noode	29	29	6	5 (- 1)
Schaerbeek	47	47	9	8 (- 1)
Uccle	43	43	8	7 (- 1)
Watermael-Boitsfort	29	29	6	5 (- 1)
Woluwe-Saint-Lambert	37	39 (+ 2)	8	7 (- 1)
Woluwe-Saint-Pierre	35	35	7	6 (- 1)
Total	695	703 (+ 8)	139	121 (- 18)

¹ Le nombre d'échevins ne diminue pas à Jette car la croissance de la population depuis 2012 a fait passer la commune dans la catégorie supérieure.

Remarque : En 2018, le nombre d'échevins était celui fixé par l'arrêté ministériel du 15 mars 2012 établissant la classification des communes en exécution de l'article 5, alinéa 1^{er} de la nouvelle loi communale (*Moniteur belge*, 23 avril 2012) ; en 2024, il l'est par l'arrêté ministériel du 8 mars 2024 établissant la classification des communes en exécution de l'article 5, alinéa 1^{er} de la nouvelle loi communale (*Moniteur belge*, 25 avril 2024).

⁴⁵ Ordonnance bruxelloise du 6 juillet 2022 modifiant la nouvelle loi communale dans le cadre de la réforme de la gouvernance locale (*Moniteur belge*, 25 août 2022).

5.3.2. Les listes emmenées ou poussées par le bourgmestre sortant

Parmi les 19 bourgmestres de la Région bruxelloise en place à la veille des élections du 13 octobre 2024, pas moins de neuf sont entrés en fonction au cours de la mandature 2018-2024 (cf. *supra*). À Evere, à partir de janvier 2020, Ridouane Chahid (PS) a remplacé, en tant que bourgmestre faisant fonction, Rudi Vervoort, empêché puisque ministre-président de la Région de Bruxelles-Capitale ⁴⁶. De même, à Schaerbeek, Bernard Clerfayt (Défi), empêché en tant que ministre régional bruxellois, a été remplacé par Frédéric Nimal, à titre de bourgmestre faisant fonction, à partir de juin 2024 ⁴⁷. À Forest, Mariam El Hamidine (Écolo) a remplacé Stéphane Roberti en février 2022, au terme d'une longue absence de ce dernier pour maladie. Pour les six autres bourgmestres qui ont quitté leur mandat avant son terme, il s'agissait d'un remplacement planifié dans le cadre d'un départ à la retraite. C'est ainsi qu'en mai 2020, Éric Tomas (PS) a cédé son poste à Fabrice Cumps à Anderlecht, et que, en septembre de la même année, Christian Lamouline (CDH, aujourd'hui Les Engagés) a remplacé Joël Riguelle à Berchem-Saint-Agathe. En mars 2021, Claire Vandevivere (Les Engagés) a succédé à Hervé Doyen à Jette. En 2022, Sophie de Vos (Défi) a succédé à Didier Gosuin à Auderghem en mars, Jean-Paul Van Laethem (Les Engagés) à Pierre Kompany à Ganshoren en mai, et Jean Spinette (PS) à Charles Picqué à Saint-Gilles en novembre.

À côté des neuf bourgmestres qui ont effectué un mandat partiel, trois bourgmestres achèvent leur premier mandat : Christos Doulkeridis (Écolo) à Ixelles, Ahmed Laaouej (PS) à Koekelberg et Catherine Moureaux (PS) à Molenbeek-Saint-Jean. Pour leur part, Philippe Close (PS) à Bruxelles et Boris Dilliès (MR) à Uccle sont bourgmestres depuis 2017. Benoît Cerexhe (Les Engagés) est bourgmestre de Woluwe-Saint-Pierre depuis 2013. Emir Kir (ex-PS) à Saint-Josse-ten-Noode et Olivier Deleuze (Écolo) à Watermael-Boitsfort sont bourgmestres depuis 2012. Seuls Olivier Maingain (Défi), bourgmestre de Woluwe-Saint-Lambert depuis 2006, et Vincent de Wolf (MR), bourgmestre d'Etterbeek depuis 1992, ont effectué au moins trois mandats à la tête de leur commune.

L'ensemble des 19 bourgmestres en place (en titre ou faisant fonction) se présentent au scrutin communal du 13 octobre 2024. Ils occupent tous une tête de liste, hormis dans trois cas : à Forest, M. El Hamidine pousse la liste Écolo-Groen (tirée par Séverine De Laveleye) ; à Schaerbeek, le bourgmestre faisant fonction, F. Nimal, est 3^e sur la Liste Bourgmestre (emmenée par B. Clerfayt, bourgmestre en titre et ministre régional sortant) ; à Watermael-Boitsfort, O. Deleuze pousse la liste Écolo-Groen (tirée par Tristan Roberti). Il est à noter qu'à Evere, la liste est conduite par R. Chahid, bourgmestre faisant fonction, et poussée par R. Vervoort, bourgmestre en titre et ministre-président du gouvernement régional sortant, toujours en attente de la désignation d'un successeur.

Le tableau 52 présente les listes où figurent les bourgmestres sortants dans chacune des 19 communes bruxelloises et rappelle le parti auquel ils appartiennent.

⁴⁶ Jusqu'en janvier 2020, R. Vervoort avait déjà été remplacé par Christian Beozières.

⁴⁷ De juillet 2019 à juin 2024, B. Clerfayt avait déjà été remplacé par Cécile Jodogne, qui a décidé de siéger au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale où elle a été élue le 9 juin 2024.

**Tableau 52. Élections communales (Région bruxelloise, 2024)
Listes emmenées ou poussées par le bourgmestre sortant**

	Nom de la liste	Bourgmestre sortant	
		Nom	Parti
Anderlecht	PS+Vooruit	Fabrice Cumps	PS
Auderghem	Liste dela Bourgmestre	Sophie de Vos	Défi
Berchem-S ^{te} -Agathe	LB LISTE BOURGMESTRE	Christian Lamouline	Les Engagés
Bruxelles	PS - Vooruit	Philippe Close	PS
Etterbeek	LB-LISTE BOURGMESTRE	Vincent De Wolf	MR
Evere	LISTE DU BOURGMESTRE	Ridouane Chahid (ff) / Rudy Vervoort (dernier)	PS
Forest	ECOLO-GROEN	Mariam El Hamidine (dernière)	Écolo
Ganshoren	LB - Liste Bourgmestre	Jean-Paul Van Laethem	MR
Ixelles	Bourgmestre EcoloGroen	Christos Doulkeridis	Écolo
Jette	LBJETTE	Claire Vandevivere	Les Engagés
Koekelberg	Liste du Bourgmestre	Ahmed Laaouej	PS
Molenbeek-S ^t -Jean	PS-VOORUIT	Catherine Moureaux	PS
S ^t -Gilles	Liste du Bourgmestre	Jean Spinette	PS
S ^t -Josse-ten-Noode	LB	Emir Kir	–
Schaerbeek	Liste Bourgmestre	Bernard Clerfayt / Frédéric Nimal (ff, 3 ^e)	Défi
Uccle	LISTE BOURGMESTRE	Boris Dilliès	MR
Watermael-Boitsfort	ECOLO-GROEN	Oliver Deleuze (dernier)	Écolo
Woluwe-S ^t -Lambert	Liste du Bourgmestre	Olivier Maingain	Défi
Woluwe-S ^t -Pierre	LB-Liste Bourgmestre	Benoit Cerexhe	Les Engagés

Les listes sur lesquelles figure le ou la bourgmestre font référence à la fonction dans leur nom, à l'exception de celles des socialistes F. Cumps, P. Close et C. Moureaux et de celles des écologistes M. El Hamidine et O. Deleuze. Les listes présentées par les partis verts dans les 19 communes bruxelloises le sont toutes sous le nom ECOLO-GROEN, à l'exception de celle d'Ixelles, où C. Doulkeridis tire une liste dénommée Bourgmestre EcoloGroen. D'autres observations à propos de ces listes sont proposées ci-dessous.

5.3.3. Les listes de tendance PS (et/ou Vooruit)

Premier parti de la Région bruxelloise au lendemain du scrutin communal du 14 octobre 2018, avec 166 conseillers communaux et 8 bourgmestres, le PS est confronté désormais à la concurrence du PTB, qui l'a dépassé dans cinq communes bruxelloises lors des élections fédérales du 9 juin 2024 (Anderlecht, Berchem-Sainte-Agathe, Jette, Molenbeek-Saint-Jean et Saint-Gilles). Il est également confronté à la volonté affichée par le MR et Les Engagés de reproduire au niveau communal, chaque fois que c'est possible, l'alliance qui les unit au niveau régional ⁴⁸ depuis ce même scrutin.

⁴⁸ Cette alliance s'est concrétisée au niveau de la Région wallonne et de la Communauté française, dont les gouvernements réunissant les deux formations ont été mis en place les 15 et 16 juillet 2024. Au moment

Le PS conduit donc six listes du ou de la bourgmestre.

À Bruxelles, à Evere et à Koekelberg, les listes tirées respectivement par P. Close, R. Chahid et A. Laaouej apparaissent dans une position confortable pour leur conserver le mayorat. À **Bruxelles**, la liste emmenée par P. Close aligne notamment l'échevine sortante Faouzia Hariche (PS, 2^e) et la ministre fédérale sortante Karine Lalieux (PS, 4^e). La liste est poussée par les secrétaires d'État régionales sortantes Ans Persoons (Vooruit) et Nawal Ben Hamou (PS). On y retrouve également l'activiste et ex-députée régionale PS Simone Susskind. Toutefois, le MR, Les Engagés et Défi, qui se présentent sur trois listes différentes, ont annoncé leur intention de gouverner ensemble si possible. À **Evere**, la liste du bourgmestre tirée par R. Chahid comprend des candidats de l'Open VLD, du CD&V et de Vooruit ; comme déjà indiqué, elle est poussée par le ministre-président bruxellois sortant et bourgmestre en titre, R. Vervoort. Ayant été élu député fédéral le 9 juin 2024, R. Chahid devra démissionner de ce mandat s'il souhaite rester bourgmestre (en raison des nouvelles règles d'incompatibilité qui entreront en vigueur en Région bruxelloise au lendemain du scrutin). Il en va de même à **Koekelberg** pour le bourgmestre, A. Laaouej, qui a également été élu député régional ; il devra opérer un choix entre ses deux mandats. Il est à noter que sa liste bénéficie du renfort de l'ex-députée régionale CDH Véronique Lefrancq (4^e).

À **Anderlecht**, F. Cumps a connu des tiraillements au sein de la majorité que le PS forme avec Vooruit, Les Engagés, Écolo, Groen et Défi, notamment autour de la question du port de signes convictionnels et du plan régional de mobilité Good Move. Il est désormais confronté à une alliance conclue entre le MR, Les Engagés, l'Open VLD et le CD&V, qui présentent une liste commune derrière le parlementaire et ancien bourgmestre Gaëtan Van Goidsenhoven. F. Cumps bénéficie toutefois du ralliement du premier échevin, Alain Kestemont (ex-Défi). La liste du bourgmestre anderlechtois comprend la députée régionale Isabelle Emmery (PS, 44^e), et la députée régionale et ancienne ministre de la Communauté française Fadila Laanan (PS, 46^e). À **Molenbeek-Saint-Jean**, C. Moureaux, à la tête d'une majorité alliant le PS et le MR, a également connu un mandat difficile, après son triomphe au soir du 14 octobre 2018. Elle fait face à des défections au sein de son propre parti (le député régional Jamal Ikazban et l'échevin Abdellah Achaoui ne sont pas candidats). En outre, elle est confrontée à la concurrence du PTB-PVDA, qui s'est imposé comme premier parti de la commune le 9 juin 2024, avec 26,2 % des voix au scrutin fédéral, et à celle de la Team Fouad Ahidar, qui a récolté 12,4 % des voix dans la commune lors de ces mêmes élections. L'importance de la gauche à Molenbeek-Saint-Jean, mais aussi sa fragmentation, conduisent les observateurs à penser que cette commune pourrait bien devenir « un premier Zelzate bruxellois »⁴⁹, c'est-à-dire une commune où le PTB-PVDA fera partie de la majorité. À **Saint-Gilles**, la majorité formée du PS et d'Écolo-Groen a également connu des tiraillements, principalement sur les questions de mobilité et d'aménagement de l'espace public. Le bourgmestre, J. Spinette, est lui aussi confronté à la concurrence du PTB-PVDA,

de la rédaction de ce *Courrier hebdomadaire*, les deux partis sont en discussion avec le PS pour former l'aile francophone du gouvernement régional bruxellois. Ils sont aussi les deux seuls partis francophones participant aux négociations en vue de la formation d'un nouveau gouvernement fédéral.

⁴⁹ « Molenbeek-Saint-Jean, vers un premier Zelzate bruxellois ? », *L'Écho*, s.d. [28 septembre 2024], <https://multimedia.lecho.be>.

qui a été ici également le premier parti de la commune le 9 juin 2024, avec 22,4 % des voix au scrutin fédéral.

Le PS ne se présente nulle part sur une liste du bourgmestre s'il n'occupe pas le poste de mayor. Il a fait le choix de se présenter partout sur une liste distincte, le plus souvent avec Vooruit. C'est le cas à **Berchem-Sainte-Agathe** (liste tirée par le premier échevin Yondec Pollet), à **Etterbeek** (liste tirée par l'ancien président du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et ancien ministre de la Communauté française Rachid Madrane), à **Forest** (liste tirée par le premier échevin Charles Spapens, poussée par le député régional et ancien bourgmestre Marc-Jean Ghysels, et sur laquelle figure également l'ancienne députée régionale Delphine Chabbert), à **Jette** (liste conduite par le conseiller communal Xavier Van Cauter, suivi de la députée régionale Leila Agic) à **Ixelles** (liste tirée par Romain De Reusme, devant la députée fédérale et ancienne ministre de la Communauté française Caroline Désir, et poussée par le sociologue Andrea Rea) et à **Woluwe-Saint-Lambert** (liste tirée par Ariane Wautelet). À **Watermael-Boitsfort**, il s'agit d'une liste PS-Vooruit-Cause Commune, emmenée par le député régional et de la Communauté française Martin Casier. À **Woluwe-Saint-Pierre**, c'est une liste Citoyens+PS-Vooruit, conduite par la députée régionale Cécile Vainseil ; on y trouve notamment l'ancien directeur du Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie (MRAX), Carlos Crespo Garcia. Il est à noter qu'à Etterbeek, un pré-accord avec la liste du bourgmestre Vincent De Wolf et avec Les Engagés a été annoncé.

Le PS se présente seul sur une liste intitulée PS : Parti Socialiste à **Auderghem** (liste emmenée par Emmanuelle Poznanski, directrice du centre culturel Le Senghor), à **Uccle** (liste conduite par le conseiller communal Bernard Hayette, secrétaire politique de la délégation PS au Parlement européen, et poussée par Jacqueline Herremans, présidente de l'Association pour le droit de mourir dans la dignité (ADMD), par Véronique Jamouille, ancienne députée régionale et ancienne sénatrice, et par Jean Rebuffat, journaliste) et à **Schaerbeek** (liste tirée par le conseiller communal, député régional et sénateur Hasan Koyuncu). La situation à Schaerbeek présente une particularité, puisqu'il s'agit de la seule commune dans laquelle Vooruit se présente sur une liste distincte de celle du PS, à savoir la liste Vooruit+, emmenée par la députée flamande Hannelore Goeman. À **Ganshoren**, le PS présente une liste PS+Citoyens, conduite par la conseillère communale Karima Souss.

La situation dans la commune de **Saint-Josse-ten-Noode** est particulière puisque le bourgmestre, Emir Kir, a été exclu du PS en janvier 2020. Député fédéral durant la législature 2019-2024, une rumeur avait évoqué son passage au MR et sa présence sur une liste libérale aux élections du 9 juin 2024. Cela n'a pas été le cas, et E. Kir a choisi de se concentrer sur la défense de son mayorat. Il sera notamment confronté à la concurrence d'une liste PS emmenée par l'échevin Philippe Boïketé.

Le tableau 53 présente les listes de tendance socialiste et leurs têtes de liste dans les 19 communes bruxelloises.

**Tableau 53. Élections communales (Région de Bruxelles-Capitale, 2024)
Les têtes de liste PS ou Vooruit**

	Tête de liste	Liste
Anderlecht	Fabrice Cumps	PS-Vooruit
Auderghem	Emmanuelle Poznanski	PS : Parti Socialiste
Berchem-Sainte-Agathe	Yonnec Pollet	PS-VOORUIT +
Bruxelles	Philippe Close	PS - Vooruit
Etterbeek	Rachid Madrane	PS VOORUIT
Evere	Ridouane Chahid	LISTE DU BOURGMESTRE
Forest	Charles Spapens	PS - Vooruit
Ganshoren	Karima Souiss	PS+Citoyens
Ixelles	Romain de Reusme	PS-VOORUIT
Jette	Xavier Van Cauter	PS - Vooruit
Koekelberg	Ahmed Laaouej	Liste du Bourgmestre
Molenbeek-Saint-Jean	Catherine Moureaux	PS-VOORUIT
Saint-Gilles	Jean Spinette	Liste du Bourgmestre
Saint-Josse-ten-Noode	Philippe Boïketé	PS : Parti Socialiste
Schaerbeek	Hasan Koyuncu	PS : Parti Socialiste
	Hannelore Goeman	Vooruit +
Uccle	Bernard Hayette	PS : Parti Socialiste
Watermael-Boitsfort	Martin Casier	PS-Vooruit-Cause commune
Woluwe-Saint-Lambert	Ariane Wautelet	PS-Vooruit
Woluwe-Saint-Pierre	Cécile Vainsel	Citoyens+PS-Vooruit

5.3.4. Les listes de tendance Écolo (et/ou Groen)

Les écologistes francophones et néerlandophones se présentent ensemble dans toutes les communes de la Région bruxelloise, sur une liste intitulée ECOLO-GROEN, sauf à Ixelles où la liste porte le nom Bourgmestre EcoloGroen.

Lors des élections communales du 14 octobre 2018, les listes Écolo-Groen (les deux formations faisaient liste commune partout, sauf à Molenbeek-Saint-Jean) avaient réalisé une belle progression. Cela a notamment permis à Écolo d'obtenir deux postes de bourgmestre supplémentaires, pour C. Doulkeridis à Ixelles et pour S. Roberti à Forest, qui sont venus rejoindre O. Deleuze à Watermael-Boitsfort. En 2024, seul C. Doulkeridis est candidat à un nouveau mandat ; il tire la liste à **Ixelles**. Quant à lui, S. Roberti a été remplacé à **Forest** par M. El Hamidine, qui ne souhaite pas poursuivre dans la fonction et qui a cédé la place de tête de liste à l'ancienne députée fédérale Séverine de Laveleye ; elle-même pousse la liste. Pour sa part, O. Deleuze a posé un choix similaire à **Watermael-Boitsfort**, annonçant sa retraite et poussant la liste conduite par l'ancien député régional Tristan Roberti. Dans aucune de ces trois communes, Écolo n'a réalisé un bon score aux élections fédérales du 9 juin 2024. À Ixelles comme à Watermael-Boitsfort, le MR a pointé en tête, avec 24,7 % des voix contre 17,0 % pour les écologistes dans la première commune et 27,5 % contre 16,3 % dans la seconde. En outre, à Watermael-Boitsfort, la tête de liste MR-Engagés est occupée par David Leisterh, président du MR bruxellois et personne

pressentie pour être le futur ministre-président de la Région de Bruxelles-Capitale (en ce cas, il devra renoncer à exercer la fonction de bourgmestre). À Forest, aux élections fédérales du 9 juin, avec 15,8 % des voix, Écolo a été devancé par le PS (20,0 %), le PTB-PVDA (19,7 %) et le MR (18,6 %).

Durant la mandature 2015-2024, Écolo a participé à la majorité dans onze autres communes : Anderlecht, Auderghem, Berchem-Sainte-Agathe, Bruxelles, Etterbeek, Jette, Koekelberg, Schaerbeek, Saint-Gilles, Uccle et Woluwe-Saint-Pierre. Il lui sera probablement difficile de se maintenir en majorité dans plusieurs d'entre elles ; dans certaines, des alliances préélectorales visant à exclure les écologistes ont été annoncées. C'est le cas à Etterbeek, où le bourgmestre V. De Wolf (MR) a conclu un accord avec Les Engagés et le PS, et à Woluwe-Saint-Pierre, où la liste tirée par le bourgmestre B. Cerexhe (Les Engagés) rassemble également le MR et l'Open VLD.

Dans toutes ces communes, Écolo se présente sur une liste commune avec Groen. À **Anderlecht**, la liste est tirée par l'échevine Nadia Kammachi, qui a été au cœur d'une polémique à l'été 2023⁵⁰. L'échevine Susanne Müller-Hübsch occupe la 3^e position, et l'échevin Jérémie Drouart la 4^e, juste derrière la co-présidente du parti, Marie Lecoq. La liste est poussée par la députée régionale Celia Groothedde (Groen). À **Auderghem**, la liste est emmenée par l'échevine Élise Willame et également poussée par un mandataire Groen, l'échevin Lieve Jorens. À **Berchem-Sainte-Agathe**, la liste tirée par les échevins Thibault Wautier et Katia Van den Broucke (Groen) est poussée par le conseiller communal Benjamin Vanhoecke. À **Bruxelles**, la liste est emmenée par les échevins Benoît Hellings, Zoubiba Jellab et Bart Dhondt (Groen). On y retrouve en 4^e position la secrétaire générale des Verts européens, Benedetta De Marte, de nationalité italienne, devant l'échevin Arnaud Pinxteren. Y figure aussi l'ancienne co-présidente du parti et actuelle députée fédérale Rajae Maouane (6^e) et l'ancienne députée fédérale Claire Hugon (24^e). À **Etterbeek**, la liste est conduite par les échevins Caroline Joway et Pieterjan Vanden Boer (Groen) et poussée par l'échevin Alain Bonus. À **Jette**, l'ancien député régional Thomas Naessens conduit la liste, devant l'échevine Nathalie De Swaef (Groen). À **Koekelberg**, la liste est menée par l'échevine Marie Bijmens (Groen) et poussée par la ministre fédérale sortante Tinne Van der Straeten (Groen). À **Schaerbeek**, l'échevin Vincent Vanhalewyn conduit une liste où l'on remarque la présence notamment de la députée régionale Farida Tahar, de l'ancien député fédéral Guillaume Defossé, de la secrétaire régionale sortante et ministre-présidente sortante de la COCOF, Barbara Trachte, et de l'ancienne vice-Première ministre, ancienne vice-présidente du Parlement européen, ancienne sénatrice et ancienne co-présidente du parti Isabelle Durant (qui pousse la liste). À **Saint-Gilles**, les échevins Catherine Morenville et Francesco Iammarino emmènent la liste, sur laquelle figure entre autres le président du conseil d'administration de la RTBF, Baptiste Erkes. À **Uccle**, la liste est conduite par Thibaud Wyngaard, secrétaire politique du groupe Écolo au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, devant l'échevine Maëlle De Brouwer ; cette liste est poussée par les anciennes députées régionales Ingrid Parmentier et Marie Borsu. Dans cette commune, la majorité MR/Écolo/Les Engagés constituée en 2018 a été secouée par le dossier du Bois de la Cambre, le MR et Les Engagés s'opposant à la décision de la Ville de Bruxelles de fermer largement

⁵⁰ « Une échevine Écolo recadrée à Anderlecht : “Depuis 10 ans, je n'avais jamais subi une telle pression pour retirer un dossier” », *La Libre Belgique*, 7 septembre 2023, www.lalibre.be.

ce bois à la circulation automobile, une mesure approuvée par les écologistes. La décision du bourgmestre de constituer une liste commune avec Défi pourrait augurer d'une volonté de mettre fin à l'alliance avec ceux-ci. Enfin, à **Woluwe-Saint-Pierre**, la liste est conduite par un duo de nouveaux venus, Florentine Röell et Vincent Wauters, et poussée par les échevins Antoine Bertrand et Caroline Lhoir.

Durant la mandature 2018-2024, les écologistes n'étaient pas membres de la majorité dans cinq communes. À **Evere**, ils présentent une liste tirée par le député régional Hicham Talhi, avec l'espoir d'y intégrer une majorité dont ils sont absents depuis 18 ans. Même ambition pour la conseillère communale Marie Fontaine à **Ganshoren**, dont la liste est poussée par la ministre régionale sortante Elke Van den Brandt (Groen) ; on y trouve également le député régional Calvin Soirese. À **Molenbeek-Saint-Jean**, où Écolo avait réalisé un résultat très faible en 2018, la liste emmenée par le conseiller communal Emre Sumlu – liste qui comprend cette fois des candidats de Groen – espère également une percée ; elle est poussée par la députée régionale Isabelle Pauthier et par la co-présidente de Groen, Nadia Naji. À **Saint-Josse-ten-Noode**, la liste emmenée par l'ancien député régional Ahmed Moussin espère ébranler la majorité absolue du bourgmestre E. Kir (ex-PS) ; elle est poussée par l'ancienne députée fédérale Marie-Thérèse Coenen et par le réalisateur et musicien Pierre Chemin. À **Woluwe-Saint-Lambert**, la liste verte est conduite par la conseillère communale Elsa Boonen.

Le tableau 54 présente les listes de tendance écologiste et leurs têtes de liste dans les 19 communes bruxelloises.

Tableau 54. Élections communales (Région bruxelloise, 2024)
Les têtes de liste Écolo ou Groen

	Tête de liste	Liste
Anderlecht	Nadia Kammachi	ECOLO-GROEN
Auderghem	Elise Willame	ECOLO-GROEN
Berchem-Sainte-Agathe	Thibault Wautier	ECOLO-GROEN
Bruxelles	Benoit Hellings	ECOLO-GROEN
Etterbeek	Caroline Joway	ECOLO-GROEN
Evere	Hicham Talhi	ECOLO-GROEN
Forest	Séverine de Laveleye	ECOLO-GROEN
Ganshoren	Marie Fontaine	ECOLO-GROEN
Ixelles	Christos Doulkeridis	Bourgmestre EcoloGroen
Jette	Thomas Naessens	ECOLO-GROEN
Koekelberg	Marie Bijmens	ECOLO-GROEN
Molenbeek-Saint-Jean	Emre Sumlu	ECOLO-GROEN
Saint-Gilles	Catherine Morenville	ECOLO-GROEN
Saint-Josse-ten-Noode	Ahmed Moussin	ECOLO-GROEN
Schaerbeek	Vincent Vanhalewyn	ECOLO-GROEN
Uccle	Thibaud Wyngaard	ECOLO-GROEN
Watermael-Boitsfort	Tristan Roberti	ECOLO-GROEN
Woluwe-Saint-Lambert	Elsa Boonen	ECOLO-GROEN
Woluwe-Saint-Pierre	Florentine Röell	ECOLO-GROEN

5.3.5. Les listes de tendance MR (et/ou Open VLD)

Durant la mandature 2018-2024, le MR a détenu deux mayorats en Région bruxelloise, à Etterbeek et à Uccle. À **Etterbeek**, V. De Wolf, bourgmestre depuis 1992, tire une Liste Bourgmestre qui a déjà annoncé son intention de continuer à gouverner la commune avec le PS, mais pas avec Écolo, et de conclure une alliance avec Les Engagés. À **Uccle**, B. Dillies conduit une liste LB, qui a la particularité d'accueillir non seulement des candidats de l'Open VLD mais également de Défi. La 2^e place est occupée par l'échevine Valentine Delwart, par ailleurs secrétaire générale du MR. Le cumul de ces deux fonctions et de leurs rémunérations a d'ailleurs entraîné un dépassement du plafond autorisé, ce qui a été révélé en mars 2024 ; l'intéressée s'est engagée à rembourser le trop-perçu ⁵¹.

Les libéraux ont en outre participé à la majorité dans quatre autres communes entre 2018 et 2024 : à Ganshoren, à Jette, à Molenbeek-Saint-Jean et à Watermael-Boitsfort. À **Ganshoren**, la liste Open-MR est conduite par l'échevin Stéphane Obeid. À **Jette**, c'est le ministre régional sortant Sven Gatz (Open VLD) qui conduit la liste MR-VLD. À **Molenbeek-Saint-Jean**, l'échevine et ancienne bourgmestre Françoise Schepmans a annoncé son intention de mettre fin à sa carrière politique ; elle pousse donc la liste MR-VLD, conduite par l'échevine Gloria Garcia Marquez ; l'ancien député régional et de la Communauté française Michaël Vossaert, qui a quitté Défi, est 2^e. À **Watermael-Boitsfort**, le président régional du MR et probable futur ministre-président, D. Leisterh, conduit une liste MR-GM-Les Engagés.

Outre à Watermael-Boitsfort, une liste commune avec Les Engagés est présente à Anderlecht, à Auderghem, à Saint-Gilles, à Saint-Josse-ten-Noode, à Schaerbeek et à Woluwe-Saint-Pierre. C'est donc dans sept communes que le MR et Les Engagés ont décidé de lier leurs destins ; une telle liste n'était présente dans aucune commune en 2018.

À **Anderlecht**, le sénateur, député régional et communautaire Gaëtan Van Goidsenhoven, qui a été bourgmestre de la commune de 2007 à 2012, tire une liste MR-Les Engagés-VLD-CD&V. On y retrouve en 4^e position l'échevine Fatiha El Ikdimi, puisque Les Engagés ont fait partie de la majorité sous la mandature qui s'achève. La liste est poussée par P. Kompany, ancien bourgmestre CDH de Ganshoren. Même alliance entre les quatre partis à **Auderghem**, où la liste est conduite par la vice-ministre-présidente et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale du gouvernement de la Communauté française, Valérie Glatigny (MR). Cette dernière a toutefois annoncé qu'elle n'a pas l'intention de quitter sa fonction au sein du gouvernement de la Communauté française et n'est donc pas candidate-bourgmestre. Dans la commune de **Saint-Gilles**, c'est une liste Open MR-Les Engagés qui est conduite par Yannis Bakhouché, médecin et président de la section locale du MR. Y figure à l'avant-dernière place la députée régionale Ludivine de Magnanville, qui a quitté Défi et rejoint le MR peu de temps après son élection sur la liste du premier. Olaf van der Straten Ponthoz, conseiller au cabinet du secrétaire d'État fédéral sortant Mathieu Michel (MR), ferme la liste. À **Saint-Josse-ten-Noode**, la liste Les Engagés-MR-CD&V-Open VLD est emmenée par un candidat des Engagés, Saïd Benhammou, qui avait été un moment pressenti sur la liste du bourgmestre. Il est suivi par Nathalie Erkan, qui avait été tête de

⁵¹ « L'échevine uccloise Valentine Delwart (MR) doit rembourser au moins 100 000 euros de salaire », *Le Soir*, 18 mars 2024, www.lesoir.be.

liste Défi lors des élections en 2018, sans décrocher de siège. À **Schaerbeek**, la section locale du MR a peiné à se remettre de la rupture avec le FDF, qui détenait le mayorat avec B. Clerfayt. Des élus et militants ont alors choisi de rester fidèles au bourgmestre. Quant à lui, l'ancien échevin Georges Verzin est demeuré au MR et a conduit la liste MR&Citoyens en 2018. Il a toutefois quitté le parti durant cette mandature, et il est cette fois à la tête d'une liste baptisée 1030 Ensemble, sur laquelle est présent l'ancien échevin Saïd Kose (Défi). Dans cette commune, la liste du MR devait être conduite par la ministre fédérale sortante Hadja Lahbib ; après sa désignation comme candidate au poste de commissaire européen pour la Belgique, celle-ci a renoncé à se présenter aux élections communales. Dès lors, c'est Audrey Henry, directrice de la communication du ministre fédéral sortant David Clarinval (MR), qui emmène la liste MR & Les Engagés 1030. Elle est suivie par le chef de file des Engagés, le conseiller communal Cédric Mahieu. On trouve sur cette liste le député régional Olivier Willockx (MR), ancien administrateur délégué de la fédération patronale régionale Brussels Entreprises Commerce and Industry (BECI). À **Woluwe-Saint-Pierre**, où la volonté de constituer une liste commune a été annoncée dès janvier, le bourgmestre B. Cerexhe (Les Engagés) a ouvert sa liste aux candidats MR et Open VLD. La secrétaire d'État fédérale sortante Alexia Bertrand (Open VLD), ancienne députée régionale (MR), occupe la 2^e place sur une liste où figurent également le député régional et chef de file des Engagés bruxellois, Christophe de Beukelaer (9^e position) et l'ancien député fédéral et ancien sénateur Georges Dallemagne (33^e). La liste est fermée par l'échevin Dominique Harmel.

À Berchem-Sainte-Agathe, à Bruxelles, à Etterbeek, à Evere, à Forest, à Ganshoren (cf. *supra*), à Ixelles, à Jette (cf. *supra*), à Koekelberg, à Molenbeek-Saint-Jean (cf. *supra*) et à Woluwe-Saint-Lambert, les libéraux se présentent sans Les Engagés. À **Berchem-Sainte-Agathe**, le conseiller communal Geoffrey Van Hecke, président de la section locale du MR, et Ilse Carlé (Open VLD) emmènent la liste Open MR. À **Bruxelles**, la liste MR + est conduite par le député régional David Weytsman. Outre des membres du MR, elle comprend des candidats de l'Open VLD, de Voor U et des indépendants. On y retrouve notamment les députés régionaux MR Geoffroy Coomans de Brachène (3^e position) et Bertin Mampaka Mankamba (ex-CDH, 7^e position), tous deux anciens échevins. Les trois derniers candidats sont François-Xavier de Donnea, ancien ministre-président de la Région de Bruxelles-Capitale et ancien bourgmestre de la Ville de Bruxelles, Laura Hidalgo, présidente des Jeunes MR, et Alain Courtois, ancien échevin et ancien sénateur. À **Etterbeek**, comme exposé plus haut, il s'agit de la liste du bourgmestre V. De Wolf. À **Evere**, le MR se présente seul, avec une liste emmenée par le président de la section locale, Philippe Michotte. Particularité à **Forest** : le MR s'y présente sur une liste commune avec Défi, emmenée par Cédric-Pierre de Parmentier, déjà tête de liste en 2018 et fils de l'ancienne bourgmestre (et ancienne ministre de la Communauté française) Corinne de Parmentier. L'ancien député régional Marc Loewenstein (Défi) occupe la 3^e place. La liste est poussée par l'ancien juge d'instruction Michel Claise (Défi). À **Ixelles**, l'ancien député fédéral Gautier Calomme conduit une liste MR&VLDavecVous, devant l'ancienne échevine Nathalie Gilson (par ailleurs ancienne députée fédérale). La liste est poussée par la sénatrice Viviane Teitelbaum. À **Koekelberg**, la liste Open MR est emmenée par le conseiller communal Renaud Fleusus. Enfin, à **Woluwe-Saint-Lambert**, la liste MR+ conduite par la députée régionale Amélie Pans est poussée par l'échevine Isabelle Molenberg, en rupture avec le bourgmestre O. Maingain (Défi).

Le tableau 55 présente les listes de tendance libérale et leurs têtes de liste dans les 19 communes bruxelloises.

**Tableau 55. Élections communales (Région bruxelloise, 2024)
Les têtes de liste MR ou Open VLD**

	Tête de liste	Liste
Anderlecht	Gaëtan Van Goidsenhoven	MR-Les Engagés-VLD-CDV
Auderghem	Valérie Glatigny	MR-LES ENGAGÉS-VLD-CDV
Berchem-Sainte-Agathe	Geoffrey Van Hecke	Open MR
Bruxelles	David Weytsman	MR+
Etterbeek	Vincent De Wolf	LB-LISTE BOURGMESTRE
Evere	Philippe Michotte	MR
Forest	Cédric Pierre-De Parmentier	MR+DéFI
Ganshoren	Stéphane Obeid	OPEN MR
Ixelles	Gautier Calomne	MR & VLD avec vous
Jette	Sven Gatz	MR-VLD
Koekelberg	Renaud Fleusus	Open MR
Molenbeek-Saint-Jean	Gloria Garcia Fernandez	MR-VLD
Saint-Gilles	Yannis Bakhouché	Open MR-Les Engagés
Saint-Josse-ten-Noode	Saïd Benhammou	ENGAGÉS-CDV-MR-VLD
Schaerbeek	Audrey Henry	MR & LES ENGAGÉS 1030
Uccle	Boris Dilliès	LISTE BOURGMESTRE
Watermael-Boitsfort	David Leisterh	MR-GM-LES ENGAGÉS
Woluwe-Saint-Lambert	Amélie Pans	MR+
Woluwe-Saint-Pierre	Benoît Cerexhe	LB-Liste Bourgmestre

5.3.6. Les listes de tendance Défi

Défi est un parti dont les électeurs sont très inégalement répartis en Région bruxelloise. En 2018, le pourcentage de voix obtenues par les listes de tendance Défi allait de 3,3 % à Saint-Gilles à 59,4 % à Woluwe-Saint-Lambert. Par ailleurs, lors du scrutin du 9 juin 2024, Défi a subi une défaite, passant de 13,8 % à 8,1 % dans le groupe linguistique français et de 10 à 6 députés au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, et perdant l'un de ses 2 sièges à la Chambre des représentants.

Défi détient le mayorat dans trois communes : à Auderghem, à Schaerbeek et à Woluwe-Saint-Lambert. À **Auderghem**, S. de Vos a succédé à D. Gosuin comme bourgmestre. Elle est à la tête d'une majorité avec Écolo-Groen, bien que la liste du bourgmestre ait disposé d'une majorité absolue après les élections du 14 octobre 2018. Ne jouissant pas de la même popularité que son prédécesseur, S. de Vos est confrontée à la concurrence de la liste MR-Les Engagés-VLD-CDV qui est emmenée par la ministre francophone V. Glatigny (cf. *supra*). À **Schaerbeek**, B. Clerfayt, qui détient le poste de bourgmestre depuis 2001, fait face à une situation délicate. Il a été confronté à plusieurs défections au sein de la majorité, au point de perdre celle-ci à l'automne 2023, alors qu'il était ministre régional et que C. Jodogne le remplaçait comme bourgmestre faisant fonction. Comme dans d'autres communes,

l'application du plan Good Move a généré des tensions, y compris avec les partenaires écologistes. La compétition s'annonce rude, et le paysage politique schaarbeekois particulièrement morcelé ; pas moins de dix listes s'y présentent au suffrage. La situation apparaît bien plus confortable pour O. Maingain à **Woluwe-Saint-Lambert** en raison de sa popularité personnelle, même si Défi a réalisé un mauvais score aux élections du 9 juin 2024 et si le bourgmestre doit faire face à la défection de l'une de ses échevines, I. Molenberg, candidate sur la liste libérale (cf. *supra*).

Défi dépose en outre des listes propres dans onze communes. Cinq d'entre elles ne sont pas complètes (Anderlecht, 27 candidats sur 47 ; Evere, 32 candidats sur 35 ; Ixelles, 30 candidats sur 43 ; Jette, 19 candidats sur 37 ; Saint-Gilles, 22 candidats sur 35).

À **Anderlecht**, où le parti a été dans la majorité durant la mandature 2018-2024, la liste Défi est tirée par Kevin Charlier, président de Défi Jeunes Anderlecht. L'échevin Alain Kestemont, initialement annoncé en tête de liste, a quitté le parti et a annoncé soutenir le bourgmestre F. Cumps ; il ne se présente toutefois pas. À **Bruxelles**, Défi a également fait partie de la majorité ; la liste DéFI&Vous y est emmenée par le député régional Fabian Maingain et poussée par Marie Nagy, ancienne députée régionale Défi et ancienne parlementaire Écolo, et par Jean-Louis Peters, président de la section. En 3^e position, figure l'échevin Benhur-Yusuf Ergen, qui a remplacé F. Maingain à ce poste. À **Evere**, autre commune où Défi a été membre de la majorité, c'est l'échevin Pascal Freson, par ailleurs secrétaire général du parti, qui conduit la liste. Même cas de figure à **Ganshoren**, où la liste est conduite par l'échevin Grégory Rase. À **Woluwe-Saint-Pierre**, où l'alliance conclue en 2018 avec le bourgmestre B. Cerexhe (CDH) et Écolo-Groen est rompue, la liste Défi l'Alternative est tirée par François De Smet, député fédéral et ancien président du parti.

À **Berchem-Sainte-Agathe**, la liste est conduite par la conseillère communale Laure De Leener. À **Etterbeek**, Gisèle Mandaila Malamba emmène la liste, députée régionale et présidente de Défi Femmes, elle a été secrétaire d'État fédérale au sein du gouvernement Verhofstadt II. À **Ixelles**, la liste est tirée par la conseillère communale Alexandra Philippe, et à **Jette**, par Nicolas De Brouwer, qui a la particularité d'être néerlandophone⁵². Absent du conseil communal de **Saint-Gilles** entre 2018 et 2024, Défi y confie la tête d'une liste Défi-Volt à Charles Hosten. À **Watermael-Boitsfort**, la liste est tirée par la conseillère communale Laura Squartini et poussée par l'ancienne bourgmestre Martine Payfa.

À **Forest** et à **Uccle**, **Défi se présente sur une liste commune avec les libéraux**. Sur la liste de **Forest**, l'ancien député régional Marc Loewenstein occupe la 3^e place ; la liste est poussée par l'ancien juge d'instruction Michel Claise. À **Uccle**, les candidats Défi se trouvent sur la liste du bourgmestre B. Dillies. L'ancien député régional Emmanuel De Bock y occupe la 5^e place et la députée régionale et ancienne échevine Joëlle Maison pousse la liste.

Le parti ne présente pas de liste à **Koekelberg**, à **Molenbeek-Saint-Jean** et à **Saint-Josseten-Noode**. À Koekelberg et à Saint-Josseten-Noode, le parti n'avait pas obtenu d'élus en 2018. En revanche, à Molenbeek-Saint-Jean, le parti avait obtenu un élu, M. Vossaert ; le

⁵² « Nicolas De Brauwer, néerlandophone pour tirer la liste DéFi à Jette : “Je souhaite défendre l'intérêt des Bruxellois” », BX1, 2 février 2024, <https://bx1.be>.

conseiller communal et ancien député régional et communautaire a rejoint la liste du MR, où il occupe la 2^e place (cf. *supra*).

Le tableau 56 présente les listes de tendance Défi et leurs têtes de liste dans les 16 communes bruxelloises où le parti se présente.

**Tableau 56. Élections communales (Région bruxelloise, 2024)
Listes et têtes de liste Défi**

	Tête de liste	Liste
Anderlecht	Kevin Charlier	DéFI
Auderghem	Sophie de Vos	Liste dela Bourgmestre
Berchem-Sainte-Agathe	Laure De Leener	DéFI
Bruxelles	Fabian Maingain	DéFI&Vous
Etterbeek	Gisèle Mandaila Malamba	DéFI
Evere	Pascal Freson	DéFI
Forest		MR+DéFI
Ganshoren	Grégory Rase	DéFI
Ixelles	Alexandra Philippe	DéFI
Jette	Nicolas De Brouwer	DéFI
Koekelberg		
Molenbeek-Saint-Jean		
Saint-Gilles	Charles Hosten	DéFI
Saint-Josse-ten-Noode		
Schaerbeek	Bernard Clerfayt	Liste Bourgmestre
Uccle		LISTE BOURGMESTRE
Watermael-Boitsfort	Laura Squartini	DéFI
Woluwe-Saint-Lambert	Olivier Maingain	Liste du Bourgmestre
Woluwe-Saint-Pierre	François De Smet	DéFI l'Alternative

5.3.7. Les listes de tendance Les Engagés (et/ou CD&V)

Lors du scrutin du 9 juin 2024, les Engagés ont enregistré des résultats en progrès en Région bruxelloise. Leur progression a toutefois été plus modeste qu'en Wallonie ; alors que, à l'élection du Parlement wallon, ils ont dépassé les 20 % des suffrages, à celle du groupe linguistique français du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, ils ont obtenu un score inférieur de moitié, avec 10,7 % des voix.

Toutefois, sur la base des résultats des élections communales du 14 octobre 2018 et forts de bons ancrages locaux dans certaines communes, Les Engagés ont détenu quatre mayorats en Région bruxelloise durant la mandature 2018-2024 : à Berchem-Sainte-Agathe, à Ganshoren, à Jette et à Woluwe-Saint-Pierre. Dans les trois petites communes du nord de Bruxelles, la situation se présente de façon contrastée. C. Lamouline (Berchem-Sainte-Agathe), C. Vandevivere (Jette) et J.-P. Van Laethem (Ganshoren) sont arrivés en cours de mandature. Si, à **Berchem-Sainte-Agathe**, la liste Open MR constitue une rivale sérieuse, la situation des Engagés paraît mieux assurée à **Jette**, où le PSC puis CDH puis Les Engagés détient le

mayorat depuis 1977. À **Ganshoren**, la situation est plus complexe ; alors que les sociaux-chrétiens de Richard Beauthier avaient détenu le mayorat sans discontinuer de 1960 à 2000, depuis lors, le poste a été occupé successivement par les socialistes et les libéraux avant de revenir au CDH (et désormais aux Engagés). La majorité sortante associait Les Engagés, le MR et Défi, mais J.-P. Van Laethem a annoncé la conclusion d'un accord avec les listes Défi et PS+Citoyens. Dans la commune de **Woluwe-Saint-Pierre**, dont B. Cerexhe est bourgmestre depuis 2013, la liste du bourgmestre s'est ouverte au MR et à l'Open VLD ; ensemble, ces deux listes avaient totalisé 24 des 35 sièges du conseil communal en 2018. Le poste paraît donc acquis aux Engagés à l'issue du scrutin de 2024 également.

Prolongeant l'alliance nouée ou annoncée au niveau de la Région wallonne, de la Région de Bruxelles-Capitale et de la Communauté française, Les Engagés et le MR ont déposé des listes communes en de nombreux endroits. En Région bruxelloise, toutefois, ce n'est le cas que dans une minorité de communes : sept (dont Woluwe-Saint-Pierre, dont le cas a déjà été présenté). Il est à noter que, en 2018, le CDH n'avait fait de liste commune avec le MR dans aucune commune bruxelloise. À **Anderlecht**, Les Engagés ont fait partie de la majorité entre 2018 et 2024, sans le MR. Ils se présentent sur la liste MR-Les Engagés-VLD-CD&V tirée par le parlementaire Gaëtan Van Goidsenhoven. Leurs échevins Fatiha El Ikdimi et Julien Milquet y occupent respectivement les 4^e et 7^e positions. La liste est poussée par P. Kompany, ancien bourgmestre CDH de Ganshoren. À **Auderghem**, Les Engagés se présentent sur la liste MR-Les Engagés-VLD-CDV tirée par la vice-ministre-présidente MR du gouvernement de la Communauté française V. Glatigny (cf. *supra*). Martin Willemart y occupe la 2^e place. À **Saint-Gilles**, c'est sur une liste Open MR-Les Engagés que se présentent les candidats du parti turquoise. Le premier candidat des Engagés est le président de la section locale, Mathias Looze (5^e). Le CDH n'y avait pas obtenu d'élus en 2018. À **Saint-Josse-ten-Noode**, la liste ENGAGÉS-CDV-MR-VLD est emmenée par un candidat des Engagés, Saïd Benhammou, qui avait été pressenti sur la liste du bourgmestre E. Kir (cf. *supra*). Il est suivi par Nathalie Erkan, qui avait été tête de liste Défi lors des élections de 2018, sans décrocher de siège, et qui est aujourd'hui membre des Engagés. À **Schaerbeek** également, le parti se présente avec le MR, sur une liste MR & Les Engagés 1030 conduite par A. Henry (cf. *supra*). Le chef de file des Engagés, le conseiller communal Cédric Mahieu, occupe la 2^e place. À **Watermael-Boitsfort**, Les Engagés sont présents sur la liste MR-GM-LES ENGAGÉS de D. Leisterh ; Estelle Maelbergh y est la première candidate du parti, en 4^e position.

En revanche, outre le cas des communes de Berchem-Sainte-Agathe, de Ganshoren et de Jette, mentionnées ci-dessus, Les Engagés se présentent sans le MR à Bruxelles, à Etterbeek, à Evere, à Forest, à Ixelles, à Koekelberg, à Molenbeek-Saint-Jean, à Uccle et à Woluwe-Saint-Lambert. À **Bruxelles**, le conseiller communal Didier Wauters conduit une liste LES ENGAGÉS - CDV, poussée par le député régional et ancien ministre flamand Benjamin Dalle (CD&V), sur laquelle on trouve également l'ancienne ministre régionale et ancienne ministre flamande Brigitte Grouwels (CD&V). À **Etterbeek**, Les Engagés se présentent seuls, sur une liste emmenée par le conseiller communal André du Bus et poussée par la conseillère communale et ancienne secrétaire générale de l'Union des villes et communes de Wallonie (UVCW), Louise-Marie Bataille. À **Evere**, la liste LES ENGAGÉS EVEROIS est conduite par la conseillère communale Véronique Mbombo Tshidimma ; elle est incomplète (28 candidats sur 35). Se présentant également seuls à **Forest**, Les Engagés

y proposent une liste incomplète (25 candidats sur 37) ; celle-ci est tirée par le chef de groupe au conseil communal, Stéphane Peycker. À **Ixelles**, la liste LES ENGAGÉS-Objectif XL est emmenée par le conseiller communal Geoffroy Kensier. À **Koekelberg**, c'est une liste LES ENGAGÉS + qui est tirée par le conseiller communal Ossamah Maghfour. À **Molenbeek-Saint-Jean**, il s'agit d'une liste Les Engagés-cd&v, emmenée par le conseiller communal Hassan Ouassari. Quant à Ahmed El Khannouss, qui avait été tête de liste CDH en 2018 et a été député régional mais qui a été exclu du parti en 2022, il se présente à la tête d'une liste Molenbeek Autrement. À **Uccle**, la liste est conduite par la ministre-présidente de la Communauté française, Élisabeth Degryse. À **Woluwe-Saint-Lambert**, la liste conduite par l'échevin Jean-François Thayer est poussée par le député régional Alain Deneef.

Le tableau 57 présente les listes de tendance Les Engagés et leurs têtes de liste en Région bruxelloise.

**Tableau 57. Élections communales (Région bruxelloise, 2024)
Les têtes de liste de tendance Les Engagés**

	Tête de liste	Liste
Anderlecht		MR-Les Engagés-VLD-CDV
Auderghem		MR-LES ENGAGÉS-VLD-CDV
Berchem-Sainte-Agathe	Christian Lamouline	LB LISTE BOURGMESTRE
Bruxelles	Didier Wauters	LES ENGAGÉS - CD&V
Etterbeek	André du Bus	Les Engagés
Evere	Véronique Mbombo Tshidimba	LES ENGAGÉS EVEROIS
Forest	Stéphane Peycker	LES ENGAGÉS
Ganshoren	Jean-Paul Van Laethem	LB – Liste Bourgmestre
Ixelles	Geoffroy Kensier	LES ENGAGÉS - OBJECTIF XL
Jette	Claire Vandevivere	LBJETTE
Koekelberg	Ossamah Maghfour	LES ENGAGÉS +
Molenbeek-Saint-Jean	Hassan Ouassari	Les Engagés-cd&v
Saint-Gilles		Open MR-Les Engagés
Saint-Josse-ten-Noode	Saïd Benhammou	ENGAGÉS-CDV-MR-VLD
Schaerbeek		MR & LES ENGAGÉS 1030
Uccle	Élisabeth Degryse	LES ENGAGÉS
Watermael-Boitsfort		MR-GM-LES ENGAGÉS
Woluwe-Saint-Lambert	Jean-François Thayer	LES ENGAGÉS
Woluwe-Saint-Pierre	Benoît Cerexhe	LB-Liste Bourgmestre

5.3.8. Les listes PTB-PVDA

Le PTB-PVDA a déposé une liste – bilingue – dans neuf communes de la Région bruxelloise, soit deux de plus qu'en 2018 (à savoir Etterbeek et Jette).

Les listes sont complètes à Forest, à Molenbeek-Saint-Jean et à Saint-Gilles. Dans ces trois communes, lors des élections fédérales du 9 juin 2024, le PTB-PVDA est soit arrivé en tête devant le PS (Molenbeek-Saint-Jean, 26,2 % contre 25,5 % pour le PS ; Saint-Gilles, 22,4 % contre 22,2 % pour le PS) soit a fait jeu presque égal avec le PS (à Forest, 19,7 % *versus* 20,0 %).

Les listes y sont tirées respectivement par les conseillers communaux Simon de Beer (**Forest**), Dirk De Block (**Molenbeek-Saint-Jean**) et Loïc Fraiture (**Saint-Gilles**). La liste molenbeekoise comprend les députés régionaux Josiane Dostie et Mohammed El Bouzidi. David Pestieau, directeur politique du PTB, se présente à Saint-Gilles (19^e position) ; la liste y est poussée par la députée régionale Françoise De Smedt, cheffe du groupe francophone du parti au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale.

Lors du scrutin fédéral du 9 juin 2024, le PTB-PVDA est en outre arrivé en tête à **Anderlecht** (24,0 %) ; pour les élections communales, la liste y est emmenée par une employée de Médecine pour le peuple (réseau de maisons médicales du parti), Patricia Polanco. Dans les cinq autres communes où il dépose une liste – Bruxelles, Etterbeek, Ixelles, Jette et Schaerbeek –, le parti a engrangé des résultats allant de 13,8 % des voix (Etterbeek) à 21,1 % (Bruxelles) en juin. À **Bruxelles**, la liste est emmenée par le député régional Bruno Bauwens, devant l'ancienne députée régionale Mathilde El Bakri et le député régional Soulaïmane El Mokadem. À **Etterbeek**, la liste est emmenée par Sacha Moens, et à **Ixelles** par Gilles Marot. À **Jette**, c'est le député régional Jan Busselen (unique élu du parti dans le groupe linguistique néerlandais) qui emmène la liste. À **Schaerbeek**, la liste est conduite par Leïla Lahssaini, conseillère communale et ancienne députée régionale.

Dans certaines des communes où le PTB-PVDA ne dépose pas de liste, il avait cependant obtenu des résultats appréciables pour l'élection de la Chambre le 9 juin 2024 (par exemple, 18,3 % à Berchem-Sainte-Agathe).

Le PTB-PVDA n'a jamais participé à une majorité communale en Région bruxelloise (ni en Wallonie), mais il ambitionne ouvertement de le faire au terme de ce scrutin. La commune de Molenbeek-Saint-Jean constituerait sa première cible ; il évoque également Forest et Saint-Gilles⁵³. Dans la première de ces communes, le parti devra toutefois composer avec la concurrence des listes de la Team Fouad Ahidar, présentes comme lui à Anderlecht, à Bruxelles, à Jette, à Molenbeek-Saint-Jean et à Schaerbeek.

Le tableau 58 présente les listes PTB-PVDA et leurs têtes de liste dans les 9 communes bruxelloises où le parti se présente.

Tableau 58. Élections communales (Région bruxelloise, 2024)
Listes et têtes de liste PTB-PVDA

	Tête de liste	Liste
Anderlecht	Patricia Polanco	PTB-PVDA
Bruxelles	Bruno Brauwens	PTB-PVDA
Etterbeek	Sacha Moens	PTB-PVDA
Forest	Simon de Beer	PTB-PVDA
Ixelles	Gilles Marot	PTB-PVDA
Jette	Jan Busselen	PTB-PVDA
Molenbeek-Saint-Jean	Dirk De Block	PTB-PVDA
Saint-Gilles	Loïc Fraiture	PTB-PVDA
Schaerbeek	Leïla Lahssaini	PTB-PVDA

⁵³ « Bientôt un bourgmestre PTB ? Raoul Hedebouw dévoile les communes où il verrait le parti remporter les élections », RTL, 15 septembre 2024, www.rtl.be.

5.3.9. Les listes de la Team Fouad Ahidar

La Team Fouad Ahidar est un nouveau parti, qui a participé à un scrutin pour la première fois le 9 juin 2024. Il porte le nom de son fondateur, Fouad Ahidar, qui, en tant qu'élus SP.A (puis Vooruit) fut premier vice-président du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et président de l'Assemblée de la Commission communautaire flamande (VGC). Exclu du bureau de Vooruit en 2022 après avoir refusé de voter en faveur de l'interdiction de l'abattage sans étourdissement, F. Ahidar a quitté le parti en décembre 2023, après avoir fait l'objet de vives critiques pour des propos relatifs à l'attaque commise en Israël par le Hamas le 7 octobre précédent. À la tête d'un nouveau parti, il a créé la surprise le 9 juin 2024, en obtenant trois élus au sein du groupe linguistique néerlandais du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, et un élu au Parlement flamand.

Pour le scrutin communal du 13 octobre 2024 en Région bruxelloise, la Team Fouad Ahidar dépose des listes dans sept communes : **Anderlecht, Bruxelles, Jette, Molenbeek-Saint-Jean, Saint-Josse-ten-Noode, Schaerbeek** et **Woluwe-Saint-Lambert**. Les listes d'Anderlecht, de Bruxelles et de Schaerbeek sont complètes, tandis que les autres ne le sont pas. La liste de Woluwe-Saint-Lambert ne compte que deux candidats, qui portent le même patronyme ; Faress Dabbour et Sally Dabbour sont frère et sœur, et ils sont apparentés à Ammar Dabbour, qui conduisait la liste fédérale du parti le 9 juin 2024 dans la circonscription de Bruxelles-Capitale. La Team Fouad Ahidar fait campagne dans les deux langues. Son fondateur est tête de liste à Jette. Le parti bénéficie du renfort d'un certain nombre de personnes venues d'autres formations politiques, comme à Schaerbeek : la liste y est conduite par Elias Ammi, ex-Défi, et Ange-Raïssa Uzanziga, ex-Groen, et y est poussée par Halis Kökten (29^e), ex-Défi. A.-R. Uzanziga était candidate pour Groen aux élections régionales du 9 juin 2024 ; elle est actuellement en position de première suppléante des écologistes néerlandophones au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale.

Le tableau 59 présente les listes de la Team Fouad Ahidar et leurs têtes de liste dans les 7 communes bruxelloises où le parti se présente.

**Tableau 59. Élections communales (Région bruxelloise, 2024)
Listes et têtes de liste Team Fouad Ahidar**

	Tête de liste	Liste
Anderlecht	Chadi Cherfan	Team Fouad Ahidar + 1070
Bruxelles	Mourad Maimouni	Team Fouad Ahidar – BXL +
Jette	Fouad Ahidar	Team Fouad Ahidar + 1090
Molenbeek-Saint-Jean	Hamza Zibouh	Team Fouad Ahidar + 1080
Saint-Josse-ten-Noode	Ibrahim Dankus	Team Fouad Ahidar + 1210
Schaerbeek	Elias Ammi	Team Fouad Ahidar + 1030
Woluwe-Saint-Lambert	Faress Dabbour	Team Fouad Ahidar + 1200

5.3.10. Les listes N-VA

La N-VA a déposé des listes dans 9 communes, contre 13 en 2018 (elle ne dépose plus de liste à Auderghem, à Evere, à Ixelles et à Saint-Josse-ten-Noode). Elles ne sont pas complètes, comptant entre 2 (Koekelberg) et 14 candidats (Berchem-Sainte-Agathe). En 2018, la N-VA avait obtenu un siège de conseiller communal à Berchem-Sainte-Agathe, à Bruxelles, à Evere, à Ganshoren, à Jette et à Molenbeek-Saint-Jean.

À Bruxelles, la liste est emmenée par Mathias Vanden Borre, député régional. Le second député régional du parti, Gilles Verstraeten, conseiller communal à Anderlecht, figure à la 3^e place de la liste déposée dans cette commune. À Ganshoren, la liste est conduite par Karl Vanlouwe, chef du groupe N-VA au Sénat, député flamand et conseiller communal. Enfin, la liste déposée par la N-VA à Schaerbeek est tirée par Cieltje Van Achter, récemment devenue ministre du gouvernement flamand, en charge de Bruxelles et des Médias, ancienne députée régionale et ancienne vice-présidente de son parti.

Le tableau 60 présente les listes de la N-VA et leurs têtes de liste dans les 9 communes bruxelloises où le parti se présente.

**Tableau 60. Élections communales (Région bruxelloise, 2024)
Listes et têtes de liste N-VA**

	Tête de liste	Liste
Anderlecht	Sander Robenek	N-VA
Berchem-Sainte-Agathe	Regine Heivaert	N-VA
Bruxelles	Mathias Vanden Borre	N-VA
Ganshoren	Karl Vanlouwe	N-VA
Jette	Sara Rampelberg	N-VA
Koekelberg	Bram Feyarts	N-VA
Molenbeek-Saint-Jean	Maarten Bijmens	N-VA
Schaerbeek	Cieltje Van Achter	N-VA
Uccle	Damien Angelet	N-VA

5.3.11. Les listes VB

Le VB a déposé des listes dans 3 communes (contre 5 en 2018 : il ne présente plus de liste à Anderlecht ni à Berchem-Sainte-Agathe). Ces listes ne sont pas complètes, comptant entre 6 (Bruxelles) et 11 candidats (Jette). La liste de Bruxelles est tirée par la députée régionale Sonja Hoylaerts. Le député flamand Dominiek Lootens-Stael pousse la liste de Jette ; il y était tête de liste en 2018.

Le tableau 61 présente les listes du VB et ses têtes de liste dans les 3 communes bruxelloises où le parti d'extrême droite flamand se présente.

**Tableau 61. Élections communales (Région bruxelloise, 2024)
Listes et têtes de liste VB**

	Tête de liste	Liste
Bruxelles	Sonja Hoylaerts	Vlaams Belang
Evere	Thierry Meert	Vlaams Belang
Jette	Luc Beullens	Vlaams Belang

5.3.12. Les autres listes de droite sécuritaire ou d'extrême droite

En 2018, le parti Nation s'était présenté à Anderlecht et à Evere. Le Parti populaire (PP) avait déposé des listes à Auderghem, à Evere et à Watermael-Boitsfort, et La Droite à Anderlecht et à Bruxelles.

En 2024, aucun parti francophone de droite radicale ou d'extrême droite n'a déposé de liste pour les élections communales en Région bruxelloise. La principale formation d'extrême droite francophone active ces derniers mois, le parti Chez Nous, ne s'était pas présentée aux élections régionales du 9 juin 2024 en Région bruxelloise, en application d'un accord avec le VB. Il n'est pas présent non plus aux élections communales et, de manière générale, semble assez absent du paysage politique bruxellois.

5.3.13. Récapitulatif des listes sur lesquelles se présentent les principaux partis francophones

Seuls quatre partis francophones sont présents aux élections dans les 19 communes de la Région bruxelloise : le PS, Écolo, le MR et Les Engagés. Défi est présent dans 16 communes (toutes les communes, sauf Koekelberg, Molenbeek-Saint-Jean et Saint-Josse-ten-Noode), et le PTB-PVDA dans 9 communes.

Au total donc, 8 des 19 communes de la Région bruxelloise voient s'affronter les six principaux partis francophones (PS, Écolo, MR, Défi, Les Engagés et PTB) : Anderlecht, Bruxelles, Etterbeek, Forest, Ixelles, Jette, Saint-Gilles et Schaerbeek. Le tableau suivant récapitule les listes où se présentent les principaux partis francophones dans chaque commune.

Tableau 62. Élections communales (Région bruxelloise, 2024)
Listes sur lesquelles se présentent les principaux partis francophones

	PS	Écolo	MR	Défi	Les Engagés	PTB-PVDA
Anderlecht	PS+Vooruit	ECOLO-GROEN	MR-Les Engagés-VLD-CDV	DéFI	MR-Les Engagés-VLD-CDV	PTB-PVDA
Auderghem	PS : Parti socialiste	ECOLO-GROEN	MR-LES ENGAGÉS-VLD-CDV	Liste dela Bourgmestre	MR-LES ENGAGÉS-VLD-CDV	–
Berchem-St ^e -Agathe	PS-VOORUIT +	ECOLO-GROEN	Open MR	DéFI	LB LISTE BOURGMESTRE	–
Bruxelles	PS - Vooruit	ECOLO-GROEN	MR+	DéFI&Vous	LES ENGAGÉS - CD&V	PTB-PVDA
Etterbeek	PS VOORUIT	ECOLO-GROEN	LB-LISTE BOURGMESTRE	DéFI	Les Engagés	PTB-PVDA
Evere	LISTE DU BOURGMESTRE	ECOLO-GROEN	MR	DéFI	LES ENGAGÉS EVEROIS	–
Forest	PS - Vooruit	ECOLO-GROEN	MR+DéFI	MR+DéFI	LES ENGAGÉS	PTB-PVDA
Ganshoren	PS+Citoyens	ECOLO-GROEN	OPEN MR	DéFI	LB – Liste Bourgmestre	–
Ixelles	PS-VOORUIT	Bourgmestre EcoloGroen	MR&VLD avec vous	DéFI	LES ENGAGÉS-Objectif XL	PTB-PVDA
Jette	PS - Vooruit	ECOLO-GROEN	MR-VLD	DéFI	LBJETTE	PTB-PVDA
Koekelberg	Liste du Bourgmestre	ECOLO-GROEN	Open MR	–	LES ENGAGÉS +	–
Molenbeek-St-Jean	PS-VOORUIT	ECOLO-GROEN	MR-VLD	–	Les Engagés-cd&v	PTB-PVDA
St-Gilles	Liste du Bourgmestre	ECOLO-GROEN	Open MR-Les Engagés	DéFI - Volt	Open MR - Les Engagés	PTB-PVDA
St-Josse-ten-Noode	PS : Parti Socialiste	ECOLO-GROEN	ENGAGES-CDV-MR-VLD	–	ENGAGES-CDV-MR-VLD	–
Schaerbeek	PS : Parti Socialiste	ECOLO-GROEN	MR & LES ENGAGÉS 1030	Liste Bourgmestre	MR & LES ENGAGÉS 1030	PTB-PVDA
Uccle	PS : Parti socialiste	ECOLO-GROEN	LISTE BOURGMESTRE	LISTE BOURGMESTRE	LES ENGAGÉS	–
Watermael-Boitsfort	PS-Vooruit-Cause Commune	ECOLO-GROEN	MR-GM-LES ENGAGÉS	DéFI	MR-GM-LES ENGAGÉS	–
Woluwe-St-Lambert	PS-Vooruit	ECOLO-GROEN	MR+	Liste du Bourgmestre	LES ENGAGÉS	–
Woluwe-St-Pierre	Citoyens+PS+Vooruit	ECOLO-GROEN	LB-Liste Bourgmestre	DéFI l'Alternative	LB-Liste Bourgmestre	–

Remarque : Les partis sont présentés dans l'ordre de leur poids respectif en termes de nombre de conseillers communaux au lendemain du scrutin local du 14 octobre 2018. Pour Les Engagés, il s'agit des résultats du CDH.

5.3.14. La stratégie des partis néerlandophones

Tous les partis néerlandophones, à l'exception de la N-VA et du VB, ont choisi de placer des candidats sur des listes à majorité francophone, le choix de la section schaarbeekoise de Vooruit de se présenter seule constituant la seule exception. Le PTB-PVDA est un parti bilingue dont les listes le sont toutes également ; à Jette, la liste est tirée par le député régional néerlandophone J. Busselen. La Team Fouad Ahidar apparaît également comme un parti bilingue, malgré le fait qu'elle se soit présentée aux élections régionales bruxelloises du 9 juin 2024 dans le groupe linguistique néerlandais. La N-VA a déposé une liste dans 9 communes et le VB dans 3 (cf. *supra*).

C'est Groen qui place le plus de candidats ; ils sont 117 sur les 19 listes ECOLO-GROEN. Viennent ensuite Vooruit, avec 77 candidats répartis dans 15 communes, l'Open VLD avec 60 candidats répartis sur les 19 communes, puis le CD&V avec 33 candidats dans 16 communes ⁵⁴.

Comme dit plus haut, Vooruit se présente sur une liste commune avec le PS, ce qui permet à la liste de recevoir le numéro 1 (attribué par le tirage au sort à Vooruit), sauf à Schaerbeek où le parti se présente seul.

La stratégie des listes communes empêche généralement les partis néerlandophones d'obtenir la tête de liste. Toutefois, au moins deux exceptions à cette règle méritent d'être relevées ici, toutes deux à Jette : le ministre régional Sven Gatz (Open VLD) y tire la liste MR-VLD et, plus surprenant, c'est un néerlandophone, Nicolas De Brouwer, qui y emmène la liste Défi. Il est à noter encore que, à Koekelberg, c'est Marie Bijmens, membre de Groen, qui emmène la liste commune.

La dernière place de la liste est plus fréquemment réservée à un néerlandophone. Il en va ainsi de l'ancien ministre flamand Benjamin Dalle (CD&V), qui pousse la liste Les Engagés - CD&V à Bruxelles, de la ministre bruxelloise sortante Elke Van den Brandt (Groen), qui pousse la liste écologiste à Ganshoren, et de la ministre fédérale sortante Tinne Van der Straeten (Groen également), qui occupe la même position à Koekelberg. La co-présidente de Groen, Nadia Naji, pousse la liste écologiste à Molenbeek-Saint-Jean.

5.3.15. Les autres tendances et les listes locales concourant au scrutin

Le Collectif Citoyen, qui milite pour le développement de la démocratie participative, présente des listes à Anderlecht, à Bruxelles, à Schaerbeek et à Uccle. Incomplètes, elles comptent entre 2 (Uccle) et 8 candidats (Bruxelles). À Bruxelles, la liste Vista-Collectif citoyen est conduite par l'activiste flamand et co-président de Vista Jan Wostyn, qui était tête de liste pour Voor U à l'élection des membres bruxellois du Parlement flamand le 9 juin 2024.

⁵⁴ Statistiques reprises de « Korte lijstjes en Vlaamse lijsttrekkers: dit valt op bij de gemeenteraadsverkiezingen », *Bruzz*, 21 septembre 2024, www.bruzz.be.

On observe aussi la présence d'une série de listes liées à des enjeux locaux, telle la liste 1030 Ensemble à Schaerbeek de l'ancien échevin libéral Georges Verzin (cf. *supra*). La liste Anderlecht Autrement présente des « candidats apolitiques » et veut « donner une voix aux citoyens ordinaires »⁵⁵. Elle compte 20 candidats (sur 47 possibles) et est conduite par Mohamed Ouamara, actif au sein du comité de quartier Vigilance Cureghem. La liste Be Berchem, conduite par la conseillère communale Nathalie Mayor (ex-MR), compte 28 candidats (sur 29 possibles) et est poussée par Vincent Riga, ancien échevin (CD&V puis Open VLD). Ce dernier est visé par une enquête judiciaire pour détournement de fonds de la Commission communautaire flamande (VGC)⁵⁶. On trouve encore la liste Molenbeek Autrement, une liste complète de 45 candidats derrière l'ex-échevin et ancien député régional CDH Ahmed El Khannouss (cf. *supra*). À Uccle, le conseiller communal et ancien échevin Marc Cools conduit à nouveau la liste Uccle en avant. Enfin, on relève la présence d'une liste RNV (pour « Récupérons nos voix ») à Watermael-Boitsfort ; elle défend la démocratie participative et le recours à la consultation citoyenne, et a déposé une liste complète de 29 candidats, emmenés par Alexandre de Wind.

En 2018, le parti européeniste Volt s'était présenté à Etterbeek et à Ixelles ; il était par ailleurs présent aux élections du 9 juin 2024. Pour les élections communales du 13 octobre 2024, il se présente seul à Etterbeek seulement, avec une liste de 9 candidats (sur 35 possibles) conduite par le Français Briec Hallouët, directeur du siège bruxellois du *think tank* Confrontations Europe. À Saint-Gilles, le parti s'est allié avec Défi et se présente sur une liste Défi-Volt, au sein de laquelle il compte deux candidats.

⁵⁵ Cf. le site Internet www.anderlechtautrement.com.

⁵⁶ « Voitures de luxe, notes de restaurant, achats de timbres : Vincent Riga (Open VLD), ancien échevin de Berchem, visé par une enquête », BX1, 25 juin 2024, <https://bx1.be>.

6. LA SITUATION DANS LES COMMUNES DE LA PÉRIPHÉRIE BRUXELLOISE ET DE LA FRONTIÈRE LINGUISTIQUE

Les communes flamandes à statut linguistique spécial situées dans la périphérie bruxelloise et le long de la frontière linguistique méritent que leur soit accordée une attention particulière. En effet, c'est à Fourons (depuis le scrutin communal du 11 octobre 1964 jusqu'à, essentiellement, celui du 8 octobre 2000) et dans plusieurs des six communes à facilités linguistiques de la périphérie bruxelloise (depuis la fin des années 1990)⁵⁷ que se cristallisent les oppositions communautaires à l'occasion des élections communales. À la différence de la majorité des autres communes du pays – et, notamment, des communes bruxelloises –, ces communes connaissent généralement un nombre très peu élevé de listes en compétition.

En outre, depuis le scrutin du 9 octobre 1988, dans les communes de Comines-Warneton et de Fourons et dans les six communes à facilités de la périphérie bruxelloise (Drogenbos, Kraainem, Linkebeek, Rhode-Saint-Genèse, Wemmel et Wezembeek-Oppem), il y a non seulement élection des conseillers communaux, mais également élection directe des échevins ainsi qu'élection, sur une liste séparée, des membres du conseil de l'action sociale.

Enfin, des listes francophones se présentent aussi dans certaines communes flamandes à statut linguistique ordinaire (sans facilités) de la grande périphérie bruxelloise.

6.1. RÈGLES ÉLECTORALES PROPRES

Les règles électorales relatives aux communes à statut linguistique spécial situées dans la périphérie bruxelloise et le long de la frontière linguistique sont celles d'application, selon le cas, en Wallonie francophone (Comines-Warneton, Enghien, Flobecq et Mouscron) ou en Flandre (Biévène, Drogenbos, Espierres-Helchin, Fourons, Herstappe, Kraainem, Linkebeek, Messines, Renaix, Rhode-Saint-Genèse, Wemmel et Wezembeek-Oppem). Nous renvoyons donc, les concernant, au point 4.1 *supra* ou au point 7.1 *infra*⁵⁸.

⁵⁷ Sur les facilités linguistiques (et sur les tensions communautaires qu'elles cristallisent, en particulier dans la périphérie bruxelloise), cf. notamment C. ISTASSE, « Les circulaires flamandes relatives à l'emploi des langues en matière administrative », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 2286-2287, 2016.

⁵⁸ Pour une présentation plus complète, nous renvoyons au chapitre 1 du premier volume de ce *Courrier hebdomadaire*, ainsi qu'au tableau reproduit en annexe du présent volume.

Il est à souligner que des règles spécifiques s'appliquent, sur certains aspects, à la commune wallonne de Comines-Warneton et aux communes flamandes de Drogenbos, Fourons, Kraainem, Linkebeek, Rhode-Saint-Genèse, Wemmel et Wezembeek-Oppem⁵⁹.

6.2. COMMUNES À FACILITÉS DE LA PÉRIPHÉRIE BRUXELLOISE

Les communes de la Région flamande situées dans la périphérie bruxelloise et dont les habitants francophones bénéficient de « facilités » en matière d'emploi des langues sont au nombre de six : Drogenbos, Kraainem, Linkebeek, Rhode-Saint-Genèse, Wemmel et Wezembeek-Oppem.

6.2.1. Le poids relatif des listes à l'issue du scrutin du 14 octobre 2018

Les tableaux 63 (en voix) et 64 (en sièges) synthétisent les résultats des élections du 14 octobre 2018 dans les six communes flamandes à facilités linguistiques de la périphérie bruxelloise⁶⁰. L'ensemble des listes en présence sont considérées. Elles sont regroupées en listes francophones⁶¹ (listes d'une formation francophone ou, plus fréquemment, listes associant des formations politiques francophones), en listes néerlandophones (listes d'un parti flamand, ou listes associant des partis flamands) et en listes bilingues (listes comportant des candidats francophones et néerlandophones, ou listes associant des partis francophones et flamands).

Tableau 63. Élections communales (2018)
Résultats dans les six communes flamandes à facilités linguistiques
de la périphérie bruxelloise, en % des votes valables

	Listes francophones		Listes néerlandophones		Listes bilingues	
	Sigles	%	Sigles	%	Sigles	%
Drogenbos	UF	28,4			Drogenbos Plus - LB Écolo-Groen Drogenbos Go1620	48,0 8,6 15,0
Kraainem	Défi+MR+Ind.	43,8	N-VA	4,2	LB Kraainem-Unie	19,6 32,5
Linkebeek	Ensemble LKB Samen Link@venir	33,4 46,0			Activ'	20,6
Rhode-Saint-Genèse	IC-GB	69,3	Engagement 1640	30,7		
Wemmel	Intérêts communaux	25,4	LB Wemmel	47,3	Wemmel Plus!	27,3
Wezembeek-Oppem	LB-Union	76,7	WOplus	23,3		
<i>% total de voix</i>		<i>54,0</i>		<i>19,5</i>		<i>26,4</i>

⁵⁹ À ce sujet, cf. les précisions données en notes dans le chapitre 1 et dans l'annexe du présent volume.

⁶⁰ Pour une présentation plus complète, cf. P. BLAISE, C. SÄGESSER, « Les résultats des élections communales du 14 octobre 2018 en Flandre », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 2396-2397, 2018, p. 70-79.

⁶¹ Les dénominations employées ici sont nécessairement simplificatrices, des listes francophones ou néerlandophones pouvant comporter quelques candidats de l'autre rôle linguistique. À l'inverse, il est à noter que certaines listes purement unilingues ont néanmoins une dénomination bilingue.

Tableau 64. Élections communales (2018)
Résultats dans les six communes flamandes à facilités linguistiques de la périphérie bruxelloise,
en nombre de conseillers communaux (1) et en nombre d'échevins (2)

	Listes francophones			Listes néerlandophones			Listes bilingues		
	Sigles	(1)	(2)	Sigles	(1)	(2)	Sigles	(1)	(2)
Drogenbos	UF	5	1				Drogenbos Plus - LB Écolo-Groen Drogenbos Go1620	10 0 2	3 0 0
Kraainem	Défi+MR+Ind.	11	3	N-VA	0	0	LB Kraainem-Unie	4 8	0 2
Linkebeek	Ensemble LKB Samen Link@venir	5 7	1 2				Activ'	3	0
Rhode-Saint-Genèse	IC-GB	18	4	Engagement 1640	7	1			
Wemmel	Intérêts communaux	6	1	LB Wemmel	12	3	Wemmel Plus!	7	1
Wezembeek-Oppem	LB-Union	18	5	WOplus	5	0			
<i>Total</i>		<i>70</i>	<i>17</i>		<i>24</i>	<i>4</i>		<i>34</i>	<i>6</i>

Sur le plan linguistique, les résultats du scrutin du 14 octobre 2018 ont été contrastés.

Les listes francophones ont enregistré :

- un recul dans 3 communes : à Drogenbos (UF, - 8,1 % et - 1 siège), à Kraainem (Défi+MR+Ind, - 19,0 % et - 5 sièges par rapport à Union en 2012), et, plus légèrement, à Wezembeek-Oppem (- 1,0 % pour la liste LB Union) ; ces reculs se sont produits au profit des listes bilingues à Drogenbos et à Kraainem ;
- une progression dans 2 communes : à Rhode-Saint-Genèse (+ 3,8 % et + 1 siège pour IC-GB) et, surtout, à Wemmel (où la liste Intérêts communaux a remporté 25,4 % des voix, soit 16,0 % de plus que les scores combinés des listes UF et VDB en 2012 et 5 sièges de plus) ;
- un *statu quo* à Linkebeek (où les scores combinés des deux listes Ensemble LKB Samen et Link@venir ont atteint 79,4 %, contre 79,0 % des voix pour la LB en 2012 ; toutefois, elles n'ont recueilli ensemble que 12 sièges, contre 13 pour la LB en 2012).

Les listes néerlandophones ont connu :

- un recul dans 2 communes : à Kraainem (où la liste N-VA n'a recueilli que 4,2 % des suffrages et n'a pas obtenu de siège, contrairement à la liste Open qui, avec 16,6 % des voix, en avait obtenu 3 en 2012) et à Rhode-Saint-Genèse (30,7 % des voix pour Engagement 1640 et 7 sièges, contre 34,5 % et 8 sièges pour Respect en 2012) ;
- un léger progrès dans 2 communes : à Wemmel (47,3 % au lieu de 43,3 % et un *statu quo* de 12 sièges pour la liste LB Wemmel ⁶², qui a bénéficié du retrait de la liste Vlaams Belang, qui avait obtenu 3,1 % six ans plus tôt ; en 2012, le score combiné des listes néerlandophones avait été de 46,4 %) et à Wezembeek-Oppem (où la liste WOplus a progressé de + 1 % (22,3 % en 2012, 23,3 % en 2018) et a obtenu 1 siège supplémentaire pour s'établir à 5 en 2018 contre 4 en 2012).

⁶² Il est à noter que, à Wemmel, la liste du bourgmestre était cataloguée comme néerlandophone en 2018.

Les listes bilingues ont été :

- en progrès dans 2 des 4 communes où elles étaient présentes : à Drogenbos (score combiné pour les trois listes : 71,6 % (+ 1 siège), contre 63,5 % pour la liste unique en 2012) et à Kraainem (score combiné des deux listes : 52,1 % (+ 8 sièges), contre 20,6 % pour la liste unique de 2012) ;
- en recul dans les 2 autres communes : léger à Linkebeek (20,6 % pour Activ', contre 20,9 % pour Prolink en 2012, – 1 siège) et prononcé à Wemmel (27,3 % pour Wemmel Plus!, contre 44,2 % pour la LB en 2012).

Globalement, le nombre de voix se portant sur des listes bilingues a été en croissance, passant d'approximativement 1 voix sur 5 à environ 1 voix sur 4. Le pourcentage de suffrages se portant sur une liste néerlandophone a connu une évolution inverse : avec 19,5 %, il a été en net recul et s'est établi à environ 1 voix sur 5, contre 1 voix sur 4 en 2012. Le nombre de voix se portant sur une liste francophone a été stable : le pourcentage s'est établi à 54,0 % des suffrages, contre 53,5 % en 2012.

6.2.2. Les listes en présence pour le scrutin du 13 octobre 2024

En 2024, 19 listes au total se présentent dans les six communes périphériques⁶³ (contre 18 en 2018), à savoir 5 listes francophones, 4 listes néerlandophones et 10 listes bilingues (six ans plus tôt, ces chiffres étaient respectivement de 7, 4 et 7). Contrairement au scrutin précédent, des listes francophones ne sont pas déposées dans toutes les communes : il n'y en a plus à Linkebeek (où il y en avait deux en 2018) ni à Rhode-Saint-Genèse. Les quatre mêmes communes qu'en 2018 comptent une liste néerlandophone : Kraainem, Rhode-Saint-Genèse, Wemmel et Wezembeek-Oppem. Une ou plusieurs listes bilingues sont déposées dans chacune des six communes : 2 à Drogenbos, à Kraainem, à Linkebeek et à Rhode-Saint-Genèse ; 1 à Wemmel et à Wezembeek-Oppem.

Contrairement à 2018 et à 2012 à Rhode-Saint-Genèse et à Wezembeek-Oppem, plus aucune commune ne connaît une situation de polarisation linguistique du scrutin, c'est-à-dire une configuration où la compétition électorale prend la forme d'un duel entre une liste francophone et une liste néerlandophone. Une commune, Linkebeek, voit s'affronter deux listes bilingues. C'est le cas également de Rhode-Saint-Genèse, où est en outre déposée une liste néerlandophone. Dans trois communes (Kraainem, Wemmel et Wezembeek-Oppem), une liste francophone, une liste néerlandophone et une liste bilingue (deux à Kraainem) sont en compétition.

⁶³ La presse a fait état de l'envoi, dans des communes à facilités de la périphérie bruxelloise (elle a, notamment, évoqué les cas de Kraainem et de Rhode-Saint-Genèse), des convocations électorales en néerlandais par le gouverneur de la province de Brabant flamand, Jan Spooen (N-VA). Véronique Caprasse (Défi), échevine à Kraainem, Sophie Wilmès (MR), échevine à Rhode-Saint-Genèse (en outre vice-présidente du Parlement européen et ancienne Première ministre), de même que la présidente de Défi et conseillère communale à Rhode-Saint-Genèse, Sophie Rohonyi, sont intervenues pour dénoncer ce non-respect de la procédure et annoncer l'envoi par les bourgmestres, dont c'est la prérogative, des convocations dans la langue souhaitée par les habitants de ces communes à facilités.

Tableau 65. Élections communales (2024)
Listes en présence dans les communes à facilités de la périphérie bruxelloise

	Listes francophones	Listes néerlandophones	Listes bilingues
Drogenbos	Union francophone Alliance francophone	–	LB Drogenbos + Go1620
Kraainem	MR-Défi-Ind.	N-VA	LB Kraainem-Unie Pro Kraainem
Linkebeek	–	–	LB 1630LKB
Rhode-Saint-Genèse	–	Voor Rode	Accent 1640 L.Bourgmestre/Burgem
Wemmel	IC-GB	LB Wemmel	Wemmel Plus!
Wezembeek-Oppem	LB Wezembeek-Oppem	WOplus	Horizon

Drogenbos sera le théâtre de l'affrontement entre quatre listes le 13 octobre 2024 : deux listes francophones et deux listes bilingues.

Unis en 2018 au sein de la liste UF regroupant des candidats MR, PS, Défi et Écolo et soutenue par le CDH, les francophones avaient décroché 5 sièges de conseiller communal et obtenu le poste de premier échevin. Celui-ci avait été attribué à Nahyd Meskini, tête de liste UF en 2018 et déjà échevine lors de la mandature précédente. En 2024, elle conduit la nouvelle liste Alliance francophone, qui regroupe des candidats PS et Écolo, elle-même étant apparentée PS. Vincent Van Osta, Écolo, est 2^e sur la liste.

L'autre liste francophone, Union francophone, regroupe des candidats Défi, MR, Les Engagés et indépendants. Grégory Boen (Défi), conseiller communal depuis 2006, tire la liste. Il précède Sonia Brogniez (Les Engagés) et Kenny Fetter (indépendant). Le conseiller communal sortant Jean Grenier (Défi) pousse la liste.

La liste bilingue LB Drogenbos + est emmenée par le bourgmestre sortant, Alexis Calmeyn, mayor depuis 2006 (et fils de Jean Calmeyn, qui a été bourgmestre de 1965 à son décès en 2004). Il précède les échevins sortants Sabrina Pauwels et José Lefever. A. Calmeyn se présente comme bilingue et décrit son équipe comme indépendante de tout parti.

La liste bilingue Go1620 est tirée par le conseiller communal sortant et ancien échevin Steve Roobaert (élu en 2012 sur la liste du bourgmestre Drogenbos Plus - LB, il a mené en 2018 sa propre liste Go1620). Il précède l'autre conseillère communale sortante élue sur sa liste, Myriam Essiaf.

Kraainem verra également s'affronter quatre listes. Pour comprendre la configuration électorale dans cette commune, un retour au scrutin de 2018 s'impose. Cette année-là, la N-VA a décidé de ne pas s'associer aux autres partis flamands au sein de la liste du bourgmestre. En 2012, les différentes formations politiques démocratiques flamandes s'étaient rassemblées sous la bannière d'une liste néerlandophone, Open (qui avait décroché 3 sièges sur 23 au conseil communal). Or, en 2018, le CD&V et l'Open VLD ont rallié la liste bilingue de la bourgmestre (Dorothee Terlinden-Cardon de Lichtbuer, CDH), constituée également

du CDH et d'Écolo, ainsi que de Groen et des Libéraux démocrates de Kraainem (LDK, scission locale du MR). De son côté, la liste francophone Union (qui, en 2012, avait rassemblé le MR, les FDF et le CDH et avait obtenu 16 sièges) s'est disloquée : le CDH a constitué la liste LB autour de la bourgmestre, tandis que ses deux anciens partenaires ont formé la liste francophone Défi+MR+Ind ⁶⁴.

Kraainem est la seule des six communes périphériques dans laquelle la N-VA dépose une liste propre en 2024 ⁶⁵. Cette liste, qui se présente sous le numéro régional de la N-VA, ne comprend toutefois qu'un candidat, Luc Hermans, qui se présente pour la première fois à un scrutin communal.

À côté de cette liste néerlandophone, une liste francophone MR-Défi-Ind, complète, est emmenée par la première échevine sortante ⁶⁶, Élisabeth de Foestraets-d'Ursel (MR) ⁶⁷. Celle-ci est suivie par Olivier Neiryck (président de la section locale du MR), par Alain Van Herck (conseiller communal sortant, Défi) et par Françoise Devleeschouwer (présidente sortante du CPAS, conseillère communale et provinciale sortante, Défi), tandis que la liste est poussée par le conseiller communal sortant Bruno Vandersteen (MR).

Deux listes bilingues participent également au scrutin. D'une part, la liste LB Kraainem-Unie est conduite par le bourgmestre sortant Bertrand Waucquez ⁶⁸, suivi par l'échevine sortante Marie-France Constant et par cinq conseillers communaux sortants. L'échevin sortant Johan Forton ferme la liste. D'autre part, la liste Pro Kraainem est tirée par Carine Pin (Open VLD), conseillère communale sortante (élue sur la liste LB en 2018), et poussée par le conseiller communal sortant Luc Timmermans. Le président de Pro Kraainem et de la section locale Les Engagés, Vincent Simonart, est en 5^e position sur la liste.

À **Linkebeek**, deux listes bilingues ⁶⁹ sont en compétition. La liste du bourgmestre, LB, est emmenée par le bourgmestre sortant, Yves Ghequiere, et poussée par le président sortant du CPAS, Philippe Thiéry (Défi). Deux échevins sortants, Cédric Letier (indépendant) et Benjamin Daro (Les Engagés) et le président du conseil communal (Roel Leemans, seul néerlandophone au conseil communal) figurent également sur la liste (respectivement aux 3^e, 5^e et 7^e places). La liste 1630LKB est conduite par le premier échevin ⁷⁰, ancien bourgmestre non nommé et ancien député fédéral, Damien Thiéry (MR). La conseillère communale

⁶⁴ À propos des LDK et de l'éclatement de la liste Union, cf. P. BLAISE, V. DEMERTZIS, J. FANIEL, C. ISTASSE, J. PITSEYS, « La préparation des élections communales et provinciales du 14 octobre 2018 », *op. cit.*, p. 105-106.

⁶⁵ À Rhode-Saint-Genèse, est déposée une liste Voor Rode, composée de candidats N-VA et indépendants ; cependant, cette liste ne concourt pas sous le numéro régional de la N-VA.

⁶⁶ Il est à noter que, en raison de l'élection directe des échevins, l'opposition disposait sous la mandature qui s'achève de 3 postes d'échevins (occupés par des femmes), et la majorité du poste de bourgmestre ainsi que de 2 postes d'échevin.

⁶⁷ Les deux autres échevines sortantes de la liste Défi+MR+Ind – à savoir l'ancienne bourgmestre et ancienne députée Véronique Caprasse (Défi) et Anne-Charlotte Sala (Défi) – ne se présentent pas en 2024.

⁶⁸ Administrateur et ancien président du comité exécutif de B-Plus, candidat sur la liste Parti populaire aux élections fédérales de 2010 dans la circonscription de Bruxelles-Hal-Vilvorde.

⁶⁹ La rupture du front francophone linkebeekois trouve son origine dans les tensions multiples qui ont émaillé la vie politique dans cette commune tout au long de la mandature 2012-2018, notamment entre le FDF et D. Thiéry.

⁷⁰ Comme à Kraainem, le premier échevin fait partie de l'opposition en raison du mode de désignation des échevins dans les communes à facilités de la périphérie bruxelloise.

Charlotte Murphy Huset le suit (les trois autres conseillers communaux élus sur la liste de D. Thiéry en 2018 ne se présentent pas). La liste est fermée par Philippe Vanbrusselsen.

À **Rhode-Saint-Genèse**, la configuration pour le scrutin de 2024 est assez différente de celle qui a prévalu six ans plus tôt. En 2018, les électeurs retrouvaient la situation qu'ils avaient déjà connue en 2012, à savoir un duel entre une liste francophone (Intérêts communaux-Gemeentebelangen, IC-GB), et une liste néerlandophone (Engagement 1640). En 2024, trois listes sont en compétition : la liste bilingue conduite par le bourgmestre sortant, L.Bourgmestre/Burgem, une autre liste bilingue, Accent 1640, qui se présente comme une liste plurilingue composée de candidats indépendants, et une liste néerlandophone, incomplète (12 candidats pour 25 mandats à pourvoir), Voor Rode.

La liste L.Bourgmestre/Burgem est composée de candidats indépendants appartenant au mouvement 1640.be⁷¹ et de candidats apparentés à un parti politique (MR, Défi, PS, Écolo). Elle est conduite par le bourgmestre sortant, Pierre Rolin (indépendant, anciennement CDH), qui précède trois échevins sortants : Sophie Wilmès (MR, ancienne Première ministre, devenue vice-présidente du Parlement européen à la suite des élections du 9 juin 2024), Miguel Delacroix (Les Engagés) et Nicolas Kuczynski (MR). Sept conseillers communaux figurent sur la liste, dont Sophie Rohonyi (conseillère communale, devenue présidente du parti Défi, ancienne députée fédérale), en 6^e position, et Caroline Louveaux (indépendante), qui pousse la liste.

La liste Accent 1640 est tirée par le conseiller communal sortant Jan Rombaut. Celui-ci précède la seule échevine néerlandophone, Anne Sobrie (CD&V), tandis que les conseillers communaux sortants Roland Swalens et Patrick De Cauwer sont respectivement 5^e et dernier sur la liste. Lode Vanoost, ancien sénateur Agalev, est avant-dernier ; d'autres sympathisants Groen figurent également sur la liste.

La N-VA présente une liste incomplète sous l'intitulé Voor Rode, qui est également composée de candidats indépendants et est emmenée par le conseiller communal sortant, élu sur la liste Engagement 1640 en 2018, Bruno Stoffels (N-VA).

À **Wemmel**, comme en 2018, trois listes sont en concurrence.

La liste LB Wemmel, à forte majorité néerlandophone, regroupe des candidats N-VA, Open VLD, Groen et indépendants. Elle est emmenée par le conseiller communal sortant Erwin Ollivier, tandis que le bourgmestre sortant, Walter Vansteenkiste, la pousse. La présidente sortante du conseil communal, Veerle Haemers, est en 2^e position, et l'échevin sortant Raf De Visscher 3^e. Cinq conseillers communaux sortants sont disséminés sur la liste.

La liste IC-GB regroupe des candidats PS, MR, Les Engagés, Écolo et indépendants. Elle est emmenée par l'échevin sortant Roger Mertens (Les Engagés), qui précède trois conseillers communaux sortants (deux autres conseillers communaux sortants étant situés plus loin sur la liste). Le conseiller du CPAS sortant (et ancien échevin), Bernard Carpriau (MR), pousse la liste.

⁷¹ À ce propos, cf. le site Internet <https://1640.be>.

La liste bilingue Wemmel Plus! est conduite par son fondateur, l'ancien bourgmestre et échevin sortant Christian Andries (Open VLD). Quatre conseillers communaux sortants figurent sur la liste, notamment Mireille Van Acker-Verbelen en 2^e position et Glenn Vincent en avant-dernière place. La liste est poussée par Jane Andries-White, épouse de C. Andries.

Alors que les habitants de **Wezembeek-Oppem** avaient le choix entre deux listes unilingues en 2018, une troisième, bilingue, leur est proposée en 2024.

Les partis francophones sont à nouveau représentés par une liste du bourgmestre, qui s'intitule cette fois LB Wezembeek-Oppem. Le bourgmestre sortant, Frédéric Petit (MR), la pousse tandis que son dauphin, Jérôme Delcourt (MR), cinquième échevin sortant, la tire. Deux conseillers communaux se trouvent aux 3^e et 12^e places, tandis que l'on retrouve en fin de liste, précédant le bourgmestre sortant, la présidente sortante du CPAS, Nicole Geerseu Desmet, la première échevine sortante, Béatrice Bernard, et la deuxième échevine sortante, Murielle Jaubert ⁷².

Du côté néerlandophone, le haut de la liste WOplus est occupé par les conseillers communaux sortants Anne Sterkmans et Wim Peeters, tandis que le conseiller communal sortant Jan Walraet, tête de liste en 2018, la pousse.

La liste bilingue Horizon, rejointe par quatre partenaires politiques (Les Engagés, Open VLD, Écolo et des indépendants), émane du mouvement citoyen Wezem'Move, co-fondé par Nicolas Celis, nouveau en politique, qui conduit la liste. Celle-ci comprend cinq conseillers communaux sortants : le président du conseil, Robert De Lille (indépendant), et quatre autres conseillers élus en 2018, deux sur la liste WOplus (Ronald Probst et Emmanuel Froidbise) et deux sur la liste LBUion (Jean-Pierre Butaye et Stéphane Bodart). L'avocat et ancien conseiller communal Wilfried Servranckx (Open VLD) pousse la liste.

6.3. COMMUNES DE LA GRANDE PÉRIPHÉRIE BRUXELLOISE

En 2018, des listes francophones ont été déposées dans 9 communes sans facilités linguistiques du Brabant flamand ; elles y ont obtenu au total 21 189 voix et 34 sièges de conseiller communal ⁷³.

En 2024, des listes regroupant des candidats francophones sont présentes dans 6 communes ⁷⁴ : Beersel, Dilbeek, Grimbergen, Leeuw-Saint-Pierre et Vilvorde, dans l'arrondissement de Hal-Vilvorde, et Zaventem, dans l'arrondissement de Louvain.

À **Beersel**, est déposée la liste MR Beersel (incomplète : 9 candidats pour 29 postes à pourvoir), tirée par Martin Laruelle, président de la section locale du MR. Aucun des cinq

⁷² La présence sur la liste, à la 7^e place, du hockeyeur Vincent Vanasch a été annoncée dans la presse (*La Libre Belgique*, 21 août 2024, www.lalibre.be). Toutefois, il n'est finalement pas candidat à l'élection communale.

⁷³ Cf. P. BLAISE, C. SÄGESSER, « Les résultats des élections communales du 14 octobre 2018 en Flandre », *op. cit.*, p. 80-83.

⁷⁴ Il arrive par ailleurs que quelques francophones se présentent sur des listes néerlandophones.

membres du conseil communal élus en 2018 sur la liste Union francophone n'est candidat en 2024.

À **Dilbeek**, la liste Union francophone est composée de 7 candidats (pour 35 mandats à attribuer). Parmi les candidats, 4 sont MR et 3 sont Défi. La tête de liste est le conseiller communal sortant Daoud Azam Daimoussi (MR, ex-Défi). Les deux autres conseillers communaux élus sur la liste UF en 2018 ne se présentent plus.

À **Grimbergen**, la liste U.F.-Renouveau ne comprend qu'un candidat (pour 33 postes à pourvoir), Jean Dewit (Défi)⁷⁵, seul conseiller communal élu sur la liste UF en 2018.

À **Leeuw-Saint-Pierre**, une liste complète Présence francophone est déposée sous le sigle PF + (PF en 2018). Elle est tirée par André Graillet (Les Engagés), conseiller du CPAS sortant. Cinq des sept conseillers communaux sortants se présentent à nouveau en 2024. Ils proviennent des partis Les Engagés, PS et MR.

À **Vilvorde**, une liste MR est déposée ; elle est incomplète (23 candidats pour 35 mandats à pourvoir). En 2018, la liste UF avait obtenu 2 élus : Ntonga Monsempe et Véronique Janssens, qui occupent les deux premières places de la liste MR en 2024.

À **Zaventem**, comme en 2018, une liste Union francophone, incomplète (19 candidats pour 33 sièges à conférer), est déposée. Trois des cinq conseillers communaux sortants sont candidats aux 1^{er} (Jean-Marc Mativa, Défi), 2^e et 7^e places.

Par contre, à Hal, aucune liste francophone n'est déposée en 2024. La liste UF, présente en 2018, n'avait obtenu aucun élu. Il n'y a pas (ou plus) de liste francophone non plus à Hoeilaart, à Machelen, à Meise et à Steenokkerzeel.

Des candidats francophones se présentent également sur des listes non exclusivement francophones.

À **Overijse**, les électeurs s'étaient vu proposer une liste de front francophone en 2018 ; dénommée Overijse Plus, elle regroupait le MR, le CDH et des indépendants, Défi en étant absent. Trois des six conseillers communaux élus sur cette liste en 2018 sont, en 2024, candidats aux 13^e, 16^e et 27^e places sur la liste Team 3090, qui comprend des candidats Groen et Open VLD.

À **Tervuren**, des candidats francophones (indépendants) se présentent sur la liste (complète) Tervuren Unie + Volt, qui constitue un regroupement de la liste Tervuren Unie, sur laquelle étaient réunis les candidats francophones en 2018⁷⁶, et du mouvement Volt, qui a participé aux élections législatives du 26 mai 2019 et du 9 juin 2024⁷⁷. Trois des quatre conseillers

⁷⁵ Il a été nommé secrétaire communal à Linkebeek en 1996.

⁷⁶ Tervuren Unie n'était pas une liste de front francophone, mais une « liste d'union non communautaire ». Il s'agissait d'une liste formée par des candidats indépendants et principalement non néerlandophones, qui se voulait ouverte à l'ensemble des nationalités présentes sur le territoire de la commune.

⁷⁷ En 2019, le parti s'était présenté à l'élection du Parlement européen et de la Chambre des représentants ; en 2024, il s'est présenté à celles-ci ainsi qu'à l'élection du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et du Parlement flamand. Cf. B. BIARD, P. BLAISE, J. FANIEL, C. ISTASSE, V. LEFEBVE, C. SÄGESSER, « La préparation des élections du 9 juin 2024. II. Parlement fédéral et Parlement européen », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 2600-2601, 2024, p. 21.

communaux sortants, élus en 2018 sur la liste Tervuren Unie, apparaissent sur la liste Tervuren Unie + Volt aux 1^{re} (Serge Liesenborghs), 3^e et 5^e places.

6.4. COMMUNES À FACILITÉS DE LA FRONTIÈRE LINGUISTIQUE

Dans les quatre communes wallonnes à statut linguistique spécial contiguës de la région de langue néerlandaise – **Comines-Warneton**, **Enghien**, **Flobecq** et **Mouscron** –, comme aux cinq scrutins précédents ⁷⁸, seules sont en présence des listes francophones :

- à Comines-Warneton : Action, Ensemble-Écolo-MCI et Horizon ;
- à Enghien : En Mouvement, Générations, LB Écolo et PS ;
- à Flobecq : Audacité-Les Engagés, Flobecq Vivacité et MR ;
- à Mouscron : Chez Nous, Écolo, Les Engagés, MR, PS et PTB.

Toutes ces listes comptent tout au plus l'un ou l'autre candidat néerlandophone, y compris à Comines-Warneton, où les néerlandophones bénéficient d'un régime de facilités renforcé.

Dans les communes flamandes à statut linguistique spécial contiguës de la région de langue française, la situation est différente.

D'une part, dans les communes de **Biévène**, d'**Espierres-Helchin**, de **Messines** et de **Renaix**, il n'existe pas de listes francophones :

- à Biévène : Thuis in Bever, Transparent Bever, Bever 2.0 et Helderblauw ;
- à Espierres-Helchin : Horizon 8587, Pro8587 et VDV ;
- à Messines : MLM et Respect! ;
- à Renaix : Vooruit-Groen, PVDA, CD&V Teamronse, Vlaams Belang, N-VA et Plan9600.

Toutefois, on y note la présence de listes bilingues ou, du moins, de listes accueillant des candidats francophones à en juger par les patronymes de certains de leurs candidats. Des listes bilingues sont déposées, par exemple, à Biévène (Transparent Bever) ou à Messines (MLM ⁷⁹).

D'autre part, à **Fourons**, il existe une longue tradition de bipolarisation autour d'une liste francophone R.A.L. (sigle ayant signifié « Retour à Liège » jusqu'en 2000, « Retour @ Libertés » en 2006 et « Respect-Avenir-Libertés » depuis 2012) et une liste néerlandophone Voerbelangen.

C'est en 2000, à la faveur de l'élargissement du droit de vote aux ressortissants de l'Union européenne – qui étaient, dans la commune, de nationalité néerlandaise dans leur quasi-totalité –, que la liste néerlandophone l'a emporté pour la première fois depuis la fusion des communes. Cette suprématie de la liste néerlandophone à l'élection du conseil communal

⁷⁸ Concernant les résultats dans les communes de la frontière linguistique lors du précédent scrutin local, cf. P. BLAISE, C. SÄGESSER, « Les résultats des élections communales du 14 octobre 2018 en Flandre », *op. cit.*, p. 84-86.

⁷⁹ Mesense Liberalen – Libéraux messinois.

s'est amplifiée en 2006 et en 2012. Toutefois, en 2018, le rapport de force est apparu stabilisé, avec des résultats extrêmement proches de ceux obtenus en 2012 par chacune des listes, un glissement de 0,1 % des voix seulement s'opérant en faveur de la liste néerlandophone (Voerbelangen, 63,1 % des voix ; R.A.L., 36,9 %). La répartition des sièges est restée inchangée, avec 10 sièges pour la liste Voerbelangen et 5 pour la liste R.A.L.

Lors du scrutin de 2000, la liste francophone était restée majoritaire à l'élection du conseil de l'action ⁸⁰ sociale, à laquelle aucun étranger ne participe. Cette primauté a également pris fin dès 2006, même si la liste francophone a continué à obtenir un score plus élevé à ce scrutin qu'à l'élection des conseillers communaux.

À Fourons, les échevins sont élus directement. Comme depuis 2006, la liste néerlandophone Voerbelangen a décroché en 2018 2 sièges d'échevin, et la liste francophone RAL en a obtenu 1. Le poste de bourgmestre a continué à être occupé par Huub Broers (N-VA) en début de mandature.

Pour le scrutin de 2024, on retrouve la même configuration à Fourons ⁸¹ : la liste R.A.L. (pour « Respect Avenir Liberté ») contre la liste Voerbelangen. Cette dernière est tirée par Joris Gaens, qui a succédé, en janvier 2020, à H. Broers comme bourgmestre de la commune, tandis que la sœur de celui-ci, Hilde Broers, devenait présidente du CPAS. La liste R.A.L. est emmenée par Jean Levaux, troisième échevin sortant ⁸², et poussée par Grégory Happart, fils de l'ancien député fédéral et ancien sénateur Jean-Marie Happart (PS).

Enfin, à **Herstappe**, comme en 2012 et à l'occasion d'autres scrutins précédemment, il n'y aura pas d'élection en 2024 en raison du dépôt d'une seule liste, Gemeentebelangen, comportant autant de candidats que de postes à pourvoir, soit 7. En 2012, une seule liste, bilingue, GB-IC (Gemeentebelangen-Intérêts communaux), comptant autant de candidats que de sièges à pourvoir, avait été déposée dans cette commune à facilités du sud de la province de Limbourg ; elle avait obtenu les 7 sièges sans que des élections aient dû être organisées. Entre 1958 et 1988, les élections communales n'ont pas été organisées à Herstappe pour la même raison. En 1994, en 2000 et en 2006, deux listes bilingues se présentaient au scrutin : Herstappe 2000 (HTD-HDM) et Gemeentebelangen-Intérêts communaux (GB-IC). En 2006, avec 62,3 % des voix, HTD-HDM avait obtenu 5 des 7 sièges à pourvoir et GB-IC, qui avait recueilli 37,7 % des voix, avait obtenu 2 sièges. Ces deux formations avaient constitué une liste commune pour le scrutin de 2012. En 2018, deux listes ont été en compétition : GB-IC et Herstappe +. La première a obtenu 58,2 % des voix et 4 sièges sur 7 ; la seconde, 41,8 % des voix et 3 sièges.

⁸⁰ À l'époque, conseil de l'aide sociale.

⁸¹ Il a toutefois été question, en janvier 2023, de la création d'un nouveau parti politique : Het Voerens Alternatief - l'Alternative fouronnaise. Celui-ci se voulait bilingue. Ses six initiateurs, issus des deux autres partis et de représentants du secteur touristique local, ont d'abord voulu sonder les habitants de la commune afin de s'assurer qu'ils obtiendraient suffisamment de soutien pour leur liste. Du résultat allait dépendre la décision de prendre part à l'élection du 13 octobre 2024. Mais l'initiative a été mal reçue, notamment par la N-VA qui a exclu deux des fondateurs du nouveau parti – lequel n'a pas déposé de liste pour l'élection communale.

⁸² Dont les attributions se limitent à « assistance coopération au développement et milice ».

7. LES ÉLECTIONS COMMUNALES EN FLANDRE

Dans ce chapitre, nous procédons en trois temps. *Primo*, nous exposons les principales règles qui président aux élections communales en Flandre⁸³. *Secundo*, nous rappelons les points saillants des résultats et des lendemains du scrutin communal du 14 octobre 2018⁸⁴. *Tertio*, nous présentons les listes déposées en vue des élections communales du 13 octobre 2024, ainsi que les principaux candidats en lice.

Sont également considérées les élections de district à Anvers.

7.1. RÈGLES ÉLECTORALES PROPRES

En Flandre, l'obligation de vote a été abolie pour les élections communales (en ce compris pour l'élection des districts intracommunaux, cas qui ne se présente que dans la Ville d'Anvers)⁸⁵. Cette évolution législative est d'application pour la première fois lors du scrutin du 13 octobre 2024.

Les listes présentées à l'élection communale ou de district ne comportent pas de candidats suppléants. Aussi, en cas de désistement ou d'empêchement d'un élu, c'est le candidat classé immédiatement derrière le dernier élu de la liste, en tenant compte des voix de préférence exprimées, qui occupe le siège. Pour être complète, une liste doit compter un nombre de candidats correspondant au nombre total de sièges à pourvoir dans le conseil communal ou dans le conseil de district.

Sur chaque liste, l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. En outre, les deux premiers candidats de chaque liste doivent être de sexe différent.

⁸³ Pour une présentation plus complète, nous renvoyons au chapitre 1 du premier volume de ce *Courrier hebdomadaire*, ainsi qu'au tableau reproduit en annexe du présent volume.

⁸⁴ Pour une présentation plus complète, cf. P. BLAISE, C. SÄGESSER, « Les résultats des élections communales du 14 octobre 2018 en Flandre », *op. cit.*

⁸⁵ Il en va de même pour les élections provinciales. En revanche, l'obligation de vote est toujours en vigueur pour tous les autres scrutins.

Lors de la dévolution des sièges, il n’y a pas d’attribution des votes émis en case de tête (ni pour la désignation des effectifs ni pour celle des suppléants). Les votes portés en case de tête sont donc comptabilisés uniquement dans la phase de répartition des sièges entre les différentes listes en présence.

Enfin, un mécanisme de désignation automatique du bourgmestre a été mis en place (sauf pour les communes de Drogenbos, Kraainem, Linkebeek, Rhode-Saint-Genèse, Wemmel et Wezembeek-Oppem), qui sera effectif pour la première fois lors de ce scrutin.

7.2. SYNTHÈSE DES RÉSULTATS DU SCRUTIN DU 14 OCTOBRE 2018

Avant d’analyser la situation en Flandre aux lendemains des élections communales du 14 octobre 2018, il importe de se rappeler divers changements qui sont intervenus dans la configuration des partis politiques flamands au cours des années précédentes.

Entre les élections communales de 2000 et celles de 2006, de nombreux partis avaient connu des changements importants de dénomination et/ou de composition, voire avaient cessé d’exister. Entre les élections de 2006 et celles de 2012, divers changements étaient encore intervenus dans la configuration des partis politiques en Flandre. En particulier, le cartel formé en 2004 par la N-VA et le CD&V avait implosé en septembre 2008 ; depuis le scrutin fédéral du 13 juin 2010, la N-VA est devenue le premier parti flamand (et, donc, du pays). Malgré ces développements, lors des élections communales du 14 octobre 2012, les deux anciens partenaires se sont présentés en cartel dans 7 communes. Quant à la Lijst Dedecker (LDD), fondée en janvier 2007 et qui avait remporté 5 sièges à la Chambre lors du scrutin fédéral du 10 juin qui a suivi mais en a perdu 4 en 2010, elle a changé de nom (mais pas de sigle) en 2011, devenant Libertair, Direct, Democratisch ⁸⁶, avant de reprendre son appellation précédente à l’occasion des élections communales de 2012.

Plus aucun changement de nom n’a affecté un parti flamand entre les élections de 2012 et celles de 2018. Quelques évolutions sont néanmoins à relever. En 2014, la LDD – qui avait pourtant reçu un numéro national – n’a déposé de liste dans aucune circonscription pour l’élection du Parlement flamand et n’a présenté qu’une liste, dans la circonscription de Flandre occidentale, pour l’élection de la Chambre des représentants ; lors de ces élections, elle a perdu toute représentation dans les assemblées législatives. En 2018, une liste intitulée Lijst Dedecker (LDD) a participé à l’élection dans la seule commune de Middelkerke, alors que, en 2012, on notait la présence de telles listes dans 7 communes. Lors du scrutin communal du 14 octobre 2018, on a également pu relever le maintien du cartel N-VA–CD&V dans 4 communes : Aalter, Horebeke, Melle et Oosterzele.

⁸⁶ À sa création, le parti a eu pour nom complet Lijst Dedecker-Partij van het Gezond Verstand (« Parti du bon sens »).

7.2.1. Les principaux enseignements

Le scrutin local du 14 octobre 2018 s'est déroulé alors que le gouvernement flamand (Bourgeois) et le gouvernement fédéral (Michel I) rassemblaient la N-VA, le CD&V et l'Open VLD (ainsi que, du côté francophone, le MR en ce qui concerne l'exécutif national). Si les libéraux étaient au pouvoir au niveau fédéral depuis 1999 et que les chrétiens-démocrates flamands y étaient revenus en 2007, il s'agissait pour la N-VA de sa première participation à un gouvernement à ce niveau⁸⁷. En nombre de sièges remportés par chacun des partis flamands disposant d'un numéro régional, aucun changement n'a été relevé entre les scrutins de 2012 et de 2018 du point de vue de la hiérarchie.

En 2012, le CD&V était resté le premier parti dans 130 communes et il avait décroché une majorité absolue en sièges voire en voix dans 48 d'entre elles. En 2018, le CD&V a déposé un peu moins de listes sous son numéro régional que six ans auparavant (250 au lieu de 271). Malgré la perte de 290 sièges, il est resté le parti flamand faisant élire le plus grand nombre de candidats sous sa bannière : 1 943 en 2018 (soit 26,3 % de l'ensemble des mandats à pourvoir en Flandre) contre 2 233 en 2012 (29,9 %). Ses positions majoritaires se sont érodées : il n'est plus arrivé en tête que dans 105 communes, dont 44 avec une majorité absolue (au moins en sièges). Dans les communes moyennes (comptant entre 20 000 et 49 999 habitants) et les grandes villes (totalisant plus de 50 000 habitants), il a quelque peu renforcé ses positions majoritaires, arrivant en tête dans 5 communes moyennes et 1 grande ville de plus qu'en 2012, et en remportant, en 2018, 11 majorités absolues dans les premières, contre 4 six ans plus tôt.

La N-VA était sortie du scrutin de 2012 avec un bilan favorable mais pas entièrement réussi. Pour une première participation à des élections locales affrontées seule, elle avait assurément réalisé une implantation significative. Néanmoins, tous les espoirs nourris par le parti n'avaient pas pu se réaliser : il était arrivé en deuxième position, derrière le CD&V, au décompte du nombre de conseillers communaux élus sous son numéro régional et il n'avait pu entrer dans certaines majorités auxquelles il aspirait à participer, en particulier à Gand. La prise du mayorat d'Anvers par le président du parti, Bart De Wever, avait toutefois représenté un symbole fort. En 2018, la N-VA s'est présentée sous son numéro régional dans 265 communes, soit un nombre quasi équivalent à celui de 2012 (269). Mais elle a remporté un nombre de sièges sensiblement moins élevé que six ans auparavant, passant de 1 626 élus en 2012 à 1 470 en 2018. Toutefois, elle a renforcé certaines positions puisque si, en 2012, elle arrivait en tête dans 43 communes – dont 1 où elle remportait la majorité absolue des voix –, en 2018, elle a occupé la première position dans 55 communes – dont 2 avec la majorité absolue des suffrages et 4 en remportant la majorité absolue en sièges.

L'Open VLD et le SP.A occupaient respectivement la troisième et la quatrième places dans la hiérarchie issue du scrutin communal de 2012. Sur tous les critères (nombre de listes déposées, nombre de majorités, nombre de mandataires élus, résultats dans les villes de grande et de moyenne dimension), ils arrivaient loin derrière le CD&V et la N-VA. Dans

⁸⁷ Cf. S. GOVAERT, « La montée des nationalistes flamands au pouvoir dans les gouvernements fédéraux, 1977-2014 » et « La participation des nationalistes flamands au pouvoir dans les gouvernements fédéraux, 1977-2016 », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 2313 et 2314-2315, 2016.

le cas de l'Open VLD, cela tenait notamment au fait qu'il s'était présenté dans un certain nombre de communes en cartel sous un numéro local. Ce constat est resté valable au terme du scrutin de 2018. Ces deux partis ont toutefois connu une évolution quelque peu différente par certains aspects. Tous deux ont déposé moins de listes en 2018 que lors du scrutin communal précédent (154 au lieu de 192 pour les libéraux, 153 au lieu de 204 pour les socialistes). Tous deux ont également vu l'élection d'un nombre moins élevé de conseillers communaux sous leur bannière en 2018 qu'en 2012. Les proportions ont cependant été très différentes et, si l'on peut parler de maintien pour l'Open VLD (qui est passé de 828 élus en 2012 à 788 six ans plus tard), il faut constater un recul significatif dans le cas du SP.A (passé de 807 à 528 dans le même laps de temps). En termes de positions dominantes, on retrouve le même type de différence. L'Open VLD était premier dans 37 communes en 2012 et il l'a été dans 35 en 2018 ; de plus, il est passé de 4 majorités absolues (dont 1 en voix) à 11 (dont 4 en voix). Le SP.A est par contre tombé de 22 premières positions en 2012 à 12 six ans plus tard (incluant 3 majorités absolues, dont 2 en voix, contre 4, exclusivement en sièges, en 2012). Dans les communes et villes plus importantes sur le plan démographique, on constate la même divergence d'évolution. En 2012, l'Open VLD était en tête dans 9 communes comptant 20 000 à 49 999 habitants (dont 1 commune où il avait remporté la majorité absolue des sièges) ; tel a été le cas, en 2018, dans 13 communes (dont 3 avec une majorité absolue des sièges). Pour le SP.A, ces chiffres sont passés de 6 premières positions à seulement 3. Et si l'Open VLD n'est arrivé nulle part en tête dans une ville de plus de 50 000 habitants, le SP.A, qui s'était classé à cette place dans 4 cités en 2012 (dont 1 avec la majorité absolue des sièges), n'a plus pu obtenir une telle position que dans 2 en 2018.

En 2012, Groen était associé dans un certain nombre de communes à un autre parti dans le cadre d'un cartel, principalement avec le SP.A, mais aussi avec le CD&V ou l'Open VLD. Néanmoins, le nombre de conseillers communaux élus sur une liste du parti vert apparaissait alors en progrès. Tel a de nouveau été le cas en 2018 puisque Groen a purement et simplement doublé le nombre de ses élus (de 199 en 2012, il est passé à 398 six ans plus tard). L'augmentation du nombre de communes dans lesquelles il s'est présenté sous son numéro régional (147 en 2018, contre 106 en 2012) n'a que partiellement expliqué cette nette progression. Il est à noter cependant que Groen, qui était arrivé en tête dans la commune de Zwijndrecht (province d'Anvers) en 2012, n'a plus occupé cette position nulle part en 2018.

Après être apparu comme une des formations qui progressaient dans une grande majorité des communes flamandes de 1982 à 2006, le VB avait été le grand perdant des élections de 2012. Au contraire, le scrutin de 2018 a marqué un vif regain de popularité pour ce parti, dont la communication a particulièrement évolué sous la houlette de Tom Van Grieken, devenu président du parti en octobre 2014. Toutefois, le VB s'est toujours classé sixième en nombre de sièges remportés (passant de 190 en 2012 à 341 en 2018 ; en 2006, il en avait obtenu 792), et ce bien qu'il ait déposé moins de listes sous son numéro régional que six ans auparavant (150 en 2018 contre 186 en 2012). Le VB est arrivé en tête dans 1 commune (Denderleeuw, en province de Flandre orientale), alors que tel n'était plus le cas nulle part en 2012 ; en 2006, elles étaient au nombre de 7. Dans aucune commune, le VB n'est parvenu à rompre le cordon sanitaire politique ; il n'a donc participé nulle part au pouvoir.

Sans guère déposer plus de listes que dans les années 1980 et 1990, le PTB (listes PVDA+) avait enregistré en Flandre, là où il était présent, des résultats en net progrès en 2012 et il avait décroché un nombre d'élus plus de deux fois supérieur à celui de 2006 (14 contre 6). En 2018, présent en Flandre dans 38 communes (contre 22 en 2012 ; on en comptait 49 en 1994), le PTB a enregistré des résultats en progrès, en particulier dans les villes d'Anvers (8,7 %, soit + 0,7 %, et 4 sièges) et de Gand (7,1 %, soit + 4,2 %, et 3 sièges), ainsi que dans la commune de Zelzate (22,8 %, soit + 0,8 %, et 6 élus). En accédant au pouvoir dans cette dernière, il a participé pour la première fois de son histoire à la gestion d'une commune. Au total, il n'a toutefois décroché que 24 des 7 398 sièges dévolus en Flandre en 2018 et n'a été représenté que dans 11 conseils communaux sur 300.

Des listes Union des francophones (UF) ont été déposées dans 7 communes de la province de Brabant flamand à l'occasion des élections communales de 2018, soit 1 commune de moins qu'en 2012. Au total, ces listes ont fait élire 22 candidats en 2018, contre 26 en 2012.

7.2.2. Le poids relatif des principaux partis

L'ensemble des majorités absolues – en voix et en sièges ou en sièges seulement – et des majorités relatives (soit l'ensemble des positions de premier parti qui ne sont pas doublées d'une majorité absolue) recueillies en Flandre par les principaux partis flamands sur des listes à numéro régional en 2018 est présenté par province dans le tableau 66.

Même s'il s'est agi de son résultat le plus faible en la matière par rapport aux scrutins passés, le CD&V est resté en 2018 le parti totalisant de loin le nombre le plus élevé de majorités absolues et relatives sur des listes à numéro régional : il est arrivé en tête dans 105 communes, contre 130 en 2012, 156 pour le cartel CD&V–N–VA ou le CD&V seul en 2006 et 136 pour le CVP en 2000. L'écart qui le sépare de la N–VA, de l'Open VLD et du SP.A (éventuellement en cartel avec Groen) est demeuré important : en progrès, la N–VA a enregistré 55 positions dominantes (43 en 2012) ; stable, l'Open VLD en a compté 35 (37 en 2012) ; en net recul, le SP.A n'en a plus obtenu que 12 (22 en 2012). Sauf pour la N–VA, le nombre de premières places détenues par les partis à numéro régional a eu tendance à diminuer. Le VB, qui détenait une position majoritaire dans 7 communes en 2006 et n'en avait plus aucune en 2012, en a retrouvé une en 2018 (Denderleeuw).

L'implantation des partis dans les provinces a varié assez fortement : chacune des principales formations a une province dans laquelle elle a réalisé de meilleurs résultats. Ainsi, le CD&V a acquis en 2018 le plus de majorités dans la province de Flandre occidentale (30 majorités, dont 15 majorités absolues, sur 105 majorités acquises au total en Flandre). C'est dans la province d'Anvers que la N–VA a obtenu ses meilleurs résultats (33 positions de tête sur les 55 qu'elle a enregistrées au total, soit près des deux tiers) et qu'elle a décroché 6 majorités absolues sur les 7 obtenues en Flandre. L'Open VLD a gagné près de la moitié de ses positions dominantes (15 sur 35 et 6 majorités absolues sur 11) en province de Flandre orientale. Quant au SP.A, c'est dans les provinces de Limbourg et de Flandre occidentale qu'il a emporté le plus de majorités (4 sur 12).

Tableau 66. Élections communales (Flandre, 2018)
Majorités absolues et relatives, par province et par liste

	CD&V						N-VA				
	Nb.	(1)	Maj. absolues		Maj.	Total	(1)	Maj. absolues		Maj.	Total
	com.		(2)	(3)	rel.			(2)	(3)	rel.	
Anvers	69	62	2	7	11	20	67	2	4	27	33
Brabant flamand	65	53	5	2	13	20	58	–	–	11	11
Flandre occidentale	64	47	8	7	15	30	50	–	–	1	1
Flandre orientale	60	52	3	1	15	19	51	–	–	7	7
Limbourg	42	36	5	4	7	16	39	–	1	2	3
Total	300	250	23	21	61	105	265	2	5	48	55

	Open VLD						SP.A				
	Nb.	(1)	Maj. absolues		Maj.	Total	(1)	Maj. absolues		Maj.	Total
	com.		(2)	(3)	rel.			(2)	(3)	rel.	
Anvers	69	37	–	1	1	2	35	–	–	–	0
Brabant flamand	65	37	–	2	8	10	34	–	–	3	3
Flandre occidentale	64	20	1	–	2	3	30	1	1	2	4
Flandre orientale	60	43	3	3	9	15	33	–	–	1	1
Limbourg	42	17	–	1	4	5	21	1	–	3	4
Total	300	154	4	7	24	35	153	2	1	9	12

	VB						Groen				
	Nb.	(1)	Maj. absolues		Maj.	Total	(1)	Maj. absolues		Maj.	Total
	com.		(2)	(3)	rel.			(2)	(3)	rel.	
Anvers	69	54	–	–	–	0	41	–	–	–	0
Brabant flamand	65	23	–	–	–	0	37	–	–	–	0
Flandre occidentale	64	26	–	–	–	0	24	–	–	–	0
Flandre orientale	60	31	–	–	1	1	29	–	–	–	0
Limbourg	42	16	–	–	–	0	16	–	–	–	0
Total	300	150	0	0	1	1	147	0	0	0	0

	Autres					
	Nb.	Maj. absolues		Maj.	Total	
	com.	(2)	(3)	rel.		
Anvers	69	2	2	10	14	
Brabant flamand	65	5	2	14	21	
Flandre occidentale	64	13	3	10	26	
Flandre orientale	60	7	5	5	17	
Limbourg	42	5	1	8	14	
Total	300	32	13	47	92	

(1) Nombre de communes où le parti se présente sous son numéro régional.

(2) Majorités absolues en voix (et donc également en sièges).

(3) Majorités absolues en sièges uniquement.

7.2.3. L'appartenance politique des élus

Le poids relatif des différents partis qui se sont présentés au scrutin de 2018 sous un numéro régional en Flandre peut également s'appréhender en nombre de sièges de conseiller communal⁸⁸ (Tableau 67).

Avec 1 943 sièges de conseiller communal, soit 26,3 % de l'ensemble des mandats à pourvoir en Flandre, le CD&V est demeuré de loin le parti qui en détient le plus. Par rapport à 2012, le CD&V a toutefois engrangé 290 sièges de moins en 2018 (2 233 et 29,9 %). Et, comparativement à 2006, où les listes portant le numéro régional du CD&V avaient été dans de nombreux cas des listes de cartel avec la N-VA, le parti chrétien-démocrate a enregistré une diminution sensible (- 721 sièges). La N-VA, se présentant seule, s'est également trouvée en recul : elle a obtenu pour sa part 1 470 élus en 2018, soit 19,9 % de l'ensemble des conseillers communaux flamands. En 2012, le parti nationaliste avait obtenu 1 626 élus, soit 21,8 %. En 2018 comme en 2012, il est arrivé en deuxième position (en 2006, seuls 48 candidats avaient été élus sur des listes N-VA).

Si les listes locales ont également enregistré un grand nombre d'élus (1 930 en 2018, soit 349 de plus qu'en 2012), la plupart des autres listes se sont avérées en recul : le CD&V et la N-VA, comme on l'a vu ci-dessus ; l'Open VLD, avec 788 élus, en a compté 40 de moins qu'en 2012 et 417 de moins qu'en 2006 ; le SP.A est passé de 1 004 mandats en 2006, où il était en cartel avec Spirit et parfois avec Groen!, à 807 en 2012 et à 528 en 2018, soit une diminution de près de 50 % par rapport à 2006.

Le VB (allié à Vlott dans certaines communes en 2006) était passé de 792 à 190 mandats de conseiller communal en 2012, soit une diminution de 602 unités (- 76,0 %). En 2018, le parti d'extrême droite flamand est remonté à 341 mandats (+ 151), nombre qui est toutefois resté en dessous de la moitié de celui de 2006. Groen a également progressé, passant de 147 mandats en 2006 à 199 en 2012 (+ 35,0 %) et à 398 en 2018 (soit un doublement par rapport à 2012). Le parti écologiste comptait en 2006 cinq fois moins de conseillers communaux que le VB ; depuis 2012, il dépasse le parti d'extrême droite.

Formation détenant le plus de conseillers communaux en Flandre à l'issue du scrutin du 14 octobre 2018, le CD&V est arrivé en première position de ce point de vue dans les provinces de Flandre orientale et de Limbourg. Dans la province d'Anvers, c'est la N-VA qui a obtenu cette position, tandis que les listes à numéro local ont remporté le plus d'élus dans les provinces de Brabant flamand et de Flandre occidentale. Là où il ne s'est pas classé premier, le CD&V est arrivé deuxième. Inversement, les listes à numéro local se sont positionnées deuxièmes dans les provinces où le CD&V est arrivé en tête. Dans la province d'Anvers, elles ont occupé la troisième place, derrière la N-VA et le CD&V.

En Flandre, près d'un quart de l'ensemble des mandats de conseiller communal sont attribués en province d'Anvers (23,7 %). Pour trois partis, la proportion de leurs sièges acquis dans cette province s'est avérée nettement supérieure, en 2018, à la part de la province dans l'ensemble

⁸⁸ Pour rappel, les formations qui bénéficient en Flandre de l'usage d'un numéro régional peuvent choisir d'attribuer ce numéro à une liste incluant, outre leur sigle, d'autres caractères. Le tableau présenté ci-après est basé sur les résultats de la totalité des listes utilisant un numéro régional, incluant donc les communes où une liste se présente sous une étiquette quelque peu différente du parti dont elle porte le numéro régional.

des sièges flamands : le VB (41,1 % de ses mandats ont été acquis en province d'Anvers), la N-VA (38,0 %) et Groen (30,9 %). Un phénomène semblable a pu être observé en province de Limbourg pour les listes SP.A (22,3 % des sièges y ont été acquis, alors que la province représente 14,2 % des conseillers communaux flamands) et en province de Flandre orientale pour l'Open VLD (37,9 % des sièges libéraux y ont été remportés, dans une province qui compte 20,8 % de l'ensemble des sièges). À l'opposé, la sous-représentation de Groen s'est avérée particulièrement sensible dans la province de Limbourg (5,5 %), en raison du fait que le parti écologiste flamand s'est assez rarement présenté sous son numéro régional et qu'il a formé des cartels avec le SP.A. Il en est allé de même pour le VB en Brabant flamand (7,3 %). Le CD&V est apparu comme le parti dont les pourcentages provinciaux de sièges obtenus étaient les plus proches de la répartition des sièges entre les provinces.

Les variations de résultats entre les provinces se sont avérées particulièrement fortes en 2018. Ainsi, la N-VA a obtenu 11,8 % de ses élus dans le Limbourg pour 38,0 % dans la province d'Anvers. Pour l'Open VLD, la variation est allée de 11,4 % en province d'Anvers à 37,9 % en Flandre orientale. Groen a enregistré lors de ce scrutin un grand écart entre la Flandre occidentale (13,1 %) et la province d'Anvers (30,9 %), sans prendre en considération le cas particulier de la province de Limbourg (5,5 %). Cela a surtout été le cas pour le VB, qui a enregistré des pourcentages allant de 7,3 % en Brabant flamand à 41,1 % en province d'Anvers. Les résultats du CD&V et plus encore du SP.A sont apparus comme étant les plus homogènes entre les provinces, leurs écarts étant de 8,4 % entre le meilleur et le moins bon pour le CD&V et 7,8 % pour le SP.A, contre 33,8 % pour le VB.

Tableau 67. Élections communales (Flandre, 2018)
Nombre de conseillers communaux, par province et par liste

	CD&V	N-VA	Open VLD	SP.A	Groen	VB	Autres ¹	Total
Anvers	426	558	90	83	123	140	337	1 757
Brabant flamand	359	291	191	101	106	25	472	1 545
Flandre occidentale	469	200	102	124	52	52	503	1 502
Flandre orientale	384	248	299	102	95	89	323	1 540
Limbourg	305	173	106	118	22	35	295	1 054
Total	1 943	1 470	788	528	398	341	1 930	7 398

¹ Y compris des élus appartenant aux partis précités, élus sur des listes sans numéro régional.

7.2.4. La situation dans les communes les plus peuplées

Comme en 2012, le CD&V ne s'est présenté en cartel avec la N-VA en 2018 dans aucune des 12 villes flamandes de plus de 50 000 habitants (alors que, en 2006, il s'était le plus souvent associé au parti nationaliste dans les grandes villes, seule Roulers faisant alors exception). À l'occasion du scrutin du 14 octobre 2018, le CD&V a remporté 3 majorités relatives, à Bruges (où le SP.A arrivait en tête en 2012), à Roulers (où il a pris la première place à la N-VA) et à Genk. Le cartel CD&V–N-VA en détenait 4 en 2006 – comme le CVP en 2000 – et le CD&V seul 2 en 2012 (Courtrai et Genk).

La N-VA, seule, a occupé la première place dans 4 villes au terme des élections de 2018, comme en 2012. À Alost, elle a conservé la première place qu'elle avait ravie au VB en 2006. Il en est allé de même à Anvers, où elle s'était imposée en 2012 alors que le cartel SP.A–Spirit avait détrôné le VB en 2006. À Hasselt, la N-VA est devenue la première formation alors que, en 2012, la liste Helemaal Hasselt (composée de candidats SP.A et Groen) occupait cette place comme la liste Pro Hasselt (de même composition) en 2006. À Saint-Nicolas, la N-VA s'est maintenue en tête, place qui était occupée par le cartel SP.A–Spirit–Groen! en 2006. Le parti nationaliste a perdu la majorité relative qu'il avait acquise à Roulers en 2012 (CD&V en 2006 et en 2018).

L'Open VLD n'a détenu sous son numéro régional aucune majorité dans les villes de plus de 50 000 habitants. Par contre, la liste vld–groen–m+, composée pour moitié de candidats Open VLD, est arrivée en tête à Malines en 2018, comme en 2012 et comme l'avait fait en 2006 le cartel VLD–CDO–Groen!. En 2018, le cartel a remporté la majorité absolue des sièges (il s'est agi de la seule ville flamande de plus de 50 000 habitants où une liste a remporté une majorité absolue en 2018). À Courtrai, l'Open VLD s'est présenté sous l'intitulé Team Burgemeester du bourgmestre Vincent Van Quickenborne ; il y a ravi la première place au CD&V.

Tableau 68. Élections communales (Flandre, 2018)
Villes de plus de 50 000 habitants : résultats des principaux partis,
en % des votes valables

	CD&V	N-VA	Open VLD	SP.A	Groen	VB	PVDA
Alost	13,4	33,2	10,4	7,6	9,4	17,3	1,8
Anvers	6,8	35,3	5,6	11,4	18,1	10,5	8,7
Bruges	31,9	11,7	13,3 ¹	19,4 ²	10,8	9,2	1,8
Courtrai	16,8 ³	11,2	– ⁴	14,4 ⁵	9,9	12,0	2,1
Gand	8,8	12,1	25,2	33,5 ⁶		7,8	7,1
Genk	38,6	27,6	– ⁷	– ⁸	3,5	9,3	4,9
Hasselt	20,9	28,7	10,4	– ⁹	– ⁹	8,3	6,5
Louvain	16,1	22,2	6,5	25,9	19,7	3,6	4,6
Malines	9,2	16,5	– ¹⁰	9,2	– ¹⁰	9,6	4,4
Ostende	7,8	16,4	19,8	– ¹¹	12,5	13,1	2,1
Roulers	40,0	18,6	7,4	9,4 ¹²	9,6	15,0	–
Saint-Nicolas	13,5	29,0	7,4 ¹³	12,6	14,3	17,1	4,4

¹ Liste Open VLD Plus.

² Liste SP.A de Brugse Lijst.

³ Liste CD&V 4.0.

⁴ Liste Team Burgemeester : 31,3 %.

⁵ Liste SP.A Kortrijk.

⁶ Liste SP.A–Groen.

⁷ Liste Open Genk : 3,2 %.

⁸ Liste Pro Genk : 12,0 %.

⁹ Liste Rood Groen + Hasselt : 25,3 %.

¹⁰ Liste VLD–Groen–M+ : 47,7 %.

¹¹ Liste Stadsljst : 22,8 %.

¹² Liste SP.A & de vernieuwers.

¹³ Liste Open VLD zuurstof.

Le SP.A, sous son numéro régional, s'est imposé comme première formation dans deux villes de plus de 50 000 habitants. À Gand, en cartel avec Groen, il a maintenu la position de premier parti que le cartel détenait déjà en 2012. Lors de ce scrutin, il a obtenu la majorité absolue des sièges. En 2018, le cartel n'a plus remporté qu'une majorité relative. À Louvain, le SP.A est arrivé en tête comme lors des précédents scrutins. Par ailleurs, à Ostende, la Stadsljst ne se présentait pas sous le numéro régional du SP.A. La liste du bourgmestre SP.A Johan Vande Lanotte est arrivée en tête, comme le SP.A l'avait été en 2012. Le parti socialiste a perdu la première place à Bruges et à Hasselt (liste Helemaal Hasselt de composition SP.A, Groen et indépendants, qui avait été première en 2012).

Groen, qui s'est présenté seul dans 8 villes et en cartel dans les 4 autres, a participé en 2018 à des listes majoritaires dans 2 de celles-ci : en cartel avec le SP.A à Gand (SP.A–Groen), comme en 2012, et avec l'Open VLD et des indépendants à Malines (liste vld–groen–m+), comme en 2012 également, où la liste a cette fois remporté la majorité absolue des sièges.

Le Vlaams Belang, qui avait perdu en 2006 la position de principal parti obtenue par le Vlaams Blok dès 1994 à Anvers et en 2000 à Malines, avait perdu en 2012 la position de première formation qu'il avait acquise en 2006 à Alost. Le parti d'extrême droite n'a plus eu aucune majorité dans les grandes villes flamandes en 2018 non plus.

Si le cartel CD&V–N–VA était seul au pouvoir à Genk à la suite des élections de 2006, plus aucune grande ville de plus de 50 000 habitants n'avait connu de majorité homogène à l'issue des élections de 2012 puisque la liste de cartel SP.A–Groen qui détenait la majorité absolue en sièges à Gand avait préféré s'associer à l'Open VLD pour former une majorité plus confortable. Au terme des élections de 2018, seule la ville de Malines a vu se mettre en place une majorité formée par les élus d'une seule liste, liste formée du cartel qui, depuis 2006, associe l'Open VLD (emmené par Bart Somers, bourgmestre depuis 2001 et ancien ministre-président flamand), Groen et des dissidents du CD&V.

L'Open VLD est le parti qui a tiré le mieux parti de la formation des coalitions dans les villes flamandes de plus de 50 000 habitants au terme des élections de 2018. Présent dans seulement 5 coalitions avant le scrutin, il a pu embarquer dans 10 d'entre elles après : il a remplacé les socialistes à Alost, a complété l'alliance rouge-romaine à Bruges et à Roulers, et a participé au changement de coalition à Hasselt et à Saint-Nicolas. Genk et Louvain sont les deux seules villes où les libéraux flamands n'ont pu réussir à se hisser au pouvoir ; leurs résultats y ont été, il est vrai, médiocres (respectivement 3,2 % pour la liste Open Genk et 6,5 %). Deux bourgmestres Open VLD ont été confirmés dans leurs fonctions (à Courtrai et à Malines) et deux autres ont été désignés : Mathias De Clercq à Gand et Bart Tommelein qui, pour ceindre l'écharpe mayorale à Ostende, a quitté ses fonctions de vice-ministre-président du gouvernement flamand.

Alors qu'il participait au pouvoir dans 10 des 12 villes de plus de 50 000 habitants après le scrutin de 2012, le SP.A ne figure plus dans la majorité que de 8 de ces villes après celui de 2018. Il n'a pu conserver sa place dans la majorité ni à Alost, ni à Ostende ni à Saint-Nicolas, et il n'a pu faire son entrée dans la coalition dirigeant Malines ; en revanche, il a fait son retour dans la majorité à Anvers. Tandis que des socialistes flamands dirigeaient 5 de ces grandes villes au terme des élections de 2012, Mohamed Ridouani est devenu le seul bourgmestre SP.A à prêter serment en janvier 2019 dans l'une d'entre elles, Louvain.

En 2018, le CD&V a été rejeté dans l'opposition à Anvers, à Hasselt et à Malines, les portes de la majorité lui sont restées fermées à Courtrai et à Saint-Nicolas, tandis qu'il a pu accéder au pouvoir à Gand. Au total, il a pu participer au pouvoir dans 7 villes, contre 9 après les élections de 2012. Il a pu conserver le mayorat à Genk et à Roulers, tandis que Dirk De fauw a pu le ravir au SP.A à Bruges.

Seul ou en cartel, Groen a été associé au pouvoir dans 7 grandes villes, soit une de plus qu'après le scrutin de 2012. S'il n'a pu se maintenir au pouvoir à Roulers, il est entré dans la majorité à Louvain et à Ostende. Aucun représentant du parti vert n'a toutefois exercé les fonctions de bourgmestre dans l'une de ces villes.

Au terme des élections de 2018, la N-VA a pu prendre part à la majorité dans la moitié des 12 grandes villes flamandes (soit une de plus que six ans auparavant). Elle a fait son entrée dans la majorité à Hasselt et à Ostende, mais a été rejetée dans l'opposition à Malines. Ses trois bourgmestres entrés en fonction après le scrutin de 2012 ont pu conserver leur écharpe mayorale, tandis qu'un quatrième les a rejoints dans cette fonction : Steven Vandeput à Hasselt, qui a quitté pour ce faire ses fonctions de ministre fédéral.

On note une légère tendance à l'augmentation du nombre de partis associés au pouvoir dans ces 12 villes principales puisque, en cartel ou séparément, on a pu repérer la participation de 38 d'entre eux dans les majorités mises en place après les élections de 2018, tandis qu'ils étaient 35 après le scrutin de 2012.

Tableau 69. Élections communales (Flandre, 2018)

Villes de plus de 50 000 habitants : coalitions et bourgmestres installés à l'issue du scrutin

	Coalition	Bourgmestre
Alost	N-VA, CD&V, Open VLD	Christoph D'Haese (N-VA)
Anvers	N-VA, SP.A, Open VLD	Bart De Wever (N-VA)
Bruges	CD&V, SP.A de Brugse Lijst, Open VLD Plus	Dirk De Fauw (CD&V)
Courtrai	Team Burgemeester, SP.A Kortrijk, N-VA	Vincent Van Quickenborne (Open VLD)
Gand	SP.A–Groen, Open VLD, CD&V	Mathias De Clercq (Open VLD)
Genk	CD&V, Pro Genk	Wim Dries (CD&V)
Hasselt	N-VA, Rood Groen + Hasselt, Open VLD	Steven Vandeput (N-VA)
Louvain	SP.A, Groen, CD&V	Mohamed Ridouani (SP.A)
Malines	VLD–Groen–M+	Bart Somers (Open VLD)
Ostende	Open VLD, N-VA, Groen, CD&V	Bart Tommelein (Open VLD)
Roulers	CD&V, SP.A & de vernieuwers, Open VLD	Kris Declercq (CD&V)
Saint-Nicolas	N-VA, Groen, Open VLD zuurstof	Lieven Dehandschutter (N-VA)

7.2.5. La situation dans les communes moyennes

Le nombre de communes comptant entre 20 000 et 49 999 habitants est passé à 89 en 2018 ; il avait été de 78 en 2012, 72 en 2006 et 67 en 2000. Cette progression reflète l'évolution démographique de la Flandre ainsi que la fusion de communes flamandes intervenue au 1^{er} janvier 2019.

Dans ces communes de moyenne dimension, le nombre de majorités enregistrées par le CD&V en 2018 (39) a été supérieur (en nombre absolu) à celui du CVP en 2000 (35). En 2006, le CD&V, en cartel avec la N-VA dans un certain nombre de communes, en détenait 45, et, en 2012, le CD&V seul en comptait 34. En 2018, le CD&V a enregistré 5 majorités absolues en voix et donc en sièges (à Aalter, Oudsbergen, Puurs-Sint-Amands, Waregem et à Zedelgem où il se présentait en cartel avec la N-VA) et 6 en sièges seulement (à Oostkamp, Pelt, Torhout, Westerlo, Wevelgem et Wuustwezel).

Alors que, en 2006, elle n'arrivait, seule, en première position dans aucune des communes de moyenne dimension, la N-VA comptait 19 positions majoritaires (toutes relatives) en 2012. En 2018, le parti nationaliste a enregistré 20 communes où il a été en tête : 1 majorité absolue en voix (à Edegem), 2 en sièges (Brasschaat et Schoten) et 17 majorités relatives.

En 2018, l'Open VLD a obtenu 13 majorités, dont 3 majorités absolues en sièges (à Kapellen, Lochristi et Zonhoven). Il détenait 9 majorités en 2012, dont une absolue en sièges. Le VLD détenait 10 majorités en 2006 (14 en 2000).

Le SP.A a encore vu son nombre de majorités diminuer : 3 majorités relatives en 2018 (à Harelbeke, Houthalen-Helchteren et Vilvorde, trois villes où il se présentait sous son numéro régional mais en cartel avec Groen), contre 6 en 2012, 9 en 2006 (où il s'était présenté dans certaines communes en cartel avec Spirit et parfois avec Groen!) et 9 pour le SP en 2000.

Le VB a remporté la majorité relative à Denderleeuw, alors qu'il n'en avait détenu aucune en 2012. En revanche, en 2006, il avait été en première position, dans cette catégorie de communes, à Lierre et à Schoten, deux villes où la N-VA est arrivée en tête en 2018.

Pas plus qu'en 2012, Groen n'a remporté de majorité sous son numéro régional en 2018. Lors des élections de 2006, le parti écologiste était en tête à Mortsels (position qu'Agalev n'avait jamais connue précédemment). Toutefois, le parti écologiste a participé en 2018 à des cartels avec le SP.A qui sont arrivés en tête dans certaines communes (à Harelbeke, Houthalen-Helchteren et Vilvorde).

Le nombre de majorités détenues par des listes locales a également varié d'une élection à l'autre : 13 en 2018, contre 10 en 2012, 5 en 2006 et 8 en 2000. Certaines de ces listes présentaient des candidats identifiés à un parti : il peut s'agir d'un cartel entre un parti et une formation locale, ou d'une liste du bourgmestre rassemblant des candidats du parti du bourgmestre sortant et d'autres formations ou des indépendants. Ainsi, par exemple, à Knokke-Heist, la liste Gemeentebelangen du bourgmestre Léopold Lippens (comportant des candidats CD&V, Open VLD et Gemeentebelangen) a décroché une majorité absolue en voix en 2018 (70,2 % et 25 sièges). D'autres listes étaient, au moins partiellement, identifiables, comme la liste de Patrick Dewael (Open VLD), Tongeren.nu VLD CD&V à Tongres, ou la liste LvBurger–Open VLD à Dilbeek, ou encore la liste Overijse2002–N-VA à Overijse.

Tableau 70. Élections communales (Flandre, 2018)
Communes de 20 000 à 49 999 habitants : positions majoritaires

	Majorités absolues		Majorités relatives	Total
	Voix	Sièges		
CD&V	5	6	28	39
N-VA	1	2	17	20
Open VLD	–	3	10	13
SP.A	–	–	3	3
VB	–	–	1	1
Groen	–	–	–	0
Autres	1	–	12	13
Total	7	11	71	89

7.2.6. La proportion de femmes dans les conseils communaux et dans les collèges

Depuis 1994, des quotas ont été imposés à la confection des listes de candidats afin de favoriser une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les conseils communaux. En 2012, la Région flamande a imposé que les deux premières places de chaque liste soient occupées par des candidats de sexe différent. Cette règle n'a pas été modifiée depuis lors.

La proportion de femmes s'est trouvée augmentée par l'imposition de ces quotas, puisque les élus représentaient quelque 14 % des élus communaux flamands en 1988, avant la mise en place de tels quotas, 20,3 % en 1994, 27,2 % en 2000, 33,4 % en 2006, 36,1 % en 2012 et 38,4 % en 2018 (2 840 femmes sur 7 398 conseillers communaux).

Au sein des collèges des bourgmestres et échevins de Flandre également, la proportion de femmes s'est accrue. Elle a été de 34,1 % dans les majorités mises en place en Flandre après le scrutin de 2018, contre 31,4 % en 2012. L'obligation constitutionnelle de rendre le collège mixte, entrée en vigueur pour la première fois en 2006, n'a pas été étrangère à ces accroissements. Enfin, la proportion de femmes bourgmestres a également progressé en 2018, mais elle est restée faible, s'élevant à 15,0 % en Flandre.

7.2.7. L'élection des conseils de district à Anvers

Les membres des conseils de district de la ville d'Anvers ont été élus directement pour la première fois le 8 octobre 2000. Ces conseils ont été créés au niveau des anciennes communes constituant le « grand Anvers » (plus de 520 000 habitants en 2018) pour sauvegarder les caractéristiques de celles-ci et surtout pour rapprocher les autorités locales et la population. L'administration du district repose sur une structure semblable à celle du conseil communal : conseil de district, bureau, président. Neuf districts ont été créés, dont le conseil a été renouvelé en 2018 : Anvers-centre, Berchem, Berendrecht-Zandvliet-Lillo, Borgerhout, Deurne, Ekeren, Hoboken, Merksem, Wilrijk.

**Tableau 71. Élection des conseils de district de la ville d'Anvers (2018)
Première et deuxième listes**

	Première liste			Deuxième liste			
	Sièges	Liste	% voix	Sièges	Liste	% voix	Sièges
Anvers-centre	33	N-VA	28,5	10	Groen	23,1	8
Berchem	25	SP.A - Groen	35,4	9	N-VA	32,6	9
Berendrecht-Zandvliet-Lillo	15	N-VA	35,9	6	PRO2040	27,4	4
Borgerhout	25	Groen	32,0	9	N-VA	21,4	6
Deurne	29	N-VA	35,7	12	Groen	17,6	5
Ekeren	21	N-VA	40,5	9	Vlaams Belang	17,3	4
Hoboken	23	N-VA	32,5	8	Vlaams Belang	14,8	4
Merksem	25	N-VA	37,8	11	Vlaams Belang	17,2	4
Wilrijk	25	N-VA	38,3	10	Groen	14,7	4

En 2000, le Vlaams Blok obtenait la majorité relative dans tous les districts hormis celui de Berendrecht-Zandvliet-Lillo (où le SP le surpassait en voix et où il était à égalité de sièges avec lui). En 2006, le VB, associé à Vlott sauf dans le district de Merksem, était encore premier dans 6 des 9 districts anversois (le cartel SP.A–Spirit, éventuellement élargi à Groen!, l'étant dans les 3 autres). En 2012, le VB n'était plus arrivé en tête dans aucun des 9 districts : la N-VA occupait cette première position dans 6 districts, le SP.A dans les 3 autres, seul (à Borgerhout) ou en cartel (avec le CD&V à Anvers-centre, et avec Groen à Berchem). En 2018, la N-VA s'est imposée comme premier parti dans 7 des 9 districts, ayant remporté le scrutin à Anvers-centre également. Les seules exceptions sont Borgerhout, où la première place a été obtenue par Groen, et Berchem, où cette première place a été occupée par le cartel SP.A–Groen ; la N-VA est arrivée deuxième dans ces deux districts. Le VB s'est classé deuxième dans 3 districts (Ekeren, Hoboken et Merksem) alors que, en 2012, il n'avait occupé cette place qu'à Ekeren.

Aucune liste n'a remporté de majorité absolue en sièges. Sur les 221 sièges à pourvoir dans les 9 districts, la N-VA en a décroché 81 (soit 36,7 % des mandats, contre 37,8 % en 2012). Le deuxième parti a été Groen, qui, avec 44 sièges, soit 19,9 % des mandats (contre 4,1 % en 2012) a réalisé une très forte progression. Le VB (27 sièges soit 12,2 %, contre 12,4 % en 2012) est demeuré troisième, tandis que le SP.A s'est retrouvé à la quatrième place⁸⁹. Avec 19 sièges, le PTB (listes PVDA) a légèrement augmenté son score de 2012 (8,6 % des sièges, contre 7,8 % en 2012). Un nouveau parti a fait son apparition : ancré dans la multiculturalité de la métropole, Democratisch-Solidaire Appèl Vlaanderen (D-SA) a présenté des listes à Anvers, Deurne, Hoboken, Merksem et Wilrijk : il a obtenu un élu à Anvers et à Hoboken.

Les coalitions suivantes ont été mises en place au lendemain du scrutin du 14 octobre 2018 :

- N-VA, SP.A et Open VLD (soit la coalition formée pour gouverner la ville d'Anvers) : à Deurne et à Ekeren ;
- N-VA, Groen et Open VLD : à Anvers-centre (comme en 2012) ;

⁸⁹ Il convient de noter toutefois que l'ensemble des sièges de la liste Groen-SP.A de Berchem ont été attribués à Groen dans ce calcul.

- N-VA, Open VLD et CD&V : à Berchem et à Wilrijk (comme en 2012) ;
- N-VA, SP.A et CD&V : à Merksem et à Hoboken ;
- Groen, PVDA et SP.A : à Borgerhout ;
- N-VA et CD&V : à Berendrecht-Zandvliet-Lillo ⁹⁰.

Comme en 2012, la conclusion d'un accord de majorité entre Groen, le PVDA et le SP.A à Borgerhout a fait de ce district le seul où la N-VA n'a pas rejoint la majorité. Il s'agit également de la seconde entité, avec la commune de Zelzate, où le PVDA a pu participer au pouvoir. À la différence de ce qui prévaut dans la commune de Flandre orientale, il en faisait toutefois déjà partie en 2012, dans une coalition qui associait, outre Groen et le SP.A, le CD&V.

Groen, qui a été le grand gagnant du scrutin, s'est révélé le grand perdant de la formation des coalitions, n'étant présent dans la majorité qu'à Anvers-centre et à Borgerhout. Après les élections de 2012, en dépit d'un score beaucoup plus modeste, il avait été présent dans les coalitions de 4 districts (dont 3 par le biais d'un cartel avec le SP.A).

7.3. LISTES EN PRÉSENCE ET PRINCIPAUX CANDIDATS EN LICE POUR LE SCRUTIN DU 13 OCTOBRE 2024

Après avoir procédé à un tour d'horizon général des listes déposées dans les communes de Flandre, nous passons en revue de manière systématique les stratégies électorales à l'œuvre dans les communes flamandes de plus de 50 000 habitants. À partir du 1^{er} janvier 2025, par suite de la fusion de certaines communes, celles-ci seront au nombre de quatorze, contre douze jusque-là : Alost, Anvers, Beveren-Kruibeke-Zwijndrecht ⁹¹, Bruges, Courtrai, Gand, Genk, Hasselt, Lokeren, Louvain, Malines, Ostende, Roulers et Saint-Nicolas.

7.3.1. Tour d'horizon des listes déposées dans les communes

Le nombre total de communes flamandes passera de 300 à 285 au 1^{er} janvier 2025, à la suite de la fusion de 28 communes en 13 ; cette situation est déjà prise en compte pour les élections du 13 octobre 2024 dans ces entités.

Un autre élément nouveau est à prendre en considération dans l'examen des listes déposées en vue du scrutin. Désormais, un mécanisme de désignation automatique du bourgmestre prévaudra en Flandre (excepté dans les communes à statut linguistique spécial de Drogenbos, Kraainem, Linkebeek, Rhode-Saint-Genèse, Wemmel et Wezembeek-Oppem), assez similaire

⁹⁰ Dans le district de Berendrecht-Zandvliet-Lillo, les négociations relatives à la formation d'une coalition ont été longues, bien que la seule possibilité de dégager une majorité sans le VB ait résidé dans la conclusion d'un accord entre la N-VA et Pro 2040, éventuellement ouvert au CD&V. Toutefois, un accord entre les deux principales formations n'a pu être trouvé, et le conseil de district finalement installé et composé de la N-VA et du CD&V l'a été grâce au soutien d'une élue de la liste du VB.

⁹¹ Parmi ces quatorze communes, celle de Beveren-Kruibeke-Zwijndrecht est la seule à ne pas porter le titre de ville.

à celui d'application en Région wallonne depuis 2006 : sera désormais automatiquement désignée bourgmestre, dans ces 279 communes de la région de langue néerlandaise, la personne de nationalité belge qui aura remporté le plus de voix de préférence sur la liste la plus forte qui participera à la majorité. Anticipant la mise en œuvre de ce mécanisme, bon nombre de mandataires locaux ont cherché à former des cartels afin de maximiser leurs chances de figurer sur la liste la plus forte, voire d'obtenir la majorité absolue des sièges ou même des voix.

Ces deux éléments peuvent expliquer la réduction globale du nombre de listes déposées sous numéro régional (cf. *infra*).

Au total, 1 453 listes ont été valablement déposées en Flandre en vue du scrutin communal de 2024 (contre 1 623 en 2018), totalisant 33 450 candidats.

Dans deux communes, une seule liste a été déposée : à Herstappe (province de Limbourg) et à Lo-Reninge (province de Flandre occidentale). C'est dans la première que l'on compte le plus petit nombre de candidats : dans cette commune à statut linguistique spécial qui compte 76 habitants, 7 sont candidats pour occuper autant de postes de conseiller communal. Dans ces deux communes, le scrutin communal ne sera pas organisé car, en cas de liste unique, la législation flamande prévoit que l'élection ne se tient pas et que tous les candidats sont proclamés élus ; celui figurant en tête de la liste est désigné bourgmestre, pour autant qu'il soit de nationalité belge. Les électeurs de ces deux communes seront néanmoins invités à se rendre aux urnes pour participer aux élections provinciales.

À l'autre extrémité, 12 listes ont été déposées à Anvers (soit une de moins qu'en 2018), pour un total de 451 candidats. Seules 7 de ces listes comptent le nombre maximal de candidats, à savoir 55. Anvers est la commune de Flandre (et du pays) qui compte, et de très loin, le plus d'habitants : 553 791 au terme de la fusion avec la commune voisine de Borsbeek, qui interviendra officiellement au 1^{er} janvier 2025 ⁹².

Notons encore qu'une situation de duel (2 listes en présence) se produit dans 20 communes et que la configuration la plus fréquente (69 communes) est un scrutin mettant en présence 5 listes différentes.

Toutes les listes ne sont pas complètes. À Espierres-Helchin (province de Flandre occidentale), par exemple, 3 listes concourent, dont 2 ne comptant qu'un seul candidat chacune. Au total, 33 listes comptant un seul candidat ont été déposées à travers la Flandre.

L'attribution d'un numéro régional aux listes qui sont dans les conditions (émaner d'un parti qui compte au moins trois élus au Parlement flamand) et qui en ont fait la demande a été réalisée par tirage au sort le 3 septembre 2024. Ces listes émanent de sept partis. Le n° 1 a été attribué à Vooruit (nouveau nom du SP.A depuis le 21 mars 2021), le n° 2 aux listes PVDA ⁹³, le n° 3 au CD&V, le n° 4 au VB, le n° 5 à la N-VA, le n° 6 à l'Open VLD et le n° 7 à Groen. Les listes de cartel se voient en principe attribuer le numéro du premier parti

⁹² Chiffres de population arrêtés au 1^{er} janvier 2024.

⁹³ Représenté au Parlement flamand depuis 2019, le PTB peut bénéficier pour la première fois d'un numéro régional flamand lors de ce scrutin local (tandis que tel était déjà le cas en Région wallonne et en Région bruxelloise lors des élections du 14 octobre 2018, le PTB ayant fait son entrée au Parlement wallon et au Parlement de Bruxelles-Capitale au terme du scrutin régional du 25 mai 2014).

mentionné sur le bulletin. Ainsi, Vooruit est, dans quelques communes, associé à Groen sous le n° 1 ou, inversement, Groen est associé à Vooruit sous le n° 7. On note toutefois une exception à Herselt (province d'Anvers), où la liste Groen-Vooruit porte le n° 1.

Aucune commune ne voit s'affronter uniquement ces sept formations sous leur numéro régional. Toutefois, à Hal (province de Brabant flamand) et à Saint-Nicolas (province de Flandre orientale), 7 listes se présentent, dont 6 sous leur numéro régional ; dans les deux cas, la dernière liste est celle de l'Open VLD, déposée sous un numéro local avec l'appellation, respectivement, Open Halle et Liberaal St-Niklaas. Seule Anvers voit concourir chacun des sept partis sous leur numéro régional ; 5 listes portant un numéro local y complètent le tableau. Inversement, aucune des listes en présence ne porte de numéro régional dans 29 communes (en ce compris les deux communes où une seule liste se présente).

Vooruit se présente sous son numéro régional dans 130 communes (contre 153 en 2018). Dans 16 cas (contre 24 en 2018), il s'agit d'un cartel avec Groen (en ce compris à Herselt) ; dans 22 autres cas, il s'agit d'une liste portant le sigle Vooruit et une mention (Vooruit Brakel, VooruitPROKortenberg, Vooruit iedereen, Vooruit Plus, Vooruit+, VOORUIT + Solidair, Vooruit - rob, etc.).

Le **PTB**, qui dispose pour la première fois d'un numéro régional en Flandre, se présente dans 39 communes, exclusivement sous l'appellation PVDA. En 2018, on en dénombrait 38, dont quelques-unes avec une appellation légèrement différente (PVDA+ ou PVDA*PTB, par exemple).

Le **CD&V** dépose une liste sous son numéro régional dans 146 communes, alors qu'elles étaient pas moins de 249 en 2018. Dans un certain nombre de cas, le sigle du parti est affublé du nom de la commune, du (pré)nom de la tête de liste (cd&v TEAM INGRID à Saint-Trond, par exemple), d'une autre mention (Plus, plus, +, Team, l. burgemeester, etc.), voire de plusieurs de ces éléments à la fois (CD&VGeel Team Marlon à Geel ou cd&v teamWim à Mol). Quelques cartels portent le numéro régional du CD&V : CD&V–Groen à Tielt-Winge, CD&V–N-VA à Laakdal, à Zelzate et à Zulte, CD&V–Open VLD à Machelen et à Tamise, et CD&V–Vooruit à Laarne, à Lebbeke, à Sint-Gillis-Waas et à Zoersel.

Le **VB** est présent sous son numéro régional dans 199 communes, soit 50 de plus qu'en 2018. Dans presque chacune d'entre elles, l'appellation de la liste est le nom du parti écrit en capitales, sans altération ni complément. Seule fait exception la liste déposée à Zelzate, intitulée VLAAMS BELANG-VOLUIT. Par ailleurs, la liste Forza Ninove, arrivée en tête en 2018 dans la commune éponyme, est notoirement déposée par le parti flamand d'extrême droite ; sa tête de liste est le parlementaire Guy D'haeseleer (VB).

La **N-VA** est présente sous son numéro régional dans 216 communes, soit un nombre significativement moindre qu'en 2018 (264 listes portaient alors le numéro attribué au parti). La plupart du temps, ces listes sont présentées sous le propre sigle du parti. Quelquefois, est accolé au sigle du parti le nom de l'entité, la mention plus (ou PLUS ou +), la précision LvBurgemeester ou une autre mention encore. Dans certains cas, la N-VA se présente en cartel : avec le CD&V à Dessel, à Diepenbeek, à Niel et à Wortegem-Petegem (dans cette commune, liste N-VA SAMEN cd&v), et avec l'Open VLD à Hasselt.

En 2024, l'**Open VLD** dépose une liste sous son numéro régional dans à peine 25 communes, contre 153 en 2018. Dans quelques cas, le nom du parti est complété de la mention de la

localité. On notera également qu'une dizaine de listes ne portant pas le numéro régional du parti ont pour dénomination le mot Open ou le mot VLD, suivi du nom de la commune (Open Affligem, Vld Keerbergen, etc.), ce qui laisse à penser qu'elles sont apparentées au parti libéral flamand. Force est en tout cas de constater le nombre extrêmement limité de listes déposées sous la bannière de l'Open VLD.

Groen participe à l'élection de 2024 sous son numéro régional dans 108 communes (elles étaient au nombre de 146 en 2018). Le nom de la liste reprend parfois le nom de la commune (GROEN JABBEKE, par exemple) ou, dans quelques rares cas, une autre appellation (GROEN PLUS ou GROEN&CO dans la commune en voie de fusion de Beveren-Kruibeke-Zwijndrecht). Dans 5 communes, il s'agit d'un cartel Groen-Vooruit, dans une (Haacht) d'un cartel Groen-CD&V et, dans une dernière, vraisemblablement d'une alliance avec la section locale de l'Open VLD (Putte : liste GROEN - Open Putte).

Excepté en ce qui concerne le VB, dont le nombre de listes s'est significativement accru, et le PTB, dont la situation est stable mais qui ne disposait pas d'un numéro régional voici six ans, force est de constater que le nombre de listes déposées sous un numéro régional s'est fortement restreint d'un scrutin à l'autre. Tandis que six partis déposaient au total 1 114 listes en 2018, on ne dénombre en 2024 que 863 listes déposées sous leur numéro régional par les sept partis qui, cette fois, en ont reçu un.

En 2024, ce sont donc 590 listes qui portent un numéro local (soit 40,6 % du total des listes déposées) ; en 2018, elles étaient au nombre de 509 (31,4 %). Parmi celles-ci, on recense un certain nombre de listes dénommées « stadsljst », « Lijst Burgemeester » ou « Team Burgemeester ». Par ailleurs, bon nombre sont des listes de cartel associant deux partis ou davantage. Le nom retenu ne permet pas toujours d'identifier précisément quelles formations se sont ainsi associées. Dans quelques cas, toutefois, l'intitulé de la liste est plus explicite, comme pour les cartels évoqués plus haut mais sans faire usage du numéro régional de l'un des partis associés. Ainsi, on recense des cartels rassemblant explicitement la N-VA et le CD&V (à Gavere, à Knokke-Heist, à Overijse et à Turnhout), le CD&V et l'Open VLD (à Mortsel et à Vilvorde), Vooruit et Groen (à Grimbergen et à Oud-Heverlee) ou encore plus de deux partis (liste CD&V Groen Open VLD à Hemiksem).

Quelques listes sont présentées, également sous un numéro local, par des partis qui ont pris part aux élections européennes, fédérales ou communautaires du 9 juin dernier⁹⁴. Dans quasiment tous les cas, il s'agit de listes incomplètes, comptant parfois à peine quelques candidats.

Tel est le cas de la **Team Fouad Ahidar**, qui a fait son entrée au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et au Parlement flamand lors de ce scrutin. Son nom apparaît sur des listes présentées à Anvers, à Gand et à Vilvorde.

Le parti **Boer Burger Belangen (BBB)** est également présent dans trois communes : Landen, Rijkevorsel et Sint-Gillis-Waas.

⁹⁴ Pour la présentation de ces listes, cf. B. BIARD, P. BLAISE, J. FANIEL, C. ISTASSE, V. LEFEBVE, C. SÄGESSER, « La préparation des élections du 9 juin 2024. III. Parlements régionaux et communautaires », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 2602-2603, 2024, p. 79-81.

Une liste **DierAnimal** concourt à Anvers et une autre à Tirlemont.

Une liste (complète) **GV - Gezond Verstand** est déposée à Wetteren, d'où proviennent les fondateurs de cette formation, et quelques candidats concourent sous cette appellation dans la commune voisine de Wichelen (toutes deux en province de Flandre orientale).

Le parti européen **Volt** dépose une liste (complète) à Lebbeke et une autre à Louvain.

Enfin, **Voor U**, le parti créé par l'ancienne parlementaire Open VLD Els Ampe, présente une liste dans 10 communes. En août dernier, cette formation annonçait au quotidien *Gazet van Antwerpen* être certaine de déposer 14 listes en province d'Anvers⁹⁵. Finalement, seules la métropole elle-même et la commune de Malle ont vu le dépôt d'une telle liste dans cette province. Quelques autres grandes villes comptent une liste Voor U : Bruges, Gand, Hasselt et Louvain. C'est en province de Brabant flamand que l'on en rencontre le plus, et – outre Louvain – dans de plus petites communes : Hoeilaart, Keerbergen (liste complète) et Rotselaar. Enfin, une liste est déposée à Denderleeuw (province de Flandre orientale).

Pour achever ce tour d'horizon des listes déposées en Flandre à l'occasion des élections communales, rappelons qu'un examen plus poussé des communes de la périphérie bruxelloise au sens large et des communes à facilités situées le long de la frontière linguistique est proposé dans le chapitre 6 de ce *Courrier hebdomadaire*.

7.3.2. La situation dans les communes les plus peuplées

Pour chacune des communes flamandes de plus de 50 000 habitants, nous présentons succinctement les listes en présence et les principaux candidats en lice. L'ordre de présentation des listes déposées est celui du tirage au sort des numéros régionaux (cf. *supra*) et locaux.

À **Alost**, ville de Flandre orientale, les élections de 2018 ont vu la N-VA confirmer sa position de premier parti grâce à un gain de + 2,1 % des voix pour atteindre 33,2 % des suffrages et 16 sièges (soit + 1, sur les 43 que comptait alors le conseil communal). Le VB est devenu le deuxième parti, avec 17,3 % des voix et un doublement de son nombre de sièges, passant de 4 à 8. Il a devancé le CD&V (13,4 % des voix et 6 sièges), l'Open VLD (10,4 % et 4 sièges), Groen (9,4 % et 4 sièges), le SP.A (7,6 % et 3 sièges), la LijstA (précédemment SD&P : 6,9 % et 2 sièges) et le PVDA (1,8 % et aucun siège).

La coalition mise en place a été composée de la N-VA, du CD&V et de l'Open VLD. Le bourgmestre sortant et tête de la liste N-VA, Christoph D'Haese (11 081 voix de préférence), a été reconduit dans sa fonction de bourgmestre. Outre celle-ci, la N-VA détient la présidence du CPAS et 4 postes d'échevin, dont celui de premier échevin, occupé par Karim Van Overmeire (2 457 voix de préférence), qui fut longtemps mandataire du VB. L'ancienne bourgmestre Ilse Uyttersprot (à nouveau tête de la liste CD&V, 2 983 voix de préférence, soit un peu plus de la moitié de son résultat de 2012) est demeurée l'une des deux échevines de son parti, tandis que l'Open VLD a reçu un poste au sein du collège, attribué à Jean-Jacques

⁹⁵ *Gazet van Antwerpen*, 7 août 2024, www.gva.be.

De Gucht (1 976 voix de préférence), jusqu'alors député flamand et sénateur (et fils de l'ancien commissaire européen et ancien vice-Premier ministre Karel De Gucht).

Fin 2019, une partie de la section CD&V s'oppose à l'adoption du plan pluriannuel élaboré par la ville. En désaccord avec cette position, l'échevine Katrien Beulens quitte son parti mais demeure au sein du collège des bourgmestre et échevins en tant qu'indépendante. L'ancienne bourgmestre I. Uyttersprot, qui défend quant à elle la ligne du CD&V et refuse d'approuver le plan, est accusée par le bourgmestre d'avoir fait fuiter des informations confidentielles. Ces éléments conduisent le collège à lui retirer toutes ses attributions scabinales (à cette époque, il n'est pas encore possible pour le collège de contraindre l'un de ses membres à la démission).

Le 4 août 2020, I. Uyttersprot est assassinée par son compagnon, qui se rend à la police. Le CD&V ne compte dès lors plus de représentante au sein du collège alostois.

La ville d'Alost compte désormais un peu plus de 90 000 habitants. Dès lors, 45 sièges sont à pourvoir au conseil communal lors des élections locales du 13 octobre 2024 (tandis qu'il y a 7 mandats d'échevins à attribuer). Comme en 2018, huit listes sont déposées, dont sept sont complètes. Six portent un numéro régional. Un certain nombre de candidats figurant sur une liste en 2024 étaient candidats pour une autre formation six ans auparavant.

La liste Vooruit est emmenée par Ann Van de Steen, ancienne échevine de la ville et cheffe du groupe Lijst A sortante. Elle est suivie par le chef du groupe Vooruit sortant au conseil, Sam Van de Putte. L'autre conseiller communal Vooruit occupe la 4^e place. La députée fédérale Anja Vanrobaeys pousse la liste (elle a déclaré durant l'été 2024 : « Avec 7 candidats issus de la communauté LGBTI+, nous avons vraisemblablement la liste la plus rose de Flandre »⁹⁶).

La liste PVDA ne compte que 30 candidats. En tête, figure Alexander Van Ransbeeck, président de la section locale du PTB et collaborateur du parti. Parmi les candidats, plusieurs se présentent comme délégués syndicaux ou comme « carnavalistes », dans une ville où le carnaval annuel est un élément important.

La liste n° 3 est intitulée cd&v-Team et est emmenée par Iwein De Koninck, chef du groupe CD&V sortant au conseil communal. Les trois autres conseillers communaux du parti occupent les 3^e, 21^e et dernière places. La 2^e place revient à Lien Geens, conseillère communale jusqu'en 2021. Suzanne Uyttersprot-Moortgat, mère de feu I. Uyttersprot et veuve de l'ancien bourgmestre Raymond Uyttersprot (CVP), figure à la 23^e place, soit au milieu de la liste.

La liste du VB est conduite par Adeline Blancquaert, députée flamande depuis 2019, sénatrice sous la précédente législature, et qui fut conseillère communale à Gand jusqu'en 2019. À peine la moitié des conseillers communaux sortants du VB figurent sur cette liste, occupant les 2^e, 4^e et 6^e places. Les autres sont candidats sur une liste concurrente (cf. *infra*).

Portant le numéro régional de son parti, la liste N-VA est emmenée par six membres sortants du collège : le bourgmestre, C. D'Haese, par ailleurs député fédéral, occupe à nouveau la 1^{re} place, devant l'échevine Sarah Smeyers, députée flamande après avoir été députée fédérale. K. Beulens, devenue échevine sous la bannière du CD&V, figure à la 5^e place.

⁹⁶ *Het Laatste Nieuws*, 14 août 2024, www.hln.be.

K. Van Overmeire ne se présente plus. La quasi-totalité des conseillers communaux sortants se représentent, dont le chef du groupe sortant, Vincent Delforge, qui pousse la liste. À la 9^e place, on trouve Anja De Gols, élue en 2018 sur la liste du VB et siégeant actuellement comme indépendante.

La liste déposée par Groen est emmenée par son chef de groupe sortant au conseil communal, Lander Wantens. Les trois autres conseillers sortants occupent les 3^e, 4^e et 43^e places. La 2^e position est dévolue à Huguette Van Medegael, élue première suppléante de la liste SP.A en 2018, devenue conseillère communale en cours de mandature et siégeant à la fin de celle-ci comme indépendante. L'actrice Joke Devynck pousse la liste.

Se présentant sous un numéro local, la STADSLIJST AALST est emmenée par le chef du groupe Vlaams Belang sortant, Johan Van Nieuwenhove, et par une autre élue du parti d'extrême droite flamand, Anja Blanckaert ; un troisième élu sortant du VB, Rafael Moraleda-Barona, pousse la liste.

Enfin, la liste Voor Aalst rassemble les candidats libéraux, mais elle ne porte pas le numéro régional de l'Open VLD. J.-J. De Gucht, échevin sortant, a décidé de mettre un terme à sa carrière politique après la débâcle subie par son parti lors des élections européennes, fédérales, régionales et communautaires de juin 2024. C'est dès lors Bart Van den Neste, chef du groupe Open VLD au conseil communal, qui emmène la liste Voor Aalst. Celle-ci est poussée par Martine De Maght, également membre du conseil communal, fille de l'ancienne bourgmestre libérale Anny De Maght et qui fut autrefois candidate pour la Lijst Dedecker. Elle est précédée par le dernier élu sortant du parti au conseil communal, Philippe Kiekens.

Au 1^{er} janvier 2025, la petite commune de Borsbeek fusionnera avec la Ville d'**Anvers**, dont elle deviendra le dixième district. Le chef-lieu de province comptera alors plus de 550 000 habitants, dont un peu plus de 11 000 vivant dans le nouveau district. Dès la fin du mois de janvier 2022, les autorités des deux communes avaient annoncé qu'elles allaient entamer des discussions en vue d'une fusion. Cette opération permettra notamment à la ville de voir l'ardoise de sa dette allégée d'environ un cinquième par l'Autorité flamande. En outre, ce sont pas moins de 11 mandats d'échevin qui seront à pourvoir, contre 9 dans la métropole auparavant (et 4 à Borsbeek).

En 2018, la N-VA, en léger recul, est néanmoins arrivée de nouveau en tête du scrutin, avec 35,3 % des suffrages (- 2,4 %) et 23 sièges (*statu quo*). Elle a précédé Groen qui, avec 18,1 % des voix et 11 sièges, a progressé de + 10,2 % et de + 7 sièges. Le SP.A s'est classé troisième avec 11,4 % des voix et 6 sièges, tandis que son partenaire de cartel en 2012, le CD&V, est arrivé sixième, recueillant 6,8 % des voix et 3 sièges. Le VB a obtenu la quatrième position avec 10,5 % des voix (+ 0,3 %) et 6 sièges (+ 1), suivi par le PTB (liste PVDA), avec 8,7 % des voix (+ 0,7 %) et 4 sièges (*statu quo*). L'Open VLD est devenu septième avec 5,6 % des voix et 2 sièges (comme en 2012). Le parti D-SA (Democratisch-Solidaire Appèl) a récolté 1,7 % des voix mais n'a pas remporté de siège. Les cinq autres listes en compétition n'ont pas obtenu 1 % des voix.

Le bourgmestre sortant, Bart De Wever, par ailleurs président de la N-VA et conduisant la liste de ce parti, a totalisé 76 702 voix de préférence (soit 1 030 de moins qu'en 2012), soit le meilleur score en Flandre lors des élections communales du 14 octobre 2018. Filip

De Winter (VB) en a obtenu 18 097, Wouter Vanbesien (Groen) 16 969, Jinnih Beels (SP.A) 12 815 et Peter Mertens (alors président du PTB) 11 842. Le vice-Premier ministre Kris Peeters (CD&V) n'a recueilli que 10 286 voix ⁹⁷.

Au terme de longues négociations, une coalition réunissant la N-VA, le SP.A et l'Open VLD a été mise sur pied, les membres des sections locales du SP.A et de l'Open VLD ayant approuvé (à l'unanimité chez les libéraux, au terme d'une réunion longue et tendue au SP.A ⁹⁸) le projet d'accord de majorité le 22 décembre 2018. Au sein de la coalition, qualifiée par la presse de bourguignonne (les couleurs de l'ancien duché de Bourgogne étant le jaune, le rouge et le bleu), B. De Wever a conservé le poste de bourgmestre et la N-VA a obtenu en outre 5 échevinats. Le SP.A en a reçu 3 et l'Open VLD 1.

Il a été convenu qu'à mi-mandature, les socialistes céderaient l'un de leurs portefeuilles aux libéraux ; l'échevin libéral partant à ce moment-là à la retraite, l'Open VLD pourrait faire nommer deux nouveaux noms. Il a été prévu qu'il s'agisse d'Erica Caluwaerts et de Philippe De Backer, secrétaire d'État puis ministre au sein du gouvernement fédéral. Toutefois, ce dernier s'est retiré de la politique lorsque son mandat a pris fin au sein du gouvernement Wilmès II, le 1^{er} octobre 2020. Fin 2021, l'Open VLD a voulu imposer l'entrée au collège anversoïse, au côté d'E. Caluwaerts, de Willem-Frederik Schiltz, alors sénateur et chef de groupe au Parlement flamand. Arguant que tel n'était pas le nom prévu dans l'accord conclu en 2018, craignant l'arrivée d'une personnalité à la visibilité importante, et s'appuyant sur le fait que le groupe socialiste au conseil communal avait été renforcé par un transfuge venu du PTB, les partenaires de coalition de l'Open VLD ont refusé cette désignation. Toutefois, E. Caluwaerts a accepté de devenir échevine, seule, provoquant la réprobation de son parti. Celui-ci a indiqué qu'il n'était pas en mesure d'exiger la démission d'E. Caluwaerts, mais qu'il considérait ne plus faire partie de la coalition ⁹⁹.

Des turbulences ont également secoué la fraction socialiste au sein du collège anversoïse. En février 2024, l'échevin Tom Meeuws a créé la surprise en annonçant sa démission du collège avec effet immédiat. Il s'est dit fatigué des tensions auxquelles il était confronté, celles-ci semblant résider dans sa relation non seulement à la N-VA, mais aussi aux deux autres échevins socialistes, Jinnih Beels et Karim Bachar ¹⁰⁰. T. Meeuws a été remplacé dans ses fonctions par Tatjana Scheck. Quelques jours après cette démission, des accusations de racisme ont été proférées à l'encontre de T. Meeuws, notamment de la part d'une échevine N-VA. Après la démission du président de Vooruit, Conner Rousseau, pour des propos violents tenus notamment à l'égard de Roms, cette accusation d'un second personnage important du parti socialiste flamand a créé l'émoi et divisé les socialistes, à Anvers et au niveau flamand ¹⁰¹. Accusée de ne pas avoir pris la défense de son collègue, J. Beels a

⁹⁷ Après l'échec de son parti au scrutin et à la suite des négociations dont son parti a été écarté, ce qui a conduit le CD&V à être relégué dans l'opposition à Anvers pour la première fois depuis 80 ans, K. Peeters a décidé de ne pas siéger au conseil communal ni au conseil de district. Le socialiste Patrick Janssens s'était également retiré de la vie politique locale après son échec en 2012, après avoir dû céder le mayorat à B. De Wever.

⁹⁸ Sur 198 membres votants, 116 ont voté pour le projet d'accord, 78 contre et 4 se sont abstenus. Trois des élus SP.A au conseil communal ont voté contre, deux d'entre eux envisageant même de quitter le parti et de siéger comme indépendants.

⁹⁹ Sur le site Internet de la Ville d'Anvers, E. Caluwaerts est encore renseignée comme membre de l'Open VLD sur la page de présentation du collège, mais comme indépendante sur la page de présentation du conseil.

¹⁰⁰ *De Standaard*, 12 février 2024.

¹⁰¹ *La Libre Belgique*, 21 février 2024.

choisi de se diriger vers la politique fédérale : le 9 juin 2024, elle a été élue à la Chambre des représentants, tout en décidant d'achever son mandat scabinal.

Le 9 juin 2024, lors des élections simultanées, le PTB est arrivé en deuxième position derrière la N-VA dans la commune d'Anvers : 22,3 % pour la liste PVDA tirée par P. Mertens (26 466 voix de préférence) contre 27,9 % à celle emmenée par B. De Wever (56 167 votes de préférence) pour la Chambre des représentants ; 23,0 % pour la liste tirée par le député flamand PTB sortant Jos D'Haese (36 071 voix de préférence) contre 25,4 % pour celle emmenée par le ministre-président flamand N-VA sortant Jan Jambon (23 327 voix de préférence) pour le Parlement flamand ; et 21,9 % pour la liste PVDA contre 23,0 % pour la liste N-VA au Parlement européen. Fort de ce succès, le PTB a choisi J. D'Haese pour tirer sa liste communale anversoise le 13 octobre. Il a en outre proposé à Vooruit et à Groen de former ensemble un front à gauche pour renverser B. De Wever et la N-VA ¹⁰². Si Groen n'a pas de suite fermé la porte à une telle éventualité, Vooruit l'a exclue rapidement. La campagne menée en juin par le parti de gauche radicale, notamment à propos de la situation à Gaza, a été jugée « répugnante » par la tête de liste socialiste, Kathleen Van Brempt ¹⁰³.

Il est à noter enfin que le roi Philippe a chargé B. De Wever d'une mission d'information le 12 juin 2024, l'a désigné préformateur le 26 et l'a chargé d'une mission de formation le 10 juillet. Celle-ci a pris fin, sans succès, le 22 août. Depuis le 2 septembre, le président de la N-VA est à nouveau formateur d'une possible coalition (dite « Arizona ») qui associerait le MR et Les Engagés du côté francophone et la N-VA, Vooruit et le CD&V du côté néerlandophone. Le bourgmestre d'Anvers aborde le scrutin local avec le statut de seul réel candidat au poste de Premier ministre. S'il parvient à former un gouvernement fédéral et en prend la tête, il devra se mettre en retrait de ses fonctions mayorales – pour autant qu'il les conserve lors du scrutin local à venir.

Le 13 octobre 2024, les Anversois seront invités à voter non seulement pour élire leurs 55 conseillers communaux, mais également les conseils de chacun des dix districts qui composeront à l'avenir la métropole (cf. *infra*, point 7.3.3). Pour le scrutin communal, douze listes sont en présence (contre treize en 2018 et onze en 2012). Outre les sept partis qui disposent d'un numéro régional et qui se présentent tous séparément, sous leur nom et avec une liste complète, cinq listes concourent sous un numéro local, comptant entre 3 et 20 candidats chacune.

C'est à la fin du mois de juin que K. Van Brempt a été choisie comme tête de liste par Vooruit. Députée européenne depuis 2009, conseillère communale, elle a été ministre flamande, secrétaire d'État fédérale et députée flamande. Elle est suivie par l'échevin K. Bachar, récemment devenu député flamand, tandis que T. Scheck figure à la 5^e place. Ni T. Meeuws ni J. Beels ne sont candidats, alors qu'ils emmenaient la liste socialiste en 2018. Un seul des deux derniers conseillers communaux se représente, l'ancienne députée flamande, ancienne sénatrice et ancienne échevine Güler Turan ne figurant plus sur la liste. La dernière place de celle-ci est occupée par Monica De Coninck, ancienne ministre fédérale, ancienne députée fédérale, ancienne échevine, ancienne présidente du CPAS d'Anvers et ancienne conseillère provinciale. La presse a souligné également le retour de l'ancien bourgmestre,

¹⁰² *De Standaard*, 25 juin 2024.

¹⁰³ *La Libre Belgique*, 1^{er} juillet 2024.

P. Janssens, qui figure en 4^e position. La liste comporte aussi des échevins et des conseillers de district.

Derrière J. D'Haese, figure sur la liste PVDA Manal Toumi, conseillère sortante du district de Deurne. Lise Vandecasteele, députée flamande depuis 2019 et conseillère communale sortante, occupe la 3^e place. Elle est suivie par Ben Van Duppen, échevin sortant du district de Borgerhout. Les deux autres conseillers sortants du parti de gauche radicale occupent les dernières places : Mie Branders devance le député fédéral P. Mertens, ancien président du parti.

La tête de la liste cd&v était destinée à Orry Van de Wauwer, alors député flamand et sénateur. Cependant, celui-ci a critiqué vivement la composition des listes de son parti et a décidé de n'être candidat ni en juin ni en octobre 2024¹⁰⁴. Il occupe toutefois l'avant-dernière place de la liste présentée par son parti. C'est Pieter De Cock, ancien attaché parlementaire d'O. Van de Wauwer, qui mène finalement cette liste. Aucun des trois conseillers communaux sortants du CD&V ne figure sur la liste. Le dernier candidat est Marc Van Peel, ancien parlementaire fédéral et flamand, ancien échevin et ancien président du CVP.

Aucun changement n'est à noter, en ce qui concerne les trois premières et les trois dernières places de la liste du VB par rapport à celle qui avait été déposée en 2018. La liste, conduite par le député flamand F. Dewinter et poussée par l'ancien président du parti, le député européen Gerolf Annemans, compte toujours plusieurs parlementaires ou anciens parlementaires. Ces deux candidats ont derrière eux une carrière parlementaire particulièrement longue puisqu'ils ont fait leur entrée à la Chambre des représentants, ensemble, en 1987. En outre, le premier est conseiller communal à Anvers depuis 1995, et le second depuis 2000. En 2^e position, Anke Van dermeersch est parlementaire depuis 2003 et conseillère communale depuis 2007. Figurant à la 3^e place, Sam Van Rooy est devenu conseiller communal et député flamand en 2019 ; en juin 2024, il a été élu à la Chambre.

La liste N-VA est une fois encore conduite par B. De Wever. La 2^e place est cette fois occupée par Els van Doesburg, devenue échevine en 2021 et récemment élue au Parlement flamand. Quoique âgée de 35 ans seulement, elle est présentée avec insistance dans la presse comme la possible remplaçante de B. De Wever au mayorat d'Anvers dans le cas où celui-ci deviendrait Premier ministre. Les autres échevins que compte le parti occupent les 3^e, 4^e et avant-dernière places. Annick De Ridder pousse la liste. Elle aussi échevine jusqu'il y a peu, elle est devenue ministre flamande de la Mobilité, des Travaux publics et du Sport le 30 septembre 2024. La présidente du Parlement flamand, Liesbeth Homans, ancienne ministre-présidente du gouvernement flamand et, entre autres fonctions, ancienne présidente du CPAS d'Anvers, occupe la 53^e place. L'ancienne députée flamande Manuëla Van Werde et le député fédéral Michael Freilich figurent respectivement aux 49^e et 50^e places. Plusieurs conseillers communaux sortants et plusieurs mandataires de district sont également candidats.

W.-F. Schiltz conduit la liste Open Vld. Député fédéral puis député flamand, il a été également sénateur. Le 9 juin 2024, bien qu'occupant la 2^e place sur la liste européenne de son parti, il n'a pas été élu. Il a également occupé les fonctions d'échevin du district d'Anvers et est actuellement conseiller du district de Berchem. Karin Heremans, directrice de l'Athénée

¹⁰⁴ B. BIARD, P. BLAISE, J. FANIEL, C. ISTASSE, V. LEFEBVE, C. SÄGESSER, « La préparation des élections du 9 juin 2024. III. Parlements régionaux et communautaires », *op. cit.*, p. 86.

royal d'Anvers, occupe la 2^e position, devant Alexandra D'Archambeau, échevine du district de Wilrijk. L'ancien député fédéral (Volksunie, d'abord, parti qu'il présida brièvement) Fons Borginon pousse la liste.

Récemment élu au Parlement flamand, Bogdan Vanden Berghe emmène la liste Groen. Zora Othman, autrefois figure de proue du PTB et première échevine de district de ce parti en 2013, qui a rejoint le parti écologiste en 2023, figure à la 2^e place. Ils précèdent deux conseillers communaux sortants Groen. Les dernières places sont occupées par Bart Staes (52^e), ancien député européen, Mieke Vogels (53^e), ancienne présidente de Groen!, ancienne parlementaire et ancienne ministre flamande, Imade Annouri (54^e), conseiller communal sortant et ancien député flamand, et Meyrem Almaci (55^e), députée fédérale, ancienne présidente du parti et ancienne députée flamande.

La liste Vista Volt compte 15 candidats, dont la répartition alterne de manière irrégulière entre membres du parti européen Volt et du parti récemment créé Vista. Cette liste entend faire évoluer la Ville d'Anvers « vers un environnement plus durable, plus sûr et plus sain, où l'innovation est centrale »¹⁰⁵.

Le parti animaliste DierAnimal présente une liste qui compte 11 candidats.

La liste Team Fouad Ahidar A+ compte 17 candidats.

L'échevine sortante E. Caluwaerts, en rupture avec l'Open VLD (cf. *supra*), emmène la liste OL-A (pour Onafhankelijke Liberalen Antwerpen), qui compte 20 candidats.

Enfin, la liste VoorUAntwerpen présente 3 candidats.

La commune de **Beveren-Kruibeke-Zwijndrecht** résultera, au 1^{er} janvier 2025, de la fusion des trois communes éponymes. Cette entité, qui ne porte pas le titre de ville et fera partie de la province de Flandre orientale, totalisera plus de 87 000 habitants : environ 50 800 provenant de Beveren, 17 000 vivant actuellement à Kruibeke et 19 500 résidant à Zwijndrecht. Ce processus de fusion n'est pas allé sans susciter d'oppositions. En particulier, dans la commune anversoise de Zwijndrecht, qui compte à sa tête le seul bourgmestre Groen du pays, une consultation populaire a été organisée, qui a établi que 80 % des personnes y ayant pris part (soit 40 % de la population totale de la commune, au vu du taux de participation) rejetaient le projet de fusion, auquel le bourgmestre lui-même a appelé jusqu'au bout à s'opposer¹⁰⁶. Toutefois, les élus du CD&V (qui faisaient partie de la majorité communale avec Groen et Vooruit), ceux de la N-VA et une partie des conseillers communaux du VB ont formé une majorité de circonstance pour apporter leur soutien au projet. Cette fusion implique le déplacement de la commune de Zwijndrecht de la province d'Anvers à celle de Flandre orientale, ce qui ne sera pas sans impact (négatif pour la première, positif pour la seconde) sur les finances de ces deux entités provinciales¹⁰⁷.

Sous la mandature qui s'achève, le CD&V participait à la majorité dans les trois communes. La N-VA était membre de la majorité dans les deux communes appartenant déjà à la province

¹⁰⁵ Cf. le site Internet www.vista.be (rubrique « Vista Volt Antwerpen »).

¹⁰⁶ VRT, 27 octobre 2023, www.vrt.be.

¹⁰⁷ *De Standaard*, 29 novembre 2023 www.standaard.be.

de Flandre orientale. La liste D.E.N.E.R.T., conduite par Antoine Denert, était au pouvoir à Kruibeke. Groen et Vooruit n'étaient associés au pouvoir qu'à Zwijndrecht.

Pour le scrutin communal du 13 octobre 2024, 43 sièges sont à pourvoir et 9 postes d'échevin seront disponibles. Six listes se présentent au suffrage des électeurs, dont quatre portent un numéro régional et cinq sont complètes.

La liste Vooruit est conduite par Tina Van Havere, attachée au cabinet du vice-Premier ministre Frank Vandenbroucke (Vooruit), conseillère communale à Kruibeke et ancienne échevine de cette commune. Suivent Ayoubi Benali, de Beveren, Méline Rovillard, conseillère communale à Beveren, et Denise Melis-De Lamper, échevine à Zwijndrecht.

Sur la liste Vlaams Belang, on trouve également des candidats provenant des trois communes en passe de fusionner, y compris des conseillers communaux provenant de Beveren et de Zwijndrecht (le VB ne présentait pas de liste à Kruibeke en 2018).

La liste N-VA est emmenée par Inge Brocken, récemment devenue députée flamande et sénatrice, déjà conseillère communale à Beveren et ancienne échevine de cette commune. Elle est suivie par Dimitri Van Laere, premier échevin à Kruibeke, dont il a été bourgmestre durant la première partie de la mandature (2019-2022). Le 3^e candidat est Danny Van Hove, conseiller communal à Zwijndrecht. En fin de liste figure A. Denert, dont le parcours politique est particulièrement long et sinueux. Jadis membre de la milice d'extrême droite Vlaams Militanten Orde (VMO), élu conseiller communal à Kruibeke pour la première fois en 1971 sous la bannière de la Volksunie (VU), il a été candidat à diverses élections pour ce parti, pour le parti des pensionnés WOW, pour la dissidence du VLD (parti dont il a été membre) Liberaal Appèl, pour la VU et pour la N-VA. Il a été bourgmestre de Kruibeke de 1983 à 2012, notamment sur une liste portant son nom. Après avoir fêté 50 ans de présence au sein du conseil communal, il est redevenu bourgmestre en 2023, à la suite de tensions au sein de la majorité, succédant à D. Van Laere ¹⁰⁸.

La liste portant le numéro régional du parti vert flamand est intitulée GROEN&CO. Elle est tirée par Steven Vervaeke et Veerle Beernaert, respectivement premier et quatrième échevins à Zwijndrecht. Conseiller communal à Kruibeke, Jos Stassen est 3^e. Les trois conseillers communaux écologistes sortants à Beveren occupent les 4^e, 5^e et 6^e places de la liste. À l'avant-dernière place, figure André Van de Vyver, bourgmestre sortant de Zwijndrecht. Il est suivi par Riet Gillis, députée provinciale, en charge notamment de la Mobilité, de l'Environnement, de l'Énergie et du Climat au sein de la députation de la province de Flandre orientale.

La liste Wij, Samen Sterk (Nous, forts ensemble), quoiqu'elle ne porte pas le numéro régional du CD&V, en rassemble les candidats. En tête, figure Marc Van de Vijver, bourgmestre (CD&V) sortant de Beveren. À une exception près, tous les échevins sortants que le CD&V compte dans ces trois communes sont candidats sur cette liste. Les deux échevins de Zwijndrecht occupent l'antépénultième et l'avant-dernière places de la liste. Celle-ci est poussée par Filip Vercauteren, échevin à Kruibeke et qui aurait en principe dû devenir bourgmestre de cette commune en 2023 (poste finalement repris par A. Denert, cf. *supra*).

¹⁰⁸ VRT, 16 décembre 2022, www.vrt.be.

Filip Kegels est l'unique candidat de la liste qui porte son nom.

À **Bruges**, chef-lieu de la province de Flandre occidentale, les élections du 14 octobre 2018 ont vu le CD&V devancer le SP.A, les deux partis formant la coalition sortante arrivant en tête : le premier a recueilli 31,9 % des suffrages et décroché 17 sièges sur 47, tandis que la liste sp.a de Brugse Lijst a remporté 19,4 % des voix et 10 sièges. La liste Open VLD Plus est arrivée troisième (13,3 %, 6 sièges), devant deux listes qui ont chacune obtenu 5 sièges – la N-VA (11,7 %) et Groen (10,8 %) – et le VB (9,2 %, 4 sièges). Les trois autres listes (PVDA, 1,8 % ; Doe Geweune, 1,6 % ; Vl. Christen Partij, 0,3 %) n'ont décroché aucun siège.

Le jour même de l'élection, les trois premières formations ont annoncé qu'elles formaient une coalition avec Dirk De fauw (tête de liste CD&V, 15 289 voix de préférence) comme bourgmestre ¹⁰⁹. Le CD&V a en outre reçu 4 postes d'échevin, le SP.A 2 et celui de président du CPAS ainsi que la présidence du conseil communal, et l'Open VLD 2 mandats d'échevin.

Dans cette ville comptant près de 120 000 habitants, 47 sièges sont à nouveau à pourvoir en 2024 au sein du conseil communal (par ailleurs, 8 postes d'échevin sont à pourvoir). Comme lors des deux scrutins précédents, neuf listes sont en compétition, dont six sont complètes et autant – mais pas les mêmes – portent un numéro régional.

L'échevin et président du CPAS, Pablo Annys, par ailleurs député flamand, et la présidente du conseil communal, Annick Lambrecht, conduisent la liste Vooruit. Ils devancent les deux autres échevins socialistes sortants, Mathijs Goderis et Mieke Hoste. Seuls deux des six autres conseillers communaux du parti ne sont plus candidats.

La liste PVDA est incomplète puisqu'elle compte 39 candidats. À sa tête, figure Dimitri Vanliefde, ouvrier et délégué syndical. En 13^e position, on trouve Dirk Rosson, qui fut conseiller communal SP.A de 2000 à 2012.

Le bourgmestre sortant, D. De fauw, tire la liste cd&v l. burgemeester. Les échevins Minou Esquenet et Franky Demon (par ailleurs député fédéral) le suivent, tandis que les deux derniers échevins du parti occupent les 5^e et 7^e positions. Plusieurs candidats sont des conseillers communaux sortants, dont le dernier de la liste, Wouter Bossuyt.

Député flamand (Vlaams Blok puis Vlaams Belang) depuis vingt ans, chef de groupe au conseil communal de Bruges et ancien conseiller communal à Izegem, Stefaan Sintobin emmène la liste Vlaams Belang à Bruges pour la seconde fois. En 3^e place, figure Yves Buysse, sénateur VB de 2001 à 2014 et depuis 2019, année où il est devenu député flamand. Il siège au conseil communal de la ville de Bruges depuis 1996, avec une interruption de 2012 à 2016. Les deux autres conseillers communaux sortants du parti d'extrême droite flamand occupent les 2^e et 45^e places (à cette dernière, figure Arnold Bruynooghe, par ailleurs conseiller provincial). La liste est poussée par Tom Vandendriessche, qui a été réélu au Parlement européen le 9 juin 2024 en réalisant le meilleur score du collège néerlandais (318 151 voix).

La liste N-VA est emmenée par la députée fédérale Maaïke Devreese. Celle-ci précède Geert Van Tieghem, chef de groupe au conseil communal, et trois autres conseillers communaux

¹⁰⁹ Le bourgmestre sortant et député flamand, le socialiste Renaat Landuyt, considérant avoir perdu l'élection, a décidé de se retirer de la vie politique et a annoncé qu'il prendrait sa pension après le scrutin régional et communautaire de 2019.

sortants. Le cinquième et dernier que compte le parti pousse la liste ; il s'agit de Pol Van Den Driessche, ancien sénateur (CD&V, puis N-VA), qui fut conseiller communal Volksunie (VU) de 1983 à 1988, et dont l'essentiel de la carrière s'est faite dans le journalisme et dans la communication (il fut porte-parole du Cercle de Bruges, club de football évoluant alors en première division nationale)¹¹⁰.

Deux élus sortants de Groen ouvrent la liste de leur parti, deux autres la ferment, et le dernier occupe la 4^e place sur celle-ci.

La liste Voor U, déposée sous un numéro local, compte seulement 2 candidats.

La liste VOORBRUGGE, arborant elle aussi un numéro local, est complète. Elle est emmenée par les deux échevins Open VLD sortants, Mercedes Van Volcem et Jasper Pillen. La première a été longtemps députée flamande et a échoué en juin 2024 à devenir députée fédérale (son parti n'ayant conservé qu'un siège dans la circonscription de Flandre occidentale). Le second était député fédéral sous la précédente législature et a remporté l'unique siège que leur parti a pu garder au Parlement flamand. Les quatre autres conseillers communaux libéraux sortants occupent les 3^e, 4^e, 6^e et 7^e places de la liste.

La dernière liste est baptisée SVD Brugge, le sigle signifiant Samen voor Democratie (Ensemble pour la démocratie). Elle compte seulement 4 candidats.

À **Courtrai**, ville de Flandre occidentale qui ne compte pas tout à fait 80 000 habitants, les élections du 14 octobre 2018 ont vu la victoire de la liste Team Burgemeester du bourgmestre Open VLD sortant Vincent Van Quickenborne, avec 31,3 % des voix et 15 sièges, soit une progression de + 10,0 % et de + 6 sièges par rapport à 2012. V. Van Quickenborne a recueilli 9 339 votes sur son nom. Le CD&V, qui avait été relégué dans l'opposition après le scrutin de 2012, a connu un net recul et n'a obtenu que la moitié de son résultat de 2012 : 16,8 % des suffrages (soit – 16,2 %) et 7 sièges (soit – 8). La liste SP.A Kortrijk est arrivée troisième avec 14,4 % des voix (+ 0,1 %) et 6 sièges (comme lors du scrutin précédent), tandis que le VB a doublé son résultat : 12,0 % contre 6,1 % en 2012, 5 sièges contre 2. La N-VA a subi un recul : 11,2 % des voix (– 5,1 %) et 4 sièges (– 3), devançant néanmoins Groen, en léger progrès avec 9,9 % des voix (+ 2,5 %) et 4 sièges (+ 2). Les deux dernières listes (Kortrijk Vooruit, 2,3 % ; PVDA, 2,1 %) n'ont pas remporté de siège.

La coalition sortante, associant la Team Burgemeester, le groupe SP.A Kortrijk et la N-VA, a été rapidement reconduite, tout comme le bourgmestre, V. Van Quickenborne. La liste Team Burgemeester a reçu, en plus de ce poste, 3 échevinats et la présidence du conseil communal. La liste SP.A Kortrijk a obtenu 3 échevinats également, dont l'un incluant la présidence du CPAS. La N-VA a reçu 2 échevins.

¹¹⁰ Au début des années 2010, P. Van Den Driessche a été accusé par plusieurs personnes de harcèlement sexuel. Si les faits incriminés n'ont pas conduit à un procès, en revanche, un jugement a condamné P. Van Den Driessche à rembourser plusieurs milliers d'euros au magazine *Humo* et à l'un de ses journalistes qui avaient évoqué l'affaire sous le titre « DSK en Flandre » (faisant référence à Dominique Strauss-Kahn, ancien ministre socialiste français et ancien directeur général du Fonds monétaire international - FMI). Le tribunal a considéré qu'il ne s'agissait pas de diffamation, les accusations paraissant crédibles et les personnes accusant l'intéressé n'ayant pas été poursuivies en justice par ce dernier pour diffamation. Cette affaire avait défrayé la chronique en Flandre et avait conduit P. Van Den Driessche à se retirer de la vie politique en 2012, au moins provisoirement.

Le 1^{er} octobre 2020, V. Van Quickenborne a intégré le gouvernement fédéral De Croo en tant que vice-Premier ministre et ministre de la Justice, en charge de la Mer du Nord. L'échevine Ruth Vandenberghe, 2^e sur la liste Team Burgemeester en 2018, l'a remplacé en tant que bourgmestre faisant fonction. Elle est redevenue première échevine lorsque le bourgmestre en titre a pleinement repris ses fonctions, après sa démission du gouvernement fédéral à la suite de l'attentat commis à Bruxelles, le 16 octobre 2023, sur des supporters suédois venus assister à un match de football de leur équipe nationale ¹¹¹. À partir du 9 juin 2024, V. Van Quickenborne a été l'unique élu Open VLD de Flandre occidentale siégeant à la Chambre des représentants.

À Courtrai, 41 sièges de conseiller communal sont à pourvoir en 2024, ainsi que 7 postes d'échevin.

La rivalité opposant de longue date les libéraux et les chrétiens-démocrates dans la ville a cette fois cédé la place à une liste de cartel, baptisée TeamBurgemStadslijst (et qui se présente sous un numéro local). Le bourgmestre sortant a décidé de céder la tête de cette liste à son ancienne remplaçante et de pousser la liste. Cette liste de cartel est l'une des 7 listes qui concourent en 2024. C'est à nouveau une de moins que lors du scrutin communal précédent puisque l'on en dénombrait 9 en 2012. Parmi ces listes, 5 portent un numéro régional et 6 sont complètes.

Vooruit se présente cette fois sous son nom, sans précision particulière. Les trois échevins socialistes sortants se présentent aux 4^e, 5^e et 15^e positions sur la liste. Les députés flamands Maxime Veys et Nawal Maghroud occupent les deux premières places. Avec Tine Soens, 6^e, ils complètent la fraction socialiste au conseil communal courtraisien. À la 3^e place, on trouve Billy Buyse, porte-parole du vice-Premier ministre Frank Vandembroucke (Vooruit).

La liste du PVDA est emmenée par Patrick Leny, ouvrier dans le textile et délégué syndical FGTB. Elle est poussée par Natalie Eggermont, devenue députée fédérale le 9 juin 2024.

Des cinq élus obtenus par le VB en 2018, deux siègent comme indépendants et ne sont plus candidats sur aucune liste. Les trois autres occupent la 1^{re}, la 2^e et la 10^e places de la liste n° 4. Tête de liste, Wouter Vermeersch est non seulement chef du groupe au conseil communal, mais également député fédéral depuis 2019. La candidate suivante, Carmen Ryheul, est députée flamande depuis 2019 également. L'antépénultième candidat est Joris Huysentruyt, ancien conseiller communal et ancien député fédéral du Vlaams Blok.

La liste N-VA est conduite par les deux échevins sortants du parti : Axel Ronse, élu député fédéral le 9 juin 2024, et Kelly Detavernier. Les deux autres élus que compte le parti nationaliste flamand au sein du conseil communal occupent les 8^e et 9^e places.

Sur la liste Groen, les conseillers communaux sortants occupent la 1^{re}, la 7^e, la 14^e et la dernière places. Candidat en tête de liste, David Wemel est le chef du groupe formé par ces quatre élus.

Les trois échevins libéraux sortants figurent à la 1^{re}, à la 2^e et à la 5^e places de la TeamBurgemStadslijst. Hannelore Vanhoenacker, cheffe du groupe CD&V dans le conseil communal sortant, occupe la 3^e position. Le quintette de tête est complété par un nouveau venu en politique. La plupart des élus sortants des deux partis qui composent le cartel figurent

¹¹¹ Cf. C. SÄGESSER, « L'année politique 2023 au niveau fédéral », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, à paraître.

sur la liste, les autres ne se présentant plus. À l'avant-dernière place, devant le bourgmestre sortant et député fédéral V. Van Quickenborne, figure la présidente de la section des jeunes CD&V de Courtrai, Anaïs de Béthune. Celle-ci est la nièce de Sabine de Béthune, ancienne présidente du Sénat, et la fille de Jean de Béthune, député provincial et conseiller communal courtraisien sortant. Ce dernier ne se représente pas à Courtrai, mais il emmène la liste provinciale de son parti dans le district de Courtrai-Roulers-Tielt.

Seule est incomplète la liste Gezond Verstand, qui compte 21 candidats. Gezond Verstand Kortrijk se définit comme un « nouveau mouvement politique citoyen qui veut rompre le paysage politique traditionnel et veut amener un vent frais de changement à Courtrai »¹¹². Ses maîtres-mots sont le dialogue, la mobilité, la sécurité et la crédibilité.

À **Gand**, chef-lieu de la province de Flandre orientale, les élections du 14 octobre 2018 ont marqué un net recul du cartel SP.A–Groen, dont la liste était poussée par le bourgmestre sortant, Daniel Termont. Toutefois, avec 33,5 % des voix (soit – 12,0 % par rapport à 2012) et 21 sièges (soit – 5), cette liste est arrivée à nouveau en tête. Groen a remporté deux fois plus d'élus que le SP.A au sein du cartel. Inversement, l'Open VLD a recueilli 25,2 % des voix et 15 sièges (+ 8,7 % et + 6 sièges), passant à la deuxième place. La N-VA a reculé à la troisième place, obtenant 12,1 % des voix et 6 sièges (soit – 5,0 % et – 3 sièges). Le CD&V est resté quatrième avec 8,8 % des voix (– 0,3 %) et 4 sièges (*statu quo*), devant le VB (7,8 % des voix et 4 sièges, soit + 1,3 % et + 1 siège) et le PVDA (7,1 % et 3 sièges, soit + 4,2 % et + 3 sièges, le parti de gauche radicale n'en ayant obtenu aucun en 2012). La tête de liste Open VLD, Mathias De Clercq, alors député flamand et par ailleurs ancien député fédéral (et petit-fils de Willy De Clercq, qui fut ministre d'État, vice-Premier ministre, parlementaire et commissaire européen), a réalisé le meilleur score en voix de préférence (24 058), devant trois candidats de la liste SP.A–Groen : la tête de liste, Rudy Coddens (SP.A), 17 954 voix, le 5^e, Filip Watteuw (Groen), 13 183 voix, et la 2^e, Elke Decruynaere (Groen), 10 657 voix.

Si le cartel SP.A–Groen (21 sièges) est arrivé en tête et a pris l'initiative des négociations, l'Open VLD et le CD&V (19 sièges ensemble) ont déclaré qu'ils unissaient leur sort. Ils tablaient sur une scission du cartel, mais celle-ci ne s'est pas produite : les négociations ont conduit à la constitution d'une coalition associant les trois listes. M. De Clercq (Open VLD) a été désigné au poste de bourgmestre, sa liste obtenant en outre 2 échevins. La liste SP.A–Groen en comptait 7, ainsi que la présidence du conseil communal : 4 échevins et la présidence du conseil pour Groen, et 3 échevins, dont 1 présidant le CPAS, pour le SP.A. Le CD&V a reçu le dernier échevinat.

Dès le mois de mars 2023, et au terme d'un an de discussions, l'Open VLD et Vooruit ont annoncé leur volonté de former une liste de cartel lors des élections communales du 13 octobre 2024. Alors qu'ils mettaient en avant des convergences politiques, le leader gantois de Groen, F. Watteuw, a pointé la volonté pour les deux partenaires de se maintenir au pouvoir et, pour M. De Clercq, de conserver son écharpe mayorale dans le cadre d'un scrutin se tenant avec de nouvelles règles, en particulier relativement à la désignation du bourgmestre¹¹³.

¹¹² Cf. le site Internet www.gezondverstandkortrijk.vlaanderen.

¹¹³ *De Morgen*, 26 mars 2023, www.demorgen.be.

Dans cette ville de près de 270 000 habitants, 53 sièges de conseiller communal sont à pourvoir et 9 mandats d'échevin à attribuer. Pas moins de dix listes ont été déposées, ce qui est toutefois moins que lors des scrutins précédents (on en dénombrait treize en 2018 et onze en 2012) : cinq portent un numéro régional, les six premières sont complètes.

Portant le n° 2, la liste PVDA est emmenée par Tom Demeester, chef de groupe au conseil communal et ancien député flamand. Les deux autres conseillers communaux sortants du parti de gauche radicale figurent à la 3^e et à la dernière places de la liste. L'avant-dernière position est occupée par Onno Vandewalle, qui a succédé à T. Demeester au Parlement flamand lorsque celui-ci a dû se retirer pour raisons de santé, en 2023 ; il a été réélu dans cette assemblée le 9 juin 2024.

L'unique échevine du CD&V, Isabelle Heindryckx, emmène la liste de son parti. Stijn De Roo, chef de groupe au conseil communal, la suit, tandis que le troisième conseiller communal sortant du parti n'est plus candidat. Le quatrième élu, Veli Yüksel, ancien député flamand et ancien député fédéral, a rejoint l'Open VLD à l'occasion des élections législatives du 26 mai 2019 et siège comme indépendant depuis lors au sein du conseil communal gantois ; en 2018, il avait réalisé le deuxième score de la liste CD&V. La liste est poussée par Peter Leyman, qui fut brièvement député fédéral et dont la carrière a été marquée par des responsabilités de premier plan au sein de l'entreprise Volvo de Gand et des fédérations patronales Vlaams Netwerk van Ondernemingen (VOKA) et Agoria.

La liste gantoise du VB est emmenée par Johan Deckmyn, élu au conseil communal depuis 1995, député flamand depuis 2019 après l'avoir déjà été de 2004 à 2014, et sénateur depuis quelques semaines. Il est suivi par Barbara Bonte, qui fut brièvement députée flamande voici une dizaine d'années et qui, le 9 juin 2024, a été élue députée européenne. À la 3^e place, figure Jonas Naeyaert, ancien porte-parole du Vlaamse Volksbeweging (VVB), ancien responsable de la communication du VB, devenu rédacteur en chef du média en ligne *V-NIEUWS* lancé par le parti d'extrême droite flamand en 2023. Aux 8^e et dernière places, se présentent deux conseillers communaux VB sortants ; la dernière mandataire n'est plus candidate. L'avant-dernier candidat est Guido Meersschaut. Élu au conseil communal sous les couleurs de la N-VA, il a rejoint le VB en 2018 mais n'a pas été réélu. Après avoir annoncé quitter la politique en 2022, à l'âge de 83 ans, il s'est ravisé deux ans plus tard ¹¹⁴.

La liste N-VA est conduite par Anneleen Van Bossuyt, qui fut députée européenne avant de devenir députée fédérale en 2019 et qui dirige le groupe N-VA au conseil communal gantois. La quasi-totalité des membres sortants de ce groupe sont à nouveau candidats. La liste est fermée par Matthias Storme (52^e), figure importante du Mouvement flamand, qui fut notamment président de l'organisation coupole de celui-ci, l'Overlegcentrum van Vlaamse Verenigingen (OVV) et qui a siégé durant moins d'un an au conseil communal gantois en 2013. Derrière lui, l'ancienne secrétaire d'État fédérale Elke Sleurs ferme la marche, comme en 2018. L'ancien président de la Chambre des représentants, Siegfried Bracke, réélu au conseil communal gantois en 2018 mais qui le quitta à la fin de l'année 2019, n'est plus candidat.

¹¹⁴ *Het Laatste Nieuws*, 21 avril 2022, www.hln.be ; *Het Nieuwsblad*, 28 septembre 2024, www.nieuwsblad.be.

La liste Groen est tirée par l'échevin F. Watteeuw, ancien chef de groupe au Parlement flamand. À la fin de la mandature, ce sont au total cinq échevinats que détient Groen. Les quatre autres membres du collège des bourgmestre et échevins sortant occupent les trois places suivantes, ainsi que la dernière de la liste. Le député flamand Fourat Ben Chikha, chef de groupe au conseil communal, figure à la 5^e position. Une seule des conseillers communaux écologistes gantois ne se présente plus.

Se présentant sous un numéro local, la liste Voor Gent associe les candidats libéraux et socialistes, sous la conduite du bourgmestre sortant, M. De Clercq (Open VLD), et d'Astrid De Bruycker, échevine sortante (Vooruit). Ceux-ci sont suivis de Sofie Bracke, également échevine (Open VLD), et de Freya Van den Bossche (Vooruit), députée flamande, ancienne vice-Première ministre, ancienne ministre flamande et ancienne échevine de la Ville de Gand. Le 5^e candidat est l'échevin Sami Souguir (Open VLD). L'alternance entre les deux formations se poursuit jusqu'à la 10^e place, après quoi la répartition fluctue davantage. Le second échevin Vooruit, Rudy Coddens, pousse la liste, précédé de Stephanie D'Hose, députée flamande et ancienne présidente du Sénat, conseillère communale sortante. L'ancien parlementaire CD&V V. Yüksel, conseiller communal indépendant depuis qu'il a rejoint l'Open VLD en 2019, occupe la 15^e place.

La liste GrondRecht compte seulement 15 candidats, qui présentent la particularité d'être classés sur la liste par ordre alphabétique de leur nom de famille. Ceux-ci sont en bonne partie issus du monde associatif et syndical. Cette liste citoyenne est favorable à une implication des citoyens dans la conduite de la cité, notamment par l'usage d'une consultation populaire sur les questions de mobilité et d'une réunion annuelle sur le budget ¹¹⁵.

La liste Voor U compte 17 candidats.

La liste Red Gent en compte 3 et se concentre sur les questions de mobilité.

Enfin, 37 candidats figurent sur la liste FouadAhidar&TeamGent.

Le parti animaliste DierAnimal avait annoncé le dépôt d'une liste mais n'a pu y parvenir ¹¹⁶.

Genk, ville du Limbourg qui compte près de 68 000 habitants, n'a pas souhaité répondre positivement à la proposition de fusion qui lui a été adressée par les communes de Hasselt et de Kortesseem (cf. *infra*).

Les élections du 14 octobre 2018 ont été caractérisées par un tassement du CD&V (38,6 % des suffrages, soit – 2,4 %), dont la liste était à nouveau emmenée par Wim Dries, bourgmestre depuis 2009, sans que cela ait eu un impact sur la représentation du parti au sein du conseil communal (18 sièges). Son partenaire de coalition, Pro Genk, comptant les candidats du SP.A, a perdu davantage de voix, passant à 12,0 % (contre 16,8 % en 2012) et perdant 2 de ses 7 sièges. Ce score s'est sans doute expliqué par le fait que, contrairement à ce qui avait prévalu en 2012, Pro Genk s'est présenté sans Groen, qui avait opté pour une liste propre – laquelle, avec 3,5 % des voix, n'a pas obtenu de siège. La N-VA, dont la liste était emmenée par Zuhail Demir, alors secrétaire d'État au sein du gouvernement fédéral Michel I, a connu

¹¹⁵ Cf. le site Internet www.grondrecht2024.be.

¹¹⁶ Radio 2, 19 septembre 2024, www.vrt.be.

une forte progression, passant de 18,2 % en 2012 à 27,6 % des voix en 2018 et de 7 à 12 sièges. Le VB a maintenu son score (9,3 %) et conservé ses 3 sièges, tandis que le PTB (liste PVDA) a lourdement chuté, de 8,8 % à 4,9 % des voix, perdant 2 des 3 sièges acquis en 2012. L'Open VLD, qui se présentait sous la liste Open Genk, a perdu son unique siège.

En dépit du score élevé de la N-VA et de la perte de vitesse de Pro Genk, c'est avec ce dernier que le bourgmestre W. Dries a choisi de continuer à travailler, maintenant la N-VA dans l'opposition. Cela a permis au CD&V d'obtenir 7 postes d'échevin dans le nouveau collège, pour 2 aux socialistes de Pro Genk.

Lors du scrutin du 13 octobre 2024 comme auparavant, 39 sièges de conseiller communal sont à pourvoir, ainsi que 7 mandats d'échevin. Cette fois, six listes se présentent, contre huit en 2018 et sept en 2012. Toutes sont complètes et seule une est déposée sous un numéro local.

Comme en 2012, mais à la différence de ce qui a prévalu en 2018, socialistes et écologistes se présentent à nouveau ensemble. Leur liste est simplement intitulée Vooruit-Groen et concourt sous le numéro régional (n° 1) du premier. Cette liste est emmenée par Alessandro Cucchiara et Chantal Cenens, respectivement échevin Vooruit et co-présidente de la section locale de Groen. Le second échevin socialiste, Yilmaz Kurtal, occupe la 3^e place. Deux des trois autres conseillers communaux sortants Vooruit figurent sur la liste ; le dernier ne se présente plus.

La liste PVDA est à nouveau emmenée par Gaby Colebunders, unique élu du parti en 2018 (qui, depuis lors, a exercé un mandat de député fédéral et, le 9 juin 2024, a été élu député flamand). Plusieurs des candidats de cette liste travaillent pour l'organisation Médecine pour le Peuple.

Le bourgmestre sortant, W. Dries, emmène une liste intitulée cette fois cd&v Genk. Les échevins sortants du parti se répartissent de la 6^e à l'avant-dernière place de la liste, celle-ci étant occupée par Toon Vandeurzen, fils de Jo Vandeurzen, ancien président du CD&V, ancien vice-Premier ministre, ancien ministre flamand et auteur du deuxième meilleur score de la liste CD&V en 2018 (le fils ayant obtenu le cinquième score). La 2^e et la 3^e places sont occupées par de jeunes et nouveaux candidats. Seuls deux des conseillers communaux CD&V sortants ne sont plus candidats. La liste est poussée par Nawal Farih, députée fédérale et conseillère communale sortante, qui avait dû se contenter du onzième meilleur score de la liste CD&V en 2018 alors qu'elle figurait à la 2^e place de la liste ; elle est par ailleurs la compagne du président du CD&V, Sammy Mahdi.

La liste du VB est conduite par Chris Janssens, conseiller communal et chef du groupe de son parti au Parlement flamand depuis dix ans. Il est suivi des deux autres élus sortants du parti.

Récemment reconduite au sein du gouvernement flamand Diependaele, où elle s'occupe désormais de l'Enseignement, de la Justice et de l'Emploi, Zuhail Demir (N-VA), conseillère communale sortante, tire à nouveau la liste de son parti à Genk. Elle a annoncé le 4 octobre 2024 qu'elle quitterait le gouvernement flamand si elle était désignée bourgmestre de sa ville le 13 de ce mois. Tous les conseillers communaux sortants du parti nationaliste flamand se présentent à nouveau.

Comme lors des deux scrutins précédents, une liste Genk Anders se présente sous un numéro local. Elle est à nouveau emmenée par Jimmy Wenmeekers, qui fut autrefois conseiller communal du VB. Ce parti demande notamment la suppression des radars-tronçons et des amendes que leur utilisation génère pour les automobilistes.

Il est à noter que, au début du mois de juillet 2024, l'Open VLD, qui avait perdu toute représentation communale à Genk en 2018 (cf. *supra*) et qui a subi une lourde défaite lors des élections européennes, fédérales, régionales et communautaires du 9 juin 2024, a annoncé qu'il renonçait cette fois à présenter une liste dans la ville limbourgeoise ¹¹⁷.

La commune de **Hasselt** fusionnera, au 1^{er} janvier 2025, avec celle de Kortesseem (qui quittera par conséquent le canton de Looz et le district de Tongres). Le chef-lieu du Limbourg passera ainsi de 80 000 à quasiment 90 000 habitants, devenant la sixième ville de Flandre d'un point de vue démographique (et restant la moins peuplée des cinq chefs-lieux de province flamands).

La fusion aurait pu être bien plus large. En effet, en janvier 2023, les bourgmestres de Hasselt et de Kortesseem (respectivement membres de la N-VA et du CD&V) ont écrit aux collègues des bourgmestre et échevins de dix autres communes avoisinantes, en ce compris la ville de Genk, pour envisager un projet commun de fusion, qui aurait porté la nouvelle entité à quelque 285 000 habitants, soit davantage que Gand. Quelques échanges ont eu lieu avec les responsables locaux d'Alken et de Diepenbeek, mais les discussions ne se sont réellement engagées qu'entre les deux entités qui ont finalement décidé de fusionner ensemble ¹¹⁸. Si le vote en faveur de cette fusion a recueilli une très large majorité au conseil communal de Hasselt, il a été moins franc au conseil de Kortesseem, les libéraux regrettant la perte d'autonomie induite par cette décision ¹¹⁹.

En 2018, la N-VA est arrivée en tête du scrutin à Hasselt, avec 28,7 % des voix et 12 élus. La liste, emmenée par Steven Vandeput, alors ministre fédéral, a opté pour une alliance avec la liste Rood Groen + Hasselt (réunissant candidats socialistes, écologistes et indépendants), arrivée deuxième avec 25,3 % des votes et 11 sièges, et avec l'Open VLD, qui a légèrement progressé avec 10,4 % des voix et a maintenu ses 4 sièges. Le CD&V, en recul (- 1,8 % et - 1 siège), a été renvoyé dans l'opposition, où a figuré également le VB (8,3 % et 3 sièges, soit un progrès de + 2,8 % et + 2 sièges) et le PTB (6,5 % et 2 sièges pour sa première participation – liste PVDA – au scrutin local dans cette ville depuis celui de 2000, où le parti avait obtenu à peine 0,4 % des votes). S. Vandeput a quitté le gouvernement fédéral pour devenir bourgmestre.

À Kortesseem, le CD&V a remporté la majorité absolue des sièges en 2018, avec 43,4 % des suffrages. Il s'est néanmoins associé à la N-VA (14,7 % et 2 sièges) pour former une coalition, laissant libéraux (28,3 % et 6 sièges) et socialistes (11,0 % et 1 siège) dans l'opposition.

Pour le scrutin communal du 13 octobre 2024, 43 sièges sont à pourvoir et 9 postes d'échevin seront disponibles. Sept listes se présentent au suffrage des électeurs, dont six portent un

¹¹⁷ *Het Nieuwsblad*, 2 juillet 2024, www.nieuwsblad.be.

¹¹⁸ *De Standaard*, 26 avril 2023, www.standaard.be.

¹¹⁹ VRT, 22 novembre 2023, www.vrt.be.

numéro régional, la septième étant la seule incomplète. On relèvera que les socialistes et les écologistes se présentent cette fois séparément, chose qui n'était plus arrivée depuis 1994 dans cette ville, puisque la liste SP.A accueillait les candidats Agalev en 2000 et qu'un cartel a uni ces deux partis en 2006, en 2012 et en 2018. Alors qu'une reconduction du cartel était prévue, les écologistes ont dénoncé, au début du mois de juillet 2024, les pourparlers menés par Vooruit avec la N-VA en vue de conclure un préaccord de majorité ; estimant la confiance rompue, Groen a mis un terme au cartel, ce que Vooruit a regretté ¹²⁰.

En tête de la liste Vooruit, figure Tine Jans, conseillère provinciale et collaboratrice du parti socialiste flamand à plusieurs niveaux de pouvoir. L'échevin Habib El Ouakili occupe la 2^e position, tandis que le second échevin socialiste, Marc Schepers, ne figure pas sur la liste, à la suite de tensions avec la section locale du parti et d'un manque de visibilité quant à la place qui aurait pu lui être réservée. Plusieurs candidats sont conseillers communaux à Hasselt, dont le 3^e candidat, qui est suivi par l'unique conseillère communale Vooruit à Kortesseem. À la dernière place, figure le ministre d'État Willy Claes, ancien vice-Premier ministre, ancien secrétaire général de l'OTAN, ancien président du Parti socialiste européen (PSE), ancien co-président du Parti socialiste belge (BSP-PSB) avant sa scission en deux formations linguistiquement distinctes, ancien député, ancien conseiller communal à Hasselt et père de Hilde Claes, qui fut bourgmestre de cette ville.

La liste PVDA est emmenée par Kim De Witte, devenu député fédéral à l'occasion du scrutin du 9 juin 2024 et conseiller communal à Hasselt. Le second conseiller communal du parti de gauche radicale dans cette ville figure à la 3^e place. Entre ces deux candidats, se présente Aurélie Decoene, responsable provinciale du parti, ancienne présidente de COMAC ¹²¹ et compagne de K. De Witte.

La liste CD&V est tirée par Karolien Mondelaers, cheffe de groupe au conseil communal de Hasselt, ville dont elle a été échevine par le passé ; elle est clairement candidate au mayorat de la ville. En 2^e place, on trouve Tom Thijsen, bourgmestre sortant de Kortesseem. Il est suivi par Tom Vandeput, député provincial, conseiller communal et ancien échevin de Hasselt. Les trois échevins que le parti compte à Kortesseem sont également candidats, de même que plusieurs conseillers communaux de chacune des deux communes.

Conseiller communal à Hasselt et député fédéral depuis 2019, Frank Troosters emmène la liste Vlaams Belang. Les deux autres élus communaux du parti sont à nouveau candidats, Koen Ooms poussant la liste. Le parti ne dispose pas d'élu dans la commune de Kortesseem.

La liste n° 5, soit le numéro régional attribué à la N-VA, réunit ce parti et l'Open VLD. Elle est conduite par S. Vandeput (N-VA), bourgmestre sortant et ancien ministre fédéral. Celui-ci est suivi par Laurence Libert (Open VLD), échevine sortante et ancienne députée flamande. Les deux autres échevins N-VA et l'autre échevin Open VLD sortants les suivent. Puis viennent deux mandataires de Kortesseem : un conseiller communal libéral sortant et l'unique échevin N-VA sortant. Plusieurs élus sortants de ces deux partis et de ces deux communes se trouvent également sur la liste.

¹²⁰ VRT, 3 juillet 2024, www.vrt.be.

¹²¹ COMAC (pour Changement, optimisme, marxisme, activisme, créativité) est le mouvement de jeunesse du PTB.

La liste n° 7 est intitulée GROEN HASSELT. Les deux échevines que compte le parti vert flamand au sein du collège de Hasselt figurent aux 1^{re} et 3^e places de la liste. Entre elles deux, figure Bright Adiya, expert climatique qui emmenait la liste Groen au récent scrutin communautaire, sans toutefois parvenir à être élu. La liste est poussée par Toon Hermans, qui fut, en 1995, le premier échevin écologiste de Hasselt.

Enfin, la liste Voor U Hasselt compte 11 candidats.

La commune de **Lokeren** fusionnera, au 1^{er} janvier 2025, avec celle de Moerbeke. Cette ville de Flandre orientale (arrondissement de Saint-Nicolas, tandis que Moerbeke est actuellement située dans celui de Gand), qui comptait 43 538 habitants au début de l'année 2024, dépassera alors tout juste les 50 000 habitants.

En 2018, l'Open VLD a remporté une confortable majorité absolue (53,1 % des suffrages) à Moerbeke et est arrivé assez largement en tête à Lokeren (34,7 %), où il s'est associé avec le CD&V (deuxième, avec 21,4 % des voix).

Pour le scrutin de 2024, 37 sièges sont à pourvoir et 9 postes d'échevin seront disponibles. Six listes se présentent au suffrage des électeurs, dont quatre portent un numéro régional. Toutes sont complètes.

Les deux conseillers communaux Vooruit sortants de Lokeren figurent sur la liste de ce parti, en 1^{re} et 4^e positions. La liste est poussée par Etienne Coppens, ancien conseiller communal à Moerbeke, où le parti ne compte actuellement plus d'élu.

La liste du CD&V est emmenée par Filip Liebaut, premier échevin de Lokeren. Ses collègues échevines dans cette ville occupent la 2^e et la dernière places. La première candidate provenant de Moerbeke occupe la 4^e place et est conseillère communale sortante. Tous les conseillers communaux sauf une que compte le CD&V dans ces deux communes sont candidats.

La liste déposée par le VB est emmenée par Alexander Van Hoecke, élu député fédéral le 9 juin 2024. Il est suivi par Senna Poppe, candidate malheureuse à la récente élection du Parlement flamand. Aux 3^e, 4^e et dernière places de la liste, figurent les trois élus sortants du parti d'extrême droite flamand au sein du conseil communal de Lokeren. À Moerbeke, le VB n'avait pas déposé de liste lors de l'élection communale de 2018.

La liste N-VA est conduite par Manu Dierickx, conseiller communal sortant récemment élu au Parlement flamand. Les trois autres conseillers sortants du parti au sein du conseil communal de Lokeren et les deux élus que la N-VA compte au sein de celui de Moerbeke sont également candidats.

Bien qu'elle porte un numéro local, la liste Meerdangroen est avant tout composée de membres du parti vert flamand. En tête de liste, figure Björn Rzoska, député flamand (Groen) pendant dix ans, chef du groupe de son parti au sein du parlement communautaire dès 2014, ancien vice-président et ancien candidat à la présidence du parti, conseiller communal à Lokeren depuis 2007 ; il a mis un terme à sa carrière de député à la fin de l'année 2023 pour se concentrer sur la politique au niveau local, avec l'espoir de faire entrer son parti dans

la future majorité communale ¹²². En 2^e position, on trouve Christine Vervaet, figure connue sur le plan local à Moerbeke. Trois des quatre autres conseillers communaux sortants Groen à Lokeren (le parti n'a pas d'élu à Moerbeke) occupent la 3^e et les deux dernières places sur la liste.

Enfin, la liste Lokaal Liberaal, qui ne concourt pas sous le numéro régional de l'Open VLD, est clairement une émanation de celui-ci. Elle est emmenée par Filip Anthuenis, bourgmestre de Lokeren depuis 2001, ancien député fédéral, ancien député flamand et ancien sénateur coopté du parti libéral flamand. Le bourgmestre de Moerbeke, Stijn Deschepper, occupe la 3^e place. Entre eux deux, figure Claudine De Waele, échevine de Lokeren. Tous les échevins libéraux des deux communes en passe de fusionner sont candidats sur cette liste, dont Koen Mertens, de Moerbeke, qui pousse celle-ci. Ancien bourgmestre de Moerbeke, commune dont il préside encore le conseil communal, ancien député fédéral, Robby De Caluwé occupe la 33^e place sur la liste ; le 9 juin 2024, il a échoué à être élu au Parlement flamand malgré sa 3^e place sur la liste Open VLD déposée dans la circonscription de Flandre orientale.

À **Louvain**, chef-lieu de la province de Brabant flamand, les élections du 14 octobre 2018 ont vu à nouveau le SP.A demeurer la première force politique, malgré les reculs enregistrés lors des deux scrutins précédents. Avec 25,9 % des voix et 14 sièges (soit – 2 par rapport à 2012), le parti socialiste a devancé la N-VA (22,2 % et 11 sièges, soit + 2), Groen (19,7 % et 10 sièges, soit + 3), le CD&V (16,1 % et 8 sièges, soit – 1), l'Open VLD (6,5 % et 2 sièges, soit – 1 par rapport à la liste Open Vld / LEUVEN+ six ans auparavant), le PVDA (4,6 % et 1 siège ; le parti fait ainsi son entrée au conseil communal louvaniste) et le VB (qui, avec 3,6 %, conserve son unique siège), tandis que la liste Liever Leuven, avec 1,5 % des voix, n'a pas obtenu de siège.

La coalition sortante, associant le SP.A et le CD&V, ne disposait plus de la majorité et s'est ouverte à Groen. Mohamed Ridouani (SP.A, 10 059 voix de préférence) a succédé à Louis Tobback en tant que bourgmestre ¹²³. En fin de mandature, Vooruit dispose du poste de bourgmestre et de 3 postes d'échevin (dont la présidence du comité spécial du service social) ; le CD&V et Groen détiennent chacun 3 postes d'échevin, le président du conseil étant Hannes De Geest (Vooruit).

Dans cette ville de près de 104 000 habitants, 47 sièges de conseiller communal et 8 postes d'échevin sont à nouveau à pourvoir, comme en 2018. Neuf listes sont en compétition (soit une de plus qu'en 2018). Six portent un numéro régional, dont cinq sont complètes. Les trois listes à numéro local sont (fort) incomplètes.

Le bourgmestre, M. Ridouani, conduit à nouveau la liste Vooruit. Il précède les trois échevins sortants : dans l'ordre, Wadera Lalynn, Bert Cornillie et Bieke Verlinden. Le président sortant du conseil communal, H. De Geest, est en 45^e position, le député européen et conseiller communal sortant, ancien président du SP.A et ancien ministre fédéral, ancien député flamand et fédéral, Bruno Tobback, est 46^e, et Liesbet Stevens, professeure à la KULeuven, directrice adjointe de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes (IEFH) et membre

¹²² *De Standaard*, 13 avril 2023.

¹²³ Il est le deuxième fils d'immigrés marocains à occuper la fonction de bourgmestre en Flandre (après l'accession de Nadia Sminate au poste de bourgmestre à Londerzeel en 2016).

du conseil d'administration du Vlaams Mensenrechteninstituut (VMRI), est 47^e et dernière. Seule une conseillère communale socialiste sortante, Mieke Vandermotte, ne se présente pas sur la liste.

La liste PVDA est emmenée par Anton Nilis, nouveau venu en politique, collaborateur de Jos D'Haese, député flamand et sénateur PVDA, tandis que Line De Witte, unique conseillère communale sortante PVDA et députée flamande élue le 9 juin 2024, la pousse.

L'échevin sortant Dirk Vansina conduit la liste du CD&V. Il précède la conseillère communale sortante (cheffe de groupe) Liesbeth Vandermeeren et l'échevin sortant Johan Geleyns. L'échevin sortant, ancien député fédéral et ancien secrétaire d'État fédéral Carl Devlies est en 6^e position. La conseillère communale sortante, ancienne députée flamande et ancienne sénatrice Karin Brouwers pousse la liste. L'avant-dernier candidat est Ruben Geleyns, qui avait été élu conseiller communal en 2018 mais n'avait pu siéger en raison de la présence de son père, J. Geleyns, au conseil et au collège communal. Le conseiller communal sortant Krishna Chhetri, élu suppléant sur la liste N-VA en 2018, appelé à siéger en janvier 2021 et qui s'est alors déclaré indépendant, figure en 10^e position sur la liste CD&V. Seul un conseiller communal sortant, Erik Vanderheiden, ne se présente pas.

Le VB dépose une liste incomplète (27 candidats pour 47 postes à pourvoir). Celle-ci est tirée par Britt Huybrechts, députée fédérale, tandis que l'unique conseiller communal sortant du parti d'extrême droite flamand, Hagen Goyvaerts, par ailleurs ancien député fédéral, est en 2^e position. Le député fédéral Wouter Vermeersch pousse la liste.

La liste N-VA est emmenée par Zeger Debyser, conseiller communal (chef de groupe) sortant. Il précède trois conseillers communaux sortants ; trois autres se trouvent aux 6^e, 8^e et 10^e places, tandis que la conseillère communale sortante Veerle Bovyn pousse la liste. Le conseiller communal sortant Fred Debrun ne se présente plus.

Trois échevins sortants, David Dessers, Lies Corneillie et Thomas Van Oppens, conduisent la liste Groen. Plus bas sur la liste, quatre conseillers communaux écologistes sortants sont candidats aux 4^e, 6^e, 12^e et 14^e places. La conseillère communale sortante Eva Platteau pousse la liste. Magda Alvoet, ministre d'État, ancienne ministre fédérale, ancienne sénatrice, ancienne députée européenne et ancienne conseillère communale, est, comme en 2018, en antépénultième position. Les conseillers communaux sortants Fatiha Dahmani et Wouter Florizoone ne se présentent plus.

Les deux conseillères communales sortantes Open VLD figurent en 1^{re} et en dernière places de la liste incomplète (20 candidats pour 47 sièges à attribuer) Liberaal voor Leuven, qui regroupe des candidats Open VLD. Personnalité libérale locale connue et active dans le mouvement LGBTQIA+, Jo Robbelein est 2^e. L'ancienne présidente de la section locale, Caroline Stout, figure en 3^e position. Le secrétaire politique des Jeunes VLD, Jonas Veys, est en avant-dernière position.

La liste Volt Leuven ne compte que 7 candidats. Ibe Comhaire, candidat non élu sur la liste Volt Europa lors de l'élection du Parlement européen le 9 juin 2024, est tête de liste. Filippo Miniati pousse la liste.

Quant au parti Voor U, il dépose une liste fort incomplète, ne comprenant que 3 candidats. Martin Van Waeyenberge, candidat non élu à l'élection du Parlement flamand le 9 juin 2024, la tire.

Malines, ville de la province d'Anvers qui compte près de 90 000 habitants, est la seule grande ville flamande où une liste a décroché une majorité absolue (en sièges) lors des élections du 14 octobre 2018. Il s'est agi de la liste VLD-Groen-M+, qui était composée pour moitié de candidats de l'Open VLD, accompagnés de candidats de Groen et d'indépendants, et qui était à nouveau conduite par Bart Somers, bourgmestre libéral de Malines depuis 2001 (et, par ailleurs, ancien ministre-président flamand et ancien président du parti). Comme en 2012, cette liste de cartel est arrivée en tête du scrutin ¹²⁴ ; elle a même sensiblement amélioré sa performance puisqu'elle est passée à 47,7 % des voix, contre 33,9 % six ans plus tôt, soit + 13,8 %. Surtout, ce résultat lui a permis de décrocher 9 élus supplémentaires, occupant dès lors 25 sièges sur 43 au sein du conseil communal. B. Somers a recueilli 15 735 voix de préférence (contre 10 366 en 2018) : cela signifie que pas moins de 28,5 % des électeurs malinois lui ont accordé leur vote.

La forte progression de la liste conduite par B. Somers s'est logiquement accompagnée de la baisse des scores de la plupart des autres listes. La N-VA a reculé de 23,2 % à 16,4 % des voix et de 11 à 7 sièges, tout en conservant néanmoins la deuxième place. Le SP.A a perdu la moitié de ses électeurs, passant de 18,2 % à 9,2 %, ainsi que 5 de ses 8 sièges. Le CD&V a également enregistré un ressac : de 12,4 % à 9,2 % des voix et de 5 à 3 sièges. Seuls le VB (de 8,7 % à 9,6 %) et le PVDA (de 3,0 % à 4,4 %) ont connu une progression ; le VB est passé de 3 à 4 sièges et le PVDA a obtenu son premier élu malinois. Les deux dernières listes (BE.One, 3,1 % ; VolksLiga, 0,4 %) n'ont pas remporté de siège.

Au lendemain du scrutin, des discussions ont initialement eu lieu avec le CD&V (qui avait été, avec la N-VA, l'un des deux autres partenaires de la liste de B. Somers dans la coalition au pouvoir durant la mandature écoulée). Mais elles n'ont pas abouti, et la liste VLD-Groen-M+ a pris la décision de gouverner Malines seule.

Le 2 octobre 2019, jour de l'installation du gouvernement flamand Jambon, B. Somers a prêté serment en tant que vice-ministre-président de cet exécutif. Il s'est dès lors mis en congé de son mandat mayoral ; l'échevin Alexander Vandersmissen (Open VLD) est devenu bourgmestre faisant fonction. Quatre ans plus tard, le 6 novembre 2023, B. Somers a annoncé sa démission du gouvernement flamand (décision qui a été effective le surlendemain) afin de privilégier son investissement dans la ville de Malines, à un an du scrutin local du 13 octobre 2024. Il a cependant cumulé son mandat de bourgmestre avec celui de député flamand qu'il avait acquis lors des élections régionales et communautaires du 26 mai 2019 ¹²⁵.

En avril 2022, la presse a révélé que les autorités de la ville de Malines et de la commune de Boortmeerbeek (cette dernière située en Brabant flamand) s'apprêtaient à annoncer leur intention de fusionner les deux entités, ce qui aurait fait de Malines la quatrième ville de

¹²⁴ Tel avait déjà été le cas de la liste VLD-CDO-Groen!, déjà conduite par B. Somers, en 2006.

¹²⁵ Le 9 juin 2024, B. Somers a poussé la liste de son parti pour l'élection de la Chambre des représentants dans la province d'Anvers, mais il n'a pas été élu.

Flandre, avec quelque 102 000 habitants ¹²⁶. Mais au sein de la commune de Boortmeerbeek, l'opposition s'est farouchement dressée contre ce projet ¹²⁷, soulignant qu'il n'existait pas de collaborations entre les deux entités et qu'il n'avait jamais été question d'une telle fusion, qu'elle découvrirait d'un coup comme étant sur le point d'aboutir (quelques jours auparavant, les responsables des deux communes avaient encore nié toute intention de fusionner ¹²⁸). Elle a alors exigé une consultation populaire sur la question. Dès le 1^{er} mai, B. Somers a annoncé que le projet de fusion entre Malines et Boortmeerbeek était définitivement enterré.

Tout comme en 2018, 43 sièges de conseiller communal et 7 postes d'échevin sont à pourvoir à Malines lors des élections du 13 octobre 2024. Neuf listes sont en lice (soit une de plus qu'en 2018), dont cinq sous un numéro régional. Trois sont incomplètes.

La liste Vooruit est ouverte par le chef du groupe socialiste au conseil communal, Thijs Verbeurgt, également député flamand, et est fermée par Caroline Gennez, récemment devenue ministre flamande et ancienne ministre fédérale, ancienne députée fédérale, ancienne sénatrice, ancienne échevine à Saint-Trond et à Malines, et ancienne présidente du SP.A. La liste comprend également le conseiller communal sortant Farid Bennasser (42^e).

Le PTB a confié la tête de la liste PVDA à Dirk Tuypens, qui est son unique conseiller communal sortant dans cette ville. La liste est poussée par un acteur de théâtre engagé, Pier de Kock.

Le CD&V se présente sous son numéro régional et sous l'intitulé cd&v Mechelen. Sa liste de candidats compte trois conseillers communaux sortants : Stefaan Deleus, 1^{er} (chef de groupe), Karl Lauwers, 3^e, et Zohra Hadnan, 4^e. On note la présence, à la 16^e place, d'Eliah Peeters, cheffe de cabinet adjointe de la vice-ministre-présidente flamande Hilde Crevits, et, à la 17^e position, de Wouter Van Butsel, directeur du service d'études du parti.

La liste du VB est emmenée par le député flamand Dries Devillé. Celui-ci est accompagné notamment des conseillères communales sortantes Catherine François, 4^e (cheffe de groupe), et Ingrid Kluppels, 5^e.

La N-VA a placé Freya Perdaens, conseillère communale sortante et députée flamande, en tête de sa liste malinoise. Celle-ci comprend également trois autres conseillers communaux sortants : Marc Hendrickx, 2^e (chef de groupe), Jan Verbergt, 6^e, et Katleen Den Roover, 43^e.

La liste conduite par B. Somers porte le nom de Voor Mechelen et se présente sous un numéro local (n° 8). Elle comprend tous les membres de l'exécutif communal sortant : Rina Rabau Nkandu (2^e), Greet Geypen (3^e), Patrick Princen (4^e), Abdrahman Labsir (5^e), Arthur Orlans (7^e), Björn Siffer (11^e), Gabriella De Francesco (41^e) et Alexander Vandersmissen (42^e). Il en va de même de la présidente du conseil communal, Maxine Willemsen (17^e), ainsi que de 11 conseillers communaux sortants de la formation du bourgmestre, qui figurent aux 8^e, 9^e, 12^e, 13^e, 16^e, 20^e, 23^e, 30^e, 31^e, 40^e et 43^e places. On remarque notamment la présence de Koenraad Anciaux (16^e), également conseiller provincial Open VLD, ancien échevin et ancien

¹²⁶ Selon les responsables des communes, Boortmeerbeek aurait pu, avec les quartiers malinois de Muizen, former l'un des trois futurs districts malinois (avec Malines-ville et Malines-rural).

¹²⁷ *De Standaard*, 19 avril 2022, www.standaard.be.

¹²⁸ *De Standaard*, 16 avril 2022, www.standaard.be. L'ancien bourgmestre de Boortmeerbeek a estimé qu'une fusion avec les communes de Haacht ou de Keerbergen, de dimension plus semblable et avec lesquelles existaient déjà des collaborations, serait plus sensée.

bourgmestre faisant fonction de la ville ¹²⁹, et de Kristof Calvo (à la dernière position), chef de groupe au conseil communal et ancien député fédéral Groen.

Les trois dernières formations politiques qui se présentent au suffrage des électeurs de Malines déposent des listes incomplètes : la liste VISTA comprend 7 candidats, la liste Fix de Vesten est composée d'un seul nom, et la liste VolksLiga-2xRICHTING totalise 17 candidats. La dernière citée aligne notamment trois conseillers communaux indépendants sortants (Bert Smits, 1^{er}, Yves Selleslagh, 3^e, et Kerstin Hopf, 4^e) ; tous trois avaient été élus sur la liste de la N-VA en 2018 mais ont récemment quitté les rangs du parti nationaliste flamand ¹³⁰.

À **Ostende**, ville de Flandre occidentale d'un peu plus de 70 000 habitants, les élections du 14 octobre 2018 ont marqué un renversement. Le bourgmestre sortant, Johan Vande Lanotte, ministre d'État et ancien président du parti socialiste flamand, conduisait la Stadslijst, sur laquelle figurait notamment John Crombez, alors président du SP.A, et Jean Vandecasteele, échevin sortant et ancien bourgmestre. Avec 22,8 % des voix et 11 sièges sur 41 (contre 32,1 % des voix et 15 sièges pour le SP.A en 2012), la Stadslijst a enregistré une défaite, tout en parvenant à demeurer cependant la première formation de la ville. Avec 9 sièges (et 19,8 % des voix, contre 13,4 % en 2012), l'Open VLD, dont la liste était conduite par le vice-ministre-président du gouvernement flamand Bart Tommelein, est devenue la deuxième formation du conseil communal, devant la N-VA, qui a perdu près d'un quart de ses électeurs (passant de 22,7 % à 16,5 % et de 10 à 7 sièges). Le VB a réalisé une importante progression, passant de 7,7 % à 13,1 % des voix et doublant sa représentation avec 6 sièges. Groen a progressé plus légèrement, passant de 10,1 % à 12,5 %, et a gagné 1 siège, en obtenant 5 au total. Pour sa part, le CD&V a perdu 1,7 % des voix (passant de 9,5 % à 7,8 %), tout en conservant ses 3 sièges. Les listes PVDA, OK (pour Oostende Koningin), Recht door Zee et DeOostendenaar n'ont pas obtenu d'élu.

B. Tommelein, qui a battu J. Vande Lanotte au hit-parade des voix de préférence (6 003 voix contre 5 062), a conclu un accord avec Groen, la N-VA et le CD&V pour gouverner la ville. Le SP.A a été renvoyé dans l'opposition et J. Vande Lanotte a perdu l'écharpe mayorale au profit de B. Tommelein. Ce dernier a quitté le gouvernement flamand à la fin du mois de décembre pour se consacrer à la gestion de la ville côtière.

L'année suivante, en 2019, le SP.A a essuyé une défaite lors des élections européennes, fédérales, régionales et communautaires du 26 mai. En novembre 2019, J. Crombez, ancien secrétaire d'État fédéral, ancien député flamand et qui venait d'être élu député fédéral, a décidé de ne pas se représenter à la tête du parti socialiste flamand, après avoir dirigé celui-ci durant quatre ans. En 2020, il a quitté la Chambre des représentants pour se recentrer sur ses activités académiques, ne conservant que son mandat de conseiller communal.

La gestion de la Ville d'Ostende par la large coalition mise en place par B. Tommelein a progressivement suscité un mécontentement croissant au sein de la population. Au point qu'un récent sondage a indiqué que près d'un Ostendais sur deux ne voulait surtout pas

¹²⁹ Il est le fils de feu Vic Anciaux (Volskunie : ancien secrétaire d'État national, ancien secrétaire d'État régional bruxellois et ancien parlementaire) et le frère de Bert Anciaux (Vooruit : ancien ministre fédéral, ancien ministre flamand, ancien député fédéral et ancien sénateur).

¹³⁰ *Het Nieuwsblad*, 16 mai 2024, www.nieuwsblad.be.

voir le libéral reconduit à la tête de la cité. À l'inverse, J. Crombez, qui a accepté de conduire la liste Vooruit Plus avec la ferme intention de reprendre le mayorat ¹³¹, est arrivé en tête des candidats que la population de la commune souhaiterait voir ceindre l'écharpe mayorale ¹³². Partenaires de la coalition sortante, l'Open VLD, Groen et le CD&V se présentent en cartel, sous le nom Trots op Oostende (Fier d'Oostende).

Cette liste est l'une des sept listes qui concourent en 2024. C'est trois de moins que lors du scrutin communal précédent. Parmi ces listes, seules quatre portent un numéro régional et quatre – mais pas les mêmes – sont complètes. Comme par le passé, 41 sièges de conseiller communal sont à pourvoir et 7 mandats d'échevin à attribuer.

Sur la liste Vooruit Plus, J. Crombez est suivi par Vanessa Vens, conseillère communale sortante, ancienne échevine et ancienne présidente du CPAS. Quatre conseillers communaux socialistes sortants sont disséminés aux 6^e, 9^e, 11^e et 14^e places. La liste est poussée par la vice-présidente et par le président de la section locale Vooruit d'Oostende (Maartje Snoeck, 38^e, et Björn Pannecoucke, 39^e), par une conseillère communale et ancienne échevine (Nancy Bourgoignie, 40^e) et, pour fermer la liste, par le conseiller communal et député fédéral Jeroen Soete (41^e).

La liste PVDA est légèrement incomplète (39 candidats pour 41 postes de conseiller communal à pourvoir). La tête de liste est Dirk Vanmassenhove, ouvrier. Il est suivi par Eva Sadek, activiste dans le groupe d'action SOS Palestina. La liste est poussée par Ilona Vandenberghe, députée flamande.

La liste Vlaams Belang compte quatre des six conseillers communaux sortants du parti d'extrême droite flamand, aux 2^e (Juanita Poelaert, qui est devenue conseillère communale en mars 2023, en remplacement d'Eddy Duchesnet), 3^e, 5^e et 8^e places. La liste est tirée par Tom Lamont, vice-président des Vlaams Belang Jongeren (VBJ) et député flamand. Elle est poussée par le conseiller communal sortant et ancien député flamand Christian Verougstraete qui est précédé par son épouse, Frieda Verougstraete-Deschacht, également ancienne députée flamande et ancienne conseillère communale et provinciale. Le conseiller communal sortant Wesley Deschuytter, qui avait été élu sur la liste Vlaams Belang en 2018 et qui siège comme indépendant depuis août 2024, ne se présente plus.

Alors que le premier échevin sortant et ancien député fédéral et flamand, Björn Anseeuw, a décidé de quitter la vie politique et de ne plus se présenter, la liste N-VA est tirée par les échevins sortants Charlotte Verkeyn et Maxim Donck, suivis par trois conseillers communaux sortants ainsi que par un membre sortant du comité spécial pour l'aide sociale. Le conseiller communal sortant Werner Verbiest est avant-dernier, et l'ancien député fédéral et ancien conseiller communal Manu Beuselinck pousse la liste.

La liste de cartel regroupant trois des partis associés à la coalition sortante (Open VLD, Groen et CD&V) sous le nom Trots op Oostende est conduite par le bourgmestre sortant, ancien député flamand et fédéral, ancien sénateur, ancien secrétaire d'État fédéral et ancien vice-ministre-président du gouvernement flamand, B. Tommelein (Open VLD). Trois échevins

¹³¹ *De Tijd*, 7 août 2024. J. Crombez ne souhaite toutefois plus s'investir dans la politique nationale.

¹³² Avec 32,3 %, tandis que 47,7 % des personnes interrogées ne veulent plus de B. Tommelein comme bourgmestre. Cf. *De Standaard*, 16 septembre 2024, www.standaard.be.

sortants le suivent : Natacha Waldmann (Groen), Bart Plasschaert (CD&V) et Hina Bhatti (Open VLD). L'échevine Silke Beirens (Groen) est 6^e, l'échevin Danick Minne (Open VLD) est 40^e et le président sortant du conseil communal, Wouter De Vriendt (Groen), ancien député fédéral, est 41^e et dernier. La liste compte en outre 6 conseillers communaux sortants Open VLD et 1 CD&V. Les conseillers communaux sortants Kristof Cornelis (Groen) et Frank Jongbloet (CD&V) ne se présentent plus.

La liste SVD (Samen voor Democratie ¹³³) ne compte qu'un candidat, Domien Ballegeer.

La liste de O mens ¹³⁴ présente 11 candidats. Elle est emmenée par Yves Miroir, conseiller communal sortant, élu sur la liste Groen ¹³⁵, que le parti a exclu en septembre 2023 et qui siège au conseil communal comme indépendant depuis lors. En 2^e position, on trouve Karine Raevens, qui a été active dans la section locale Groen à Renaix. La liste est poussée par le président du parti et étudiant Angelo Flederick. D'autres candidats sont d'anciens militants – voire anciens candidats – Groen, comme Paul Venmans, candidat à l'élection communale à Ostende sur la liste Groen en 2018 et avant-dernier sur la liste de O mens en 2024.

À **Roulers**, ville de Flandre occidentale qui compte actuellement quelque 66 000 habitants, le CD&V avait frôlé la majorité absolue des sièges en 2006, avait été dépassé par la N-VA en 2012, et a repris à celle-ci la première position en 2018, remportant 40,0 % des voix (contre 28,0 % en 2012) et 18 sièges (contre 12), tandis que le parti nationaliste flamand est retombé de 29,2 % des suffrages en 2012 à 18,6 % six ans plus tard et de 12 à 7 sièges. En forte progression (15,0 %, soit + 5,9 %), le VB s'est classé troisième et a doublé le nombre de ses élus, remportant 6 sièges. Avec 9,6 % des voix en 2018 (+ 1,2 %), Groen a conservé ses 3 élus, devançant légèrement le SP.A, dont la liste SP.A & de vernieuwers a obtenu 9,4 % des voix, soit un tiers de moins que le SP.A en 2012 (14,2 %), ce qui lui a coûté 2 de ses 5 sièges. L'Open VLD s'est tassé (7,4 %, soit – 1,0 %) mais a conservé ses 2 sièges.

Le CD&V de Kris Declercq, bourgmestre depuis 2016, a conclu un accord de majorité avec le SP.A et l'Open VLD. Chacun de ces deux partis a reçu 1 mandat d'échevin, le CD&V conservant les 5 autres.

Comme en 2018, 39 sièges de conseiller communal et 7 postes d'échevin sont à pourvoir en 2024. Comme il y a six ans, six listes sont en concurrence, toutes complètes, dont une seule est déposée sous un numéro local. Pas plus qu'en 2018, le PTB ne dépose de liste à Roulers.

La liste Vooruit est conduite par Michèle Hostekint, l'échevine socialiste sortante. Les deux autres conseillers communaux socialistes sortants occupent la 6^e et la dernière places de la liste. Aux 37^e et 38^e places, figurent des responsables locales de la mutualité Solidaris et du syndicat FGTB.

¹³³ Samen voor Democratie « défend une société où chacun peut s'exprimer et où les valeurs démocratiques sont centrales » (cf. le site Internet <https://svd.vlaanderen>).

¹³⁴ Le parti de O mens (pour Onafhankelijke Sociale GroenLinks Partij : Parti indépendant, social, vert et de gauche) se présente comme un « mouvement politique engagé en faveur d'une société durable, sociale et juste » (cf. le site Internet www.de-o-mens.be).

¹³⁵ Y. Miroir a été élu sur la liste SP.A à plusieurs reprises et a été échevin SP.A pendant 18 ans (mais n'a pas été reconduit en 2012). Il a quitté ce parti en février 2018 et s'est présenté sur la liste Groen lors des élections communales d'octobre 2018.

La liste cd&v | burgemeester est tirée par K. Declercq, le bourgmestre sortant, qui a été élu au Parlement flamand le 9 juin 2024. Il est suivi de Nathalie Muylle, échevine sortante, députée fédérale depuis 2004, désormais cheffe du groupe CD&V à la Chambre des représentants, et ancienne ministre fédérale. Le 3^e candidat, Matthijs Samyn, est également échevin. Aux 6^e, 7^e et dernière places, figurent les autres échevins sortants du CD&V. Un seul des conseillers communaux sortants du CD&V n'est plus candidat.

La liste du VB est emmenée par Immanuel De Reuse, chef de groupe au conseil communal, ancien conseiller provincial et qui a été réélu au Parlement flamand le 9 juin 2024. En 2^e position, place qui doit légalement être occupée par une femme en vertu de l'obligation de mixité aux deux premières places, figure Lut Deforche-Degroote. Celle-ci a, à plusieurs reprises, été élue à un mandat qu'elle a choisi de ne pas exercer, cédant la place à un homme. Tel a été le cas au conseil communal de Roulers lors de la séance d'installation du 7 janvier 2019¹³⁶. La manœuvre a été répétée quelques mois plus tard au Parlement flamand, au profit d'I. De Reuse¹³⁷. Et tel pourrait encore bien être le cas après ce scrutin-ci puisque l'époux de cette candidate, Filip Deforche, conseiller communal sortant, pousse à nouveau la liste du VB. Un seul des six élus sortants ne se présente plus.

En tête de la liste N-VA, figure Dieter Carron, conseiller communal sortant. Le 21 septembre dernier, alors qu'un sondage donnait le VB potentiellement en tête au soir du scrutin à Roulers, ce qui conférerait à I. De Reuse le droit d'initiative pour 14 jours, le quotidien *De Standaard* a rapporté que D. Carron n'excluait pas de gouverner avec le parti flamand d'extrême droite, en dépit de la consigne donnée par le président de la N-VA, Bart De Wever, de refuser pareille alliance¹³⁸. Le jour même, D. Carron a fait marche arrière et s'est rallié à la position officielle de son parti¹³⁹. Tous les conseillers communaux sortants du parti nationaliste flamand figurent sur la liste. La dernière place est occupée par l'un d'entre eux, Brecht Vermeulen, député fédéral sous la précédente législature mais qui n'a pu être réélu le 9 juin 2024.

La tête de la liste Groen est occupée par Bert Wouters, conseiller communal sortant. Les deux autres élus du parti figurent en 10^e et en dernière places.

Piet Delrue, l'unique échevin libéral sortant, emmène la liste Lokaal Liberaal. Présidente du conseil communal, Liselot De Decker occupe la 2^e place. Les libéraux ne comptent pas d'autre élu sortant à Roulers.

À **Saint-Nicolas**, ville de Flandre orientale, les élections du 14 octobre 2018 ont permis au parti du bourgmestre sortant, Lieven Dehandschutter (N-VA), de maintenir sa place de première formation de la commune avec 29,0 % des voix et 1 siège de plus (+ 0,5 % et

¹³⁶ Ville de Roulers, « Gemeenteraad Roeselare. Notulen ». 7 janvier 2019, p. 4, www.roeselare.be. Le mari de L. Deforche-Degroote, Filip Deforche, est candidat du parti d'extrême droite flamand à Roulers depuis 1988 et a été réélu conseiller communal pour un quatrième mandat en 2018, alors qu'il poussait la liste. Le procès-verbal susmentionné évoque la renonciation de son épouse à son mandat, mais sans préciser qu'ils se trouvent dans l'impossibilité de siéger tous les deux, cela constituant un cas d'incompatibilité.

¹³⁷ B. BIARD, P. BLAISE, J. FANIEL, C. ISTASSE, V. LEFEBVE, C. SÄGESSER, « La préparation des élections du 9 juin 2024. III. Parlements régionaux et communautaires », *op. cit.*, p. 95.

¹³⁸ *De Standaard*, 21 septembre 2024 (3h00), www.standaard.be.

¹³⁹ *De Standaard*, 21 septembre 2024 (19h04), www.standaard.be.

14 sièges au lieu de 13 en 2012). Le VB s'est hissé à la deuxième place, avec 17,1 % des voix (contre 11,7 % en 2012) et 7 sièges (contre 5 six ans plus tôt). Le cartel SP.A–Groen (qui était encore premier en 2006) ayant implosé, les deux formations se sont présentées séparément au scrutin de 2018. Avec 14,3 % des voix et 6 sièges, Groen a devancé le SP.A (12,6 % et 5 sièges) ; leurs résultats combinés ont été légèrement plus élevés que celui du cartel en 2012, mais ils se sont traduits par 1 siège en moins. Le score du CD&V s'est établi entre ceux de Groen et du SP.A : avec 13,5 % des voix, les chrétiens démocrates ont obtenu 6 sièges (soit – 2,0 % et – 1 siège). La liste Open Vld zuurstof (« oxygène ») a obtenu 7,4 % des voix (pour 7,2 % à la liste Open Vld en 2012) et a conservé ses 2 sièges. Avec 4,4 % des voix, le PVDA a remporté son premier siège au conseil communal de la ville, à la différence de la liste Be.one (1,6 % des voix), qui n'a pas obtenu d'élu.

La N-VA a choisi de remplacer le SP.A par l'Open VLD dans la majorité communale. La coalition qui associe la N-VA, Groen et l'Open VLD a réparti comme suit les fonctions exécutives : outre le poste de bourgmestre pour L. Dehandschutter, la N-VA a obtenu 4 échevinats, Groen 3 et l'Open VLD 1.

En novembre 2019, au terme du mandat de l'Ostendais John Crombez à la tête du parti socialiste flamand, Conner Rousseau, natif de Saint-Nicolas et alors chef du groupe SP.A au Parlement flamand, s'est présenté et a remporté la présidence de son parti. Sous sa conduite, la formation a adopté le nom Vooruit le 21 mars 2021. Certaines déclarations de C. Rousseau sur l'immigration ont fait polémique, en avril 2022 et mai 2023. Surtout, ses propos contre les Roms lors d'une soirée de septembre 2023 où il était ivre l'ont conduit d'abord à vouloir faire interdire la publication par la presse d'un procès-verbal de police puis, une fois révélée la teneur raciste des propos, à démissionner de la présidence de son parti. Le 9 juin 2024, l'ancien président du parti a poussé la liste Vooruit dans la circonscription de Flandre orientale pour l'élection du Parlement flamand et a récolté 75 801 voix de préférence, soit près de trois fois plus que la Gantoise Freya Van den Bossche qui tirait la liste. Ce triomphe personnel a conduit Melissa Depraetere, qui lui avait succédé à la tête du parti, à souhaiter aussitôt lui rendre les rênes de la formation. À la fin du mois de juin, alors que n'avait pas encore eu lieu le congrès visant à l'élire à nouveau à la tête du parti, C. Rousseau a annoncé qu'il souhaitait devenir bourgmestre de Saint-Nicolas.

Pour le scrutin du 13 octobre 2024, 43 sièges de conseiller communal sont à pourvoir, soit 2 de plus qu'en 2018, la ville comptant désormais près de 82 000 habitants. Ce sont toujours 7 mandats d'échevin qui sont à attribuer. Sept listes ont été déposées, soit une de moins qu'en 2018. Toutes sont complètes et seule une est déposée sous un numéro local.

Derrière C. Rousseau, qui emmène la liste Vooruit, figurent aux 3^e, 5^e, 6^e, 16^e et 42^e places les conseillers communaux socialistes sortants. La 15^e place sur la liste est occupée par Sarah Willockx, la fille de Freddy Willockx, ministre d'État, ancien ministre et ancien bourgmestre (socialiste) de Saint-Nicolas, décédé inopinément le 15 juin 2024 et qui avait apporté un vif soutien à C. Rousseau dans son entreprise de récupération du mayorat. Le dernier candidat de la liste est Wouter Van Bellingen. Échevin de l'état civil (élu en 2007 en tant que candidat Spirit), ce dernier s'était fait connaître en célébrant sur la place principale de la ville 600 mariages afin de répliquer aux trois couples qui avaient refusé qu'il scelle leur union en raison de sa couleur de peau. Après avoir quitté le conseil communal en 2014, il a exercé des responsabilités à la tête d'associations actives dans l'intégration des personnes étrangères.

À ce titre, il a été amené à accompagner C. Rousseau dans son parcours de réflexion après ses propos racistes.

La liste PVDA est tirée par Chris Wauman, unique élu sortant du PTB à Saint-Nicolas. Les deux candidats suivants sont délégués syndicaux. Élu députée flamande le 9 juin 2024 puis devenue en outre sénatrice, Debby Burssens pousse la liste.

La liste du CD&V est emmenée par Kristof Van Gansen, conseiller communal sortant. Les autres élus communaux du parti occupent les 3^e, 4^e, 5^e, 10^e et dernière places de la liste.

La liste du VB est conduite par Filip Brusselmans, député flamand et président des Vlaams Belang Jongeren, le mouvement de jeunesse du parti flamand d'extrême droite. Les conseillers communaux sortants VB figurent aux 3^e, 5^e, 8^e, 15^e et dernière places ; les deux autres ne sont plus candidats.

Le bourgmestre sortant et ancien député flamand L. Dehandschutter figure à nouveau en tête de la liste N-VA. Il est suivi par Tchantra Van De Walle, conseillère communale sortante et attachée de cabinet, et par Peter Buysrogge, échevin sortant et député fédéral. Les autres échevins sortants que compte le parti occupent les 4^e, 6^e et 7^e places. L'ancienne députée permanente Annemie Charlier occupe l'avant-dernière place, devant un conseiller communal sortant. Les autres conseillers sortants du parti nationaliste flamand figurent tous à nouveau sur la liste.

Les conseillers communaux sortants Aster Baeck et Fatjona Hoxha emmènent la liste Groen. Derrière la seconde, on trouve l'échevin sortant Bart De Bruyne, la présidente du conseil communal, Mia Mortier, et un autre échevin écologiste, Wout De Meester. La dernière échevine Groen, Sofie Heyrman, pousse la liste.

Sur la liste Liberaal St-Niklaas, figurent une quinzaine de candidats de la liste Open Vld zuurstof qui avait concouru en 2018. La première candidate demeure Ine Somers, devenue échevine en 2019 et ancienne députée fédérale. Elle précède à nouveau Karel Noppe, qui est l'autre élu libéral sortant. Ancien conseiller communal, Ronny Suy ferme la marche.

7.3.3. L'élection des conseils de district à Anvers

Pour la première fois, Borsbeek connaîtra l'élection d'un conseil de district, vu que cette entité s'apprête à fusionner avec Anvers le 1^{er} janvier 2025 et, dès lors, à disparaître comme commune pour devenir un district anversois à cette date. De la sorte, la Ville d'Anvers comptera dix districts et autant de conseils de district à élire le 13 octobre 2024. Quelque 238 postes de conseiller de district sont à conférer.

Septante listes se présentent aux suffrages des électeurs des districts anversois, parmi lesquelles 57 portent un numéro régional. Les districts d'Anvers et de Merksem sont ceux qui enregistrent le plus grand nombre de listes en concurrence (9 listes) ; celui de Berendrecht-Zandvliet-Lillo en compte le moins (4 listes).

Deux partis sont présents dans les 10 districts sous leur numéro régional : le VB (3 listes incomplètes) et la N-VA (toutes les listes sont complètes). Le PVDA a déposé une liste dans 9 districts dont 2 incomplètes (il est absent à Berendrecht-Zandvliet-Lillo), et le CD&V

dans 8 districts dont 5 incomplètes (manquent Berendrecht-Zandvliet-Lillo et Borsbeek). L'Open VLD est présent dans 6 districts sous son numéro régional (dont Merksem, où la liste porte le nom Open VLD+MXM Anders) et dans 1 district (Berchem) sous un numéro local avec la dénomination Open Berchem (manquent Berendrecht-Zandvliet-Lillo, Borsbeek et Hoboken ; une liste est incomplète). Groen a déposé 8 listes complètes sous son numéro régional, dont 2 où il est en cartel avec Vooruit (Berchem et Borsbeek, sous l'intitulé Groen-Vooruit) ; les deux partis forment également un cartel, Groen+Vooruit, sous un numéro local, à Wilrijk. Vooruit est présent sous son numéro régional dans 6 districts (2 listes incomplètes) et, comme on l'a vu, en cartel avec Groen dans 3 autres. Le parti créé par Fouad Ahidar à l'occasion des élections du 9 juin 2024 présente une liste dans 5 communes sous la dénomination Team Fouad Ahidar A+ (manquent les districts de Berchem, Berendrecht-Zandvliet-Lillo, Borsbeek, Ekeren et Wilrijk) ; ces listes sont toutefois fort incomplètes (3 ou 5 candidats).

Des listes sont déposées avec un numéro local à Anvers (Antwerpen vooruit, un seul candidat), Berendrecht-Zandvliet-Lillo (Pro2040 et Burger Belangen Do&Mu, incomplète), Borsbeek (Borsbeek NU, incomplète, et Iedereen Borsbeek), Merksem (Volkspartij, incomplète) et, comme déjà évoqué, Berchem (Open Berchem) et Wilrijk (Groen+Vooruit).

Tableau 72. Élection des conseils de district (Flandre, 2024)
Listes déposées dans les districts anversois

	Anvers (33)	Berchem (25)	B-Z-L¹ (15)	Borgerhout (25)	Borsbeek (15)	Deurne (29)	Ekeren (21)	Hoboken (25)	Merksem (25)	Wilrijk (25)	Total (238)
Vooruit	X			X		X	16	X	X		6
PVDA	X	X		X	7	X	11	X	X	X	9
CD&V	23	21		15		11	7	X	X	X	8
VB	X	17	X	23	X	X	X	21	X	X	10
N-VA	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	10
Open VLD	X			13		X	X		X ³	X	6
Groen	X	X ²		X	X ²	X	X	X	X		8
Team Fouad Ahidar A+	5			3		3		3	5		5
Antwerpen vooruit	1										1
Open Berchem		X									1
PRO2040			X								1
Burgerbelangen DO&MU			9								1
Borsbeek NU					11						1
Iedereen Borsbeek					X						1
Volkspartij									5		1
Groen+Vooruit										X	1
<i>Nombre total de listes</i>	<i>9</i>	<i>6</i>	<i>4</i>	<i>8</i>	<i>6</i>	<i>8</i>	<i>7</i>	<i>7</i>	<i>9</i>	<i>6</i>	<i>70</i>

¹ Berendrecht-Zandvliet-Lillo.

² Groen-Vooruit.

³ Open VLD+MXM Anders.

Légende :

- Le numéro qui suit entre parenthèses un nom de district correspond au nombre de sièges de conseiller à pourvoir dans ce district.
- Dans les lignes par formation politique :
 - la mention « X » signale que la liste est complète ;
 - la mention d'un chiffre signale que la liste est incomplète et renseigne le nombre de candidats qui figurent sur cette liste.

8. LES ÉLECTIONS COMMUNALES EN COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE

En 2014, la Région wallonne a transféré à la Communauté germanophone, pour ce qui a trait à la région de langue allemande, l'exercice de compétences relatives aux pouvoirs subordonnés, en ce compris la faculté de régler l'élection des organes communaux et la faculté de régler l'organisation, la compétence et le fonctionnement des institutions communales¹⁴⁰. Depuis lors, donc, dans ces diverses matières, la législation de la Région wallonne ne s'applique plus qu'à la région de langue française, tandis que c'est celle de la Communauté germanophone qui est d'application dans les neuf communes de la région de langue allemande. S'agissant des élections communales, cette évolution institutionnelle a trouvé à s'appliquer pour la première fois en 2018. Dès lors, le scrutin communal du 13 octobre 2024 est le deuxième dont la Communauté germanophone assure l'organisation sur son territoire.

En région de langue allemande, le paysage politique est essentiellement composé des six formations actuellement représentées au Parlement de la Communauté germanophone, à savoir – par ordre décroissant du nombre de voix recueillies lors du scrutin communautaire du 9 juin 2024 – : Pro Deutschsprachige Gemeinschaft (ProDG, qui est un parti autonomiste germanophone d'idéologie régionaliste centriste), le Christlich Soziale Partei (CSP, qui est un parti chrétien-démocrate indépendant¹⁴¹), Vivant (qui est un parti spécifiquement germanophone relevant de la démocratie radicale), le Sozialistische Partei (SP, qui est une fédération du PS), le Partei für Freiheit und Fortschritt (PFF, qui est une composante du MR) et Ecolo (qui est un groupe régional d'Écolo). Le CSP, le SP, le PFF et Ecolo concourent aux élections qui se tiennent aux différents niveaux de pouvoir (européen, fédéral, communautaire, régional, provincial et communal), tandis que ProDG et Vivant ne sont actifs qu'au niveau communautaire¹⁴². Dès lors, les deux dernières formations citées ne prennent pas part au

¹⁴⁰ Décret wallon du 27 mai 2004 relatif à l'exercice, par la Communauté germanophone, de certaines compétences de la Région wallonne en matière de pouvoirs subordonnés, tel que modifié par les décrets des 30 avril 2009, 28 avril 2014, 17 décembre 2015 et 10 janvier 2024 (*Moniteur belge*, 16 juin 2004, 26 mai 2009, 4 juin 2014, 29 décembre 2015 et 27 février 2024) ; Décret de la Communauté germanophone du 1^{er} juin 2004 relatif à l'exercice, par la Communauté germanophone, de certaines compétences de la Région wallonne en matière de pouvoirs subordonnés, tel que modifié par les décrets des 27 avril 2009, 5 mai 2014, 15 décembre 2015 et 29 janvier 2024 (*Moniteur belge*, 19 octobre 2004, 22 juin 2009, 18 juillet 2014, 30 décembre 2015 et 1^{er} mars 2024).

¹⁴¹ Il n'est donc pas structurellement lié au parti francophone Les Engagés (anciennement CDH). En effet, il a pris son indépendance vis-à-vis du PSC en juin 1971.

¹⁴² En outre, ils déposent également des listes pour le scrutin européen.

scrutin communal du 13 octobre 2024. Toutefois, certains membres de ProDG se présentent sur d'autres listes. Il en avait été de même le 14 octobre 2018.

Dans ce chapitre, nous procédons en trois temps. *Primo*, nous exposons les principales règles qui président aux élections communales en Communauté germanophone¹⁴³. *Secundo*, nous rappelons les points saillants des résultats et des lendemains du scrutin communal du 14 octobre 2018¹⁴⁴. *Tertio*, nous présentons les listes déposées en vue des élections communales du 13 octobre 2024, ainsi que les principaux candidats en lice.

8.1. RÈGLES ÉLECTORALES PROPRES

En Communauté germanophone, l'obligation de vote est de vigueur pour les élections communales (comme elle l'est également pour tous les autres scrutins).

Les listes présentées à l'élection communale ne comportent pas de candidats suppléants. Aussi, en cas de désistement ou d'empêchement d'un élu, c'est le candidat classé immédiatement derrière le dernier élu de la liste, en tenant compte des voix de préférence exprimées, qui occupe le siège. Pour être complète, une liste doit compter un nombre de candidats correspondant au nombre total de sièges à pourvoir dans le conseil communal.

Sur chaque liste, l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. En outre, les deux premiers candidats de chaque liste doivent être de sexe différent.

Lors de la dévolution des sièges, il y a attribution de la moitié des votes émis en case de tête pour la désignation des effectifs. En revanche, il n'y a pas d'attribution de ces votes pour la désignation des suppléants.

8.2. SYNTHÈSE DES RÉSULTATS DU SCRUTIN DU 14 OCTOBRE 2018

Dans quatre des neuf communes germanophones, une liste a recueilli une majorité absolue des voix et des sièges à l'occasion du scrutin du 14 octobre 2018. Dans deux d'entre elles, une seule liste s'est présentée au suffrage des électeurs et a donc obtenu 100 % des votes valablement exprimés et la totalité des sièges à pourvoir au conseil communal : d'une part, à **Bullange**, où la Liste Wirtz a été seule à concourir (17 sièges)¹⁴⁵, et, d'autre part, à **Burg-Reuland**, où seule la liste A.G. a été en lice (13 sièges). Dans une troisième commune, à savoir **Amblève**, seules deux listes ont été en compétition : la liste GI y a récolté 76,6 % des suffrages (soit + 13,1 % par rapport au scrutin de 2012) et 13 sièges sur 17 (soit + 1),

¹⁴³ Pour une présentation plus complète, nous renvoyons au chapitre 1 du premier volume de ce *Courrier hebdomadaire*, ainsi qu'au tableau reproduit en annexe du présent volume.

¹⁴⁴ À ce sujet, cf. aussi B. BIARD, V. DEMERTZIS, J. FANIEL, « Les résultats des élections communales du 14 octobre 2018 en Wallonie », *op. cit.* (en particulier, p. 76-78).

¹⁴⁵ Par rapport au scrutin de 2012, où la Liste Wirtz avait affronté une autre liste (FBB), le gain est de + 24,2 % et + 3 sièges.

contre 23,4 % des voix (+ 0,6 %) et 4 sièges (*statu quo*) pour sa concurrente, la liste G.Z.¹⁴⁶. À **Saint-Vith**, cinq listes ont été déposées, dont trois ont obtenu des élus : NBA Grommes (55,1 %, 13 sièges sur 21), Liste Freches (20,8 %, 4 sièges) et FLS (17,4 %, 4 sièges également).

À Bullange, Friedhelm Wirtz (ProDG) a conservé son écharpe mayorale. À Burg-Reuland, Marion Dhur (CSP), qui avait été désignée à la tête de la commune au début de l'année 2017¹⁴⁷ – et qui, à cette occasion, était devenue la première femme bourgmestre d'une commune germanophone –, a également été reconduite dans ses fonctions mayorales. À Amblève, Erik Wiesemes, qui conduisait la liste GI, a accédé au poste de bourgmestre¹⁴⁸. Il en est allé de même de Herbert Grommes (CSP) à Saint-Vith¹⁴⁹. Dans ces quatre communes, le collège communal a été entièrement formé par une seule liste : respectivement, donc, Liste Wirtz à Bullange, A.G. à Burg-Reuland, GI à Amblève et NBA Grommes à Saint-Vith.

Dans deux autres communes, une liste a perdu la majorité absolue en sièges qu'elle détenait précédemment. À **Butgenbach**, la liste FBL, qui avait décroché 52,1 % des suffrages et 10 sièges sur 17 en 2012, n'a plus obtenu que 47,7 % des voix (– 4,4 %) et 8 sièges (– 2) en 2018 ; elle a été suivie par les listes FDG (30,8 %, 5 sièges) et ZGG (21,5 %, 4 sièges)¹⁵⁰. À **Lontzen**, la liste Union a reculé sensiblement par rapport au scrutin de 2012, qui l'avait vue remporter 51,4 % des votes et 9 sièges sur 17, pour s'établir désormais à 41,4 % (– 10,0 %) et 7 sièges (– 2) ; elle a précédé les listes Energie (36,0 % et 6 sièges, soit + 7,0 % et + 1 siège), Ecolo (15,7 % et 3 sièges, soit – 3,9 % et *statu quo* en sièges) et Liste Plus (6,9 % et 1 siège).

À Butgenbach, Daniel Franzen (CSP), qui conduisait la liste FBL, est devenu bourgmestre¹⁵¹ en s'alliant avec la liste ZGG. À Lontzen, la liste Energie, qui associait des libéraux et des écologistes, a formé un pacte de majorité avec la liste Ecolo ; Patrick Thevissen (PFF) a ceint l'écharpe mayorale¹⁵².

Dans les trois dernières communes, les voix ont été plus dispersées. À **Eupen**, le CSP est à nouveau arrivé en tête, en enregistrant même une progression, avec 34,7 % des suffrages (+ 5,1 %) et 9 sièges (+ 1) ; les autres sièges du conseil communal se sont distribués entre Ecolo (25,9 % soit – 0,1 %, et 7 sièges soit un *statu quo*), le PFF (liste PFF-MR : 22,5 % soit

¹⁴⁶ En 2012, outre les listes GI-Amel et GZ-Mach Mitl, une troisième liste s'était présentée : B.I., qui avait alors obtenu 13,6 % des voix et 1 siège.

¹⁴⁷ Elle avait alors succédé à Joseph Maraitre (CSP) – par ailleurs ancien ministre-président de la Communauté germanophone –, qui était bourgmestre de cette commune depuis 2004.

¹⁴⁸ Il a ainsi succédé à Nikolaus Schumacher, qui était à la tête de la commune depuis 1994 et qui ne s'était plus porté candidat.

¹⁴⁹ Il a ainsi succédé à Christian Krings (CSP), qui était à la tête de la commune depuis 2000 et qui ne s'était plus porté candidat.

¹⁵⁰ Il est à noter que l'usage de la clé D'Hondt pour l'attribution des sièges entre les listes, décidé par la Communauté germanophone pour ce scrutin, a privé la liste FBL de la majorité absolue en sièges que lui aurait octroyée le maintien de l'usage de la clé Imperiali – clé qui avait cours auparavant pour les élections communales en région de langue allemande et qui reste d'application dans ce cadre dans les trois autres régions linguistiques (à ce propos, cf. B. BIARD, P. BLAISE, J. FANIEL, C. ISTASSE, V. LEFEBVE, C. SÄGESSER, « La préparation des élections provinciales et communales du 13 octobre 2024. I. Cadre juridique du scrutin et élections provinciales », *op. cit.*, p. 39-40).

¹⁵¹ Il a ainsi succédé à Emil Dannemark (PFF), qui était à la tête de la commune depuis 2000 et qui ne s'était plus porté candidat.

¹⁵² Il a ainsi succédé à Alfred Lecerf (CSP), qui était à la tête de la commune depuis 1994 et qui ne s'était plus porté candidat.

– 4,2 %, et 6 sièges soit – 1) et le SP (liste SPplus : 13,6 % soit – 0,4 %, et 3 sièges soit un *statu quo*). À **La Calamine**, le CSP a également conforté sa première place (38,8 % et 8 sièges, soit + 6,5 % et + 1 siège), devant le PFF (liste PFF-MR, qui a connu un lourd recul : 25,9 % et 5 sièges, soit – 12,3 % et – 4 sièges), le SP (21,6 % et 5 sièges, soit + 4,8 % et + 2 sièges) et Ecolo (13,7 % et 3 sièges, soit + 1,0 % et + 1 siège). À **Raeren**, les électeurs ont réparti leurs suffrages entre les listes mit uns (37,5 % et 8 sièges, soit – 3,4 % et – 1 siège), Gem Vorw CSL (34,1 % et 7 sièges, soit + 6,0 % et + 1 siège par rapport à la liste CSL en 2012) et Ecolo (28,4 % et 6 sièges, soit + 5,7 % et + 1 siège).

À Eupen, Ecolo, le PFF et le SP ont conclu un pacte de majorité ; Claudia Niessen (Ecolo) est devenue bourgmestre de la ville ¹⁵³. À La Calamine, à la suite d'une alliance nouée entre le CSP et le SP, Luc Franck (CSP) a accédé aux fonctions mayorales ¹⁵⁴. À Raeren, la liste mit uns, de tendance libérale, a formé une coalition avec Ecolo, ce qui a permis à Erwin Güsting (PFF) de prendre le poste de bourgmestre ¹⁵⁵.

Au total donc, à l'issue des élections du 14 octobre 2018, sept des neuf communes germanophones ont changé de bourgmestre. Quant à elle, la répartition politique des mayorats a été la suivante : 4 au CSP (M. Dhur à Burg-Reuland, D. Franzen à Butgenbach, L. Franck à La Calamine et H. Grommes à Saint-Vith), 2 au PFF (P. Thevissen à Lontzen et E. Güsting à Raeren), 1 à ProDG (F. Wirtz à Bullange), 1 à Ecolo (C. Niessen à Eupen) et 1 à une liste locale non apparentée à un parti politique (E. Wiesemes, GI, à Amblève).

La configuration ainsi décrite est restée identique durant l'ensemble de la mandature 2018-2024, hormis dans une commune : Raeren. Tout d'abord, un changement de majorité et de bourgmestre s'est opéré au sein de celle-ci au début de l'année 2021. En effet, la liste Ecolo a décidé en mars 2021 de rompre son alliance avec la liste mit uns, au profit d'une coalition avec la liste Gem Vorw CSL, de tendance chrétienne-démocrate ; en conséquence de quoi et par suite de l'adoption d'une motion de méfiance constructive, E. Güsting a été évincé du mayorat, qui a échu à Jérôme Franssen (CSP) ¹⁵⁶ à dater du 8 avril 2021 ¹⁵⁷. Ensuite, trois ans plus tard, lorsque J. Franssen est devenu ministre dans le gouvernement de la Communauté germanophone Paasch III (entré en fonction le 1^{er} juillet 2024), il a été remplacé par Mario Pitz à la tête de la commune à partir du 27 juin 2024 ¹⁵⁸.

¹⁵³ Elle a ainsi succédé à Karl-Heinz Klinkenberg (PFF), qui était à la tête de la commune depuis 2012 et qui ne s'était plus porté candidat.

¹⁵⁴ Il a ainsi succédé à Louis Goebbels (PFF), qui était à la tête de la commune depuis 2012.

¹⁵⁵ Il a ainsi succédé à Hans-Dieter Laschet (PFF), qui était à la tête de la commune depuis 2001 et qui ne s'était plus porté candidat.

¹⁵⁶ J. Franssen – par ailleurs président du CSP depuis 2020 – a alors démissionné de son mandat de député du Parlement de la Communauté germanophone.

¹⁵⁷ Conseil communal de Raeren, Procès-verbal, 8 avril 2021.

¹⁵⁸ Conseil communal de Raeren, Procès-verbal, 27 juin 2024.

Tableau 73. Composition des collèges communaux en Communauté germanophone durant la mandature 2018-2024

	Composition politique du collège communal	Bourgmestre
Amblève (<i>Amel</i>)	GI	Erik Wiesemes (non apparenté)
Bullange (<i>Büllingen</i>)	Liste Wirtz	Friedhelm Wirtz (ProDG)
Burg-Reuland	A.G.	Marion Dhur (CSP)
Butgenbach (<i>Bütgenbach</i>)	FBL / ZGG	Daniel Franzen (CSP)
Eupen	Ecolo / PFF / SP	Claudia Niessen (Ecolo)
La Calamine (<i>Kelmis</i>)	CSP / SP	Luc Franck (CSP)
Lontzen	Energie / Ecolo	Patrick Thevissen (PFF)
Raeren	mit uns / Ecolo à partir du 8 avril 2021 : Gem Vorw CSL / Ecolo	Erwin Güsting (PFF) à partir du 8 avril 2021 : Jérôme Franssen (CSP) à partir du 27 juin 2024 : Mario Pitz (CSP)
Saint-Vith (<i>Sankt Vith</i>)	NBA Grommes	Herbert Grommes (CSP)

Lors des élections du 14 octobre 2018, la proportion de femmes élues pour siéger dans les conseils communaux germanophones a été de 70 sur 169, soit 41,4 % (ce qui a représenté une croissance de + 8,3 % par rapport à 2012), c'est-à-dire un chiffre supérieur à celui alors enregistré en Wallonie francophone ¹⁵⁹. Au moment de la constitution des collèges communaux germanophones, les femmes ont représenté 12 des 38 échevins (31,6 %) et 2 des 9 bourgmestres (22,2 %) ¹⁶⁰, soit des pourcentages respectivement moins et plus élevés qu'en Wallonie francophone ¹⁶¹.

8.3. LISTES EN PRÉSENCE ET PRINCIPAUX CANDIDATS EN LICE POUR LE SCRUTIN DU 13 OCTOBRE 2024

En 2024, le nombre de listes déposées au total des neuf communes de la Communauté germanophone s'élève à 28, tout comme en 2018, soit une moyenne de 3,1 listes par commune. Toutefois, ces chiffres cachent de fortes disparités entre les communes. En effet, deux communes connaissent une situation de liste unique ¹⁶² : Amblève et Butgenbach. Dans les autres communes, le nombre de listes proposées au choix des électeurs est le plus souvent de 3 (à Bullange, Burg-Reuland et Saint-Vith) ou 4 (à La Calamine, Lontzen et Raeren) ; dans un seul cas, il est de 5 (à Eupen).

¹⁵⁹ En Wallonie francophone, cette proportion a été de 2 015 sur 5 201, soit 38,7 % (c'est-à-dire + 3,7 % par rapport à 2012).

¹⁶⁰ À savoir M. Dhur à Burg-Reuland et C. Niessen à Eupen.

¹⁶¹ En Wallonie francophone, les chiffres ont été de 414 échevines sur 1 093 (soit 37,9 %) et de 47 femmes bourgmestres sur 253 (soit 18,6 %).

¹⁶² Soit le même nombre qu'en 2018, mais il s'était alors agi de deux autres communes : Bullange et Burg-Reuland (cf. *supra*).

Pour sa part, le nombre de mandats à pourvoir va de 13 conseillers communaux et 3 échevins à Burg-Reuland à 27 conseillers communaux et 6 échevins à Eupen (cf. Tableau 74). Par rapport à 2018, seules deux communes connaissent un changement à cet égard : le nombre de conseillers communaux augmente de + 2 unités à Eupen, et celui d'échevins s'accroît de + 1 unité à Eupen et à Saint-Vith ¹⁶³.

Tableau 74. Nombre de mandats à pourvoir lors des élections communales du 13 octobre 2024 en Communauté germanophone

	Population (au 1 ^{er} janvier 2024)	Nombre de conseillers communaux	Nombre d'échevins
Amblève (<i>Amel</i>)	5 612	17	4
Bullange (<i>Büllingen</i>)	5 538	17	4
Burg-Reuland	3 959	13	3
Butgenbach (<i>Bütgenbach</i>)	5 651	17	4
Eupen	20 082	27 (+ 2)	6 (+ 1)
La Calamine (<i>Kelmis</i>)	11 346	21	5
Lontzen	6 052	17	4
Raeren	11 119	21	5
Saint-Vith (<i>Sankt Vith</i>)	10 073	21	5 (+ 1)
Total	68 313	40 (+ 2)	171 (+ 2)

À **Amblève**, une seule liste se présente au suffrage des électeurs en 2024 : Gemeindeinteressen (GI). Il y a six ans, elle avait été en compétition avec une autre liste – à savoir Gestalte Zukunft (G.Z.) –, mais tel n'est plus le cas cette année. La liste GI est menée par le bourgmestre sortant, Erik Wiesemes (non apparenté à un parti politique). Elle compte 17 noms, parmi lesquels trois des quatre échevins sortants ¹⁶⁴ et un conseiller communal sortant ¹⁶⁵. On relève aussi la présence de la députée du Parlement de la Communauté germanophone Elke Comoth (ProDG, 4^e), du député wallon Patrick Spies (SP, 14^e) et du conseiller provincial Daniel Müller (PFF, 13^e).

À **Bullange**, trois formations sont en lice : Büllingens DNA (DNA), Miteinander für unsere Gemeinde (MfG) et Reden wir miteinander (BRM).

Six ans plus tôt, une seule liste avait concouru dans cette commune : la Liste Wirtz. À l'époque en effet, les membres de l'ancienne liste d'opposition Freie Bürgerliste Büllingen (FBB) – dont Rainer Stoffels, Sandra Palm-Josten et Alexander Miesen – avaient rejoint la Liste Wirtz. Mais, pour les élections du 13 octobre 2024, les trois personnes citées s'en sont séparées afin de présenter leur propre liste : DNA. Celle-ci est notamment composée des conseillers communaux sortants R. Stoffels (1^{er}, également chef de cabinet du ministre de

¹⁶³ La raison en est que la population dépasse désormais les 20 000 habitants à Eupen et les 10 000 habitants à Saint-Vith.

¹⁶⁴ Anna Pauels (2^e), Stephan Wiesemes (16^e) et Patrick Heyen (17^e). Seul l'échevin sortant Marcel Thomé ne se représente pas (de même que le président du CPAS sortant, Gerd Neuens).

¹⁶⁵ Stefan Durben (11^e).

la Communauté germanophone Gregor Freches - PFF), S. Palm-Josten (2^e) et A. Miesen (17^e, par ailleurs ancien président du Parlement de la Communauté germanophone et ancien sénateur de Communauté - PFF).

Le bourgmestre sortant, Friedhelm Wirtz (ProDG, qui occupait ce poste depuis 2006), n'est plus candidat. La liste qui prend la succession directe de l'ancienne Liste Wirtz est MfG. Y figurent trois des quatre échevins sortants ¹⁶⁶, la présidente du CPAS sortante ¹⁶⁷ et deux conseillères communales sortantes ¹⁶⁸, ainsi que deux anciens députés du Parlement de la Communauté germanophone (Raymond Heiners et Alfons Velz, tous deux ProDG, respectivement 6^e et 14^e).

La troisième liste déposée à Bullange est BRM, récemment constituée. Cette liste est incomplète, ne comptant que 3 noms et non 17. Les deux premières places sont occupées par une agricultrice et son époux.

À **Burg-Reuland** – où la bourgmestre sortante, Marion Dhur (CSP), ne se représente plus –, la majorité sortante a repris le nom sous lequel elle avait concouru en 2018 : Aktiv gestalten (A.G.). Cette liste est emmenée par un ancien conseiller communal, Alain Stellmann (qui avait siégé dans l'opposition de 2006 à 2018 en tant que membre de Wir für Euch (WfE) puis de Klar!) ¹⁶⁹, et compte dans ses rangs un échevin et un conseiller communal sortants ¹⁷⁰.

Il y a six ans, la liste A.G. avait été en situation de liste unique. Cette fois, elle fait face à deux autres formations politiques, toutes deux de création récente.

La liste Bürgerstimme+ (BS+) est emmenée par Shayne Piront, qui a été députée du Parlement de la Communauté germanophone d'avril 2022 à juin 2024 (PFF) et qui est conseillère au sein du cabinet du ministre de la Communauté germanophone Gregor Freches (PFF) ¹⁷¹.

Quant à elle, la liste Freie Wähler (F.W.) a pour particularité de ne compter qu'un seul candidat (alors que, dans cette commune, une liste doit comporter 13 noms pour être complète) : Rudy Lallemand. Celui-ci, mécanicien industriel à la retraite et ancien commandant adjoint de pompiers, est novice en politique. Pensant que sa commune allait à nouveau connaître une élection à liste unique, il a décidé de lancer sa propre liste au nom de la nécessité démocratique d'une opposition au conseil communal. Après avoir appris la naissance de la liste Bürgerstimme+, il a décidé de maintenir sa candidature.

À **Butgenbach**, les trois listes qui s'étaient présentées aux électeurs en 2018 – à savoir Freie Bürgerliste (FBL), Für deine Gemeinde (FDG) et Zukunft gemeinsam gestalten (ZGG) – ont fusionné pour donner naissance à une nouvelle liste : Zukunft im Blick. Celle-ci, qui

¹⁶⁶ Michael Schmitt (1^{er}), Viviane Jost (16^e) et Reinhold Adams (17^e). Seul l'échevin sortant Wolfgang Reuter ne se représente pas.

¹⁶⁷ Anita Jost (15^e).

¹⁶⁸ Beatrice (« Bea ») Haep (2^e) et Martha Brüls (13^e).

¹⁶⁹ Le 9 juin 2024, A. Stellmann a concouru à l'élection du Parlement de la Communauté germanophone en 11^e place de la liste ProDG.

¹⁷⁰ Respectivement Serge Dollendorf (13^e) et Romano Schmitz (8^e). Aucun autre membre du conseil ou du collège ne se représente (notamment le président du CPAS sortant, Helmuth Wiesen).

¹⁷¹ En 2018, S. Piront s'était présentée sur la Liste Freches à Saint-Vith, sans toutefois être élue au conseil communal. C'est en 2022 qu'elle s'est installée dans la commune de Burg-Reuland.

est seule en lice, est emmenée par le bourgmestre sortant, Daniel Franzen (CSP). Elle compte 17 candidats, parmi lesquels on repère deux échevins sortants ¹⁷², le président du CPAS sortant ¹⁷³ et quatre conseillers communaux sortants ¹⁷⁴, ainsi que la députée du Parlement de la Communauté germanophone Kathy Elsen (ProDG, 4^e).

À **Eupen**, cinq listes ont été déposées, qui toutes sont complètes (27 candidats) : CSP, Ecolo, Offene Bürgerliste (OBL), PFF-MR Eupen et SPplus.

Le CSP – qui était arrivé en tête lors du scrutin du 14 octobre 2018, mais qui avait alors été rejeté dans l’opposition en raison de l’alliance nouée entre Ecolo, le PFF et le SP (cf. *supra*) – a confié la tête de sa liste à Thomas Lennertz, conseiller communal sortant, et la dernière place à Elmar Keutgen, conseiller communal sortant, ancien bourgmestre de la ville et ancien député du Parlement de la Communauté germanophone. La liste comprend aussi six autres conseillers communaux sortants ¹⁷⁵, ainsi que le député du Parlement de la Communauté germanophone Lukas Teller (7^e).

La liste Ecolo est emmenée par la bourgmestre sortante, Claudia Niessen. Cette liste est notamment composée d’une échevine sortante ¹⁷⁶, de la présidente du CPAS sortante ¹⁷⁷ et de trois conseillers communaux sortants ¹⁷⁸, ainsi que de l’ancienne conseillère communale et ancienne députée wallonne Monika Dethier-Neumann (25^e). On y note aussi la présence de Shqiprim Thaqi (4^e), qu’Ecolo avait désigné comme tête de liste pour les élections européennes du 9 juin 2024 dans le collège électoral germanophone.

Nouvellement apparue, la liste OBL comprend notamment deux administrateurs du parti ProDG ¹⁷⁹. Cependant, son chef de file, Nicolas Pommée, indique qu’il n’existe aucun lien entre sa liste et ce parti ¹⁸⁰. La personnalité la plus connue de cette liste est l’ancien député du Parlement de la Communauté germanophone Colin Kraft (CSP, 3^e).

Le PFF a désigné l’échevin sortant Lucas Reul pour tête de liste. Celui-ci est accompagné entre autres d’un autre échevin sortant ¹⁸¹ et de trois conseillers communaux sortants (dont Jennifer (« Jenny ») Baltus-Möres, ancienne députée du Parlement de la Communauté germanophone et ancienne députée wallonne, 4^e) ¹⁸², ainsi que du député du Parlement de la Communauté germanophone Ralph Schröder (9^e). En revanche, la liste libérale eupenoise doit se passer cette année du soutien de Katrin Jadin, devenue juge à la Cour constitutionnelle

¹⁷² Nadia Sarlette (2^e) et Stephan Noel (3^e). La troisième échevine sortante, Martha Limburg-Collas, ne se représente pas.

¹⁷³ José Heck (16^e).

¹⁷⁴ Karla Herbrand (9^e), Hermann-Josef Pauels (14^e), Ursula Reuter-Gehlen (15^e) et Ludwig Heinen (17^e).

¹⁷⁵ Nathalie Johnen-Pauquet (2^e), Fabrice Paulus (3^e), Simen Van Meensel (5^e), Sally De Bruecker (6^e), Alexander Pons (15^e) et Joky Ortmann (26^e).

¹⁷⁶ Catherine Brüll (3^e).

¹⁷⁷ Martine Engels (27^e).

¹⁷⁸ Daniel Offermann (6^e), Anne-Marie Jouck (7^e) et Achim Nahl (8^e).

¹⁷⁹ Hannah Schulzen (6^e) et Jürgen Hezel (27^e).

¹⁸⁰ Cf. *GrenzEcho*, 12 juillet 2024, www.grenzecho.be. Il est à noter que le bruit avait circulé que la députée du Parlement de la Communauté germanophone et sénatrice communautaire Liesa Scholzen (ProDG) figurerait sur la liste ; tel n’est pas le cas (cf. aussi *GrenzEcho*, 6 septembre 2024, www.grenzecho.be).

¹⁸¹ Michael Scholl (3^e). Pour sa part, le troisième échevin PFF sortant, Philippe Hunger, ne se représente pas.

¹⁸² Les deux autres conseillers communaux PFF sortants sont Raphaël Post (5^e) et Céline Schlechter-Schunck (16^e).

en juillet 2022 après avoir été conseillère communale et échevine, conseillère provinciale, députée fédérale et présidente du PFF ; en 2018, elle avait réalisé le deuxième meilleur score de sa liste, dont elle occupait la dernière place.

Le SP se présente à Eupen sous le nom de SPplus et sous la direction d'Alexandra Barth-Vandenhirtz, échevine sortante. La liste comprend notamment Alfred Ossemann, conseiller provincial (15^e), et Kirsten Neycken-Bartholemy, conseillère communale sortante et députée du Parlement de la Communauté germanophone (27^e).

À **La Calamine**, quatre listes sollicitent les voix des électeurs : CSP - Les Engagés, Elan, Neue Bewegung für Kelmis, Hergenrath und Neu-Moresnet (NBK) et SP. Hormis la première, toutes sont complètes (21 candidats).

La liste CSP - Les Engagés est emmenée par le bourgmestre sortant, Luc Frank (également député fédéral), et poussée par l'échevin sortant Marcel Henn (également député du Parlement de la Communauté germanophone). Elle comprend aussi une autre échevine sortante¹⁸³ et quatre conseillers communaux sortants¹⁸⁴. Initialement, le troisième échevin CSP sortant, Mirko Braem, avait été annoncé à la 3^e place. Cependant, lors du dépôt de la liste, il s'est avéré que M. Braem ne pouvait pas se présenter aux élections communales à La Calamine, car il est désormais domicilié dans la commune voisine de Plombières (l'administration communale de celle-ci l'ayant inscrit dans son registre de population fin août 2024, avec effet rétroactif au 4 juillet). Le conseil électoral de La Calamine a néanmoins approuvé sa candidature (après l'avoir tout d'abord rejetée et à la suite d'une objection du conseiller juridique de M. Braem). Toutefois, l'ancien bourgmestre Louis Goebbels (candidat sur la liste concurrente NBK) a déposé une requête en urgence auprès de la cour d'appel de Liège. Le 23 septembre 2024, celle-ci a jugé que M. Braem ne remplissait en effet pas les conditions légales de domicile pour être candidat à La Calamine. L'intéressé a démissionné de son poste d'échevin avec effet immédiat, ainsi que de son mandat de conseiller communal¹⁸⁵. Quant à la liste CSP - Les Engagés, elle est devenue incomplète, ne comptant plus que 20 noms.

La liste Elan est notamment constituée d'anciens membres des sections locales du CSP, d'Ecolo et du PFF. Elle a pour tête de liste Daniel Hilligsmann, qui est le chef de cabinet du ministre-président de la Communauté germanophone, Oliver Paasch (ProDG)¹⁸⁶. Elle compte dans ses rangs six conseillers communaux sortants¹⁸⁷.

Lancée en mars 2021, la liste NBK est constituée autour de celui qui fut bourgmestre de la commune entre 2012 et 2018 : Louis Goebbels (PFF). Celui-ci occupe la tête de liste. Il est accompagné entre autres d'un conseiller communal sortant¹⁸⁸.

¹⁸³ Iris Lampertz (2^e).

¹⁸⁴ Gilbert Klinkenberg (5^e), Alain Schmets (10^e), Willy Thyssen (11^e) et Bruno Krickel (13^e).

¹⁸⁵ Cf. *GrenzEcho*, 23 septembre 2024, www.grenzecho.be.

¹⁸⁶ Le 9 juin 2024, D. Hilligsmann a concouru à l'élection du Parlement de la Communauté germanophone en dernière place de la liste ProDG.

¹⁸⁷ Sandy Nyssen (2^e, ex-PFF), Raymond Lenaerts (4^e, ex-Ecolo), Monique Emonts-Pohl (6^e, ex-PFF), Mike Franssen (7^e, ex-PFF), Ilona Kremer-Renier (14^e, ex-Ecolo) et Rainer Hintemann (21^e, ex-Ecolo).

¹⁸⁸ Jean Ohn (15^e, ex-PFF et devenu conseiller communal indépendant en cours de mandature). Signalons également la présence d'Astrid Pauquet (2^e), qui s'était présentée aux élections communales à La Calamine sur la liste PFF en 2012, était alors devenue deuxième suppléante et avait quitté le PFF en 2016, et qui, dès lors, lorsqu'elle avait rejoint le conseil communal en novembre 2017 par le jeu des remplacements,

La liste SP a pour premier candidat Björn Klinkenberg, échevin sortant et député du Parlement de la Communauté germanophone. Y figurent également une échevine sortante ¹⁸⁹ et deux conseillers communaux sortants ¹⁹⁰.

Tout comme en 2018, **Lontzen** voit s'affronter les listes Ecolo, Energie, SPplus et Union.

La liste Ecolo, qui est incomplète (elle ne comporte que 14 candidats et non 17), est tirée par Yannick Heuschen, échevin sortant, et poussée par la présidente du CPAS sortante ¹⁹¹. Elle compte aussi une conseillère communale sortante ¹⁹².

La liste Energie réunit des libéraux et des écologistes. Elle a pour chef de file le bourgmestre sortant, Patrick Thevissen (PFF). Juste derrière celui-ci, figurent Evelyn Jadin (2^e), échevine sortante, députée du Parlement de la Communauté germanophone (PFF) et ancienne conseillère provinciale, puis José Grommes (3^e), également échevin sortant et député du Parlement de la Communauté germanophone (ProDG). La liste est poussée par la conseillère communale sortante Sandra Houben-Meessen, ancienne échevine et ancienne députée du Parlement de la Communauté germanophone (CSP, 17^e) ; en 2006, 2012 et 2018, elle s'était présentée sur la liste Union, qu'elle a donc désormais quittée. Enfin, sont également candidats pour Energie un autre échevin sortant et un autre conseiller communal sortant ¹⁹³.

La liste SPplus, socialiste (et anciennement dénommée Liste Plus), est emmenée par sa seule représentante au conseil communal, Sonja Clout. Elle est incomplète (15 noms). Dans ses rangs, figure entre autres un ancien conseiller communal Ecolo, Marc Crutzen (3^e), qui avait contribué au lancement de la Liste Plus en 2018.

La liste Union, nom sous lequel se présente le CSP dans la commune, a pour tête de liste le conseiller communal sortant Roger Franssen. On y trouve notamment Etienne Simar, conseiller communal sortant et député du Parlement de la Communauté germanophone (CSP, 3^e), ainsi que deux autres conseillères communales sortantes ¹⁹⁴.

À **Raeren** également, les électeurs ont le choix entre quatre formations politiques : Christlich-Soziale Liste (CSL), Ecolo, Mit Uns et SPplus.

La liste CSL, nom sous lequel le CSP se présente dans cette commune en 2024 ¹⁹⁵, a placé à sa tête le bourgmestre sortant, Mario Pitz. Celui-ci est suivi des trois échevins CSL sortants ¹⁹⁶, ainsi notamment que de trois conseillers communaux sortants ¹⁹⁷.

avait siégé en tant qu'indépendante (cf. *GrenzEcho*, 20 novembre 2017, www.grenzecho.be). Il est à noter par ailleurs que le président du CPAS sortant, Marc Kirschfink (PFF), ne se représente pas.

¹⁸⁹ Nadine Rotheudt (2^e).

¹⁹⁰ Iona Wetzels-Beckers (5^e) et Alain Klinkenberg (7^e).

¹⁹¹ Hiltrud Dujardin-Falter (14^e).

¹⁹² Monique Kelleter-Chaineux (2^e).

¹⁹³ Respectivement Werner Heeren (5^e) et Gerd Malmendier (6^e).

¹⁹⁴ Vanessa Hagelstein-Schmitz (2^e) et Hanna Loewenau (4^e).

¹⁹⁵ En 2018, le nom de la liste de tendance chrétienne-démocrate était Gemeinsam Vorwärts CSL (Gem Vorm CSL).

¹⁹⁶ Naomi Renardy (2^e), Thomas Schwenken (3^e) et Tom Simon (4^e).

¹⁹⁷ Roland Lentzen (6^e) – qui avait été tête de liste en 2018 –, Manuela Niessen-Madenspacher (14^e) et Andrea Kicken-Tuchenhagen (21^e).

Les candidats Ecolo ont à leur tête Guido Deutz, conseiller communal sortant. Figurent également sur la liste écologiste les deux échevins Ecolo sortants¹⁹⁸, le président du CPAS sortant¹⁹⁹ et une conseillère communale sortante²⁰⁰.

La liste Mit Uns, de tendance libérale, est emmenée par l'ancien bourgmestre Erwin Güsting (PFF), qui a été évincé du fauteuil mayoral en avril 2021 (cf. *supra*) et a fini la mandature en tant que conseiller communal. Il est accompagné notamment par six autres conseillers communaux sortants²⁰¹.

Nouvellement née, la liste SPplus est, comme son nom l'indique, liée au SP. Elle a pour chef de file Martin Peters, qui est le président de la section raerenoise du SP²⁰². Cette liste est incomplète, ne comptant que 14 noms au lieu de 21. Elle ne comporte aucun élu ou mandataire sortant.

À **Saint-Vith**, les cartes politiques sont largement rebattues par rapport au précédent scrutin communal.

Les deux listes ayant siégé dans l'opposition au cours de la mandature 2018-2024, à savoir la Liste Freches et la Freie Liste Solheid (FLS), ont décidé de constituer une liste commune, d'ailleurs dénommée Gemeinsam. Celle-ci comprend les quatre conseillers communaux sortants élus sur la Liste Freches²⁰³, mais seulement une des quatre conseillers communaux sortants élus sur la FLS²⁰⁴. Pour leur part, les deux hommes qui avaient donné leur nom aux listes respectives qu'ils tiraient en 2018 (et qui étaient alors tous deux devenus conseillers communaux à cette occasion²⁰⁵) ne se présentent pas à l'élection communale de 2024 : Gregor Freches (PFF) a démissionné de son mandat local, avec effet au 26 juin 2024, lorsqu'il est devenu ministre dans le gouvernement de la Communauté germanophone Paasch III (entré en fonction le 1^{er} juillet 2024), tandis qu'Erik Solheid a décidé de se retirer de la vie politique.

Sans être formellement liée au parti Ecolo, la nouvelle liste Jetzt est de tendance écologiste. Elle est emmenée par Gaby Schröder, qui a notamment été échevine de la commune de 1998 à 2008²⁰⁶ et députée du Parlement de la Communauté germanophone (Ecolo) de 2004 à

¹⁹⁸ Ulrich Deller (5^e) et Christine Kirschfink (21^e).

¹⁹⁹ Ferdy Leusch (7^e).

²⁰⁰ Monika Höber-Hillen (12^e).

²⁰¹ Nicole Nussbaum-Potiuk (2^e), Frederik Wertz (3^e), Christoph Heeren (5^e), Joachim van Weersth (6^e), Roger Britz (10^e) et Gerd Schumacher (21^e).

²⁰² En Allemagne, M. Peters a été chef du groupe SPD au conseil de la région urbaine d'Aix-la-Chapelle (*Städteregionstag der StädteRegion Aachen*) de 2012 à 2023, ainsi que conseiller municipal SPD à Stolberg de 2020 à 2023. Cependant, il a dû démissionner de ces deux mandats, avec effet au 1^{er} mai 2023, car, bien que propriétaire d'un bien immobilier à Stolberg (à savoir un immeuble de fonction), il n'avait pas sa résidence principale en Allemagne (étant domicilié à Raeren) et ne remplissait donc pas les conditions d'éligibilité fixées par la législation allemande.

²⁰³ Werner Henkes (1^{er}), Leo Kreins (3^e) – qui est l'ancien chef de cabinet de l'ex-ministre de la Communauté germanophone Isabelle Weykmans (PFF) –, Manuel Jodocy (4^e) et Klaus Jousten (21^e).

²⁰⁴ Margret Schmitz (2^e).

²⁰⁵ Au moment de cette élection, G. Freches était par ailleurs député du Parlement de la Communauté germanophone (depuis 2014).

²⁰⁶ Elle avait démissionné de son mandat scabinal en avril 2008, à la suite du fait que son mari avait procédé à la division d'un immeuble en appartements sans détenir le permis d'urbanisme adéquat.

2005²⁰⁷. Cette liste est incomplète, ne comportant que 8 candidats et non 21. Elle ne compte aucun élu ou mandataire sortant (mais est toutefois poussée par une ancienne échevine²⁰⁸).

Enfin, la liste Neue Bürgerallianz Grommes (NBA Grommes) est tirée par le bourgmestre sortant, Herbert Grommes (CSP). Y figurent les quatre échevins sortants²⁰⁹ et quatre conseillers communaux sortants²¹⁰. Y est également candidate Stephanie (« Steffi ») Pauels, députée du Parlement de la Communauté germanophone (CSP, 7^e).

Au total, sept des neuf bourgmestres sont candidats à leur propre succession : E. Wiesemes à Amblève, D. Franzen à Butgenbach, C. Niessen à Eupen, L. Franck à La Calamine, P. Thevissen à Lontzen, M. Pitz à Raeren et H. Grommes à Saint-Vith. Il est à noter que deux d'entre eux se trouvent dans la situation d'affronter dans les urnes leur prédécesseur, qu'ils ont évincé soit à l'issue des élections du 14 octobre 2018, dans le premier cas, soit dans le courant de la mandature 2018-2024, dans le second cas : en effet, L. Franck fait face à L. Goebbels à La Calamine, et M. Pitz à E. Güsting à Raeren. On note aussi que seules les communes de Lontzen et de Raeren²¹¹ voient l'ensemble des membres de l'équipe dirigeante sortante (bourgmestre, échevins et président du CPAS) se représenter²¹².

Par ailleurs, 11 des 25 députés du Parlement de la Communauté germanophone figurent sur les listes : 4 du CSP (M. Henn, S. Pauels, E. Simar et L. Teller), 3 de ProDG (E. Comoth, K. Elsen et J. Grommes), 2 du PFF (E. Jadin et R. Schröder) et 2 du SP (B. Klinkenberg et K. Neycken-Bartholemy).

Signalons aussi que plusieurs dirigeants des formations politiques germanophones sont candidats au scrutin communal du 13 octobre 2024, à savoir : l'une des deux co-présidentes de ProDG, Elke Comoth (à Amblève, 4^e sur la liste GI), la présidente du SP, Linda Zwartbol (à Saint-Vith, 4^e sur la liste NBA Grommes), et l'un des deux co-présidents d'Ecolo Ostbelgien, Pascal Collubry (à Raeren, 3^e sur la liste Ecolo).

Enfin, il est à relever que seules 6 des 28 listes déposées dans les communes de la Communauté germanophone ont placé une femme à leur tête, soit 21,4 %. Or on sait qu'il s'agit là d'un élément qui est susceptible d'avoir une influence de premier plan sur la proportion de femmes parmi les personnes élues lors du scrutin²¹³.

²⁰⁷ Le 26 mai 2019, G. Schröder avait concouru à l'élection du Parlement de la Communauté germanophone en 10^e place de la liste Ecolo.

²⁰⁸ Dorothea Schwall-Peters (8^e).

²⁰⁹ Roland Gilson (3^e), Marcel Goffinet (11^e), Anne-Marie Hönders-Hermann (14^e) et René Hoffmann (21^e). Pour sa part, le président du CPAS sortant, Emmanuel Vliegen, ne se représente pas.

²¹⁰ Thomas Orthaus (9^e), Jürgen Schlabertz (10^e), Jean-Claude Michels (15^e) et Mélanie Dupont (20^e).

²¹¹ Tel aurait aussi été le cas de La Calamine si M. Braem n'avait pas vu sa candidature invalidée (cf. *supra*).

²¹² À Saint-Vith, le bourgmestre et tous les échevins sortants sont candidats, mais pas le président du CPAS.

²¹³ À ce propos, cf. C. ISTASSE, D. VAN DEN ABBEEL, « Les facteurs déterminant la proportion de femmes parmi les élus. L'exemple du scrutin local du 14 octobre 2018 », *op. cit.*.

Tableau 75. Listes déposées en vue des élections communales du 13 octobre 2024 en Communauté germanophone

	Listes	Têtes de liste
Amblève (<i>Amel</i>)	Gemeindeinteressen (GI)	Erik Wiesemes
Bullange (<i>Büllingen</i>)	Büllingens DNA (DNA)	Rainer Stoffels
	Miteinander für unsere Gemeinde (MfG)	Michael Schmitt
	Reden wir miteinander (BRM)	Marita Eichten
Burg-Reuland	Aktiv gestalten (A.G.)	Alain Stellmann
	Bürgerstimme+ (BS+)	Shayne Piront
	Freie Wähler (F.W.)	Rudy Lallemand
Butgenbach (<i>Bütgenbach</i>)	Zukunft im Blick	Daniel Franzen
Eupen	CSP	Thomas Lennertz
	Ecolo	Claudia Niessen
	Offene Bürgerliste (OBL)	Nicolas Pommée
	PPF-MR Eupen	Lucas Reul
	SPplus	Alexandra Barth-Vandenhirtz
La Calamine (<i>Kelmis</i>)	CSP - Les Engagés	Luc Franck
	Elan	Daniel Hilligsmann
	Neue Bewegung für Kelmis, Hergenrath und Neu-Moresnet (NBK)	Louis Goebbels
	SP	Björn Klinkenberg
Lontzen	Ecolo	Yannick Heuschen
	Energie	Patrick Thevissen
	SPplus	Sonja Clout
	Union	Roger Franssen
Raeren	Christlich-Soziale Liste (CSL)	Mario Pitz
	Ecolo	Guido Deutz
	Mit Uns	Erwin Güsting
	SPplus	Martin Peters
Saint-Vith (<i>Sankt Vith</i>)	Gemeinsam	Werner Henkes
	Jetzt	Gaby Schröder
	NBA Grommes	Herbert Grommes

ANNEXE

Annexe 2. Comparaison des principales règles en vigueur lors des élections communales du 13 octobre 2024 entre les quatre régions linguistiques

En 2001, la cinquième réforme de l'État a octroyé aux trois Régions (Région wallonne, Région de Bruxelles-Capitale et Région flamande) une série de compétences en matière d'organisation des élections communales et de fonctionnement des organes communaux ²¹⁴. En outre, en vertu d'un transfert d'exercice de compétences conclu avec la Région wallonne en 2014 ²¹⁵, la Communauté germanophone est compétente pour arrêter les règles qui régissent le scrutin communal et l'organisation des pouvoirs locaux s'agissant des neuf communes de son territoire. Actuellement donc, quatre entités fédérées sont compétentes dans ces domaines ²¹⁶ : la Région wallonne en région de langue française, la Région de Bruxelles-Capitale en région bilingue de Bruxelles-Capitale, la Région flamande en région de langue néerlandaise, et la Communauté germanophone en région de langue allemande.

Nous synthétisons ci-après, sous la forme d'un tableau synoptique distinguant la situation dans chacune des quatre régions linguistiques, l'état actuel de la réglementation pour les principaux aspects en rapport avec l'organisation des élections communales du 13 octobre 2024 et avec l'installation des organes à mettre en place à la suite de ce scrutin. Pour plus de détails, on se reportera au premier chapitre du présent *Courrier hebdomadaire*.

²¹⁴ Loi spéciale du 13 juillet 2001 portant transfert de diverses compétences aux Régions et Communautés (*Moniteur belge*, 3 août 2001).

²¹⁵ Décret wallon du 27 mai 2004 relatif à l'exercice, par la Communauté germanophone, de certaines compétences de la Région wallonne en matière de pouvoirs subordonnés, tel que modifié par le décret du 28 avril 2014 (*Moniteur belge*, 16 juin 2004 et 4 juin 2014) ; Décret de la Communauté germanophone du 1^{er} juin 2004 relatif à l'exercice, par la Communauté germanophone, de certaines compétences de la Région wallonne en matière de pouvoirs subordonnés, tel que modifié par le décret du 5 mai 2014 (*Moniteur belge*, 19 octobre 2004 et 18 juillet 2014).

²¹⁶ Certaines matières restent cependant de la compétence du pouvoir fédéral. Par exemple, il en va ainsi du droit de vote des étrangers, dont l'application est uniforme dans l'ensemble du pays.

	Région de langue française	Région bilingue de Bruxelles-Capitale	Région de langue néerlandaise	Région de langue allemande
Autorité compétente pour l'organisation du scrutin	Région wallonne.	Région de Bruxelles-Capitale.	Région flamande.	Communauté germanophone.
Obligation de vote	L'obligation de vote est de vigueur pour les élections communales (comme elle l'est également pour tous les autres scrutins).	L'obligation de vote est de vigueur pour les élections communales (comme elle l'est également pour tous les autres scrutins).	L'obligation de vote a été abolie pour les élections communales (en ce compris pour l'élection des districts intracommunales, cas qui ne se présente que dans la Ville d'Anvers) ²¹⁷ . Cette évolution législative est d'application pour la première fois lors du scrutin du 13 octobre 2024.	L'obligation de vote est de vigueur pour les élections communales (comme elle l'est également pour tous les autres scrutins).
Systèmes de vote employés	Vote sur bulletin papier, avec dépouillement manuel : dans les 253 communes (100 %).	Vote sur écran tactile, avec preuve papier : dans les 19 communes (100 %).	Vote sur bulletin papier, avec dépouillement manuel : dans 141 communes (47,0 %). Vote sur écran tactile, avec preuve papier dans 159 communes (53,0 %).	Vote sur écran tactile, avec preuve papier : dans les 9 communes (100 %).
Heures d'ouverture des bureaux de vote	De 8 heures à 13 heures.	De 8 heures à 16 heures.	De 8 heures à 13 heures pour le vote manuel. De 8 heures à 15 heures pour le vote électronique.	De 8 heures à 13 heures.
Engagement des candidats	L'acte de candidature implique l'engagement de respecter, au cours des élections et durant son mandat, les principes démocratiques d'un État de droit ainsi que les droits et libertés inscrits dans la Constitution belge, dans la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales du 4 novembre 1950 et dans le Pacte international relatif aux droits civils et	L'acte de candidature implique l'engagement de respecter, au cours des élections et durant son mandat, les principes démocratiques d'un État de droit ainsi que les droits et libertés inscrits dans la Constitution belge, dans la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales du 4 novembre 1950 et dans le Pacte international relatif aux droits civils et		L'acte de candidature implique l'engagement de respecter, au cours des élections et durant son mandat, les principes démocratiques d'un État de droit ainsi que les droits et libertés inscrits dans la Constitution belge, dans la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales du 4 novembre 1950 et dans le Pacte international relatif aux droits civils et

²¹⁷ Il en va de même pour les élections provinciales. En revanche, l'obligation de vote est toujours en vigueur pour tous les autres scrutins.

	politiques du 19 décembre 1966. Cet acte implique également un engagement à respecter les dispositions légales relatives à la limitation et au contrôle des dépenses électorales, et à déclarer celles-ci, ainsi que l'origine des fonds.	politiques du 19 décembre 1966. Cet acte implique également un engagement à respecter les dispositions légales relatives à la limitation et au contrôle des dépenses électorales, et à déclarer celles-ci, ainsi que l'origine des fonds.		politiques du 19 décembre 1966. Cet acte implique également un engagement à respecter les dispositions légales relatives à la limitation et au contrôle des dépenses électorales, et à déclarer celles-ci, ainsi que l'origine des fonds.
Nombre de candidats	Pour être complète, une liste doit compter un nombre de candidats correspondant au nombre total de sièges à pourvoir dans le conseil communal. Le nombre minimum de candidats est 1.	Pour être complète, une liste doit compter un nombre de candidats correspondant au nombre total de sièges à pourvoir dans le conseil communal. Le nombre minimum de candidats est 2.	Pour être complète, une liste doit compter un nombre de candidats correspondant au nombre total de sièges à pourvoir dans le conseil communal. Le nombre minimum de candidats est 1.	Pour être complète, une liste doit compter un nombre de candidats correspondant au nombre total de sièges à pourvoir dans le conseil communal. Le nombre minimum de candidats est 1.
Composition genrée des listes de candidats	Sur chaque liste, l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Une alternance entre candidats des deux sexes est de mise sur toute la liste (« tirette »), à l'exception éventuelle de la dernière place dans le cas d'une liste comportant un nombre impair de candidats.	Sur chaque liste, l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Une alternance entre candidats des deux sexes est de mise sur toute la liste (« tirette »), à l'exception éventuelle de la dernière place dans le cas d'une liste comportant un nombre impair de candidats.	Sur chaque liste, l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Les deux premiers candidats de chaque liste doivent être de sexe différent.	Sur chaque liste, l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Les deux premiers candidats de chaque liste doivent être de sexe différent.
Mode de désignation des suppléants	Les listes présentées à l'élection communale ne comportent pas de candidats suppléants. Aussi, en cas de désistement ou d'empêchement d'un élu, c'est le candidat classé immédiatement derrière le dernier élu de la liste, en tenant compte des voix de préférence exprimées, qui occupe le siège.	Les listes présentées à l'élection communale ne comportent pas de candidats suppléants. Aussi, en cas de désistement ou d'empêchement d'un élu, c'est le candidat classé immédiatement derrière le dernier élu de la liste, en tenant compte des voix de préférence exprimées et après répartition de la moitié des votes émis en case de tête (cf. <i>infra</i>), qui occupe le siège.	Les listes présentées à l'élection communale ne comportent pas de candidats suppléants. Aussi, en cas de désistement ou d'empêchement d'un élu, c'est le candidat classé immédiatement derrière le dernier élu de la liste, en tenant compte des voix de préférence exprimées, qui occupe le siège.	Les listes présentées à l'élection communale ne comportent pas de candidats suppléants. Aussi, en cas de désistement ou d'empêchement d'un élu, c'est le candidat classé immédiatement derrière le dernier élu de la liste, en tenant compte des voix de préférence exprimées, qui occupe le siège.

Système d'attribution des sièges entre les listes	La clé de répartition est la clé Imperiali (le nombre de voix obtenu par chaque liste est successivement divisé par 2, 3, 4, etc. ; on considère les quotients ainsi obtenus, par ordre de grandeur décroissante jusqu'à concurrence du nombre de sièges à pourvoir, le dernier quotient obtenu par la liste étant le diviseur électoral ; chaque liste obtient autant de sièges que le total des voix recueillies comprend ce diviseur.)	La clé de répartition est la clé Imperiali (le nombre de voix obtenu par chaque liste est successivement divisé par 2, 3, 4, etc. ; on considère les quotients ainsi obtenus, par ordre de grandeur décroissante jusqu'à concurrence du nombre de sièges à pourvoir, le dernier quotient obtenu par la liste étant le diviseur électoral ; chaque liste obtient autant de sièges que le total des voix recueillies comprend ce diviseur.) ²¹⁸	Pour les communes, la clé de répartition est la clé Imperiali (le nombre de voix obtenu par chaque liste est successivement divisé par 2, 3, 4, etc. ; on considère les quotients ainsi obtenus, par ordre de grandeur décroissante jusqu'à concurrence du nombre de sièges à pourvoir, le dernier quotient obtenu par la liste étant le diviseur électoral ; chaque liste obtient autant de sièges que le total des voix recueillies comprend ce diviseur.) ²¹⁹ Pour les districts (à Anvers), la clé de répartition est la clé D'Hondt (le nombre de voix obtenu par chaque liste est successivement divisé par 1, 2, 3, etc.).	La clé de répartition est la clé D'Hondt (le nombre de voix obtenu par chaque liste est successivement divisé par 1, 2, 3, etc. ; on considère les quotients ainsi obtenus, par ordre de grandeur décroissante jusqu'à concurrence du nombre de sièges à pourvoir, le dernier quotient obtenu par la liste étant le diviseur électoral ; chaque liste obtient autant de sièges que le total des voix recueillies comprend ce diviseur.)
Effet dévolutif de la case de tête	Lors de la dévolution des sièges, il n'y a pas d'attribution des votes émis en case de tête (ni pour la désignation des effectifs ni pour celle des suppléants). Les votes portés en case de tête sont donc comptabilisés uniquement dans la phase de répartition des sièges entre les différentes listes en présence.	Lors de la dévolution des sièges, il y a attribution de la moitié des votes émis en case de tête, tant pour la désignation des effectifs que pour celle des suppléants.	Lors de la dévolution des sièges, il n'y a pas d'attribution des votes émis en case de tête (ni pour la désignation des effectifs ni pour celle des suppléants). Les votes portés en case de tête sont donc comptabilisés uniquement dans la phase de répartition des sièges entre les différentes listes en présence.	Lors de la dévolution des sièges, il y a attribution de la moitié des votes émis en case de tête pour la désignation des effectifs. En revanche, il n'y a pas d'attribution de ces votes pour la désignation des suppléants.
Date du relevé de la population servant de référence pour établir le nombre de conseillers et de mandataires communaux	1 ^{er} janvier de l'année des élections.	31 décembre de l'année qui précède celle des élections.	1 ^{er} janvier de l'année des élections.	1 ^{er} janvier de l'année des élections.

²¹⁸ Il s'agit de la clé D'Hondt pour l'élection directe des conseils de CPAS là où elle a lieu, à savoir à Comines-Warneton.

²¹⁹ Il s'agit de la clé D'Hondt pour l'élection directe des conseils de CPAS là où elle a lieu, à savoir dans les communes à facilités de la périphérie bruxelloise (Drogenbos, Kraainem, Linkebeek, Rhode-Saint-Genèse, Wemmel et Wezembeek-Oppeem) et à Fourons.

<p>Processus de formation de la coalition communale majoritaire (*)</p>	<p>Il n'existe pas de règle s'agissant du processus de formation d'une coalition communale majoritaire ²²⁰.</p>	<p>Il n'existe pas de règle s'agissant du processus de formation d'une coalition communale majoritaire.</p>	<p>En vue de la formation d'une coalition communale majoritaire, le droit d'initiative revient au conseiller communal ayant obtenu le plus de voix de préférence sur la liste qui a récolté le plus de votes ²²¹. En cas d'échec, il revient au conseiller communal ayant obtenu le plus de voix de préférence sur la deuxième liste qui a récolté le plus de votes, et ainsi de suite. Le droit d'initiative est à chaque fois accordé pour une période de quatorze jours.</p>	<p>Il n'existe pas de règle s'agissant du processus de formation d'une coalition communale majoritaire.</p>
<p>Mode de désignation du bourgmestre (*)</p>	<p>Seuls peuvent devenir bourgmestre les membres du conseil communal. En vertu de la règle dite « de désignation automatique du bourgmestre » ²²², devient de plein droit bourgmestre le conseiller communal de nationalité belge ayant obtenu le plus de voix de préférence sur la liste qui a récolté le plus de votes parmi les groupes</p>	<p>Est nommé bourgmestre par le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale le conseiller communal de nationalité belge dont le nom figure sur l'acte de présentation qui est envoyé au gouvernement. Cet acte doit être signé par au moins la majorité des élus de la liste sur laquelle cette personne s'est présentée et par</p>	<p>Seuls peuvent devenir bourgmestre les membres du conseil communal. La procédure de désignation puis de nomination du bourgmestre se déroule en deux temps ²²³. Tout d'abord, devient « bourgmestre désigné » le conseiller communal de nationalité belge ayant obtenu le plus de voix de préférence dans le groupe qui,</p>	<p>Seuls peuvent devenir bourgmestre les membres du conseil communal. Devient bourgmestre le conseiller communal de nationalité belge dont le nom est renseigné par le pacte de majorité adopté par le conseil communal (cf. <i>infra</i>).</p>

²²⁰ S'agissant du cas particulier de la commune de Comines-Warneton, cf. *infra*.

²²¹ Ce mode de formation de la coalition communale majoritaire ne s'applique ni aux communes à facilités de la périphérie bruxelloise (Drogenbos, Kraainem, Linkebeek, Rhode-Saint-Genèse, Wemmel et Wezembeek-Oppem) ni à la commune de Fourons : cf. *infra*.

²²² Ce mode de désignation du bourgmestre ne s'applique pas à la commune de Comines-Warneton ; dans cette commune, en vertu de la législation fédérale, le bourgmestre est nommé par le gouvernement wallon.

²²³ Ce mode de désignation du bourgmestre ne s'applique pas aux communes à facilités de la périphérie bruxelloise (Drogenbos, Kraainem, Linkebeek, Rhode-Saint-Genèse, Wemmel et Wezembeek-Oppem). Dans celles-ci, en vertu de la législation fédérale, la procédure de nomination du bourgmestre se déroule dans les deux temps suivants. Tout d'abord, devient « bourgmestre désigné » la personne dont le nom figure dans l'acte de présentation adopté par un vote du conseil communal ; cette personne exerce toutes les fonctions dévolues au bourgmestre. Ensuite, l'acte de présentation susnommé est transmis au gouvernement flamand, qui, dans un délai de soixante jours, procède à la nomination du bourgmestre désigné ou notifie une décision de refus de nomination. Si le gouvernement flamand nomme le bourgmestre désigné (ou s'il ne notifie pas de décision dans le délai qui lui est imparti), le bourgmestre désigné est définitivement nommé. Si le gouvernement refuse la nomination, une voie de recours spécifique est ouverte pour le bourgmestre désigné auprès de l'assemblée générale de la section du contentieux administratif du Conseil d'État, dans un délai de trente jours. L'assemblée générale de la section du contentieux administratif du Conseil d'État statue dans les nonante jours ; sa décision est définitive.

	<p>politiques de la coalition formant la majorité. En cas de parité de voix, l'ordre de la liste prévaut.</p> <p>Si la personne ainsi désignée refuse de devenir bourgmestre, devient de plein droit bourgmestre le conseiller communal de nationalité belge ayant, après elle et sur la même liste, obtenu le plus de voix de préférence, et ainsi de suite.</p> <p>L'élu qui, figurant à l'une des trois premières places de sa liste, renonce au poste de bourgmestre qui lui revient de plein droit ne peut pas être membre du collège communal au cours de la mandature.</p>	<p>au moins la majorité des membres du conseil communal.</p> <p>Sauf exception, le bourgmestre est nommé parmi les membres du conseil communal.</p>	<p>dans la coalition formant la majorité, a le plus de sièges au conseil communal. (Si plusieurs groupes de la coalition ont le plus de sièges, il s'agit du conseiller communal ayant obtenu le plus de voix de préférence dans le groupe dont, dans la coalition, la liste a récolté le plus de votes.) Cette personne exerce toutes les fonctions confiées au bourgmestre.</p> <p>Ensuite, après en avoir été informé par le conseil communal, le gouvernement flamand prend une décision sur la nomination ou non de cette personne en qualité de bourgmestre. Le cas échéant, cette personne devient bourgmestre (nommé).</p> <p>Dans le cas où une personne refuse de devenir bourgmestre (désigné ou nommé), elle perd le droit à être nommée bourgmestre pour la durée de la mandature ; il en va de même dans le cas où le gouvernement flamand refuse de nommer une personne. Dans un cas comme dans l'autre, devient bourgmestre désigné puis est nommé bourgmestre par le gouvernement flamand le conseiller communal de nationalité belge qui, appartenant au même groupe que cette personne, a, après elle, obtenu le plus de voix de préférence, et ainsi de suite.</p>	
--	---	---	--	--

<p>Mode de désignation des échevins (*)</p>	<p>Les échevins sont élus par le conseil communal ²²⁴. Sauf exception, les échevins sont élus parmi les membres du conseil communal. La constitution d'une majorité au sein du conseil communal (et, donc, la constitution du collège communal) est entérinée par le « pacte de majorité » adopté par le conseil communal. Cet acte doit être adopté à la majorité des membres présents, au plus tard dans les trois mois suivant la date de validation des élections. Tout projet de pacte, d'une part, doit comprendre l'indication des groupes politiques qui y participent et les noms du bourgmestre (cf. <i>supra</i>), des futurs échevins et de la personne pressentie pour devenir présidente du CPAS et, d'autre part, doit être signé par l'ensemble des personnes qui y sont mentionnées ainsi que par la majorité des membres de chaque groupe politique dont au moins un membre est proposé pour participer au collège communal. Si aucun pacte de majorité n'a été</p>	<p>Les échevins sont élus par le conseil communal, parmi les membres de celui-ci. Chacun des échevins est présenté par écrit par au moins la majorité des élus de la liste sur laquelle il s'est présenté et par au moins la majorité des membres du conseil communal. Cet acte de candidature doit également comprendre l'accord du candidat. Si au moins un échevin de chaque appartenance linguistique a été élu, le conseil communal peut décider d'augmenter d'une unité le nombre d'échevins. De même, un échevin supplémentaire peut être élu si aucun échevin francophone ou aucun échevin néerlandophone n'a été initialement élu ; l'échevin supplémentaire doit être francophone dans le premier cas et néerlandophone dans le second cas.</p>	<p>Les échevins sont élus par le conseil communal ²²⁵. Sauf exception, les échevins sont élus parmi les membres du conseil communal. L'élection des échevins est réalisée sur la base d'un acte commun de présentation des candidats échevins. Tout projet d'acte commun de présentation doit être signé par plus de la moitié des conseillers communaux et, pour chaque candidat échevin, par une majorité des personnes élues sur la même liste que les candidats présentés. Si aucun acte commun de présentation de candidats échevins recevable n'a été déposé au cours de la réunion d'installation du conseil communal, il est procédé, dans les quinze jours, à l'élection séparée des échevins parmi les conseillers communaux. Tout acte de présentation d'un échevin doit être signé au moins par une majorité des personnes élues sur la même liste que le candidat présenté. L'élection a lieu par autant de scrutins séparés qu'il y a d'échevins à élire.</p>	<p>Les échevins sont élus par le conseil communal. Sauf exception, les échevins sont élus parmi les membres du conseil communal. La constitution d'une majorité au sein du conseil communal (et, donc, la constitution du collège communal) est entérinée par le « pacte de majorité » adopté par le conseil communal. Cet acte doit être adopté dans les trois mois suivant la date de validation des élections. Tout projet de pacte, d'une part, doit comprendre l'indication des groupes politiques qui y participent et les noms du bourgmestre proposé (cf. <i>supra</i>) et des échevins proposés et, d'autre part, doit être signé par l'ensemble des personnes qui y sont mentionnées ainsi que par la majorité des membres de chaque groupe politique dont au moins un membre est proposé pour participer au collège communal. Si aucun pacte de majorité n'a été adopté dans les trois mois suivant la date de validation des élections, un commissaire du gouvernement peut être désigné ;</p>
--	--	---	--	--

²²⁴ Ce mode de désignation des échevins ne s'applique pas à la commune de Comines-Warneton. Dans celle-ci, en vertu de la législation fédérale, il est procédé à l'élection directe des échevins ; les postes scabinaux sont répartis selon une règle proportionnelle (clé Imperiali) en fonction du résultat des différentes listes et sont attribués aux élus conformément à leur ordre d'élection.

²²⁵ Ce mode de désignation des échevins ne s'applique ni aux communes à facilités de la périphérie bruxelloise (Drogenbos, Kraainem, Linkebeek, Rhode-Saint-Genèse, Wemmel et Wezembeek-Oppem) ni à la commune de Fourons. Dans celles-ci, en vertu de la législation fédérale, il est procédé à l'élection directe des échevins ; les postes scabinaux sont répartis selon une règle proportionnelle (clé Imperiali) en fonction du résultat des différentes listes et sont attribués aux élus conformément à leur ordre d'élection.

	adopté dans les trois mois suivant la date de validation des élections, un commissaire du gouvernement peut être désigné ; le point relatif à l'adoption d'un pacte de majorité est, jusqu'à une telle adoption, porté à l'ordre du jour de chaque réunion du conseil communal.			le point relatif à l'adoption d'un pacte de majorité est, jusqu'à une telle adoption, porté à l'ordre du jour de chaque réunion du conseil communal.
Composition genrée du collège communal ^A / du collège des bourgmestre et échevins ^B (*)	<p>Tout collège communal est tenu de comprendre au minimum un tiers de membres de chaque sexe ²²⁶. Cependant, il peut être dérogé à cette règle dans le cas où les groupes politiques liés par le pacte de majorité ne comprennent pas au sein du conseil communal un nombre suffisant de personnes d'un sexe pour atteindre le tiers exigé. Dans ce cas, la proportion de membres de ce sexe au sein du collège communal peut être inférieure à un tiers (néanmoins, elle doit s'en approcher le plus possible).</p> <p>En outre, dans le cas où, même si les groupes politiques de la majorité disposent au sein du conseil communal d'un nombre suffisant de personnes d'un sexe, il ne se trouve parmi celles-ci pas suffisamment de candidats au poste d'échevin, il est permis de désigner un échevin de ce sexe en dehors du conseil communal.</p>	<p>Tout collège des bourgmestre et échevins est tenu d'être paritaire parmi ses échevins (à une unité près, en cas de nombre d'échevins impair). Cependant, il peut être dérogé à cette règle si au minimum un tiers des membres du collège sont de sexe différent des autres.</p> <p>En outre, lorsque, dans leur ensemble, les listes formant la majorité communale ne comprennent pas un nombre suffisant d'élus d'un des sexes, la proportion de membres de ce sexe au sein du collège peut être inférieure à un tiers (néanmoins, elle doit s'en approcher le plus possible).</p>	<p>Tout collège des bourgmestre et échevins est tenu de comprendre des membres de sexe différent ²²⁷.</p> <p>Dans le cas où, à l'issue de son processus de formation, il s'avère qu'un collège n'est composé que de personnes d'un seul sexe, il est procédé au remplacement du dernier échevin en rang par un conseiller communal de l'autre sexe, à savoir celui qui, élu sur la même liste, a obtenu le plus de voix de préférence sur son nom. (Si plusieurs conseillers communaux de l'autre sexe ont obtenu un nombre égal de voix de préférence, celui occupant la meilleure place sur la liste a la priorité parmi eux.)</p> <p>Dans le cas où cette procédure de remplacement ne peut être appliquée (parce qu'il n'y a pas de conseillers communaux élus de l'autre sexe sur ladite liste), l'échevin est remplacé par le premier suppléant de l'autre sexe sur la même liste.</p>	<p>Tout collège communal est tenu de comprendre des membres de sexe différent.</p> <p>S'il s'avère que tous les conseillers des groupes politiques liés par le pacte de majorité sont du même sexe, il est permis de désigner un échevin de l'autre sexe en dehors du conseil communal.</p>

²²⁶ Cette règle ne s'applique pas à la commune de Comines-Warneton, eu égard au système d'élection directe des échevins qui y prévaut (cf. *supra*).

²²⁷ Cette règle ne s'applique ni aux communes à facilités de la périphérie bruxelloise (Drogenbos, Kraainem, Linkebeek, Rhode-Saint-Genèse, Wemmel et Wezembeek-Oppem) ni à la commune de Fourons, eu égard au système d'élection directe des échevins qui y prévaut (cf. *supra*).

<p>Époque d'installation du conseil communal</p>	<p>Le premier lundi du mois de décembre de l'année de l'élection.</p>	<p>Endéans les sept jours qui suivent le 1^{er} décembre de l'année de l'élection.</p>	<p>L'un des cinq premiers jours ouvrables du mois de décembre qui suit les élections ou, à défaut de convocation par le président sortant du conseil communal, de plein droit le cinquième jour ouvrable du mois de décembre qui suit les élections. Dans les 13 communes qui résulteront d'un processus de fusion au 1^{er} janvier 2025, la séance d'installation du conseil communal aura lieu le 2 janvier 2025.</p>	<p>Le premier lundi du mois de décembre de l'année de l'élection.</p>
<p>Présidence du conseil communal</p>	<p>Le bourgmestre peut présider le conseil communal, mais ce dernier peut aussi élire un président parmi ses membres de nationalité belge qui ne font pas partie du collège communal. Ne peuvent pas présider le conseil les conseillers communaux élus sur des listes de partis qui ne respectent pas les principes démocratiques énoncés notamment par la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, par les protocoles additionnels à cette convention en vigueur en Belgique, par la loi du 30 juillet 1981 tendant à réprimer certains actes inspirés par le racisme et la xénophobie et par la loi du 23 mars 1995 tendant à réprimer la négation, la minimisation, la justification ou l'approbation du génocide commis par le régime national-socialiste pendant la Seconde Guerre mondiale, ainsi que les droits et libertés garantis par la Constitution.</p>	<p>Le conseil communal peut élire un président en son sein ; si une telle élection n'a pas lieu, le conseil est présidé par le bourgmestre. En cas d'élection d'un président du conseil communal, il y a également élection d'un suppléant à celui-ci. Le conseil communal peut adopter à tout moment une motion de méfiance à l'égard du président du conseil ou de son suppléant.</p>	<p>Le conseil communal élit un président parmi ses membres de nationalité belge. Le bourgmestre, ainsi que tout autre membre du collège, peut être désigné comme président du conseil communal</p>	<p>Le bourgmestre peut présider le conseil communal, mais ce dernier peut aussi élire un président parmi ses membres de nationalité belge qui ne font pas partie du collège communal. Ne peuvent pas présider le conseil les conseillers communaux élus sur des listes de partis qui ne respectent pas les principes démocratiques énoncés notamment par la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, par les protocoles additionnels à cette convention en vigueur en Belgique, par la loi du 30 juillet 1981 tendant à réprimer certains actes inspirés par le racisme et la xénophobie et par la loi du 23 mars 1995 tendant à réprimer la négation, la minimisation, la justification ou l'approbation du génocide commis par le régime national-socialiste pendant la Seconde Guerre mondiale, ainsi que les droits et libertés garantis par la Constitution.</p>

Époque d'installation du collège communal ^A / du collège des bourgmestre et échevins ^B (*)	Au plus tard dans les trois mois qui suivent la date de validation des élections.	Endéans les sept jours qui suivent le 1 ^{er} décembre de l'année de l'élection.	En principe au même moment que l'installation du conseil communal, et ce sur la base d'un acte de présentation transmis au plus tard huit jours avant la réunion d'installation du conseil communal.	Au plus tard dans les trois mois qui suivent la date de validation des élections.
Règles de renversement de majorité en cours de mandature	<p>Une motion de méfiance constructive permet de remplacer soit l'ensemble des membres du collège communal (motion collective), soit un ou plusieurs de ses membres (motion individuelle) ²²⁸.</p> <p>Pour être recevable, elle doit être déposée, dans le cas d'une motion individuelle, par la moitié au moins des conseillers de chaque groupe politique de la coalition ou, dans le cas d'une motion collective, par la moitié au moins des conseillers de chaque groupe politique formant une majorité alternative.</p> <p>Elle doit être adoptée par la majorité des membres du conseil communal.</p> <p>Une motion de méfiance collective ne peut être déposée avant l'expiration d'un délai d'un an et demi suivant l'installation du collège communal, ni après le 30 juin de l'année qui précède les élections. Lorsque le conseil a adopté une motion de méfiance collective, une nouvelle motion de méfiance</p>	Aucun mécanisme de motion de méfiance constructive n'a été adopté.	<p>Une motion de défiance constructive permet de remplacer soit l'ensemble du collège des bourgmestre et échevins (motion collective), soit un ou plusieurs échevins (motion individuelle) ²²⁹.</p> <p>Pour être recevable, elle doit être signée par la majorité des membres du conseil communal. En outre, elle doit être signée, dans le cas d'une motion individuelle, par les deux tiers des conseillers du groupe auquel appartient l'échevin à remplacer ou, dans le cas d'une motion collective, par les deux tiers de chaque groupe qui soutient la motion.</p> <p>Une motion de défiance constructive ne peut être déposée ni dans la période d'un an suivant l'installation du conseil communal, ni dans la période de douze mois précédant le jour des élections pour le renouvellement intégral des conseils communaux, ni si une motion de défiance constructive collective a été adoptée par le conseil avant l'expiration d'un délai d'un an.</p>	<p>Une motion de méfiance constructive permet de remplacer soit l'ensemble des membres du collège communal (motion collective), soit un ou plusieurs de ses membres (motion individuelle).</p> <p>Pour être recevable, elle doit être déposée, dans le cas d'une motion individuelle, par la moitié au moins des conseillers de chaque groupe politique de la coalition ou, dans le cas d'une motion collective, par la moitié au moins des conseillers de chaque groupe politique formant une majorité alternative.</p> <p>Elle doit être adoptée par la majorité des membres du conseil communal.</p> <p>Une motion de méfiance collective ne peut être déposée avant l'expiration d'un délai d'un an et demi suivant l'installation du collège communal, ni après le 30 juin de l'année qui précède les élections. Lorsque le conseil a adopté une motion de méfiance collective, une nouvelle motion de méfiance</p>

²²⁸ Ce système ne s'applique pas à la commune de Comines-Warneton : cf. *supra*.

²²⁹ Ce système ne s'applique pas aux communes à facilités de la périphérie bruxelloise (Drogenbos, Kraainem, Linkebeek, Rhode-Saint-Genèse, Wemmel et Wezembeek-Oppem) ni à la commune de Fourons : cf. *supra*.

	collective ne peut être déposée avant l'expiration d'un délai d'un an. Au cours d'une même mandature communale, il ne peut pas être voté plus de deux motions de méfiance collective.			collective ne peut être déposée avant l'expiration d'un délai d'un an. Au cours d'une même mandature communale, il ne peut pas être voté plus de deux motions de méfiance collective.
--	---	--	--	---

^A En région de langue française et en région de langue allemande.

^B En région bilingue de Bruxelles-Capitale et en région de langue néerlandaise.

* N'est prise en considération ici que la situation qui suit directement la tenue d'une élection communale. En effet, des règles spécifiques sont susceptibles de s'appliquer en cas de changement survenant en cours de mandature.

Le CRISP, Centre de recherche et d'information socio-politiques, est un organisme indépendant. Ses travaux s'attachent à montrer les enjeux de la décision politique, à expliquer les mécanismes par lesquels elle s'opère, et à analyser le rôle des acteurs qui y prennent part, que ces acteurs soient politiques, économiques, sociaux, associatifs, etc.

Par ses publications, le CRISP met à la disposition d'un public désireux de comprendre la société belge des informations de haute qualité, dans un souci d'exactitude, de pertinence et de pluralisme. Son objectif est de livrer à ce public les clés d'explication du fonctionnement du système socio-politique belge et de mettre en évidence les structures réelles du pouvoir, en Belgique et dans le cadre de l'Union européenne.

Le *Courrier hebdomadaire* paraît au rythme de 40 numéros par an, certaines livraisons correspondant à deux numéros. Chaque livraison est une monographie consacrée à l'étude approfondie d'un aspect de la vie politique, économique ou sociale au sens large. La revue du CRISP constitue depuis 1959 une source d'information incontournable sur des sujets variés : partis politiques, organisations représentatives d'intérêts sociaux et groupes de pression divers, évolution et fonctionnement des institutions, négociations communautaires, histoire politique, groupes d'entreprises et structures du tissu économique, conflits sociaux, enseignement, immigration, vie associative et culturelle, questions environnementales, européennes, etc. C'est également dans le *Courrier hebdomadaire* que sont publiés les résultats des élections commentés par le CRISP.

Les auteurs publiés sont soit des chercheurs du CRISP, formés en diverses disciplines des sciences humaines, soit des spécialistes extérieurs provenant des mondes scientifique, associatif et socio-politique. Dans tous les cas, les textes sont revus avant publication par le rédacteur en chef et par un groupe d'experts sélectionnés en fonction de la problématique abordée, afin de garantir la fiabilité de l'information proposée. Cette fiabilité, ainsi que la rigoureuse objectivité du *Courrier hebdomadaire*, constituent les atouts principaux d'une revue dont la qualité est établie et reconnue depuis plus de 60 ans.

Fondateur : Jules Gérard-Libois

Président : Vincent de Coorebyter

Équipe de recherche :

Benjamin Biard, Pierre Blaise (*secrétaire général*), Fabienne Collard, Zoé Evrard, Jean Faniel (*directeur général*), Cédric Istasse, Vincent Lefebve, Caroline Sägesser, David Van Den Abbeel (*coordinateur du secteur Économie*)

Conseil d'administration :

Louise-Marie Bataille, Aline Bingen, Vincent de Coorebyter (*président*), Luc Denayer, Hugues Dumont (*vice-président*), Éric Geerkens, Nadine Gouzée, Serge Govaert, Anne Heldenbergh (*vice-présidente*), Laura Iker, Rémy Leboutte, Michel Molitor (*vice-président honoraire*), Pierre Reman (*administrateur délégué*), Anne Roekens, Luc Simar, Robert Tollet (*vice-président honoraire*), Guy Vanthemsche, Pascale Vielle, Els Witte

Derniers numéros du *Courrier hebdomadaire* parus

- 2615-2616 La préparation des élections provinciales et communales du 13 octobre 2024
I. Cadre juridique du scrutin et élections provinciales
Benjamin Biard, Pierre Blaise, Jean Faniel, Cédric Istasse, Vincent Lefebve et Caroline Sägesser
- 2613-2614 Les résultats des élections communales du 14 octobre 2018 en Wallonie
Benjamin Biard, Vaïa Demertzis et Jean Faniel
- 2611-2612 La désobéissance civile écologique face au système répressif : de l'espace public aux prétoires
Marie Jadoul
- 2609-2610 La désobéissance civile dans le contexte de l'urgence écologique
Marie Jadoul
- 2608 La simultanéité des élections en Belgique dans le contexte européen
Cédric Istasse et Caroline Sägesser
- 2606-2607 La judiciarisation de l'exécution des peines privatives de liberté
II. Un processus politique et législatif marqué par la controverse et l'ambiguïté (2006-2024)
Olivia Nederlandt
- 2604-2605 La judiciarisation de l'exécution des peines privatives de liberté
I. Émergence et consécration de la volonté de judiciariser l'exécution des peines privatives de liberté (1830-2006)
Olivia Nederlandt
- 2602-2603 La préparation des élections du 9 juin 2024
III. Parlements régionaux et communautaires
Benjamin Biard, Pierre Blaise, Jean Faniel, Cédric Istasse, Vincent Lefebve et Caroline Sägesser
- 2600-2601 La préparation des élections du 9 juin 2024
II. Parlement fédéral et Parlement européen
Benjamin Biard, Pierre Blaise, Jean Faniel, Cédric Istasse, Vincent Lefebve et Caroline Sägesser

La collection intégrale du *Courrier hebdomadaire* est accessible sur www.cairn.info.

L'accès est gratuit pour les numéros parus depuis plus d'un an.

Découvrez notre catalogue complet incluant nos autres publications sur www.crisp.be.

Pour être informé de nos publications dès leur parution, inscrivez-vous en ligne à notre lettre d'information électronique.